C.R.I.C. N° 109 (2015-2016)
3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports

Lundi 29 février 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Organisation des travaux.....1

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 1

Auditions.....2

Le problème de détournement de fonds à l'Office wallon des déchets (OWD) ;

Interpellation de M. Dermagne à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le détournement de fonds à l'Office wallon des déchets » ;

Question orale de M. Puget à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la gestion de la Région wallonne du cas de détournement d'argent » ;

Question orale de M. Denis à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la fraude au sein de l'Office wallon des déchets (OWD) » ;

Question orale de M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le détournement d'argent au sein de l'Office wallon des déchets » ;

Question orale de M. Gillot à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le détournement de fonds à l'Office wallon des déchets »..... 2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Collignon..... 2

Exposé de M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal

Intervenants : M. le Président, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, M. Crucke..... 3

Audition de M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3)

Intervenants : M. le Président, M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3).....5

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3), MM. Maroy, Hazée, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, MM. Puget, Dermagne, Fourny, Dodrimont, Mouyard, Jeholet, Gillot, Mme Waroux, M. Bouchez.....5

Audition de M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3)

Intervenants : M. le Président, M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3)..... 27

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3), M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, MM. Dermagne, Fourny, Hazée, Puget, Bouchez, Mouyard, Crucke, Lecerf, Fourny.....29

Reprise de la séance..... 51

Organisation des travaux (Suite)..... 51

Le problème de détournement de fonds à l'Office wallon des déchets (OWD) ;

Interpellation de M. Dermagne à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le détournement de fonds à l'Office wallon des déchets » ;

Question orale de M. Puget à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la gestion de la Région wallonne du cas de détournement d'argent » ;

Question orale de M. Denis à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la fraude au sein de l'Office wallon des déchets (OWD) » ;

Question orale de M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le détournement d'argent au sein de l'Office wallon des déchets » ;

Question orale de M. Gillot à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le détournement de fonds à l'Office wallon des déchets » (Suite).....51

Audition de M. Rion et Mme Winant, Conseiller et Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes..... 51

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Fourny, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes, M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes, MM. Mouyard, Hazée, Crucke, Dermagne, Puget, Bouchez, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, MM. Dodrimont, Gillot, Maroy.....57

Projets et propositions..... 97

Projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine, et formant le Code du développement territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1 à 1quater) ;

Proposition de décret modifiant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie et formant le Code du développement territorial en vue d'instaurer la dématérialisation des dossiers de demandes de permis d'urbanisme et la mise en place d'une traçabilité informatisée des dossiers d'urbanisme, déposée par M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Lecerf, Maroy et Tzanetatos (Doc. 92 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie et formant le Code du développement territorial, déposée par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à accélérer et à faciliter l'accès direct des notaires aux informations contenues dans le certificat d'urbanisme n° 1, déposée par MM. Stoffels, Dermagne et Denis (Doc. 337 (2015-2016) N° 1) 97

Proposition de résolution visant la mise en œuvre, conformément à l'article 139 de la Constitution, du transfert des compétences à la Communauté germanophone, déposée par Mme Baltus-Möres, MM. Jeholet, Crucke, Evrard, Mmes Dock et Defrang-Firket (Doc. 206 (2014-2015) N° 1)

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont..... 97

Interpellations et questions orales.....98

Question orale de Mme De Bue à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le Compressed Natural Gaz » ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre de la directive du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs »

Intervenants : M. le Président, Mmes De Bue, Baltus-Möres, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....98

Question orale de Mme De Bue à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la rencontre interministérielle sur la mobilité »

Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 99

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le projet d'hôtel équin sur le site de Liege Airport SA »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....101

Question orale de M. Lenzini à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'organisation des transports en Basse-Meuse liégeoise »

Intervenants : M. le Président, M. Lenzini, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....101

Question orale de M. Bouchez à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la plateforme de covoiturage ComOn »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 103

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le rappel à l'ordre aux communes et aux zones de police de Wallonie d'envoyer copie à l'administration wallonne des procès-verbaux concernant le bien-être animal »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 104

Question orale de M. Maroy à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la pollution visuelle des panneaux publicitaires dans nos campagnes »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....106

Question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le Département de la police et des contrôles (DPC) » ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le Département de la police et des contrôles (DPC) »

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, Mme Baltus-Möres, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....107

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la campagne de mesure de pollution aux abords de deux écoles wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 109

Question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « les zones interdites aux voitures polluantes »……

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 110

Question orale de M. Maroy à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le succès du film documentaire Demain »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 111

Question orale de M. Maroy à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le premier bâtiment public construit en paille »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 112

Organisation des travaux (Suite)..... 113

Interpellations et questions orales retirées..... 113

Liste des intervenants..... 114

Abréviations courantes..... 115

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

Présidence de M. Stoffels, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Organisation des travaux

M. le Président. - Je rappelle l'ordre du jour. Il y a une série d'auditions en premier point concernant la problématique de l'Office wallon des déchets. Nous commençons par une brève introduction de M. le Ministre Di Antonio, tel que confirmé par la Conférence des présidents, suivie d'un exposé et questions/réponses à :

- M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3) ;
- M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3) ;
- M. Rion et Mme Winant, Conseiller et Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes.

La série des auditions sera clôturée par celle de M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.

Une fois que l'on aura terminé ce premier bloc, on pourra en venir au deuxième qui fait toujours partie des auditions et qui consiste en l'interpellation et les questions orales déposées et acceptées par la Conférence des présidents.

Tout le monde est-il d'accord avec cette manière de procéder ?

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Onkelinx, sur « l'octroi de droits de trafic permanents octroyés à Ethiopian Airlines et ses conséquences sur Liege Airport » ;
- Mme Moucheron, sur « l'introduction d'éthylotests spéciaux (*alcolock*) dans les transports publics empêchant un véhicule de démarrer si son conducteur a trop bu » ;
- Mme Trotta, sur « la liaison rapide par autobus entre la gare de Charleroi-Sud et l'aéroport » ;
- Mme Lambelin, sur « les réunions entre les ministres de la Mobilité » ;
- M. Tzanetatos, sur « le renouvellement des conseils d'administration de BSCA et de Liege Airport » ;
- M. Dufrane, sur « le renouvellement du conseil d'administration de l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Destrebecq, sur « l'agrément des refuges pour animaux » ;
- M. Denis, sur « les animaux tués par les automobilistes » ;
- M. Arens, sur « le manque d'agents au sein de la direction Luxembourg de la DGO4 » ;
- Mme Simonet, sur « l'outil « marchés publics » en matière d'assainissement des sols » ;
- M. Maroy, sur « le mauvais classement de la Belgique concernant la qualité de l'air » ;
- M. Puget, sur « les décès dus à la pollution de l'air » ;
- M. Denis, sur « la qualité de l'air » ;
- M. Arens, sur « la dangerosité du glyphosate » ;
- M. Dufrane, sur « l'usine EZB à Seneffe » ;
- M. Dupont, sur « l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie en matière de gestion publique de l'assainissement autonome » ;
- Mme Trotta, sur « le Rest-O-Pack », à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

AUDITIONS

LE PROBLÈME DE DÉTOURNEMENT DE FONDS À L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS (OWD)

INTERPELLATION DE M. DERMAGNE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉTOURNEMENT DE FONDS À L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS »

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA GESTION DE LA RÉGION WALLONNE DU CAS DE DÉTOURNEMENT D'ARGENT »

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA FRAUDE AU SEIN DE L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS (OWD) »

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉTOURNEMENT D'ARGENT AU SEIN DE L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS »

QUESTION ORALE DE M. GILLOT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉTOURNEMENT DE FONDS À L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le problème de détournement de fonds à l'Office wallon des déchets (OWD), ainsi que l'interpellation et les questions orales à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Dermagne, sur « le détournement de fonds à l'Office wallon des déchets » ;
- de M. Puget, sur « la gestion de la Région wallonne du cas de détournement d'argent » ;
- de M. Denis, sur « la fraude au sein de l'Office wallon des déchets (OWD) » ;
- de M. Fourny, sur « le détournement d'argent au sein de l'Office wallon des déchets » ;
- de M. Gillot, sur « le détournement de fonds à l'Office wallon des déchets ».

L'interpellation et les questions reprises ci-dessus sont retirées.

En guise d'introduction, je rappelle aux uns et aux autres que nous sommes une commission permanente, nous n'avons pas pouvoir d'instruction, comme peut l'avoir une commission d'enquête. Nous ne sommes pas non plus une commission spéciale. Nous sommes une commission permanente ayant comme devoir et comme possibilité de contrôler l'action du Gouvernement qui est responsable devant le Parlement pour répondre à l'ensemble des questions que les parlementaires souhaitent lui poser.

S'il y a des fonctionnaires de l'administration qui participent aujourd'hui aux travaux, c'est toujours sous la surveillance et l'autorité, sous la tutelle, de M. le Ministre fonctionnellement compétent pour son domaine. Ce que les fonctionnaires diront sera couvert par le ministre et vice versa. Je demande à tout le monde de faire son exposé, ici, devant le pupitre, de sorte que les questions et la répartition des rôles soient clairs ; tout le monde sait à qui s'adresser.

Quand tout le monde aura fait son exposé, vous devrez répondre à une série de questions souhaitées par les parlementaires ; vous resterez devant le pupitre jusqu'à ce que votre tour soit terminé.

Je constate que la Cour des comptes est également présente.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je propose M. Lecerf comme rapporteur.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - M. Dermagne se propose également. Je ne sais pas si cela nécessitera d'avoir des corapporteurs ou pas.

M. le Président. - Quelqu'un s'oppose-t-il au fait que l'on aurait deux corapporteurs ? Je ne pense pas que cela pose un problème.

MM. Lecerf et Dermagne sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'ai effectivement préféré intervenir à deux reprises : tout d'abord, sur les faits tels que j'ai eu à les connaître ces deux dernières semaines ; ensuite sur l'action politique menée entre juillet 2014 et aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs, il faut d'abord insister sur l'importance de notre séance de commission de ce jour. La fraude découverte il y a exactement deux semaines doit être condamnée avec la plus grande fermeté. Je tiens à le rappeler dès l'entame de mon intervention, ces comportements sont inacceptables et scandaleux.

Cette affaire nous interpelle tous, à la fois pour l'importance des montants en jeu, mais également pour la durée pendant laquelle la fraude a pu s'organiser sans que des mécanismes de contrôle viennent y mettre fin. Ces faits doivent être fermement condamnés ; tout doit également être mis en œuvre afin que la justice puisse agir dans les meilleures conditions dans le cadre de l'instruction judiciaire en cours et diligentée par le Parquet de Namur. Il est capital que toute la clarté soit faite sur cette affaire qui nuit à l'image de notre service public et qui a occasionné un préjudice majeur à la Wallonie.

Au-delà de cela, nous devons, ici dans cette commission, et plus largement au sein de ce Parlement, comprendre comment de tels dérapages ont été possibles. Notre responsabilité aujourd'hui est d'y remédier sans attendre.

Je vais vous communiquer toutes les informations dont je dispose à l'heure actuelle. J'ai répondu à votre demande en invitant deux membres de l'administration. Je vous ai également transmis, le vendredi 26 février, l'audit réalisé fin 2014 et au sujet duquel je reviendrai en fin d'intervention.

Je vous propose de structurer les auditions de la manière suivante : je vous exposerai les faits dont j'ai pris connaissance, ainsi que les actes que j'ai posés entre le lundi 15 février 2016 et aujourd'hui.

Je céderai ensuite la parole à M. Taminiaux, Responsable de la cellule budget et comptabilité de la DGO3 et, à ce titre, contrôleur des engagements à l'Office wallon des déchets. Il vous expliquera comment les faits ont été découverts.

Ensuite, M. Alain Houtain, Inspecteur général, fonctionnaire dirigeant de l'Office wallon des déchets, vous expliquera le fonctionnement de ses services et situera le cadre dans lequel les événements gravissimes, qui nous retiennent aujourd'hui, se sont déroulés.

Est également prévue une intervention de la Cour des comptes. Je reprendrai la parole pour vous présenter ce que nous avons mis en œuvre. Pour ce faire, je reviendrai sur les documents dont je disposais pour évaluer les problèmes et enjeux relatifs à l'Office wallon des déchets, ainsi que sur les mesures prises dans ce cadre.

Je précise qu'une série de mesures prises depuis lors l'ont été par ce Parlement ou par le Gouvernement, puisque des décisions de types décret et arrêté ont été prises ces 18 derniers mois.

Avant de céder la parole à M. Taminiaux, je tiens encore à vous faire part de deux observations préalables que je juge importantes. Il convient d'être attentifs au respect de certains principes. Une instruction judiciaire est en cours ; elle a pour objet de rechercher les infractions commises et d'identifier leurs auteurs. Dans le cadre de cette enquête, il est probable que les deux agents ici présents soient entendus.

Dès lors, même si les deux agents de l'administration vous expliqueront aujourd'hui un certain nombre d'éléments, il leur est loisible de garder certaines informations à l'attention de la justice. Ils ne sont pas tenus de divulguer ici des éléments qu'ils estiment devoir réserver aux enquêteurs.

Il n'appartient à personne de se substituer à Mme la juge d'instruction, d'émettre telle ou telle considération de nature à constituer un préjugement ou de porter atteinte au droit de chacun à un traitement équitable.

Deuxième aspect, en ma qualité d'autorité administrative, je tirerai toutes les conséquences, notamment sur le terrain disciplinaire, des fautes qui ont été commises. Je serai amené à prendre des décisions concernant les agents de l'Office wallon des déchets. Cela implique que je doive respecter scrupuleusement le principe d'impartialité. Ce n'est qu'en possession d'un dossier complet et après avoir permis l'exercice des droits de la défense que je pourrai me forger une opinion définitive et prendre, soyez-en certains, sans faiblesse et sans précipitation les décisions qui s'imposeront.

Pour que vous me compreniez bien par rapport à cela, j'insiste sur le fait que, le cas échéant, d'autres responsabilités sont susceptibles d'être mises à jour. Ce n'est ni le lieu d'en débattre, ni pour moi de me prononcer sur des sujets pour lesquels j'aurai à prendre des mesures. Je peux relever ici des manquements et des

dysfonctionnements collectifs, mais je ne peux pointer des manquements ou des fautes individuelles.

Je voudrais également appeler chacun à la mesure. Il est tout à fait normal que les révélations faites suscitent l'indignation et conduisent à s'interroger et à chercher des responsables. Il serait cependant profondément injuste de généraliser les choses et de laisser croire que les agents de l'Office wallon des déchets seraient tous critiquables.

Ce département est secoué et déstabilisé. Je suis certain de me faire le porte-parole de tous en proclamant ici que tous ceux qui assurent la continuité du service dans ces circonstances difficiles méritent notre appui.

Venons-en aux faits.

Le lundi 15 février 2016, en début d'après-midi, il y a exactement deux semaines, j'ai été informé, juste avant de me rendre devant votre commission, de ce qui avait été découvert. Dans le courant de l'après-midi, les faits m'ont été confirmés ; j'ai ensuite été informé de la reconnaissance des faits par la personne concernée dans le courant de l'après-midi, de la suspension préventive décidée et des mesures de sauvegarde qui avaient été prises. Les habituels de la commission se rappellent que nous avons levé la commission à minuit et deux minutes ce jour-là et, donc, l'après-midi j'avais un certain nombre d'éléments confirmés sur la reconnaissance des faits par la personne concernée et par sa suspension préventive ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises.

Depuis lors, j'ai été tenu constamment informé par le Directeur général de la DGO3, M. Brieuc Quévy, des éléments découverts, des initiatives et des précautions prises.

Le mardi 16 février 2016, en fin de journée, un point complet de la situation a été effectué. J'ai pris connaissance des déclarations faites à sa demande par le directeur général de la DGO3 aux autorités policières. J'ai reçu confirmation que, depuis le vendredi 12 février, la personne concernée n'a plus effectué la moindre opération bancaire.

J'ai ensuite demandé que plus aucun mouvement ne soit effectué par qui que ce soit sur les comptes de l'Office wallon des déchets. J'ai confirmé formellement cette instruction le jeudi 18 février 2016. Le jeudi 18 février avec mon collègue, le ministre Lacroix, nous avons également demandé à l'administration deux choses : un descriptif complet et précis des procédures de contrôle interne appliqué à l'ensemble du cycle des dépenses ainsi qu'à la gestion des comptes bancaires de l'Office wallon des déchets, ainsi qu'un rapport détaillé sur les manquements constatés dans ces mêmes procédures.

Le vendredi 19 février, j'ai demandé que le nécessaire soit fait afin que toute opération bancaire à la banque Belfius soit suspendue jusqu'à nouvel ordre. Belfius a confirmé ce blocage dans la matinée du même jour. Le 18, il y a eu des instructions, par note verte répercutée par l'inspecteur général, aux agents disant qu'aucun mouvement n'est plus autorisé. Le 19, on a pris une précaution supplémentaire au niveau de la banque en disant que tout est bloqué puisque nous ignorons s'il y a ou s'il y avait complice ou si d'autres pouvaient avoir des volontés d'agir sur ces comptes ; nous avons préféré bloquer complètement le système des comptes.

Le vendredi 19 février toujours, j'ai demandé à l'Inspection des finances de définir les conditions dans lesquelles les opérations sur les comptes de l'office pourraient recommencer avec toutes les garanties de sécurité.

Une réunion s'est tenue à mon cabinet avec les deux inspecteurs des finances dans l'après-midi du vendredi 19. Nous avons bloqué les comptes, mais de l'autre côté, il y a des bénéficiaires, des intercommunales, des communes et, donc, il faut définir les conditions dans lesquelles dans quelques semaines nous pourrons rouvrir et réorganiser les paiements.

Une instruction judiciaire a été ouverte par le Parquet de Namur à la suite de la dénonciation faite le lundi 15 février et l'audition du directeur général du mardi 16 février, à l'occasion de laquelle ce dernier a formellement déposé plainte.

Le jeudi 25 février, j'ai chargé un avocat de se constituer partie civile au nom de la Région wallonne. Le vendredi 26 février, contact a été pris par notre conseil avec le cabinet de la juge d'instruction, la constitution de partie civile pourra être reçue le mardi 1er mars fin de matinée.

Reste maintenant à définir les conditions dans lesquelles les opérations bancaires pourront reprendre. Quels que soient les inconvénients liés à cette suspension, je n'autoriserai à nouveau ces opérations que lorsque la certitude me sera donnée que la reprise peut se faire dans des conditions d'absolue sécurité.

L'audit de Comase que j'ai mis à votre disposition mérite des commentaires détaillés dont je vous ferai part dans une deuxième intervention.

Je passe la parole à M. Arsène Taminiaux, premier attaché, responsable de la cellule budget et comptabilité afin qu'il vous explique les circonstances dans lesquelles les faits ont été découverts et portés à la connaissance de sa hiérarchie.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, concernant le contenu de ce que vous avez dit, je n'ai pas à commenter ni de choses à ajouter.

Concernant le déroulement de la commission, nous sommes une commission permanente qui n'a pas un pouvoir d'instruction, ni un pouvoir d'enquête et les

fonctionnaires de la DGO3 parleront sous la tutelle et le contrôle du ministre.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - J'ai précisé tout à l'heure que l'on pourrait poser des questions à chacun des interlocuteurs. Peut-on déjà en poser au ministre maintenant ? Ou est-il préférable que les deux orateurs suivants soient entendus ?

M. le Président. - Je propose que l'on entende les deux orateurs suivants et que l'on note les questions ; que les orateurs répondent et que les questions destinées au ministre soient posées après sa deuxième intervention qui sera plus explicite en ce qui concerne le contenu qu'il a déjà annoncé à plusieurs reprises.

Audition de M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3)

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, il me revient de vous exposer le déroulement de la journée du vendredi 12 février 2016.

Alors que j'étais en train de rédiger un rapport destiné à la direction générale, ma collègue, contrôleuse des engagements, est venue me voir vers 15 heures afin d'attirer mon attention sur des virements suspects effectués à partir du compte à vue de l'OWD vers un compte dont le comptable de l'OWD paraissait être le titulaire. Figuraient, en effet, le nom du comptable mal orthographié et une adresse.

Le virement suspect constaté, celui du 10 février, est apparu en remontant dans l'historique du compte à vue de l'OWD à partir du vendredi 12 février dans le but de vérifier, à la demande d'un collègue de l'OWD, si un paiement avait bien été effectué. Ce virement a attiré particulièrement l'attention parce qu'il était rapidement visible au milieu des derniers virements effectués par le comptable.

Après cette première constatation, il est apparu en remontant dans le temps, avec le même nom – le nom du comptable – comme critère de recherche, que de manière périodique, à raison d'environ une fois par mois, des montants importants étaient virés sur ce même compte.

L'importance des faits nous a amenés à réfléchir sur la suite à donner sachant que le comptable était en congé et qu'aucune explication ne pouvait lui être demandée. Veille de week-end oblige, il était à ce moment-là vendredi vers 16 heures ou un peu plus, nous n'avons pas voulu alarmer la hiérarchie en fin de journée, n'étant pas en possession de tous les éléments corroborant qu'il s'agissait bien du compte personnel du comptable. L'idée était aussi de garder, à ce stade, la plus grande confidentialité afin d'éviter d'éventuelles fuites – nous étions sous le choc – qui auraient été lourdes de conséquences.

Dès lundi matin à 8 heures 48, j'ai fait rapport à la hiérarchie sur les conclusions du travail de ce vendredi noir du 12 février.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. Taminiaux pour son exposé.

Vous évoquez, Monsieur Taminiaux, une information provenant de l'une de vos collègues. Peut-on connaître l'identité de cette collègue ? Est-ce la personne qui était en charge, d'une manière ou d'une autre, de vérification habituelle par rapport à ces opérations ?

Vous parlez d'un virement, d'un montant. Vous avez vu ce jour-là un montant qui vous paraît suspect – c'est le terme que vous employez. Quelle est l'importance de ce montant que vous visualisez ? Est-ce un seul montant ou, directement, voyez-vous plusieurs montants ?

Pour éviter d'alarmer la direction, vous attendez le lundi. Au regard de l'importance du montant suspect qui vous est rapporté ce jour-là, informez-vous malgré tout quelqu'un d'autre ou bien gardez-vous cela pour vous ? En termes de responsabilités, ne pensez-vous pas que, face à ce qui apparaît comme suspect, la première des choses à faire, c'est d'avertir le monde judiciaire de ce que vous apprenez ?

M. le Président. - Je propose que M. Taminiaux réponde pour éviter que l'on oublie l'une ou l'autre réponse à une question posée. Ensuite, M. Maroy posera ses questions.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - La collègue en question est Mme Caroline Minne qui est cocontrôleuse des engagements. Depuis mars 2015, ou en 2014 lorsque j'étais à l'hôpital, l'inspecteur général de l'Office wallon des déchets a décidé de faire désigner par le ministre un contrôleur des engagements en mon absence pour ne pas

freiner le travail qui permettait les engagements de dépenses et les ordonnancements au sein du ministère. C'est Mme Minne qui n'est pas spécialement – je ne sais pas quels sont les termes que vous avez utilisés – chargée de vérifications, si ce n'est au sens large. Elle est devenue collègue dans une espèce d'équipe nouvelle, évidemment qu'il n'est pas plus mal un renforcement ; quand je suis rentré, elle était là et nous avons continué à travailler ensemble.

Je ne sais pas si j'ai plus ou moins répondu à vos questions.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Quelle était sa fonction précise ? Quel était son rôle ? Si ce n'était pas elle qui était chargée de la vérification, qui est-ce ?

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Elle est contrôleuse des engagements, comme je suis également contrôleur des engagements. Cette mission est une mission de vérification. La mission de contrôleur des engagements et des ordonnancements consiste à vérifier des bordereaux d'engagement et des bordereaux d'ordonnancement, si toute une série de pièces justificatives sont présentes, si l'on ne dépasse pas les crédits, s'il y a un visa, ce qui reste sur le visa, et cetera. C'est la mission fondamentale d'un contrôleur des engagements, qui est la mienne également, et c'est la sienne.

Si vous parlez de vérification des extraits de compte, nous n'avons personne qui soit spécialement dédicacé à cette mission.

M. Crucke (MR). - Quel est le montant de ce montant suspect dont vous parlez ? De combien est-il lorsque vous apercevez cela ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Cinquante-deux mille euros.

M. Crucke (MR). - Et vous ne jugez pas nécessaire d'informer la justice ? Quand on vole dans un magasin, la personne reste et on appelle la police. Pour 52 000 euros, vous ne pensiez pas devoir avertir la justice ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On a trouvé cela extrêmement grave, on a été dans l'incertitude, on s'est interrogé, on s'est demandé que faire, nous, à notre niveau. Nous ne sommes pas un directeur général ou un inspecteur général, nous sommes des fonctionnaires avant tout et, donc, il n'y a rien à faire, on s'est dit : « Mon Dieu, on ne sait pas tout, puisque le numéro de compte devait être vérifié par des services ad hoc, que c'était bien le sien », et cetera. On est déjà un peu dans le fond de l'affaire, si j'ose dire, Monsieur le Député.

En courant peut-être des risques, à la lumière de ce qui s'est passé par après, on peut se dire : « On aurait pu prévenir la hiérarchie ». Mais ce jour-là, on était plus secoués qu'autre chose. C'était le ciel qui nous tombait sur la tête. C'est aussi l'élément humain, cela.

Le réflexe de prévenir la police, non, ce n'est pas quelque chose... La personne n'était pas là, on ne savait même pas lui demander le moindre début de renseignement. Les faits du lundi ont fait que l'on travaille dans le même sens, on essaie d'y voir clair avant de recourir aux forces de l'ordre. Enfin, je ne sais pas...

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je remercie M. Taminiaux pour ses explications.

Si j'ai bien compris, le vendredi 12 février, vous découvrez un versement suspect avec un problème d'orthographe dans le nom. Vous commencez à investiguer par le PC banking, d'après ce que j'ai lu dans la presse. Vous remontez et vous découvrez – c'est ce que vous venez d'expliquer – qu'une fois par mois, des montants importants étaient virés de ce compte.

Les 52 000 euros dont vous parlez, c'est le dernier versement suspect. Mais au total, le vendredi 12 février, vous découvrez pour quel montant suspect ? Puisqu'il y a plusieurs versements suspects. On est bien au-delà des 52 000 euros, j'imagine.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, je pense que l'on peut...

M. Maroy (MR). - Vous nous avez parlé de montants importants qui étaient versés une fois par mois. À ce stade de vos constatations...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On l'a fait en deux fois, pour faire la recherche, pour l'élargir, 10 octobre, 30 octobre, la première partie. On n'était pas tout au bout et après, c'est seulement le lundi que l'on a continué les investigations. On n'était pas au million d'euros, à ce moment-là.

M. Maroy (MR). - À quoi ? À la moitié ? Au quart ? Au tiers ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est le découpage, en tout cas.

M. Maroy (MR). - Mais on est au-delà, dès le vendredi 12, de 52 000 euros ? Bien au-delà ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, on est au-delà de 52 000 euros.

M. Maroy (MR). - Je crois que la question que tout le monde se pose... enfin moi, je suis assez halluciné d'entendre que vous n'avez pas voulu alarmer la hiérarchie – je reprends vos termes. Vous estimez que lorsque vous découvrez que quelqu'un a détourné bien au-delà de 52 000 euros, il n'est pas nécessaire d'alarmer la hiérarchie.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ce n'est pas qu'il n'est pas nécessaire, c'est venu brutalement ; c'est un événement que l'on prend en pleine figure ; on était à quia, il n'y a rien à faire. On était à mille lieues d'imaginer que quelque chose comme cela pouvait arriver et, donc, on n'a pas alerté la hiérarchie. Je ne vais pas dire que l'on regrette ou pas, heureusement il n'y a pas eu de préjudice. Mais est-ce ici que je dois faire mon mea culpa concernant cette non-prévention ?

L'idée était de garder cela en grande confidentialité pour revoir l'agent le lundi matin puisqu'il était prévu que l'on avait une réunion à 10 heures ; on devait lui présenter des personnes chargées de reprendre progressivement son travail. Je ne peux rien dire de plus, à ce stade.

M. Maroy (MR). - Ce qui se passe le lundi, Monsieur Taminiaux, lorsque vous prévenez la hiérarchie...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - À 8 heures 45, je fais un courriel décrivant le fruit de ma constatation et, à ce moment, se met en marche toute une procédure au niveau du directeur général.

M. Maroy (MR). - J'ai une toute dernière question, mais il y en aura bien d'autres après, rassurez-vous. Il a fallu trois jours pour que l'on prévienne la hiérarchie. Que fait-on pendant ces trois jours ? Je suis désolé, la question est un peu brutale, mais il faut la poser. Cela peut conduire certains à se demander si l'on n'a pas voulu protéger d'éventuelles autres personnes, si l'on n'a pas voulu s'organiser. Vous comprenez que cela sème le doute. On a du mal à comprendre pourquoi on ne prévient pas tout de suite, d'autant que vous reconnaissez que ce n'est pas sur 52 000 euros, mais sur beaucoup plus que cela que portent les suspicions.

M. le Président. - Vu que les fonctionnaires parlent sous la tutelle et le contrôle du Gouvernement, le ministre demande de donner des informations complémentaires par rapport aux questions posées.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Taminiaux a dit très honnêtement la manière dont les choses se sont passées le vendredi. On peut rentrer dans de l'interprétation ou du préjugèrent sur ce qu'il aurait dû faire autrement. Cela ne va rien nous apporter.

Effectivement, il reconnaît avoir découvert les faits avec une collègue. Sachant que le fonctionnaire qui avait organisé ces détournements n'était pas présent le vendredi, qu'il était en congé, que l'on était veille d'un week-end, il a choisi de prévenir sa hiérarchie le lundi à la première heure. Ce sont les faits. Je pense que l'on doit se contenter des faits aujourd'hui et ne pas essayer de pousser M. Taminiaux à dire qu'il a tort ou qu'il a bien fait ou mal fait.

Je pense qu'il vous a fait une description très honnête de la manière dont les choses se sont passées.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Vous, Monsieur le Ministre, trouvez-vous que la façon dont cela s'est produit est un déroulement normal – trois jours avant de prévenir la hiérarchie ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Comme je vous l'ai dit d'emblée, je ne vais pas porter de jugement individuel aujourd'hui sur des agents pour lesquels j'aurais, le cas échéant, des procédures administratives à traiter.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée suivi de MM. Puget, Dermagne et Crucke.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour à chacun. Je remercie M. le Président.

Monsieur Taminiaux, je vais remonter d'abord quelques heures avant le moment où les choses se sont

arrêtées le vendredi. Le moment de la découverte, donc, vous avez indiqué que vous aviez, d'abord votre collègue et puis vous-même, découvert la situation.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur les circonstances de cette découverte ? Est-ce une découverte fortuite ? Y avait-il quelque chose de structuré pour aboutir à cette découverte ? Est-ce le fait du hasard, dès le moment où le nom de l'intéressé avec une faute d'orthographe apparaissait sur le bordereau, alors qu'il était déjà apparu à d'autres reprises dans le passé ?

Là, il y a un élément puisque c'est ce qui nous amène ici. C'est peut-être le seul élément positif, c'est qu'à un moment, on découvre qu'une situation doit prendre fin.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Taminiaux l'a déjà exprimé, mais c'est effectivement la manière dont cela m'a été relaté, une découverte fortuite puisqu'en fait, une commune demande à vérifier si un paiement est effectué. La collègue de M. Taminiaux va dans le dispositif pour vérifier si ce virement a été effectué. Elle en voit un suspect au nom d'un nom se rapprochant de celui de son autre collègue ; c'est sur base de cela qu'elle est interpellée.

Comme le nom ne correspond pas exactement en termes d'écritures, il demande d'abord de vérifier si c'est bien lui. Il mène une série de prise de renseignements discrètement pour trouver si l'adresse qui apparaît est bien celle de la personne absente, du comptable. Ensuite, l'identification – est-ce le numéro de compte ? – là, ils n'ont pas la réponse le jour même. Au départ, c'est bien fortuit.

M. Hazée (Ecolo). - Si la commune, qui n'a pas reçu son subside ou son versement, a posé la question – j'imagine, au vu des montants que toute une série d'autres... mais ce seront peut-être des questions pour nos supérieurs, nous verrons tout à l'heure, quant au mode opératoire de ce détournement... Si la commune arrive chez votre collègue, est-ce aussi fortuit ? Est-ce lié au fait que le comptable était en congé ? Ou est-ce que dans le passé – d'autres auraient pu aussi se poser la même question, vu les sommes...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ce genre de question n'aurait pas pu se poser puisqu'aucune commune n'est préjudiciée. L'office a toujours payé ce qu'il devait payer aux communes. Le comptable n'a pas substitué son numéro de compte au numéro des communes, il a effectué des opérations supplémentaires, raison pour laquelle pendant tout un nombre d'années, personne ne s'est plaint de rien. Les virements, les montants arrivaient normalement aux intercommunales et aux communes.

Le coup de fil du vendredi, c'est une vérification qui n'est pas liée à l'absence d'un paiement, c'est vérifier si l'argent a bien été viré.

M. Hazée (Ecolo). - Merci.

La découverte se passe ; avec votre collègue, vous remontez dans le fichier pour découvrir d'autres versements. J'imagine que vous êtes sous le choc, vous l'avez dit – on peut tout à fait l'imaginer – le ciel vous tombe sur la tête.

Qu'est-ce qui fait que vous ne remontez pas le fil jusqu'au bout et que, je ne sais pas après combien, vous en trouvez quelques-uns. Manifestement, ce n'est pas juste un coup du hasard, il y a quelque chose d'organisé puisqu'il y a plusieurs versements vers un même compte. Peut-être chaque fois avec la même faute d'orthographe ? Vous ne l'avez pas dit, peut-être que tel est le cas, peut-être que tel n'est pas le cas.

Qu'est-ce qui fait que vous vous dites : « On en a quelques-uns, on reprendra le travail lundi » ; et que vous en restez avec le dossier ouvert – vous ne prévenez pas la justice, la police, vous ne prévenez pas la hiérarchie ? Comme mon collègue l'a dit, on hallucine assez fort, mais il ne nous appartient pas ici de faire un examen individuel. Néanmoins, qu'est-ce qui conduit à arrêter le travail ?

Avez-vous dit : « J'en ai assez, je vois clair » ; et on interpellera le collègue le lundi matin ? Ou était-ce le manque de temps ? Aviez-vous autre chose à faire – on était vendredi après-midi ? Au-delà même de ne pas informer, ce n'est pas seulement l'information qui s'arrête, c'est le travail de détection. On s'arrête, on a quelques versements et puis on ne remonte pas le fil.

Vous avez dit alors : « Heureusement, il n'y a pas de préjudice ». Je voudrais savoir ce que vous entendez par « il n'y a pas de préjudice », puisque 2 millions d'euros sont partis.

(Réaction de M. Taminiaux)

Ah ben cela, c'est vous qui le dites.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ce que veut dire M. Taminiaux, c'est qu'aucune opération n'a été effectuée entre le vendredi après-midi et le blocage des comptes qui s'en est suivi la semaine. Quand il dit « aucun préjudice », c'est a posteriori. Il se rend compte que d'abord l'agent est en congé, donc, il ne sait pas le faire. Le collègue en congé n'aurait pas pu faire des opérations, et puis c'est le week-end, il n'aurait pas pu en faire non plus. C'est son sentiment au moment où il prend la décision d'attendre lundi pour prévenir sa hiérarchie. Pour le reste, a posteriori, on sait qu'aucun virement n'a été effectué dans cette période, et c'est pour cela qu'il s'exprime sur l'absence de préjudice.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Député, la recherche s'est effectuée sur la base du nom de la personne bénéficiaire. On nous a dit qu'il était mal orthographié, et donc, la recherche – vous dites : « Comment avez-vous arrêté ? », on a arrêté avec ce qui apparaissait en sélectionnant le nom tel qu'il était apparu lors de la découverte du versement des 52 000 euros.

C'est là que l'on a arrêté et, de toute façon, c'était cela un peu la décision prise ; non pas : « On verra lundi » ; avec négligence, mais : « On continuera les investigations lundi » ; et lundi, on a fait des exercices avec d'autres orthographes, avec une lettre en moins, une lettre en plus, et cetera, et c'est ce qui a conduit à remonter davantage dans le temps et de pouvoir donner des éclaircissements à la hiérarchie. C'est la réponse que j'espère la plus précise.

À votre question : « Pourquoi s'est-on arrêté ? ». On s'est arrêté sur la base d'une recherche, sur la base d'un nom et encore une fois, avec l'adresse d'un bénéficiaire, avec un numéro de compte d'un bénéficiaire, dont nous ne pouvions pas savoir à ce moment-là si c'était celui de l'agent incriminé. On était encore, on ne va pas dire dans le vague. Les sommes sont énormes, donc, c'est le coup de massue.

Mais au-delà, et à ce moment-là, on n'avait pas les personnes qu'il fallait pour aller plus loin, et on a pris ce risque de prévenir la hiérarchie lundi et à continuer à investiguer pour trouver quelles étaient les sommes détournées. C'est tout.

M. Hazée (Ecolo). - Vous dites : « On a poursuivi le travail » ; mais en fait, vous n'avez pas poursuivi le travail pour prévenir la hiérarchie, puisque j'imagine que le lundi matin, vous avez d'abord prévenu la hiérarchie ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, et on a poursuivi. On allait nous le reprocher, mais l'urgence était là...

M. Hazée (Ecolo). - Donc, le lundi matin, l'urgence était revenue.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pardon ?

M. Hazée (Ecolo). - Le lundi matin, l'urgence était revenue, en fait.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pas l'urgence était revenue, il était prévu qu'à la première heure... L'urgence ne revient pas, c'était urgent, vous le jugez ainsi. Il était évident que l'on n'allait pas laisser passer du temps, en tout cas lundi matin, compte tenu du fait que l'agent allait se présenter, c'était cela aussi « l'idée », c'est que l'on n'avertit pas, on ne fait rien – enfin, on ne fait pas de vagues autour de cela, enfin vagues vous allez encore le prendre en disant : « on s'abrite derrière », non. C'était « espérer » et, en principe, il devait venir, qu'il ne se doute de rien, qu'il se présente à l'administration. C'est un pari, ce pari a réussi, puisque l'agent était dans nos murs le lundi matin à 9 heures 30.

M. Hazée (Ecolo). - Une dernière question, Monsieur le Président, et je prendrai la parole après mes collègues, pour ne pas abuser, et laisser chacun interroger M. Taminiaux.

Vous avez indiqué que c'est le nom de la personne qui vous avait amené cette découverte, avec un peu des erreurs d'orthographe variables. Imaginons que la personne ait utilisé un nom différent. En fait, l'indice qui a permis la découverte n'était pas présent, la fraude ou le détournement serait sans doute en train de continuer ? Ce qui vous a mis sur la piste, c'est le fait que l'auteur des faits avait signé son acte, d'une certaine manière.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - En quelque sorte, même avec une faute, mais que l'on pouvait effectivement supposer que c'était bien l'auteur de l'acte. Encore heureux, on ne s'est pas dit : « Non, c'est n'importe qui ». C'était écrit comme cela, mais cela aurait pu être aussi un... Mais enfin, cela aurait été ridicule, je ne vois pas là...

Vous comprenez ce que je veux dire, on se trouve face à cela, si ce n'était pas cette personne-là, ou si ce nom ne se rapportait pas de près, ou de moyen ou de loin à lui... Enfin, là je ne vous suis pas... Excusez-moi.

M. Hazée (Ecolo). - Cela questionne plus largement sans doute le contrôle de la dépense lui-même, mais j'ai entendu votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur Taminiaux, pour votre exposé. Ce ne doit pas être facile pour vous, mais voilà, les choses sont ainsi.

Si j'ai bien compris, l'argent partait-il toujours du même compte vers le même compte de la personne qui est suspectée aujourd'hui et avec une certaine régularité – d'après ce que j'ai entendu ?

Cet agent a-t-il accès à d'autres comptes ? A-t-il d'autres outils d'action sur d'autres comptes, puisqu'il est comptable dans votre organisme – il a peut-être accès aussi à d'autres comptes ? J'aimerais savoir aussi s'il y a

uniquement un compte, si cela partait toujours du même compte débiteur vers le même compte créditeur et s'il a accès à d'autres comptes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Sur la question des comptes utilisés, effectivement, il y a un compte principalement utilisé et il y en a un autre qui a été utilisé pour des sommes bien moindres, une seconde fois. Il y a deux comptes. Un pour de gros montants et l'autre pour des montants inférieurs. C'est dans l'état actuel de l'enquête. On obtiendra les détails plus tard. La justice a pris tous les documents de manière à pouvoir y voir plus clair.

Pour revenir à la question de M. Hazée de tout à l'heure, c'eut été beaucoup moins visible si le nom n'avait pas été le sien, mais un autre. Dans l'état actuel de l'enquête, on ne peut ignorer le fait que l'on puisse retrouver un virement au profit de quelqu'un d'autre. Tout est actuellement épluché par les services de police.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Si j'ai bien compris, Monsieur le Ministre, ce que l'on a découvert aujourd'hui n'est peut-être que la pointe de l'iceberg. On ne sait pas aujourd'hui quelle est l'ampleur de la fraude qui a été réalisée ou organisée.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - On connaît l'ampleur de ce qui a été versé sur le compte de ce comptable en remontant un certain nombre d'années. Pour le reste, tout est à l'analyse.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je remercie M. Taminiaux pour son exposé. Je perçois bien la difficulté qui est la sienne aujourd'hui et la situation particulière dans laquelle il se trouve. Je voudrais revenir rapidement sur le mode de découverte de cette fraude. Vous l'avez expliqué, ce fut de manière fortuite suite à l'appel d'une commune qui se renseignait pour connaître l'état de versement de sa subvention.

Je pense ne pas être le seul, mais vu le caractère simple, même grossier, du stratagème, on s'étonne de ce que celui-ci n'ait pas été découvert plus tôt. Je souhaiterais savoir si des contrôles routiniers étaient opérés de manière régulière, soit par sonde soit par analyse complète. Si oui, dans quelles conditions ? Si ce fut le cas, comment expliquez-vous que l'on soit passé au-dessus de ces versements faits de manière grossière ? Il n'y a pas plus simple comme fraude, en tout cas de manière technique.

Deuxième partie de ma question...

M. le Président. - Monsieur Dermagne, pour la clarté de la discussion, on pose une question, il y a une réponse ; vous aurez la possibilité de poser la deuxième question tout de suite après sinon, on risque de mélanger questions et réponses différentes.

M. Dermagne (PS). - Tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Tout le nœud est là. Comment n'a-t-on pas découvert plus tôt la fraude ? Est-ce votre question ?

M. Dermagne (PS). - De savoir si des contrôles routiniers étaient opérés sur ces comptes autres qu'une vérification suite à un appel particulier d'une commune bénéficiaire d'une subvention. J'en viendrai à ma deuxième question qui est liée.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Justement, non, il n'y a pas de contrôle systématique des extraits de banque, c'est ainsi. Je ne sais pas si c'est le lieu ou si c'est devant les autorités judiciaires, mais je vais vous expliquer l'inexplicable.

Pas de procédure documentée – on va l'appeler ainsi – sur le contrôle des situations de banque. D'une manière générale, effectivement, le comptable, il est nommé comme comptable, justiciable devant la Cour. C'est sa popote.

Pas de contrôle, pourquoi ? Depuis 1992 – là, on revient là-dessus –, les demandes ponctuelles de preuves de paiement par les agents traitants de l'OWD – c'est un peu ce que l'on vient de dire – pour un bénéficiaire était fourni par le trésorier. C'est-à-dire que, lui, remettait une copie de l'extrait de compte avec le montant du paiement effectué par ses soins pour l'ASBL, l'intercommunale ou l'entreprise. Il s'agissait de demandes très épisodiques, ce qui démontrait que les paiements étaient effectués à temps et à heure. Le contrôle annuel des comptes au moment de l'élaboration des comptes n'a jamais laissé entrevoir de déséquilibre de trésorerie, puisque cela, c'est l'élément clé : c'est au moment où l'on finalise les comptes de l'OWD. Une comptabilité d'exécution, budgétaire, commerciale – actif, passif, comptes de résultats avec les grands livres, la balance des comptes généraux, le journal des achats. Tout cela était strictement équilibré pendant 21 ans. C'est depuis 1992 que les opérations ont commencé à l'OWD jusqu'aux comptes 2013.

De ce fait – encore une fois, c'est expliquer l'explicable –, il n'y a jamais eu d'élément qui aurait pu déclencher une nécessité de mettre en place une procédure de contrôle des extraits. Après coup, et compte tenu des événements, on a affaire à une erreur de bon sens qui s'est installée sur un certain mode de fonctionnement depuis le début. Il est regrettable, par ailleurs, que l'on ne dispose pas, lorsque l'on est affecté dans ce rôle – je ne suis pas comptable et c'est une extension des missions générales, on m'a présenté comme travaillant à la DFA pour la Direction générale au niveau budgétaire – mon travail n'était pas dédicacé à la supervision et à la surveillance du comptable. Il y avait aussi l'élaboration du budget de la DGO3, comme on dit maintenant, DGARNE avant. C'était aussi une tache avec un suivi de GCOM qui est le logiciel général, que vous connaissez pour le SPW et toute une série des missions. Dans ce cadre, c'est un temps très partiel qui était dédicacé à la bonne marche de ce que l'on peut appeler, sui generis, ce n'est pas dans les textes, « la cellule comptable de l'OWD » ; cellule comptable de l'OWD qui, en fait, dans les derniers temps, était une cellule dans une cellule budgétaire plus large et moi, avec une double casquette, voire triple, m'occupant non seulement des aspects de la comptabilité de l'OWD, mais je viens de vous dire des aspects généraux. C'est un peu comme cela que l'on fonctionnait.

Par la force des choses, il est regrettable lorsque l'on est « impliqué » dans le fonctionnement au quotidien... Encore une fois, le quotidien, c'est le comptable-trésorier qui encode dans la comptabilité et qui effectue les paiements. On ne dispose pas d'un code de bonnes pratiques. On est lancé aussi sans préparation et sans supervision. Voilà un peu comment je vous présenterai les choses. Je veux bien répéter si je n'ai pas été clair sur cette question des extraits de comptes, affaire qui remonte presque à la nuit des temps, pour cette manière de travailler.

Pas de signaux d'alarme pendant 23 ans. Un fonctionnement au quotidien qui donnait satisfaction à tout le monde, c'est-à-dire pour l'essentiel à tous les collègues de l'OWD qui avaient besoin que l'on exécute les paiements. Au préalable, c'était ma besogne de contrôler ces demandes de paiement – contrôleur des ordonnancements – et ces demandes d'engagement. Je voudrais être clair là-dessus : pas de tache dédicacée 100 % à la supervision d'un comptable nommé comme tel et redevable de ses comptes devant d'autres autorités.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur Taminiaux, vous dites que cela a donné satisfaction à tout le monde, et je reprends là les propos de M. le Ministre : « Si aucun coup de sonde préalable n'avait été effectué, c'était dû au fait qu'aucun bénéficiaire n'était préjudicié, puisque les subventions étaient versées aux intercommunales et aux communes ». D'où l'argent soustrait vient-il ? De quel poste vient-il ? Vient-il des frais de fonctionnement ? M. Taminiaux nous a dit que les comptes de l'OWD étaient à systématiquement l'équilibre. Quelle partie plus compliquée du stratagème a-t-elle été mise en œuvre pour faire sortir ces sommes et faire en sorte que les comptes restent à l'équilibre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - C'est tout le travail qu'est en train de faire l'Inspection des finances.

Tout le monde a été trompé dans cette affaire, puisque l'on voit si un chiffre en début d'année, un solde au 1er janvier et le solde au 31 décembre sont bons, car, entre les deux, il a fait disparaître un certain nombre d'opérations. Apparemment, il y a eu une forme d'ingénierie, des découpages, des opérations maquillées, de manière à ce que l'on ne voie jamais cette disparition de l'ordre de 200 000 à 300 000 euros par an, régulièrement, sous forme de petits paiements. Mais là, on rentre dans le détail à la fois de l'enquête et de ce qu'est en train de faire l'Inspection des finances pour vérifier ce qu'il s'est passé et comment faire pour redémarrer les paiements en se protégeant de ce genre de choses.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Ministre, si vous le permettez, puisque vous avez parlé aussi de manipulations. Je retiens la première partie visible de la question puisque vous dites : « Cela a-t-il frappé, en quelque sorte, un poste budgétaire du type intercommunal, ASBL ou autre ? » Maintenant que l'on vous a déjà dit pas mal de choses, trop, trop peu, mais c'était hors comptabilité tout cela. Toute l'astuce a été de faire ces virements hors enregistrements comptables, donc, c'était des virements comme vous en feriez chez vous, qui ne regarde que vous presque. Ce n'était pas reporté dans les comptes. C'est au moment où l'on clôture, et c'est possible puisque c'est un virement, et il a autorité pour faire des paiements sur les montants non limités, personne n'a jamais dit : « Il faudrait le limiter le montant de ces paiements ». C'est la liberté complète et le rattrapage ou le « filet » dans cette organisation qui tient compte de plusieurs paramètres y compris d'autres tâches ; le « filet percé », à la lumière des événements, c'était la clôture des comptes. Là devait apparaître un trou de trésorerie par rapport à toutes les opérations d'achat, de vente, fournisseurs – s'il y a des comptables parmi vous – le journal des achats, le journal des ventes, les grands livres, les balances centralisatrices ; tout cela devait correspondre sinon il y aurait eu un souci. Or, tout cela a toujours correspondu et c'est là que méfiance qu'il n'y avait peut-être au départ, je ne dis pas qu'elle s'endort, mais on reproduit un peu les mécanismes de

travail qui n'ont pas donné lieu, de ce point de vue là, à des remarques particulières, si ce n'est au cours d'un examen de dire qu'il ne fallait pas que le trésorier, au sens de manipulateur de fonds, soit aussi leur comptable, c'est-à-dire celui qui enregistre les écritures. C'est aussi cela, c'est aussi une question de procédures et d'organisation. Trop de possibilités dans les mains d'un même homme, encore une fois. À la lumière des événements, il faudra bien revoir, Monsieur le Ministre, certaines choses qui ne peuvent plus se passer comme avant.

En ce qui vous concerne, cela va-t-il plus ou moins dans le sens d'une réponse, parce que votre question était précise : comment n'a-t-on pas vu, puisque l'on payait sur un poste subside, donc, j'aurais eu dans mes postordonnancements, subsides à Intradel et puis juste en dessous, prélèvement de Monsieur x ; non, évidemment.

M. Dermagne (PS). - Clairement, il y a eu une dissociation complète entre le compte bancaire et les extraits de compte y afférant et la comptabilité de l'Office wallon des déchets, tel que présenté au contrôle de la Cour des comptes par ailleurs.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Préparés par moi-même et toujours à ma satisfaction, puisque tout cela était équilibré. On passait des heures chaque année, avec l'aide d'un collègue gradué en comptabilité – je ne suis pas comptable, je ne sais pas si je vous l'ai dit ou pas, je suis économiste, encore une fois, peu préparé à ce genre de mission d'intendance ou de fonctionnement au quotidien d'un service purement comptable. Le contrôle des engagements est un autre aspect.

J'essaye de vous répondre.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur Taminiaux, dans la suite de votre exposé, quand vous vous apercevez qu'il y a cette somme de 52 000 euros et d'autres montants encore – vous ne pouvez pas aujourd'hui définir précisément ce montant, mais il est important – vous percevez directement que c'est un vol au détriment de l'OWD. Cet élément fait-il doute quand vous voyez cela ou êtes-vous carrément déjà persuadé que c'est un vol. En même temps, êtes-vous persuadé que le fonctionnaire est incriminé ou y a-t-il aussi un doute sur la personne ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Permettez-moi de réfléchir, non pas deux secondes, il ne faut pas réfléchir deux heures à cette question. Le doute finissait par s'estomper, mais on n'avait pas encore d'identification des numéros de compte et de l'adresse, donc, il y avait tout de même encore un doute. C'était tellement énorme que ma collègue et moi, on a été plus estomaqués qu'autre chose. Je ne sais pas vous en dire plus. Vous m'avez demandé si c'était une certitude absolue qu'il s'agissait d'un détournement par un comptable à son profit. Il y avait de lourdes présomptions, mais si je vous dis cela, je suppose que c'est peut-être pour enchaîner : pourquoi n'avez-vous pas prévenu la hiérarchie ? Hélas, je ne sais pas.

M. Crucke (MR). - Pourquoi vous ne prévenez-vous pas la hiérarchie ? Mais en même temps, vous prenez le risque de laisser la comptabilité et les comptes ouverts. On ne bloque pas ; on laisse le week-end se passer et vous dites vous-même : « On a fait le pari, le pari de le voir revenir le lundi ».

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On n'a pas utilisé cette expression.

M. Crucke (MR). - Si.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, enfin, moi, je l'utilise, mais enfin, je vous dis : « on a fait le pari » ; ce n’est peut-être pas comme cela que l'on s'est exprimé quand on a travaillé ensemble. On a décidé de prendre cela sur nous plutôt.

M. Crucke (MR). - Le lundi, vous revoyez l'intéressé.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Moi pas.

M. Crucke (MR). - C'est le courriel que vous envoyez à 8 heures 45 minutes à votre hiérarchie. À qui envoyez-vous exactement ce courriel ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je l'envoie au directeur général et copie à l'inspection générale.

M. Crucke (MR). - Qu'y a-t-il dans ce courriel ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ce courriel disait que l'on avait effectivement des suppositions très fortes qu'il y avait eu une grave malversation au niveau de l'OWD.

M. Crucke (MR). - Durant ce temps-là, le fonctionnaire est-il dans l'établissement ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Durant ce temps, le fonctionnaire – 8 heures 45 minutes – n'est pas encore arrivé, arrive sans doute vers 9 heures 15 minutes, comme il devait le faire, pour une réunion prévue à 10 heures. Je le savais.

L'idée – encore une fois, c'était peut-être une erreur d'appréciation ou tout ce que vous voulez – était de se dire : « Soyons discrets, attendons lundi, il sera là – espérons-le » puisqu'il devait l'être. Il ne peut pas être quelconque, avoir la puce à l'oreille, puisque c'était un secret détenu par...

M. Crucke (MR). - Qu'en savez-vous qu'il ne peut pas avoir la puce à l'oreille ? Manifestement, il a eu une puce à l'oreille.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non, puisqu'il est venu lundi.

M. Crucke (MR). - Mais depuis lors, on ne l'a plus vu : il a disparu.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Député, il est venu lundi. Je veux bien...

M. Crucke (MR). - Oui, il est venu lundi, donc, cela vous satisfait par rapport...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur Crucke, c'est un autre aspect qui est la gestion de la journée de lundi. M. Taminiaux ne peut pas être responsable de ce qu'il s'est passé une fois qu'il a transmis les infos à son directeur général et à son inspecteur général.

M. Crucke (MR). - Par rapport à votre expérience, Monsieur Taminiaux, quand vous nous dites : « Il n'y avait pas de filet, jamais on a eu le moindre élément qui aurait pu nous alerter de ce type de fraude ». Il y a deux choses. D'abord, la Cour des comptes a régulièrement remis des rapports. Elle signale cette difficulté de fait d'avoir – ce sont vos termes : « On a trop mis dans les mains d'un même homme ».

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je l'exprime comme cela de manière simple, effectivement, c'est le cumul d'une fonction de comptable et de trésorier.

M. Crucke (MR). - Mais la Cour des comptes a régulièrement écrit là-dessus.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3) - Régulièrement, nous l'avons lu, nous l'avons retrouvé, on nous avait donné la date – en 2004, je pense. C'est dans un rapport de 2004 que la Cour des comptes a soulevé ce problème. Une réponse a été apportée lors du débat contradictoire classique entre l'OWD et la Cour disant que cette question devait être tranchée plus tard, le plus tôt possible, mais par des dispositions – comme on l'appelait chez nous – d'un décret Walcomfin, finances de la Wallonie, qui devait régler ces aspects d'incompatibilités. Il y a des incompatibilités, Monsieur le Député, qui sont strictes, ce sont celles d'ordonnateur de la dépense et de trésorier. Comptable et trésorier, ce n'est pas incompatible et même un trésorier peut faire des recettes, c'est aussi permis par la législation. Le décret Walcomfin dont je suis en train de parler – le tout dernier, modificatif, que vous avez suivi, celui de 2015 qui a modifié celui de 2011, c'est tout récent – a prévu, effectivement, de veiller à cette séparation.

Quand je relis – si vous me le permettez aussi – les deux arrêtés d'exécution du décret de 2011, un arrêté de 2012, un arrêté de 2013 – enfin, ils sont ici 2012, 2014 – quand je vois la structure au niveau du SPW, la solidité de la structure ; une unité de contrôle des engagements, une unité avec sept personnes, une unité de contrôle des ordonnancements avec le même nombre de personnes – six ou sept – une unité de contrôle des trésoriers pour leur situation et d'autres contrôles qu'on leur demande.

L'OWD, ce n'est pas le SPW en termes de nombres de personne. Est-ce une raison pour laisser un agent à temps partiel comme moi avec cela et un trésorier qui a une marge d'autonomie beaucoup trop large ?

J'étais un peu seul – je pourrais le dire aussi, Monsieur le Député – peu encadré et peu orienté. Voilà comment on en arrive quand on n'a pas l'esprit comptable et on se demandait ce que je faisais là. Je vous ai expliqué que c'était pour moi des tâches budgétaires. J'ai commencé à l'Office wallon des déchets même pas avec du budget, mais avec les subventions aux communes – ce que l'on appelait la ristourne de la taxe sur les déchets pour ceux qui s'en souviendraient encore. On la rendait aux communes en vertu de certains critères, c'est l'arrêté Subsides en vigueur actuellement. J'ai commencé avec cela, et puis cet aspect subvention, et j'ai été désigné pour remplacer un collègue qui faisait le budget et pour faire tout le budget et la coordination budgétaire de la DGO3. Enfin,

de la DGRNE à l'époque puis DGARNE jusqu'à il y a quelque temps, et Direction opérationnelle numéro 3.

Voilà un peu la vie au quotidien, Monsieur le Député, dans cette affaire.

Absence de code de bonnes pratiques, absence de procédure écrite ; toutes choses qui sont prévues par le décret WBFin, que tout cela doit être écrit. Quand je vous parle des deux arrêtés d'exécution qui organisent de manière très solide le contrôle des engagements, le contrôle des ordonnancements – cela j'ai essayé de le faire, et à la limite, ni la Cour ni personne n'a retrouvé grand-chose à redire, le travail est bien fait – le contrôle des engagements et des ordonnancements, c'est le contrôle des pièces qui permettent de réserver l'audit et de faire l'ordonnance.

On est bien d'accord que je remets au comptable et lui paie. C'est là que nous tombons sur des ennuis. Si le comptable est malveillant, qu'il y a-t-il comme filet de sécurité un peu organisé, Monsieur le Député ?

Je vous le dis en âme et conscience.

M. Crucke (MR). - Aucun.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Tout ce que je peux vous dire – trop peut-être, je n'en sais rien – c'est que le décret des deux arrêtés d'exécution, qui ont été pris pour le SPW, n'ont pas encore été pris pour les organismes comme les entreprises régionales et une série d'autres organismes visés dans le nouveau décret de 2015.

M. Crucke (MR). - Monsieur Taminiaux, cela veut-il dire que ce qui est arrivé à l'OWP pourrait également arriver à d'autres organismes wallons se trouvant dans les mêmes conditions de travail que vous ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il y a des toutes petites structures où, effectivement, le comptable doit avoir pas beaucoup, mais autant de liberté qu'en avait le comptable de l'Office wallon des déchets.

M. Crucke (MR). - Le risque potentiel existe-t-il ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - J'en ai un à l'esprit, mais ce n'est pas à moi à...

M. Crucke (MR). - Donnez-le nous. Tant qu'à faire, on fait le travail des autres nous ici...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pardon ?

M. Crucke (MR). - Je dis que si vous avez un doute sur un autre organisme, il ne faut pas hésiter à nous le donner.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai pas de doute sur un autre organisme, Monsieur le Député.

M. Crucke (MR). - C'est aberrant tout ce que l'on entend. Ne trouvez-vous pas que c'est aberrant ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Excusez-moi, ce n'est pas le but d'être aberrant. Je vous montre...

M. Crucke (MR). - Mais n'avez-vous jamais eu cette impression ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai pas vécu dans l'aberration, j'ai vécu dans mon travail au quotidien, pas dans l'aberration.

Sur ce point, que ce sont les petites causes qui provoquent les grands effets. Il n'y a rien d'aberrant dans ce que je dis là.

M. Crucke (MR). - On ne doit pas avoir la même définition.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Tout le monde n'a pas la même...

M. le Président. - Puis-je maintenant demander à ce que la parole soit un peu répartie ? J'ai encore au moins six demandes de prises de parole. Si vous avez d'autres questions, Monsieur Crucke, vous aurez un nouveau votre tour, si cela vous intéresse.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je n'avais pas de redit, mais c'est vrai que vous évoquez dans votre situation le caractère un peu seul et isolé de la tâche qui vous amène à vous poser la question du conflit d'intérêts potentiel qui peut exister entre un trésorier et un comptable.

Dans le dialogue que vous avez avec la Cour, vous est-il arrivé de faire une suggestion d'amélioration du mode de fonctionnement pour éviter cette solitude et l'absence de suivi au niveau du travail que vous effectuez ? Puisque vous, vous avez, en définitive, un travail de contrôle, et puis vous envoyez... Avez-vous l'occasion de formuler des remarques sur ce mode de fonctionnement à votre direction ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - En 2004, la procédure, c'était un rapport préalable, soumis à débat contradictoire, où je n'assistais pas nécessairement, et puis il faut voir ce qui sort effectivement dans le rapport final.

Mais cela n'a pas exagérément, on peut le regretter après, parce que je ne dis pas que c'est très théorique, cette séparation des missions d'un comptable, au sens comptable, dans une entreprise et d'un trésorier au sens public, cela n'a pas été non plus, je ne vais pas dire rappelé, ou insisté – encore une fois, je ne suis pas le seul concerné. Mais ce n'est pas une réponse : « Je ne suis pas le seul concerné ». On est tous concernés dans cette affaire pour améliorer les procédures.

Mais spécifiquement, je n'ai pas fait une note sur le sujet en 2004.

M. Fourny (cdH). - La Cour est réintervenue en 2012, dans le 24e cahier, soulignant quelques difficultés. Quelles suites ont-elles été réservées à ces remarques de la Cour ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je peux me tromper d'une année sur les différents cahiers, mais je pense que, cette année-là, la Cour n'est pas réintervenue sur cet aspect de séparation, de la comptabilisation et du paiement. Par contre, elle est intervenue sur toute une série d'autres problèmes.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Autre question, pour se faire un ordre d'idée : quelle quantité d'ordonnancements effectuez-vous par mois ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - C'est de l'ordre de 6 à 700 par an, trois opérations par jour ouvrable.

M. Fourny (cdH). - D'ordonnancements ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ceux-là du travail du comptable en question.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur Taminiaux, vous évoquez que ce compte sert principalement aux versements de subventions aux organismes actifs, aux intercommunales, aux communes. Y a-t-il d'autres destinataires de versements que ceux-là ? Verse-t-on uniquement de ce compte des subventions à d'autres destinataires que ces organismes-là ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - À des entreprises privées, notamment celles qui effectuent la collecte des cadavres d'animaux, celles qui organisent le ramassage des déchets spéciaux des ménages dans les parcs à conteneurs, les bureaux d'études, avocats, pour une série de conventions de notes juridiques, des bureaux de consultants, pour des tâches plus importantes comme le Plan wallon des déchets, notamment, qui a donné lieu à pas mal de contrats de conventions de consultance. C'est aussi un morceau.

Il y a la partie bénéficiaire publique, les ASBL n'en sont pas, ce sont des associations de droit privé, mais comme une intercommunale, ASBL dans le cadre de subventions légalement prévues, et alors des partenaires privés pour des missions juridiques, pour des missions de consultance économique et pour des missions techniques comme je viens de vous les énoncer – les cadavres d'animaux et la collecte des déchets spéciaux des ménages, et cetera – plus tout une série de petites factures de fonctionnement qui sont ordinaires dans un organisme – frais de traduction, frais de mission éventuelle à l'étranger, et des petites choses comme cela.

En gros, ce sont les dépenses ordinaires de fonctionnement, puis on a les dépenses de subventions, en termes de classification SEC – les articles 30, les articles 50 – et en termes de travaux dont nous sommes maîtres d'ouvrages, les travaux se confient à Rendac, mais des travaux en régie... Je veux dire que l'on n'a pas cet aspect des travaux, enfin des codes 74, on ne fait pas de...

M. Dodrimont (MR). - D'accord, en bref, les...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pardon, excusez-moi, je cite aussi comme partenaires...

M. Dodrimont (MR). - Les destinataires sont nombreux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de

l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il y a des blocs, il y a un groupe... Oui, si l'on parle des communes, potentiellement, 262. Si l'on parle des intercommunales...

M. Dodrimont (MR). - Oui, bien sûr, mais imaginez qu'une commune ou une intercommunale est plus facilement identifiable, quand il est question de vérifier si les versements ont été effectués au bon destinataire, c'est qu'il y a d'autres destinataires que les communes, que les intercommunales.

Qu'il puisse y avoir, par rapport à cette petite différence entre un nom ou autre chose qui n'attire pas spécialement l'attention des services... Là-dessus, vous dites que c'est un mécanisme bien élaboré que le comptable a mis en place et pourtant, c'est sur base d'un simple coup d'œil sur, je présume, son ordinateur. Est-ce son ordinateur que l'on ouvre ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non, on va sur le site de la banque.

M. Dodrimont (MR). - Sur un simple coup d'œil, on s'aperçoit du stratagème et cela interpelle.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il faut faire cela et consulter au moment – c'est le hasard ici – ou un versement venait d'être fait et l'on fait une recherche sur d'autres versements, mais c'est effectivement un pari que je n'explique pas encore qu'il a fait là. Il a tablé – j'avais fait d'autres notes à ce sujet – sur le climat ou l'organisation dans laquelle il était. C'est lui qui a jaugé son environnement – un tel fait cela, un tel fait cela – et qui a osé s'embarquer là-dedans. Mais effectivement, c'était d'une fragilité telle – vous le soulignez – qu'il a suffi de cette journée de vendredi pour y mettre fin. Je sais que le préjudice est énorme – il prend sa retraite que dans quatre mois ; quatre mois, Monsieur le Député, vous me direz que ce n'est pas une grosse économie dans la perte.

M. Dodrimont (MR). - On le mettra dans la colonne des profits pour le citoyen wallon par rapport à ce qu'il a perdu.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne veux pas rire avec cela.

M. Dodrimont (MR). - Moi non plus. Croyez bien nous sommes absolument désolés de la situation.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je dis cela pour essayer de... Je ne vais pas raconter que je ne dors plus depuis trois semaines – peu importe, c'est ma vie –, mais c'est difficile à vivre.

M. Dodrimont (MR). - Quand ce comptable est en congé, comment son travail s'organise-t-il ? Quelqu'un est-il affecté aux mêmes tâches que lui quand il est absent ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Après coup, on pourrait dire que cela aurait pu être suspect – mais c'est toujours après coup – il n'a jamais voulu que l'on vienne interférer dans ses encodages. Pas pour des raisons, à mon avis, de fraude ou quoi qu ce soit, mais pour des raisons qui peuvent être des raisons d'organisation...

M. Dodrimont (MR). - Cela n'appartient bien qu'à vous de dire : « Pas pour des raisons de fraude ».

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Au vu de ma position, c'était pour qu'une chronologie des engagements et des ordonnancements soient respectée. Le travail s'entassait. Ses vacances ne duraient jamais plus de 8-10 jours. Il a toujours insisté en disant...

M. Dodrimont (MR). - Un fonctionnaire consciencieux qui ne prenait pas trop de congés.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il en prenait, mais pas trop à la fois. Ce qui veut que l'on n'a jamais été pris et, de toute façon, s'il y avait eu un gros paiement à faire – je ne parle pas d'un encodage – Monsieur le Député, il y avait un comptable suppléant qui, maintenant, est à Wavre, mais que l'on a remplacé par deux comptables suppléants disponibles à l'Office wallon des déchets. Ces personnes auraient pu faire en urgence ; une des deux l'a fait, lui-même avant d'être équipé d'une calculette terminale de la banque en faisant un courriel destiné à demander la libération de fonds. On n'a pas empêché l'office de fonctionner. Ces comptables suppléants désignés par le Gouvernement, par deux ministres, étaient là pour pallier son absence pour la problématique bien précise des paiements et ne pas dire qu'il y a une urgence absolue et que l'on ne sait pas payer le fournisseur. On a toujours su payer les fournisseurs à temps et à heure. C'était cette organisation.

M. Dodrimont (MR). - Merci pour ces précisions. Cela confirme bien ce que nous avions compris. Plusieurs personnes ont accès au même mécanisme de paiement que ce comptable dont question. Cela paraît de plus en plus difficile, Monsieur Taminiaux, de comprendre comment le mécanisme n'a pas été mis à jour. Je ne vous interroge pas là-dessus ; je fais un constat.

Vous évoquez que le compte 2013 est pour la période sur laquelle il y a aveux – en tous les cas vis-à-vis de l'administration – dudit comptable ; il dit : « J'ai fait 34 opérations entre 2013 et maintenant ». Des opérations ont été réalisées en 2013 et, pourtant, le compte a été parfaitement approuvé par les différents mécanismes. Pour 2014, il dit : « S'il y a un problème informatique ou je ne sais pas quelle excuse il trouve »... Celui-là n'est pas encore élaboré, mais vous confirmez que, pour 2013, on est passé à travers toutes les mailles du filet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non seulement pour 2013, mais pour 2012, 2011 et 2010. Chaque année, les comptes ont été vérifiés et approuvés.

M. Dodrimont (MR). - Jusqu'à présent, il y a également les opérations délictueuses avant 2013 ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Oui, dès 2006.

M. Dodrimont (MR). - Dès 2006.

J'ai encore une question sur le fait que vous dites qu'il peut repartir. Le fameux vendredi, on n'agit pas – il n'était pas là –, on ne mentionne pas le problème à la hiérarchie. Êtes-vous certain que ce type d'opérations n'était, en aucun cas, possible de les réaliser de son domicile, via tous les mécanismes modernes qui existent aujourd'hui ? On peut utiliser un ordinateur à tout moment. On peut faire des opérations et pas nécessairement sur son lieu de travail. Êtes-vous certain, quand vous n'avertissez pas votre hiérarchie, que ce comptable ne va pas, pendant les journées du week-end, peut-être mis au courant de la situation, réaliser de nouvelles opérations ? Pouvez-vous me dire : « Je suis certain que le vendredi soir, le samedi et le dimanche, plus aucune opération ne sera réalisée au détriment de votre service et au détriment de la Wallonie et de ses citoyens » ?

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Ministre, vous avez un élément. Vous n'en avez pas sur mon appréciation de la journée du vendredi.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je n'ai pas la réponse à cette question. M. Taminiaux pouvait l'exprimer. Je ne pense pas que le comptable pouvait faire ce genre d'opérations de chez lui, mais j'ignore le dispositif dans les détails.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je mets grandement en doute le fait que l'on ne puisse pas. On sait tous comment on peut utiliser aujourd'hui les nouvelles technologies, y compris pour cela. Malheureusement, avec quelqu'un qui a mis au point un mécanisme de ce type, cela m'étonnerait qu'il n'ait pas été en capacité de continuer à faire des opérations d'un autre endroit que son lieu de travail.

Monsieur Taminiaux, la réponse que vous me donnez me laisse dans le doute aussi quant à cette capacité de continuer à détourner, même les week-ends et jours fériés.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Le doute, mais le risque était là. Le doute : se baladait-il avec la carte bancaire de l'Office wallon des déchets sur lui ou bien la laissait-il de même que son petit lecteur ?

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - À sa place, je prends cela avec moi. Arrêtons d'être naïfs !

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ce n'est pas sa carte personnelle.

M. Dodrimont (MR). - On est face à un escroc de haut vol, désolé.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je voudrais faire une séparation entre chez lui et le bureau. À mon avis, c'était quelque chose qu'il enfermait, qui devait être enfermé

suivant ses petites habitudes, apparemment comme tout le reste : bien fermé à clé pour les extraits et des tas de choses.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Mes questions allaient dans le sens de celles de M. Dodrimont.

Revenons courant de l'après-midi et au tout début de l'affaire quand vous vous rendez compte de ce qui est en train de se passer. Comme vous l'avez indiqué, c'est une commune qui demande si le paiement a été fait et on vérifie. À ce moment-là, je pense que c'est votre collègue, qui a la même fonction que vous, qui vient vous voir pour dire : « On doit vérifier » ; ou elle a déjà vérifié à ce moment-là. C'est à ce moment-là qu'elle tombe sur le paiement litigieux.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Elle l'a déjà vérifié ; elle vient en discuter avec moi.

M. Mouyard (MR). - Si j'entends bien, votre collègue a accès au PC banking ou un système de ce type via une calculette avec une carte que l'on met dedans. Votre collègue en question est-il un comptable suppléant ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Mouyard (MR). - Il n'y a pas que les comptables suppléants qui...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il avait un accès en lecture, pas un accès en écriture ou en mandat de paiement. C'est de la lecture.

M. Mouyard (MR). - C'est uniquement de la lecture. Avez-vous accès en lecture également ? Lorsque vous dites que le comptable partait pour de courtes périodes et ne faisait pas d'encodage, on parle bien d'encodage comptable, mais qu'il y avait bien la possibilité pour d'autres, vous et votre collègue par exemple, d'aller en lecture sur le site et pour trois autres comptables suppléants d'effectuer des paiements. Là, je compte déjà cinq personnes ayant un accès quasi permanent en lecture et en paiement au système de la banque pour voir les entrées et les sorties financières sur le compte. C'est cela que je peux déduire.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Quatre en écriture.

M. Mouyard (MR). - En plus du comptable, vous avez parlé de trois comptables suppléants, c'est ce que j'ai retenu, plus vous deux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Quatre pour les paiements et en lecture, tous ceux que j'ai cités et ma collègue et moi.

M. Mouyard (MR). - Cela fait six en tout qui, en permanence, ont accès aux comptes pour les lectures.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On a fait cela, on a diffusé cette possibilité, à partir de mars 2015, parce que c'est en 2014 que l'on a modernisé l'approche sur le site interne.

M. Mouyard (MR). - Tout le monde utilise ce système de PC banking maintenant. Lorsque l'on veut retrouver un paiement, pour ne pas tout faire défiler, que fait-on ? On encode, par exemple, le numéro de compte du destinataire, la période et on obtient tous les paiements vers le compte destinataire.

Vendredi, lorsque vous vérifiez avec votre collègue, j'imagine que c'est ce que vous faites et vous voyez en quelques secondes l'impact de la chose.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Sur le nom, mais sur le numéro de compte, la recherche n'était pas possible. Après on a eu des listings de la banque. C'est une recherche sur le nom. On a vu ce nom-là, le premier...

M. Mouyard (MR). - Le vendredi, vous vous dites que vous attendrez lundi pour informer de la situation. Mais qui exactement est au courant ? Vous et votre collègue ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Sauf à supposer que l'un de nous deux ait parlé, mais c'est point.

M. Mouyard (MR). - Le week-end, prenez-vous contact ensemble ? Allez-vous en lecture sur le compte voir s'il y a encore des mouvements ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de

l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - La carte reste au bureau enfermée. C'est celle de l'OWD. Je ne dois pas être le seul à garder sa carte officielle, la carte du ministère...

M. Mouyard (MR). - Enfin, vous comprenez l'impact de ma question. Je ne vais pas dire que je comprends que vous attendiez le lundi, je peux l'envisager, mais vous avez dit, de manière très discrète tout à l'heure, que depuis lors, vous ne dormez pas bien. J'imagine que ce week-end-là, vous n'avez pas dû très bien dormir non plus et, moi, quand je ne dors pas bien, je vérifie, je revérifie.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - M. Taminiaux, vous dites que du vendredi après-midi au lundi à 8 heures 45, avec Mme Minne, vous êtes les deux seuls au courant de la suspicion des agissements du comptable. Est-ce la première fois que Mme Minne, ou un autre fonctionnaire évoque, auprès de vous des craintes par rapport à des comportements, des dysfonctionnements douteux du comptable en question ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui.

M. Jeholet (MR). - En aucun cas, vous n'avez état de doute par rapport au comptable auparavant ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est clair que non.

M. Jeholet (MR). - Deuxième élément, un audit a été commandé et est sorti en 2014 avec – je ne vais pas reprendre tous les dysfonctionnements constatés au sein de l'office, je me contenterai de la conclusion au niveau de la gouvernance et des modalités de gestion : « Il convient, sur base d'une analyse de risque permettant l'établissement des priorités, d'instaurer un véritable contrôle interne qui pour l'instant se limite à un contrôle de la ligne hiérarchique ».

Avez-vous eu l'audit ? Avez-vous pu le lire ? Quelles ont été les démarches du ministre ou du cabinet à votre égard pour améliorer le système ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai pas eu connaissance de cet audit. Parlez-vous de l'audit Comase ? Je ne l'ai jamais eu en mains.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - En ce qui concerne l'audit...

M. Jeholet (MR). - J'interroge M. Taminiaux.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - C'est moi qui donne la parole à mes fonctionnaires et qui réponds aux questions.

M. Jeholet (MR). - Vous êtes embêté.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, je ne suis pas embêté du tout.

M. Jeholet (MR). - C'est bon, Monsieur Taminiaux a répondu.

M. le Président. - Chers collègues, je dois rappeler que le fonctionnaire parle toujours sous la tutelle et le contrôle du Gouvernement et, si le ministre le souhaite, c'est lui qui répond.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Il n'y a rien à cacher. Quand un audit, dans quelque structure que ce soit, est produit, il descend dans l'administration par la hiérarchie et, donc, les personnes qui ont reçu l'audit à l'administration, ce sont le directeur général et l'inspecteur général. Après ils prennent leurs dispositions en interne. Mais M. Taminiaux comme tout autre fonctionnaire de l'OWD ; on ne réunit pas les 100 fonctionnaires de l'OWD pour leur communiquer l'audit, sauf si l'inspecteur général l'a fait.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Si M. Taminiaux n'est pas responsable du mode de fonctionnement interne, du manque de contrôle, de toutes les choses soulevées – sur lesquelles on reviendra avec les autres interlocuteurs. Il y a des moments où des extraits du film *Le dîner de cons* me reviennent depuis le début de cette commission ; on a affaire à des champions du monde, c'est sûr – mais il y a une chose dont vous êtes responsable, Monsieur Taminiaux, c'est le vendredi.

Je voudrais y revenir, car je ne comprends toujours pas, il faudra me l'expliquer. Vous découvrez le pot aux roses sur un montant important – vous l'avez dit tout à l'heure sans communiquer le montant –, mais visiblement c'était beaucoup plus important que 50 000 euros et vous nous dites devant cette commission : « Soyons discrets, attendons que le fonctionnaire revienne ». Mais enfin, M. Taminiaux...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des

Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Taminiaux s'est déjà exprimé à plusieurs reprises à ce sujet. Effectivement, il concède qu'il a appris les choses vendredi après-midi et qu'il a choisi, avec sa collègue, d'attendre lundi matin.

M. Maroy (MR). - Comprenez-vous cela, Monsieur le Ministre ? Cette réaction vous semble-t-elle normale ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Vous n'avez pas bien entendu ce que l'on a dit dès le départ. Je n'ai pas à juger aujourd'hui d'un agent. Je vous dis, de manière générale, il y a les faits ; M. Taminiaux les a exprimés et, moi, je jugerai quand je devrai le faire si une procédure doit être engagée. C'est tout, je ne vais pas vous dire aujourd'hui si c'est bien ou pas bien, j'entends M. Taminiaux.

M. Maroy (MR). - J'aimerais comprendre, Monsieur Taminiaux, pourquoi cette volonté de discrétion. Est-ce une habitude de la maison ? Lorsque l'on découvre des cadavres dans le placard, le referme-t-on vite ? Je ne comprends pas, je suis désolé. Comme le disait l'un de mes collègues tout à l'heure, quelqu'un se fait avoir dans un magasin à commettre un petit vol et on appelle la police et, vous, vous dites : « On va partir en week-end, soyons discrets, nous ne sommes que deux au courant. À lundi, bon week-end ».

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Vous le décrivez de manière caricaturale, légère, c'est votre point de vue de le décrire ainsi. Ce n'est pas comme cela que cela s'est passé, je vous l'ai dit. C'était des interrogations, une suspicion à corroborer, c'était présumé tout cela, une notion de fraude présumée, on voulait voir plus clair sur l'ampleur de la fraude.

M. Maroy (MR). - Était-ce la même adresse ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non, on ne le savait pas.

M. Maroy (MR). - Était-ce l'adresse du comptable ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Cela, on ne le savait pas. Il apparaissait une adresse sur le site de Belfius, je ne connais pas son adresse, ni son numéro de compte financier du comptable. Je connais le nom du comptable et orthographié comme il l'était et on a fait une recherche sur cette orthographe. Non, il faut considérer que l'on a peut-être fait pencher la balance – vous pouvez être indignés, c'est comme cela que cela s'est passé – du côté de la suspicion, à vérifier, de la fraude présumée, c'est comme cela. « On a fait pencher la balance », c'est une façon de parler. Mais c'est cela qui l'a emporté par rapport au fait de « courir » prévenir un directeur général qu'il y avait des possibilités que le comptable ait commis de très gros détournements. Je l'ai dit, je le répéterai toujours ainsi.

M. Maroy (MR). - J'ai encore deux questions, Monsieur le Président.

Je suis désolé, Monsieur Taminiaux, mais comprenez-nous. Il y a un deuxième élément – je sais que cela n'est pas de votre responsabilité – le lundi, lorsque le comptable est entendu, qu'on le met face à ses responsabilités qu'il avoue, il n'y a plus de doute permis et, malgré cela, on le reconduit à la sortie, on lui enlève son badge, on dit : « Bonsoir, Clara ! », et l'on appelle la police le lendemain. Comprenez que ces deux éléments rapprochés...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Est-ce une question qui m'est destinée, Monsieur le Député ?

M. Maroy (MR). - Non, je n'ai pas encore posé la question.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Taminiaux ne sait pas répondre à cela puisqu'il n'est plus concerné par les opérations du lundi matin.

M. Maroy (MR). - Non, mais ces deux éléments, l'attitude le vendredi et l'attitude d'un autre responsable de la hiérarchie le lundi, mis bout à bout, ne peuvent que nous conduire à énormément d'étonnements. Ce n'était pas une question, c'était une réflexion.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ce sont deux choses différentes. Deux jours différents avec des acteurs différents, nous sommes bien d'accord. Oui, mais la journée de lundi, ce sont des acteurs, tout ce qui s'est passé le lundi, à part mon courriel d'avertissement, après, il s'agit d'une reprise en main par la hiérarchie.

M. Maroy (MR). - Je remarque juste que, le lundi, on continue à temporiser, c'est un peu cela que je voulais mettre en avant. Je termine avec ma question suivante.

Si j'ai bien compris, il y a 514 engagements ou ordonnancements comptables réalisés en 2013, cela fait moins de trois opérations par jour ouvrable. Ce n'est pas une comptabilité terriblement complexe.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On n'a pas dit cela non plus.

M. Maroy (MR). - Comment se fait-il que pendant 10 ans, avec une comptabilité telle que celle-là, avec si peu de mouvements, on ne découvre rien ? C'est tellement gros.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pour celles qui passent encore une fois, et j'ai insisté, les petites causes, les grands effets. Les petites causes, ce n'est pas de procédures, pas de bonnes pratiques consistant...

M. Maroy (MR). - La Cour des comptes vous l'a dit plusieurs fois. Comment cela se fait-il que cela ne bouge pas ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pas que l'on devait aller vérifier les extraits de compte, car je crois, qu'eux-mêmes... – si, ici, l'on interroge, je dois aussi constater que j'ai eu des éléments, que dans les bonnes pratiques, au moment des vérifications annuelles, éplucher les extraits de compte n'est pas dans les habitudes de certains organismes de contrôle non plus d'éplucher les extraits de compte ; effectivement, dans ce cas, il n'est pas dans l'habitude non plus. Ce n'est peut-être qu'une fois par an, mais voilà, ce n'est pas fait par un organisme.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Nous sommes en train de tourner en rond, car il y a des questions auxquelles on répond déjà pour la deuxième ou la troisième fois.

M. Mouyard (MR). - Il y a juste une précision pour M. le Ministre puisqu'il a dit, à plusieurs reprises, qu'il ne voulait pas donner d'appréciation pour l'instant par rapport à des procédures qu'il serait éventuellement amené à engager.

M. le Président. - On parle des procédures disciplinaires éventuelles, oui.

M. Mouyard (MR). - À ce jour, y a-t-il des procédures engagées ou pas ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, il y a juste la procédure du directeur général envers le comptable, la suspension du lundi, c'est la seule procédure aujourd'hui en cours.

M. Mouyard (MR). - N'y a-t-il aucune autre procédure disciplinaire ouverte ? Il ne vous semble pas utile d'en entamer, ne fut-ce que pour les personnes qui n'auraient rien à voir là-dedans soient blanchies ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Une enquête pénale est en cours...

M. Mouyard (MR). - Pénale par rapport à une personne.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Oui.

M. le Président. - Puis-je demander qu'on laisse terminer chacun sa phrase ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - ... et également une enquête interne et un rapport du directeur général. Toute une série de procédures sont en cours, mais aujourd'hui, on ne peut pas pointer un agent en disant : « Une procédure disciplinaire débute ». Cela viendra inévitablement, mais je ne peux pas le faire aujourd'hui, car des éléments ne nous sont pas encore connus.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai trois registres de question. Je reviens d'abord au premier registre, mais avec des éléments complémentaires sur le vendredi. Monsieur Taminiaux, votre collègue, puisque c'est comme cela que vous l'appelez, est-elle votre subordonnée ou est-elle votre alter ego ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On peut considérer que c'est mon alter ego dans cette tâche de contrôle.

M. Hazée (Ecolo). - Vous n'avez pas d'ordre à lui donner et c'est ensemble que vous décidez de ne pas avertir la hiérarchie, c'est votre décision conjointe, ce n'est pas votre décision après son éventuel avis.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est une décision conjointe, mais...

M. Hazée (Ecolo). - Avez-vous été directement d'accord ? Ou y a-t-il eu un débat entre vous par rapport au...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'était tellement surprenant qu'il fallait que l'on en discute sur quelle conduite tenir. Oui c'est à deux, mais avec le respect de la liberté de chacun, donc, je ne l'ai pas forcée non plus.

M. Hazée (Ecolo). - À vos yeux, c'est une décision que vous avez prise ensemble sans qu'elle ne cherche à vous convaincre d'avertir la hiérarchie.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Elle s'est posé des questions autant que moi, oui.

M. Hazée (Ecolo). - Vous avez surtout assisté, je suis dans ce registre, quant au fait que vous vouliez surtout éviter que l'auteur des faits – qui a reconnu les faits aujourd'hui – ne soit averti avant le lundi. Est-ce cet élément qui a été décisif pour vous dans le fait de ne pas prévenir la hiérarchie ? Vous vous êtes dit : « Si je préviens la hiérarchie, alors il y a un risque éventuel que la personne ne vienne pas lundi et qu'elle parte en fuite ».

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Par sécurité, je parle effectivement de fuite éventuelle sans avoir de soupçons ou de présumer quoi que ce soit sur la hiérarchie, mais la sécurité à ce niveau-là, c'était de garder l'information confidentielle.

M. Hazée (Ecolo). - Il vous a semblé préférable de garder l'information à vous deux, avec votre collègue alter ego, et que vous alliez prendre des risques par rapport à la divulgation de l'information et à l'éventuelle présence de l'auteur des faits, le lundi matin, si jamais cette information allait vers la hiérarchie. Par ailleurs, il y a plusieurs niveaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, d'accord, vers la hiérarchie, vers toute une série... La hiérarchie c'était au moins...

M. Hazée (Ecolo). - Il y a l'inspecteur général, le directeur général, le secrétaire général, et quand bien même vous auriez une suspicion à l'égard de quelqu'un, vous pouviez encore...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai pas de suspicion à l'égard de personne, c'est une question, mais encore une fois, c'est de l'improvisation dans des circonstances qui n'arrivent pas tous les jours. Ici, c'est quelque chose de tellement stupéfiant que je ne sais pas si j'ai raisonné en termes de roman policier ou en termes administratifs ; excusez-moi, Monsieur le Député.

M. le Président. - On tourne à nouveau en rond.

M. Hazée (Ecolo). - Non, Monsieur le Président, je n'ai pas posé de questions qui ont déjà été posées. Jusqu'à il y a deux minutes, je ne savais pas si c'était l'alter ego ou la subordonnée de M. le Responsable de la cellule. Quand on dit responsable de la cellule, on peut avoir l'impression...

M. le Président. - Je suis d'accord que cela, c'est une nouvelle question.

M. Hazée (Ecolo). - Très bien, je vous remercie. Je reviens aux faits également où M. le Ministre a dit qu'il y a eu deux comptes débités. Les transferts, les flux financiers ont-ils été vers plusieurs comptes ou vers le même compte dans ce que l'on connaît aujourd'hui de l'affaire ? Tous les versements ont-ils été effectués vers un seul compte avec des orthographes différentes ? On sait, de toute façon, que c'est le compte qui compte lorsque le flux financier s'en va, l'orthographe n'empêche pas le paiement d'avoir lieu. Ou y a-t-il eu plusieurs comptes bénéficiaires ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non à ce stade-ci.

M. Hazée (Ecolo). - À ce stade aussi, le montant de 2 millions d'euros a été évoqué, l'ordre de grandeur reste à ce stade-ci, celui-là. On a évoqué dans la presse, des montants de versements de 5 000 à 10 000 euros « selon les mois », puis un montant de 52 000 euros a attiré votre attention. Y a-t-il eu d'autres montants de l'ordre de grandeur de 5 000 à 10 000 euros ?

M. le Président. - Votre micro, s'il vous plaît.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est un aspect des choses. Excusez-moi, mais tout cela a été remis à la force d'autorité.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Un listing complet a été remis par la banque et aux enquêteurs. Je ne vois pas ce que cela apporte, d'après une rapide vue sur ce document, cela variait entre 12 000 et 52 000 euros.

M. Hazée (Ecolo). - Si vous m'interrogez sur ce que cela apporte, c'est que la hauteur du versement peut

susciter un peu plus d'intérêt ou pas puisqu'en l'espèce, c'est un montant de 52 000 euros qui a amené, fortuitement a-t-on dit, la découverte des opérations frauduleuses.

Il a aussi été évoqué le point de départ en 2006 – cela a été dit ici, sur les bancs des collègues. Monsieur le Ministre ou Monsieur Taminiaux, confirmez-vous également que le point de départ est 2006 ? Est-ce avant, est-ce après ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Est-ce le 1er janvier 2007, Monsieur le Ministre ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Jusqu'en 2007, c'est certain, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas avant.

M. Hazée (Ecolo). - Le travail d'exploration des comptes n'a été mené, à ce stade, que jusqu'en 2007, mais le 1er janvier...

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, le 1er janvier 2007 ont eu lieu les premiers détournements, mais l'historique de la banque, celui qui nous a facilité le calcul du total, ne remonte que jusqu'au 1er janvier 2006. Ils gardent 10 ans d'archives.

M. Hazée (Ecolo). - D'où l'expression, à ce stade, qui est une prudence.

Troisième registre de questions, je reviens sur le mode opératoire. Il a été dit que c'était une fraude aux subsides. En même temps, le ministre, avec une certaine certitude, dit qu'il n'y a pas eu de préjudice au sens où il n'y a pas eu de bénéficiaires de subsides qui ont été lésés par le détournement. C'est quelque chose dont on est sûr, aujourd'hui, du fait qu'il n'y a pas eu de bénéficiaires, voire de fournisseurs...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Il semble, au premier examen réalisé, que tous les paiements, qui devaient être effectués, l'étaient envers les bénéficiaires tel que prévu ; qu'il s'agit bien de virements supplémentaires qu'il a réalisés et qu'il est parvenu à maquiller les comptes pour que ces débits supplémentaires ne se voient pas au moment des clôtures.

M. Hazée (Ecolo). - C'est l'élément complémentaire que je voulais aborder. Vous avez dit que les comptes ont toujours été certifiés. Les comptes n'ont pas laissé de trace de ces versements frauduleux, c'est un travail qui se passe sur la trésorerie. En même temps, vous avez dit que, à la fin de l'année, la réconciliation était menée entre trésorerie et comptes et qu'il y avait, dès lors, une génération spontanée de moyens financiers puisque les comptes et la trésorerie étaient justes à la fin de l'année. Cela veut-il dire que le comptable – c'est une hypothèse que vous avez formulée implicitement, je ne veux pas vous prendre à partie, donc, je reviens avec la question – a agi au niveau des recettes et qu'il y aurait une distraction des recettes qui fait que, en agissant en recettes et en dépenses, on pouvait ainsi passer à travers les comptes et garder la réconciliation des comptes et trésorerie en fin d'année ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Admettons. Que disons-nous, Monsieur le Ministre ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - En restant général.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - En restant général, ce que l'on a fait, c'est d'appeler notre consultant informatique, auteur des programmes, pour qu'il essaie de déterminer où la fraude s'est faite et comment elle s'était faite. Il a remis un rapport concernant le modus operandi de la fraude.

M. Hazée (Ecolo). - C'est un des éléments qui nous amènent ici aujourd'hui. Qu'en est-il du modus operandi ? Si l'hypothèse de complicité a été évoquée, si des révélations qui seraient faites à ce sujet mettaient à mal l'instruction en cours, chacun comprendrait ici que les réponses ne soient pas données. Nous sommes là pour poser les questions, il appartient au ministre et, le cas échéant, à ses agents sous son contrôle, de juger...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - On ne doit pas répondre plus loin à cette question. L'Inspection des finances examine la situation pour pouvoir rouvrir. On est en train d'examiner tout cela pour voir où est le problème et comment faire pour que l'on ne puisse plus contourner les procédures, de manière à reprendre des paiements.

Pour le reste, les documents, tout a été saisi, tout cela a été pris au niveau de la police financière qui mène l'enquête. Je ne vais pas aujourd'hui interpréter des petits éléments que nous avons eus au début. On a une idée du montant, on n'est pas sûr que ce soit le montant final. On a vu l'ampleur des opérations, on sait vous le

dire. On sait que personne ne s'est plaint de non-paiement, donc, que c'étaient bien des opérations supplémentaires.

Pour le reste, on sera imprécis et cela ne va rien amener de vous dire ce que l'on sait aujourd'hui, c'est-à-dire pas beaucoup plus que cela.

M. Hazée (Ecolo). - Cela ne va rien amener, c'est une question d'appréciation. Je ne demande pas d'interpréter les faits. Mais si nous sommes réunis, aujourd'hui, c'est pour savoir comment 2 millions d'euros peuvent quitter les caisses de la Région wallonne et comment les choses se passent.

Vous avez prévu un rapport pour que les opérations de paiement puissent reprendre dans un cadre tout à fait sécurisé, c'est une démarche qui ne suscitera aucune critique. En même temps, lorsque la Cour des comptes, que l'on écoutera tout à l'heure, est interrogée sur « Comment est-ce possible que les choses se passent sans que personne ne voie rien ? », on est au cœur de la question qui nous réunit.

J'ai formulé l'hypothèse sur base de ce qui a été évoqué ici. Est-ce en recettes que les choses se passent ainsi ? Je peux tout à fait entendre que certains éléments ne puissent pas être donnés dès le moment où ils pourraient mettre à mal la suite de l'enquête. Par contre, me dire que ma question n'a pas d'intérêt, j'ai une appréciation différente quant à l'intérêt de la question.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Taminiaux réserve le reste de ses réponses aux enquêteurs.

M. Hazée (Ecolo). - Nous reviendrons alors sur le mode opératoire ultérieurement, après avoir écouté le conseil supérieur puis le ministre.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ce rapport a été transmis à la police, je pense.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci pour votre exposé, Monsieur Taminiaux. Il y a pas mal de questions que je voulais poser, vous les avez déjà abordées.

J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de procédure systématique de contrôle des mouvements financiers. Je ne suis pas comptable, mais l'exposé a été assez clair jusque-là.

Aviez-vous une procédure d'urgence quand vous aviez des soupçons de malversation ou autres ? C'est important pour moi de savoir si vous aviez une marche à suivre, une méthode de travail, quelque chose de systématique à faire ou si vous avez dû agir dans l'improvisation et un peu livré à vous-même.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il n'y a pas de procédure écrite ou d'instruction particulière, de règlement, pour le cas où une affaire pareille se produirait. Est-ce bien cela votre question ? Si une affaire pareille se produit, que fait-on ?

Non, évidemment. Cela ne s'était jamais produit. Cela n'a jamais été écrit. C'est le vendredi 12 février que cela a surgi d'une manière plus qu'inopinée.

M. Gillot (PTB-GO !). - Avez-vous dû agir d'initiative ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, d'initiative, comme déjà la plupart du temps depuis 1992, d'initiative pour organiser ce service et l'équiper en logistique.

M. le Président. - Il reste deux orateurs : M. Puget et Mme Waroux.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur Taminiaux, je reviens sur ce que mon collègue M. Mouyard a dit tout à l'heure : six personnes ont accès en lecture. Il y aurait cinq personnes qui n'ont jamais rien vu. Six ont accès, donc, cinq n'ont jamais rien vu, donc, personne ne lit, personne ne regarde ce qui se passe sur son écran.

Quelle vérification faites-vous alors ? Pourquoi allumez-vous votre écran en lecture ? Que vérifiez-vous ? N'y a-t-il jamais rien qui est apparu ?

Même si les gens sont uniquement – ce qui n'est pas péjoratif – affectés à la comptabilité, ils doivent avoir quelques informations et quelques attraits pour les dossiers qu'ils traitent. Ils doivent savoir plus ou moins les affectations de budget : qui a quoi, qui a quoi quand.

Vous allez certainement nous éclairer. Quand on se connecte, on doit avoir le listing et on doit suivre ses dossiers. Si l'on suit ses dossiers, il y a toujours bien des dossiers qui sont conjoints. Jamais personne sur ces cinq personnes ne s’est dit : qu'est-ce que c'est cela ?

Sauf hormis une fois votre collègue. Depuis des années et des années, elle s'est dit : ce n'est pas normal. On n'a jamais détecté, on n'a jamais lu l'écran, on n'a jamais regardé les dossiers. On connaît son dossier, on ne connaît pas le dossier conjoint, mais une fois on fait un versement pour l'un, une fois un versement pour l'autre. Il y a tout de même une certaine habitude des

dossiers et, à un moment donné, on doit se demander : « C'est quoi ce truc ? », comme on dit chez nous.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est large, puisque vous dites : ouvrir son écran, regarder ; qu'a-t-on pour mission de regarder à l'écran ; quel programme on consulte ; est-on sur une affaire de situation financière ; est-on sur un dictionnaire des engagements ; est-on sur un dictionnaire des ordonnancements ; est-on sur un relevé des paiements encodés qui pourraient être disponibles à tous par le comptable puisque chacun puisse voir les paiements qui ont été mis en route ?

Les paiements en faveur des bénéficiaires, intercommunales et autres, sont disponibles, pas dans le programme actuel pour lequel il y a un peu de retard pour l'implémenter, mais sur un fichier Excel un peu artisanal, mais qui reprend de manière exhaustive tous les paiements effectués par le comptable. Cela, les agents de l'OWD l'ont utilisé bien souvent pour vérifier. Comment sait-on que c'est payé ? Parce que personne ne réclame ? Non, je m'étonne que la question ne soit pas venue. Excusez-moi, Messieurs les députés, mais enfin, j'ai déjà été gâté avec le reste, celle-là aurait pu venir aussi. Comment sait-on que les intercommunales sont payées ? Parce que le comptable trésorier encode quelque part le paiement qu'il a effectué pour Intradel, pour l'ICDI, et cetera, exécuté à telle date. Ce fichier est sur un serveur et disponible aux agents traitants. Il faut distinguer les agents traitants, les comptables suppléants, c'est pour cela que la réponse tout à fait claire à votre question n'est pas aussi immédiate que ce que l'on voit quand on allume son programme. Quel programme allume-t-on ? Que cherche-t-on ?

Je vais vous donner un élément de réponse, les paiements sont encodés et les agents traitants, les premiers concernés, ont accès à cette base de données. Ce n'est peut-être qu'une partie de la réponse, mais elle vous situe un peu le contexte par rapport aux responsabilités des uns et des autres et de ce que l'on est censés aller voir. Aller sur le site de Belfius, c'est une démarche bien particulière qui a été le fait d'une personne pour la vérification d'un paiement qui n'apparaissait probablement pas sur le relevé du comptable qui était en vacances ou un paiement qui n'avait pas été effectué pour des raisons de trésorerie. Quand il n'y a pas de trésorerie à l'OWD, ce n'est pas parce que l'on détourne l'argent, mais parce que l'on n'a pas fait les gros approvisionnements. Tout cela n'a jamais compromis le fonctionnement au quotidien. C'était peut-être cela la subtilité, parmi tant d'autres subtilités, de l'auteur des malversations. C'est que tout pouvait fonctionner.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - J'ai encore deux autres petites questions. Rapidement, Monsieur le Président, je sais ; c'est une nouvelle question, vous serez satisfait.

On revient sur le lundi et le vendredi, je ne vais pas rentrer dans les détails maintes fois répétés. Vous nous avez dit que le lundi à 8 heures et 48 minutes exactement, vous avez envoyé un courriel. Du vendredi à 16 heures, quand vous avez quitté et que vous avez décidé de ne pas en parler au lundi matin, quels sont les nouveaux éléments que vous avez découverts le lundi matin avant d'envoyer le courriel ? Combien de temps de recherche cela vous a-t-il pris pour avoir ces nouveaux éléments ? S'il n'y avait pas de nouveaux éléments, pourquoi pas le vendredi soir ? Je ne vois pas pourquoi il y a une différence entre le vendredi soir et le lundi matin s'il n'y a pas de nouveaux éléments qui sont arrivés le lundi matin pour vous décider, pour vous réunir avec votre collègue et prendre la décision de dire : « Maintenant, j'envoie un courriel, ce n'est pas toi qui vas le faire, c'est moi, parce que nous avons de nouveaux éléments en mains ou pas ».

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est une question de calendrier, je n'ai pas de nouveaux éléments à ce moment-là. J'arrive à 8 heures, je rédige le courriel au bureau. Il est 8 heures et 45 minutes, le temps de rédiger et je l'expédie. J'attends ma collègue pour que l'on en découvre un peu plus. On a eu un certain attentisme, on ne va pas recommencer le lundi matin. Le lundi matin, je lance le pavé dans la mare, mais cela n'a pas stoppé le travail d'investigation puisqu'à partir de ce moment-là, on a investigué sur le numéro de bénéficiaire, sur l'adresse, et cetera, pour pouvoir confirmer. Le lundi matin, c'était : « Aïe aïe aïe, Monsieur le Directeur général, il semble qu'une horreur se profile à l'horizon » ; c'était le sens de l'avertissement du lundi matin.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - C'est seulement basé sur une réflexion qui s'est passée pendant 48 heures entre votre collègue et vous, qui vous amène à prendre la décision le lundi matin et pas le vendredi soir. Je n'ai pas à juger et je ne vous juge pas, Monsieur Taminiaux, je n'ai pas de jugement à émettre à votre égard. Je veux avoir des éléments pour avoir ma propre idée et ma propre réflexion.

Ma dernière question va peut-être vers M. le Ministre. Vous avez dit que votre collègue était votre alter ego. Pourquoi ne l'entendons-nous pas ? Pourquoi ne pas avoir également sa version des faits ? Sans remettre en cause ce que M. Taminiaux a dit. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne vois pas pourquoi si la

décision a été prise à deux – peut-être parce que c'est vous qui avez envoyé le courriel – depuis le vendredi entre 15 heures et 16 heures, on n'entendrait pas votre alter ego sur ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - La décision d'entendre deux agents est conforme à la demande de la Conférence des présidents, le fonctionnaire dirigeant de l'OWD et un agent. Si l'on en avait demandé trois, on en aurait eu trois, mais je pense que Mme Minne n'aurait rien pu dire d'autre.

M. le Président. - Cela fait partie des conclusions que nous pourrons faire à l'issue des travaux d'aujourd'hui.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur le Ministre. J'invite le président de la commission à relater puisque j'entends que je ne suis pas le seul, j'entends un peu du bruit dans mon dos, plus ou moins la même demande.

M. le Président. - Je relaterai à la Conférence des présidents ce que la commission, dans son ensemble, me charge de relater ; c'est mon devoir.

Mme Waroux, suivie de M. Crucke pour une brève intervention et puis je clôture la liste des intervenants.

(Réaction d'un intervenant)

Parce que tout a été posé comme questions, sauf pas encore par tout le monde.

La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Je vois que le comptable a certainement passé un meilleur week-end de Saint-Valentin que M. Taminiaux ici. Je ne sais pas quel cadeau il a pu faire, mais j'espère que c'était à la hauteur.

Au niveau des comptes enregistrés, on fonctionne tous avec nos *home banking*, et cetera. J'ai du mal à comprendre : un compte est enregistré sous un nom et les collègues n'ont pas... – on dira que l'on répète les mêmes choses, mais c'est troublant de ne pas avoir saisi ces orthographes. Quand on commence à taper, ne serait-ce qu'un début de mot, on a une série de propositions. C'est assez troublant même si l'on change l'orthographe, on a dit que c'était la même adresse, mais là, il faudra confirmer.

Vous dites bien que tous les paiements avaient été faits au centime près pour les intercommunales. Je pensais qu'il avait pompé 2 000 euros par ici, 3 000 euros par là, mais visiblement, ce n'était pas le mécanisme.

Je suis étonnée aussi sur le mode de procédure. Vous dites qu'envoyer un courriel, c'est, chez vous, une hiérarchie assez lourde. On ne prend pas le téléphone, on n'appelle pas son chef. Vous avez gardé cela sur le dos tout le week-end, c'est assez étonnant.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Ces questions ont déjà été posées ; M. Taminiaux a répondu x fois aux mêmes questions. Qu'il y a-t-il de nouveau dans la question ?

Mme Waroux (cdH). - Depuis combien de temps le comptable était-il engagé et en fonction ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il était comptable de l'Office wallon des déchets depuis le 1er janvier 1992, au moment où l'on a commencé à tenir la comptabilité séparée de l'entreprise régionale.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Fonctionnaire bien avant puisqu'il a presque 45 ans de carrière.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je voudrais revenir sur la question de M. Gillot : « N'y a-t-il pas de procédure permettant dans ces cas-là de réagir ? ». Vous y avez répondu très clairement : il n'y a pas de procédure écrite.

Monsieur Taminiaux, connaissez-vous l'article 40 du Code de procédure pénale qui dit que tout fonctionnaire doit immédiatement dénoncer tout fait délictueux dont il a connaissance au procureur du Roi ?

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne connais pas le texte, je ne suis pas juriste. Mais globalement, dénoncer une fraude est quelque chose que l'on observe dans le cadre de ses fonctions. Au procureur du Roi, je ne le savais pas. Je devais la dénoncer – on ne va pas y revenir –, je ne l'ai pas dénoncée le vendredi ; je l'ai dénoncée le lundi et pas au procureur du Roi. Je l'ai dénoncée à ma hiérarchie. Après, les relais, est-ce un fonctionnaire, est-ce un chef ? On est dans une structure pour des éléments aussi graves, je pensais que le directeur général était probablement la personne la plus habilitée.

M. le Président. - L'article cité n'a pas été connu.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - C'est l'article 29 du Code d'instruction criminelle, pour la précision.

(Réaction d'un intervenant)

M. Crucke (MR). - C'est en tout cas sans délai.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, ce sera très bref.

Monsieur Taminiaux, je vous ai écouté tout au long de l'audition sans vous interroger. Ce qui me frappe, c'est que j'ai le sentiment que vous étiez un fonctionnaire tout à fait abandonné par rapport à l'absence de structure, de hiérarchie. Vous aviez dit quelque chose d'important : « Depuis 1992, c'était comme cela, je devais improviser ». Vous avez aussi indiqué que votre direction était au courant ; je suppose que cela a dû remonter jusqu'au ministre. Malgré cela, vous n'avez pas eu de retour apparemment. Je voudrais vous entendre par rapport à cela.

On quitte un peu le cas extrêmement précis, mais cela doit aussi intéresser les députés que, dans cette administration, il y ait des fonctionnaires quasi tout seuls, à qui l'on demande d'assumer des responsabilités seuls. Lorsqu'ils font part de difficultés par rapport à la structure, on les laisse et ils n'ont pas de retour.

Pourriez-vous aller un peu plus loin ? Aujourd'hui, votre rôle est un peu ingrat, vous prenez cher – comme on dit vulgairement – alors que vous êtes plutôt, en réalité, un agent dans l'exécution. Ce n'est pas vous qui avez la responsabilité d'arrêter des règlements, des procédures. C'est ce qui a fait défaut. Après, on pourra éventuellement vous reprocher quelque chose au niveau de l'improvisation – comme vous l'avez indiqué –, mais fondamentalement, ce qui doit nous intéresser, c'est cet aspect de structure.

J'aimerais vous entendre sur votre sentiment, sur les démarches que vous avez entreprises et surtout sur les réponses que vous avez reçues de la part de votre hiérarchie tout au long de ces années, avant cette affaire en particulier.

M. le Président. - La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux, Responsable du budget et de la comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je maintiens, en effet, qu'il a fallu que je mette en place, seul, une structure permettant d'effectuer des paiements et enregistrer des mouvements comptables. C'est le rôle que l'on a estimé donner à un agent de niveau 1 tout en lui confiant des tas d'autres tâches. Je n'ai probablement jamais écrit : « Je suis abandonné, au secours ». Cela, il faut l'admettre. Le retour de cela, c'est plutôt sur base de conversations informelles qu'autre chose, en disant que l'on n'avait pas beaucoup de moyens humains pour un budget de 30 millions d'euros. Trop peu de monde – deux personnes, dont moi-même à mi-temps, et un comptable –, mais je n'ai pas fait de rapport en disant que j'étais tout seul. C'est moi qui vous dis que, dans les faits, je peux considérer que j'avais une mission bien solitaire, en première ligne. Mais je ne vais pas incriminer qui que ce soit en disant que l'on ne m'a pas répondu ou que l'on m'a envoyé balader. Non, je n'ai pas d'éléments pour vous dire cela.

M. le Président. - Toutes les questions ont été posées. Je remercie M. Taminiaux d'avoir répondu à leur ensemble.

Audition de M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3)

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - J'ai prévu un exposé PowerPoint pour vous présenter l'Office wallon des déchets. La première diapositive vous indique que cela s'imbrique dans la Direction générale opérationnelle agriculture, ressources naturelles et environnement, donc, la DGO3. L'Office wallon des déchets est une sorte d'ectoplasme qui vient se greffer sur un département de la DGO3 en tant qu'entreprise régionale.

D'où vient cette structure d'entreprise régionale sans personnalité juridique ? C'est un peu spécial, il faut bien le dire. C'est un statut conféré par le décret de 1985 mis en place en 1992 ; ce statut a été confirmé le 27 juin 1996 dans l'adoption du décret. Des critiques étaient déjà émises à l'époque par l'Inspection des finances et par la Cour des comptes. La motivation de l'édification de l'Office wallon des déchets en entreprise régionale relevait de trois principes.

Apporter une réponse structurelle forte par rapport aux défis de l'époque. En 1985-1987, on se retrouve au défi de Mellery « Wallonie poubelle de l'Europe » – vous vous en rappelez sans doute – et on veut apporter une réponse structurelle forte qui tient en deux volets : d'une part, l'Office wallon des déchets plutôt destiné à gérer la problématique des déchets et, d'autre part, avec un petit décalage dans le temps – des missions qui se sont superposées pendant un certain temps – la SPAQuE qui avait plutôt la mission d'intervenir lorsque le mal était fait.

L'avantage que l'on voyait dans la création d'une entreprise régionale était de garder les missions

régaliennes au sein de l'administration tout en permettant à l'office, à l'administration, à la Région wallonne d'être un acteur plus important sur le plan économique.

Enfin, permettre une meilleure internalisation des coûts, donc en faisant mieux apparaître ce que coûtait réellement la gestion des déchets dans le principe de l'internalisation et la traduction du principe du pollueur-payeur.

Actuellement, un arrêté de 1999 précise le fonctionnement de l'Office wallon des déchets qui remplace l'arrêté fondateur de 1990 et qui instaure un comité de surveillance, dont la mission est d'avoir connaissance des projets de budget – qui arrivent malheureusement de plus en plus tard, de plus en plus décalés par rapport à la réalité –, mais également de rendre un avis sur les comptes.

Je ne suis pas entré dans le détail, mais les missions fondamentales de l'OWD sont décrites aux articles 6 et 37 du 27 juin 1996. Le DSD est en charge de l'application du décret fiscal du 22 mars 2007 et, plus récemment, du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols qui est en cours de modification et qui est un des axes essentiels de l'action de l'Office wallon des déchets.

J'en viens à l'organigramme de l'OWD, dépendance de la DGO3, il y a des cellules rattachées à l'IG. À l'exception de la cellule juridique, les autres cellules sont plutôt monocellulaires et sont constituées d'un ou deux agents qui appartiennent déjà à d'autres directions, par exemple, la cellule des relations internationales ou la cellule informatique. Au niveau des directions, j'ai distingué deux pôles essentiels, à savoir le pôle déchets avec deux directions : la direction de la politique des déchets et la direction des infrastructures. Ils portent très mal leurs noms ; dans la foulée de l'audit Comase, des propositions de révision de leurs dénominations, voire de leurs missions, ont été formulées ou envisagées. La Direction des instruments économiques traite, quant à elle, essentiellement de l'application du décret fiscal.

Du côté du pôle sols, nous avons la Direction de la protection des sols, la Direction de l'assainissement des sols qui sont organisées de manière à ce que la Direction de la protection des sols soit du normatif et la Direction de l'assainissement des sols exécute et porte le volet curatif.

C'est un peu une organisation similaire à ce qui se passe avec la DGO3 en ce qui concerne le département de l'environnement et de l'eau, qui élabore les textes d'application du permis environnement, et le DPA qui les exécute.

Il y a deux particularités : des agents du DSD sont détachés à la Commission interrégionale de l'emballage à Bruxelles.

La direction fonctionnelle et d'appui comporte une cellule comptable pour l'OWD qui dépend directement de la DGO3 ; c'est une interrelation qui remonte à 1999. Au départ, la cellule comptable était incluse dans l'OWD. C'est dans la foulée de la fusion des deux ministères, MET et MRW, qu'il a été décidé de déplacer cette cellule et de la mettre dans une direction externalisée.

J'en viens au nerf de la guerre, le budget de l'OWD. Comment est-il alimenté ? Nous verrons dans la foulée à quoi il sert.

Prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets. La taxe – dont on verra dans la diapositive suivante ce qu'elle rapporte avec des différents régimes : incinération, mise en CET, taxes subsidiaires, et cetera – va sur un fonds qui est dans le budget général. Par décision du ministre du Budget, on prélève sur le fonds pour alimenter le budget de l'OWD. C'est tout à fait classique, vous avez ici 2013-2015 et la prévision pour 2016.

La Région wallonne, très généreusement – si elle ne le faisait pas, nous serions en faillite –, nous donne une dotation complémentaire pour nouer les deux bouts.

Il y a également une dotation spéciale de la Région pour la gestion des cadavres d'animaux – plus connus sous le nom de dossier Rendac puisque c'est le seul opérateur – marché qui est en cours de renouvellement. Vous voyez que cela coûte cher.

Nous avons des recettes diverses :

- des redevances pour les demandes d'agrément de 250 euros par dossier, ce qui n'est pas énorme ;
- des contributions des intercommunales dans le fonctionnement du réseau dioxine. Quand on a décidé qu'il fallait surveiller régulièrement les incinérateurs ; la Région, au lieu de financer les intercommunales, rétrocède une partie de ces coûts ;
- essentiellement les recettes Fost Plus ; cela correspond à ce que l'on retrouve dans les incinérateurs qui, au terme de l'agrément, auraient dû être collectés par Fost Plus. C'est un peu le manquement de Fost Plus dans la gestion des déchets d'emballage et plus spécialement des canettes ;
- un poste apparaît en 2015 – c'est un des résultats de l'audit. Concernant le marché DSM – déchets spéciaux des ménages – qui était historiquement à charge de l'Office wallon des déchets, il a été décidé, au terme du décret fiscal modificatif de 2015, de transférer cette charge aux intercommunales. Le décret a un effet rétroactif et les intercommunales sont tenues de rembourser 5 460 000 euros sur le budget de l'office, une partie en 2015 et une partie en 2016 ;

- les recettes de la co-incinération, c'est également une particularité. Le décret fiscal prévoit que des opérateurs peuvent conclure avec la Région wallonne une charte par laquelle ils acceptent de prendre en charge des déchets d'intérêt public. En reconnaissance pour cette aide, la Région wallonne diminue le taux de la taxation. C'est un mécanisme assez complexe qui a dû être présenté au Gouvernement assez régulièrement. Voici ce qu'il rapporte et qui va directement sur le budget de l'OWD et non pas sur le Fonds pour la gestion des déchets ;
- enfin, il y a la trésorerie. C'est le delta entre le début de l'année et la fin de l'année. On met également en trésorerie les redevances transferts transfrontaliers qui arrivent sur un compte séparé. On parlait tout à l'heure que le comptable avait pris sur un autre compte. Il a, à deux reprises, prélevé sur ce compte. Les redevances pour les transferts transfrontaliers, c'est le règlement européen, vont également sur le compte.

Au total, le budget varie entre 38 millions d'euros et 48 millions d'euros entre 2013 et 2016.

Je précise également que l'OWD agit sur un autre fonds, qui est directement lié au budget général de la Région wallonne, c'est le fonds Fost Plus. C'est un fonds dans lequel l'organisme de reprise Fost Plus verse par an 50 cent par habitant. Cela nous fait un bas de laine d'environ 1,75 million d'euros par an, qui sert à financer les actions de propreté et principalement celles initiées par M. le Ministre. Je cite BeWapp et je profite de l'occasion pour vous rappeler la prochaine initiative du Grand Nettoyage de printemps, plus FestiWap, c'est notamment l'aide aux festivaliers.

Avec le système fiscal que nous avons en Région wallonne, on s'en sort pas mal. Vous voyez qu'en 2008, cela a été plus élevé et puis on a eu les effets de la crise.

Par rapport à la Flandre, nous perdons beaucoup moins. Vous voyez que nous sommes même en progression. C'est un graphe qui peut paraître...

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, je veux bien beaucoup de choses, mais vous savez que l'on parle très souvent ici de l'Office wallon des déchets. Ce n'est pas ce qui nous concerne aujourd'hui. J'aimerais vous demander, Monsieur le Président, que l'on ait une présentation rapide, mais j'ai l'impression que l'on va passer ici les trois quarts de notre temps à nous présenter l'Office wallon des déchets. Je demande que l'on revienne à l'essentiel et ce qui fait en sorte que l'on s'est réuni aujourd'hui avec des auditions et que l'on revienne sur l'essentiel, c'est-à-dire les faits découverts le 12 février.

M. le Président. - Monsieur Houtain, dans quelle mesure votre présentation contribue-t-elle à jeter la lumière ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il reste deux diapositives.

M. le Président. - Rapidement, alors.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Utilisation du budget de l'Office : plus de 70 % sont ristournés aux communes et intercommunales dans différentes actions, cadavres d'animaux, études et services, subvention à l'ISSeP.

Je vous remercie pour votre attention.

Échange de vues

M. le Président. - Nous allons entamer le jeu des questions et réponses. Pour que tout le monde puisse poser l'ensemble des questions à l'orateur, notamment celles qui se rapportent aux faits nous réunissant aujourd'hui, je proposerais, pour qu'il y ait une répartition équitable des prises de parole, que l'on procède par deux questions. On fait un tour, le cas échéant, on fait une deuxième tour, un troisième tour jusqu'à ce que toutes les questions aient été posées. Pour éviter que les premiers monopolisent pendant une demi-heure, une heure la parole et les autres ne puissent pas poser leurs questions.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je remercie M. Houtain pour la présentation PowerPoint qu'il nous a faite.

Quand il a eu connaissance des faits – comme l'orateur précédent l'a fait, je pense, dans les conditions qui ne sont pas évidentes sur le plan humain, je reconnais que ce n'est certainement pas évident – je souhaiterais que M. Houtain nous fasse état de la situation, du calendrier, jour par jour à partir de ce fameux vendredi, et voir quand il a eu connaissance des faits et les différentes mesures qu'il a pu prendre depuis le 12 février.

Par ailleurs, M. Houtain a-t-il déjà été informé, d'une façon ou d'une autre, ou tenté d'être alerté par certains fonctionnaires ou d'autres personnes de dysfonctionnements au sein de l'Office wallon des déchets et notamment par d'éventuels paiements frauduleux ?

Je suppose que c'est lundi qu'il a pris connaissance des faits. Auparavant, à un moment particulier, de façon

écrite ou orale, certains ont-ils essayé de l'informer d'une situation de fraude à l'Office wallon des déchets ?

Quant à l'audit accablant – dont on aura l'occasion de reparler avec M. le Ministre – réalisé par rapport à l'Office wallon des déchets, en avez-vous pris connaissance ? À quel moment avez-vous eu connaissance de cet audit ? Quelles sont les mesures que vous avez prises ou que vous avez tenté de prendre par rapport à l'audit ? Quels ont été les contacts avec le ministre ou avec le cabinet par rapport à l'audit en question ?

Si l'on peut un peu anticiper sur la première question, cela en évitera beaucoup d'autres par la suite. C'est fondamental. Je respecte la liberté de ne pas s'exprimer, je n'ai aucun souci par rapport à cela. Monsieur le Président, vous conviendrez que sans réponse à la première question, il y aura beaucoup de questions qui seront posées par la suite et des questions identiques.

M. le Président. - Vous avez raison. Il me semble que tout un chacun, nous devons essayer d'être un peu plus disciplinés que lors du premier round et d'éviter les redites.

La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je vous rassure, je peux répondre à toutes vos questions, mais je vous demanderai éventuellement de me rappeler les différents volets au fur et à mesure, parce que vous en avez cité quelques-uns.

Commençons par le début, c'est-à-dire ce que j'ai fait à partir du 15 février.

J'ai été mis en copie du courriel de M. Taminiaux qu'il adressait au directeur général. J'ai été convoqué chez celui-ci. Là, nous avons eu une explication de la situation. J'ai assisté à une réunion avec Mme Ponto, Directrice de la Fonction publique, au cours de laquelle le directeur général a pris les dispositions nécessaires. N'étant, à aucun titre, le supérieur hiérarchique de M. Tonneaux, je n'ai pas assisté à l'audition. Je ne sais pas comment la journée s'est terminée. Je sais qu'ils sont allés le chercher, et cetera, mais je n'ai pas assisté personnellement, n'étant pas le supérieur hiérarchique.

Par la suite, nous avons pris les initiatives nécessaires pour contacter la Cour des comptes, pour contacter le producteur du logiciel. J'ai convenu avec le directeur général que je l'accompagnerais le lendemain, mardi 16 février, à 10 heures ou 10 heures 30, à la police locale de Namur pour déposer plainte ; ce qui fut fait le lendemain.

Contact a également été pris avec l'Inspection des finances. Il y a eu également un contact avec la banque Belfius. Je pense que deux réunions se sont succédé le jeudi en présence des inspecteurs des finances : la première avec la banque Belfius où nous avons jeté les bases d'un système de double signature ; la seconde avec le producteur du logiciel comptable qui nous a aidés à avoir les premières compréhensions de ce qui s'était passé. Nous lui avons demandé un rapport, dont M. Taminiaux a fait état tout à l'heure.

Je n'ai jamais eu d'écho de malversations de la part du comptable en question.

Si vous vouliez me rappeler ce que vous me demandiez également.

M. Jeholet (MR). - Par rapport à l'audit en question, en avez-vous eu connaissance ? À quelle date en avez-vous eu connaissance ? Quelles sont les mesures que vous avez prises suite à l'audit ? Quels sont les contacts, les réunions, à quelle fréquence, avez-vous eus avec le cabinet ou avec le ministre ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - J'ai pu en prendre connaissance par un courriel qui m'était adressé par mon ancien directeur général, le 30 janvier 2015.

Suite à cela, une note de cabinet m'est parvenue me demandant un plan d'action sur cet audit. Il a été répondu à la signature du directeur général de l'époque que, avant de nous lancer dans ce plan d'action, nous souhaitions une concertation avec le cabinet pour envisager de commun accord les priorités et la manière dont le cabinet voyait sa collaboration et comment l'action de l'administration était jugée à ce moment-là.

M. Jeholet (MR). - Quand avez-vous rencontré le cabinet ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Cette rencontre n'a pas eu lieu.

M. Jeholet (MR). - N'avez-vous jamais eu une réunion avec le cabinet concernant l'audit ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. le Président. - M. le Ministre souhaite apporter un complément d'information.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'ai deux précisions.

Tout d'abord, quand M. Houtain a spécifié qu'il n'était pas le supérieur hiérarchique du comptable, c'est

par rapport à la figure qu'il a présentée tout à l'heure où ce comptable dépend de la DGO3, raison pour laquelle il n'en est pas directement le supérieur.

Par rapport à l'audit – j'y reviendrai largement tout à l'heure – en termes d'écrits, il y a ce que l'on appelle une note de cabinet, une note verte, datant de fin janvier. Préalablement à cela, M. Houtain a omis de le dire, il y a eu des réunions pendant l'audit et à la clôture de l'audit, y compris une présentation au cabinet de l'audit en présence de M. Houtain et du directeur général de l'époque, M. Renard.

M. le Président. - M. Houtain souhaiterait réagir par rapport à la réponse du ministre.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Il semble que M. Houtain n'était pas à cette réunion, c'est possible. C'était alors son responsable supérieur, le directeur général de la DGO3. Il y a eu une présentation de l'audit par Comase au cabinet. Nous pouvons vérifier la composition exacte pour savoir qui était présent à cette réunion datant de fin 2014.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je remercie M. l'inspecteur général pour son exposé.

Vous avez utilisé un terme qui m'a frappé, que l'on entend rarement dans cette commission pourtant, on traite de toute une série de sujets. Vous avez parlé de l'Office wallon des déchets comme d'un ectoplasme greffé sur la DGO3. Pourriez-vous nous expliquer comment se passent au quotidien les relations entre la DGO3 et l'Office wallon des déchets ? Si je ne m'abuse, dans l'audit de Comase, il est précisé que si chaque entité a une existence propre, les deux sont au quotidien pleinement intégrées. Ce serait intéressant d'avoir votre approche.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est surtout par rapport à la réalité comptable et budgétaire de l'office que j'ai employé ce terme un peu humoristique.

Nous sommes totalement intégrés dans la DGO3. Il n'y a absolument aucun doute à ce niveau-là. Nous sommes une administration, un département plein et l'Office wallon des déchets n'a, en fait, comme particularité que cette situation comptable qui lui permet de mieux internaliser les coûts et, surtout, de ne pas nécessairement avoir les mêmes règles d'engagement que les autres départements ; ce qui nous permet de payer les subsides aux intercommunales jusqu'au 31 décembre ; ce qui n'est pas négligeable.

M. Dermagne (PS). - Merci pour cette réponse.

Je reviens maintenant sur une partie de vos diapositives ; vous ne les aurez pas réalisées pour rien. Vous avez mentionné l'existence du comité de surveillance qui est prévu par l'AGW du 10 juin 1999. Je lis aussi dans le rapport d'audit de Comase que ce comité de surveillance donne son avis sur les propositions budgétaires et sur les comptes avant la clôture de ceux-ci et qu'il peut également examiner toutes les opérations comptables. Y a-t-il eu un examen particulier des opérations comptables réalisées par le comité de surveillance ?

Deuxième partie de la question, y a-t-il eu des recommandations formulées par ce comité de surveillance dont j'ai pu lire dans le rapport de Comase que, non seulement l'inspecteur des finances y assistait régulièrement, mais également les auditeurs de la Cour des comptes ? J'anticipe déjà une question que je leur adresserai tout à l'heure. Comment ce comité de surveillance a fonctionné ? Y a-t-il eu des recommandations particulières par rapport aux situations comptables ?

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - En fait, le comité de surveillance reçoit au préalable les comptes à analyser. Lors de la réunion, différentes remarques sont remises, notamment celles de la Cour des comptes. Elles sont reprises au PV. Les comptes sont ensuite envoyés au ministre du Budget qui se charge de les transmettre officiellement à la Cour des comptes. Puis, il y a un échange avec la Cour des comptes qui fait ses remarques et nous y réagissons. Que puis-je vous donner comme exemple ?

Ils ont fait la remarque que, à un certain moment, ils ont repris dans l'audit Comase, que certains actes avaient été signés par une mauvaise personne qui, en quelque sorte, avait été au-delà de sa délégation de signature. Nous avons clairement expliqué à la Cour des comptes qu'il s'agissait d'une erreur, qui n'a porté préjudice à personne et que les dispositions avaient été prises, preuve à l'appui, note à l'appui, pour que cela ne se produise plus, et cela ne s'est plus produit. C'est un exemple, parmi tant d'autres.

M. Dermagne (PS). - Mais n'y a-t-il pas eu de recommandations sur les processus à améliorer ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pas au niveau du comité de surveillance.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - J'aimerais que vous nous décriviez la relation que vous avez avec le comptable et les opérations financières au sein de l'organisme, puisque le rapport Comase laisse apparaître qu'il y a une délégation de signature, ou en tout cas que des montants peuvent être payés sur simple facture, jusqu'à 8 500 euros et qu'au-delà, une procédure comptable impose d'autres vérifications, dont vous êtes le garant.

Comment fonctionne ce contrôle par rapport aux opérations comptables pour les montants les plus importants, en tout cas ceux qui dépassent les 8 500 euros ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Au-delà des 8 500 euros, c'est le seuil de l'arrêté sur le contrôle administratif et budgétaire. C'est, en général, le seuil qui est cité lorsqu'il faut consulter l'avis de l'Inspection des finances. C'est ce montant en général. Au-delà, des délégations dans l'arrêté du 8 octobre 2009 règlent la délégation au directeur, à l'inspecteur général et au directeur général, en fonction des montants. En ce qui me concerne, c'est 12 500 euros, en général.

C'est encore *splitté* lorsqu'il s'agit de marchés publics : marchés publics de services, de fournitures ou de travaux, en fonction du type d'appels d'offres, et cetera. Il y a toute une panoplie – j'ai le document ici –, mais vous l'exposez ici, *expressis verbis*, c'est un peu difficile. Je pense que cela ne vous apporterait pas grand-chose.

Il y a une particularité : les subventions, où là, à partir du moment où une signature ministérielle octroie la subvention, j'ai la délégation pour signer l'ordre d'ordonnancement directement. C'est ainsi que cela se passe, notamment pour la liquidation des annuités aux intercommunales.

M. Fourny (cdH). - Quel est votre rôle au niveau de la comptabilité ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Mais je n'avais aucun rôle au niveau de la comptabilité, je transmettais des ordres à la cellule comptable pour l'OWD au sein de la DFA.

M. Fourny (cdH). - N'y a-t-il pas de contrôles ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non, il n'y a pas de contrôles. S'il y a un contrôleur des engagements, c'est qu'il contrôle ; c'est son titre.

M. Fourny (cdH). - Comment ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il y a un contrôleur des engagements.

M. Fourny (cdH). - On l'a vu, oui !

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il y en a deux.

M. Fourny (cdH). - On a vu ce que cela donnait.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Si vous voulez connaître mon action...

M. Fourny (cdH). - Mais c'est cela que je vous demande : expliquer ce que vous faites clairement et quel est votre rôle par rapport à la comptabilité.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Par rapport à la comptabilité, comme M. Taminiaux a exposé qu'il se sentait un peu seul, je lui ai mis une âme sœur, en l'occurrence Mme Minne, en 2014 ; j'ai fait en sorte qu'elle soit désignée contrôleuse des engagements également pour aider M. Taminiaux et apporter sa contribution.

Également, le comptable posant certains problèmes non pas de confiance, mais de disponibilité, j'ai fait en sorte que deux autres personnes soient désignées comme comptables suppléants, et puissent effectuer les paiements, pour que l'on ne soit pas en retard de paiement, au fur et à mesure, et donc, garantir un suivi de ces opérations.

M. Fourny (cdH). - Ma question est de savoir qui contrôle, in fine. Il rentre dans vos prérogatives, en tant que responsable de cette organisation, d'une manière ou d'une autre, de contrôler l'état de la trésorerie par rapport aux opérations effectuées.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est le comité de surveillance.

M. Fourny (cdH). - Qui ne se réunit pas.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Si, si.

M. Fourny (cdH). - Et il n'a rien vu ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Fourny (cdH). - Non.

Je constate également que toute une série d'opérations sont effectuées sans engagement. L'engagement n'est pas réalisé au bon moment pour des montants relativement importants, on est à 400 000 euros. Ce problème est récurrent et a été soulevé par l'audit. Cela ne vous a-t-il jamais posé de problème ? Le comité de surveillance n'a-t-il jamais rien vu à ce propos ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Cela a été mentionné par la Cour des comptes, et la réponse adéquate y a été apportée, si mes souvenirs sont bons.

M. Fourny (cdH). - Laquelle ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai pas en tête le dossier précis que vous me citez là, mais il y a eu...

M. Fourny (cdH). - Oh, il y en a plusieurs : 150 opérations pour 2013 pour un montant de 430 000 euros.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Sans engagement ?

M. Fourny (cdH). - Oui. Je ne suis pas le patron ; moi, je lis.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai pas de réponse à ce stade.

M. Fourny (cdH). - Vous conviendrez que cela est interpellant ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je peux vous comprendre.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur Houtain, je voulais revenir sur ce qui a donné lieu à la fuite un peu rocambolesque de l'auteur des faits.

Vous nous avez expliqué le déroulement de la journée du 15 février, votre prise de connaissance des éléments de suspicion et des virements qui avaient été effectués. Puis que se passe-t-il à ce moment-là ?

Vous avez expliqué que l'audition s'était passée sans vous parce que vous n'étiez pas le supérieur hiérarchique du comptable ; cela, je l'entends bien. Qu'avez-vous convenu avec vos collègues et avec le directeur général par rapport à la plainte à déposer à l'autorité judiciaire ?

Votre supérieur vous a-t-il dit : « C'est bon pour toi, je m'en occupe » ?

Comment les choses se sont-elles passées ? Comment peut-on les expliquer puisque, comme on l'a rappelé tout à l'heure, le Code d'instruction criminelle enjoint tout agent public d'alerter l'autorité judiciaire lorsqu'il a connaissance de faits délictueux ? Comment peut-on expliquer que tel ne fût pas le cas le lundi ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Les contacts pris avec les autorités judiciaires l'ont été par le directeur général.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - La chronologie des faits du lundi 8 heures 48 : MM. Houtain et Quévy reçoivent un courriel de M. Taminiaux, et sur base de ce courriel, organisent rapidement une réunion.

La réunion se tient à 10 heures en présence de l'inspecteur général, du directeur de la DFA, de Mme Minne et de M. Taminiaux.

Il est décidé de prendre, dans l'ordre, une série de mesures.

Tout d'abord, il est décidé de prévenir le secrétariat général qui désigne un agent, une directrice pour conseiller le directeur général qui finira par être la secrétaire dans le cadre de l'audition de M. Tonneaux.

À 10 heures, il est également convenu de préparer l'audition, c'est-à-dire de réunir les pièces confirmant les faits, rédiger la convocation pour l'audition à remettre à l'intéressé en mains propres. Cela, c'est qui était fait lors de cette réunion à 10 heures.

Il a été également prévu, à ce moment-là, de préparer les mesures pour couper tous les accès informatiques de l'intéressé dès l'audition, et de contacter la banque pour obtenir le relevé des comptes depuis 10 ans et bloquer les accès toujours du comptable au compte de l'Office wallon des déchets. Cela, c'est la matinée du lundi.

Puis, M. Tonneaux est à l'extérieur pendant l'heure de midi, et donc, il est abordé, dès son retour, à 14 heures ; l'audition se passe à 14 heures.

Sur – puisqu'il y a une polémique par rapport à cela – le moment où le directeur général ou les gens qui ont mené ces auditions ont prévenu les services du Procureur du Roi et la police, j'ai fait réaliser un rapport verbal de cela, lors de ma réunion du mardi soir, donc du 16, avec le directeur général. Il en a fait un courrier pour me confirmer les faits.

Je vais vous le lire, je vous le remettrai : « S'agissant des contacts pris avec les autorités judiciaires, voici la relation des faits telle que je vous l'avais faite le mardi 16 février, en fin de journée. Lundi 15 février, dès 14 heures 18, pendant que le PV d'audition de M. Tonneaux est dactylographié, et donc que l'intéressé est avec son directeur dans mon bureau, je tente de joindre, à une dizaine de reprises – j'ai le déroulé de tous les coups de fil entre 14 heures 18 et 14 heures 53 – le secrétariat du Parquet de Namur au numéro 081/251.711. Personne ne décrochera jusqu'à 14 heures 53. À ce moment, je fais part à mon interlocuteur des découvertes faites et de ma demande de pouvoir entrer en contact avec un magistrat. Il m'est répondu que cela n'est pas possible et qu'il me faut soit rédiger une plainte par écrit soit prendre contact avec un service de police. Dès lors, à 16 heures 06, je prends contact avec les services de la zone de police de Namur. Je serai mis en contact avec un inspecteur à qui je ferais une relation complète des découvertes faites à ce moment. On me fixe rendez-vous pour une audition le jeudi 18 février. J'insiste sur l'urgence et il m'est signalé que je peux me présenter le mardi 16 février, le lendemain à 10 heures 30. Un procès-verbal de mon audition est dressé. Ce procès-verbal relate les informations précises dont je dispose ». Je tenais à vous lire ceci.

L'audition était encore en cours. Le PV de l'audition n'était pas encore signé, l'agent était encore resté près de deux heures à l'administration, à ce moment-là. Les services du Procureur du Roi et de la police étaient prévenus, et ils n'ont pas jugé qu'ils devaient se rendre immédiatement à l'administration. Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire par rapport à cela, mais les faits sont ceux-là.

M. Hazée (Ecolo) - Pouvez-vous préciser qui a répondu – cela m'a échappé – : « Allez voir la police » ou « Mettez cela par écrit » ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Lorsque l'on décroche enfin, à 14 heures 53, la personne ne s'est pas identifiée. J'ai fait part à mon interlocuteur des découvertes faites et de ma demande de pouvoir entrer en contact avec un magistrat. Il m'est répondu que cela n'est pas possible, et qu'il me faut soit rédiger une plainte par écrit soit prendre contact avec un service de police. Mais je l'ignore, et l'agent n'a pas la mémoire du nom de la personne avec qui il a eu un contact.

M. le Président. - Le « on », est-ce quelqu'un du parquet ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Oui ; à ce numéro de téléphone.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Cela reste incompréhensible, mais je vais laisser cette question de côté, puisque nous n'avons droit qu'à deux questions. J'y reviendrai ultérieurement.

Ma deuxième question porte, Monsieur Houtain, sur l'enjeu du mode opératoire. On a expliqué qu'aucun bénéficiaire de subsides, aucun fournisseur, n'avait été préjudicié d'un versement dû qui n'aurait pas été effectué. On a des sommes qui s'en vont. On a expliqué aussi qu'à la fin de l'année, les choses reviennent à l'équerre.

De votre point de vue, comment peut-on expliquer que des versements soient faits sans qu'il y ait une incohérence entre la comptabilité et la trésorerie ? Comment expliquer les choses ? Les recettes sont-elles l'un des éléments utilisés par le même comptable pour arriver à ses fins ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Comme M. le Président le soulignait, c'est une question à laquelle je ne souhaite pas, et je ne peux pas répondre ; cela fait l'objet d'une analyse détaillée de la part des services judiciaires sur base notamment des constats faits par la Cour des comptes. Je les ai rencontrés récemment, et je crois – cela n'engage que moi – que le mécanisme n'est pas encore complètement compris.

M. Hazée (Ecolo). - La presse a, par ailleurs, évoqué ce qui pourrait être une organisation, ou en tout cas des complicités ou des éléments de complaisance ; j'imagine qu'à cet égard, votre réponse sera la même.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pas de commentaire.

M. Hazée (Ecolo). - Pour respecter les règles du jeu, Monsieur le Président, je vais me réinscrire à la suite du tour.

M. le Président. - D'accord.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - J'avais préparé, pour ce tour, deux questions, mais M. le Ministre a déjà répondu à la première, quant à connaître l'organisation du lundi et pourquoi la plainte n'a été déposée que le mardi. Je pense que nous avons eu les éléments de réponse.

Je vais évoquer aussi l'action vis-à-vis de la banque, qui a été faite le jeudi. Pourriez-vous nous donner plus d'informations ? Pourquoi pas le mercredi, voire le mardi, déjà quand vous avez eu les informations relatives aux éventuels détournements d'argent ? Pourquoi pas directement ? Je vais d'abord vous demander la réponse à cette question. Je poserai ma deuxième après.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Si, les contacts avec la banque ont été pris dès le lundi, en leur demandant les listings complets, de remonter le plus loin possible dans le temps.

M. le Ministre a immédiatement demandé le blocage des comptes afin que plus rien ne puisse sortir. Il fallait voir où l'on en était et avoir la disponibilité des gens de la banque pour les rencontrer puisqu'en fait, on voulait les rencontrer pour relancer le processus de paiement, voir ce qu'ils pouvaient nous proposer pour sécuriser les paiements. L'urgence n'était pas, à ce moment, vraiment là, puisque les comptes étaient bloqués, sans doute pour un certain temps. On a pris contact avec la banque – Mme Quertainmont, pour être plus précis – et on a convenu d'une réunion qui s'est tenue à la date que je vous ai indiquée. Nous avons discuté de différentes options de manière à avoir une sécurisation des paiements.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur Houtain. Je n'avais pas compris que cela avait été fait directement le lundi soir.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Au niveau des blocages des comptes, il y a eu trois étapes.

Première étape : ce sont les accès de l'intéressé, le lundi directement, fin de matinée, au moment de l'audition, et l'après-midi, avec la banque.

Ensuite, le jeudi, l'instruction est donnée et confirmée par écrit, en soirée, à tous les agents, de ne plus effectuer d'opération. Ensuite, la précaution supplémentaire du vendredi a été de dire à la banque qu'il fallait bloquer les comptes.

M. Puget (Indépendant). - Merci pour la précision, Monsieur le Ministre. J'avais compris que c'était le jeudi que l'accès a été arrêté pour l'agent incriminé. Au fait, c'était seulement le jeudi, c'est bien ce que j'avais compris.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, non. Les accès ont été supprimés le lundi à l'agent concerné.

Pour les autres : l'instruction est venue, d'abord verbalement, le mercredi ; elle a été confirmée par écrit le jeudi ; et vendredi, c'est le blocage au niveau de la banque. Vendredi, au moment où le blocage est fait à la banque, nous demandions si les opérations avaient eu lieu sur la semaine, et on nous confirmait qu'il n'y en avait eu aucune.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Ma deuxième question est la suivante. Quels sont les contacts personnels que vous avez eus avec M. le Ministre ? Quelles instructions avez-vous reçues de la part de M. le Ministre dans la gestion de cette crise ?

Dans la continuité, avez-vous reçu des instructions spécifiques de la part de M. le Ministre vous demandant de prendre des actions spécifiques ? Pour certaines, est-ce vous qui les avez prises ou bien d'autres personnes ? Dans quel sens, ces actions vous, personnellement, avez-vous dû les prendre – si M. le Ministre vous permet de répondre ?

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Tous les contacts avec M. le Ministre ont été gérés par le directeur général.

M. Puget (Indépendant). - Merci pour la réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur Houtain, pour votre présence. Depuis combien de temps êtes-vous inspecteur général ? Depuis cette période-là, êtes-vous au courant des difficultés d'organisation dont M. Taminiaux nous a fait part – absence de procédure, absence de contrôle ? Ou alors vous allez contester en disant qu'il existait un contrôle. Mais saviez-vous qu'il était défaillant à ce point ? Pourriez-vous nous faire part de cet aspect ? C'est ma première question.

Ma deuxième question étant liée, je vais directement vous la poser, et cela doit aussi nous intéresser dans un Parlement : la responsabilité politique. Vous nous indiquez qu'à partir de janvier 2015, aucune réunion n'a été faite sur le rapport de la Cour des comptes. Vous, en tant qu'inspecteur général, cela vous étonne-t-il ? Vous donne-t-on des informations, c'est-à-dire que l'on vous

promet une réunion qui n'a pas lieu ? Ou bien ne vous dit-on rien du tout ? Devez-vous vous débrouiller un peu tout seul, avec vos agents qui sont aussi dans des situations où ils doivent improviser ?

Cela pose une question encore plus fondamentale. On n'a rien fait sur le plan politique pour empêcher que de telles situations se produisent. Après, on pourra faire des rapports administratifs sur tel agent. Cela n'enlève rien à la responsabilité de quelqu'un qui est malhonnête. A priori, si chacun avait fait son travail honnêtement, on n'en serait pas là.

Néanmoins, on ne peut pas compter que sur l'honnêteté des gens. Leur rôle, quand on organise une administration, c'est d'avoir, comme disent les Anglais, des *checks and balances,* d'avoir l'ensemble des mécanismes de contrôle. Je suis assez surpris, quand on voit le rapport de la Cour des comptes 2015, qu'il n'y ait rien derrière.

Vous en tant qu'inspecteur général, quelle a été votre position ? Comment l'avez-vous ressentie ? Quelles ont été surtout les informations qui vous ont été communiquées par votre directeur général ? Je crois qu'il serait intéressant de l'entendre. On l'a cité à deux, trois reprises, mais il n'est pas là pour se justifier. Éventuellement, quelles sont celles qui vous ont été communiquées par le cabinet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je souhaiterais juste souligner un élément. Il y a deux directeurs généraux qui sont concernés, car le directeur général en période d'audit n'est pas le même que celui qui est entré en fonction en mai 2015. Il faut que les choses soient claires. Celui qui a traité les choses lundi, quant à la procédure de ces derniers jours que je viens d'évoquer, n'est pas celui qui a assisté, à l'époque, au suivi, notamment concernant l'audit.

Pour le reste, de manière traditionnelle, comme c'est toujours le cas, le ministre transmet ses informations via son directeur général qui fait suivre à sa hiérarchie. Il n'y a jamais un ministre qui envoie directement une pièce au comptable ou à l'ordonnateur des dépenses.

L'audit avait déjà fait l'objet de discussions tout au long de l'année 2014.

En 2014, quand Comase est désignée et commence à travailler qu'elle rencontre les agents, c'est tout un travail qui est fait ; il y a une discussion, entre le rapport final de l'audit, entre Comase et les personnes concernées. Ensuite, il suit son chemin normal : une présentation ; le dépôt officiel au ministre ; le transfert vers la direction générale concernée et vers les services qui doivent le mettre en œuvre.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'audit, j'ai prévu de revenir là-dessus dans ma seconde intervention tout à l'heure, et vous verrez ce qui a été mis en place très concrètement.

M. Bouchez (MR). - Mais peut-être que M. Houtain peut répondre directement sur la manière dont cela a été vécu du côté de l'administration. Il serait intéressant de vous entendre, aussi sur les années précédentes, et savoir depuis combien de temps vous occupez cette fonction.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Pas de souci.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - En ce qui concerne ma petite personne, j'ai été désigné inspecteur général ad interim dans les jours qui ont suivi la retraite de mon prédécesseur, en l'occurrence le 1er février ou le 1er mars 2008. J'ai, ensuite, été désigné faisant fonction le 1er janvier 2009 et nommé, à titre définitif, en avril 2010.

En même temps, suite à la fusion entre les deux ministères, il avait été décidé de switcher la cellule comptable de l'OWD avec une cellule comptable pour l'OWD imbriqué dans la DFA.

J'ai toujours eu de bons contacts avec M. Taminiaux. Avec M. Tonneaux, cela est paru dans la presse, et je le confirme, c'était quelqu'un de très renfermé : il faisait son boulot, et voilà. Je n'ai pas eu de plainte de M. Taminiaux disant qu'il était seul et qu'il lui manquait des éléments pour faire son travail.

M. Bouchez (MR). - Vous avez dit l'inverse, et c'est pour cela que vous lui avez désigné un alter ego, parce qu'il se sentait seul.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non. Il a été malade.

M. Bouchez (MR). - Alors, ce n'est pas une âme sœur, c'est un remplaçant.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'était quelqu'un pour l'épauler, parce qu'il a été malade. Je ne vais pas me prononcer sur le degré de maladie des agents. M. Taminiaux sera bientôt aussi à la retraite, il faut penser à la succession.

Vous m'avez fait perdre le fil de mes idées.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - La personne interrogée est libre de répondre.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Tant le rapport Comase que le rapport de la Cour des comptes 2004 mettent en évidence cette dualité de rôle entre le comptable et le trésorier. Quand vous lisez le rapport de la Cour des comptes, elle dit, quant au manque de procédures écrites, que cela sera réglé puisqu'il y a le décret général sur la Région wallonne, WBFin, qui va se mettre en place. On est en 2004, et il sort maintenant.

Quand on dit que cela va se mettre en place, et que l'on vous écrit que cela n'est pas la peine d'aller plus loin, puisque quelque chose de général au niveau de la Région wallonne va se mettre en place, je ne vois pas pourquoi mon prédécesseur aurait précipité les moutons à ce moment-là.

Vous avez l'air dubitatif.

M. Bouchez (MR). - Oui, parce qu'entre 2004 et aujourd'hui, les années ont passé. On pourrait se dire, en matière d'initiative administrative, qu'il importe, au moins, de s'adresser soit au Gouvernement soit à son ministre pour savoir ce qu'il en est. Si l'on voit que rien n'avance, de mettre sur pied une procédure, ne serait-ce que par respect pour les agents, car il est très compliqué de demander à des agents d'être seuls sur le front et de ne pas avoir une procédure écrite. À partir de là, vous avez raison, il a une défaillance politique.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'ai rien dit de tel.

M. Bouchez (MR). - Non, mais moi, je le dis. Quand on met 12 ans pour adopter un décret, il est clair que, fondamentalement, il y a un problème. Néanmoins, l'administration ne peut pas rester inerte par rapport à cela, un mouvement doit se faire, en dialogue avec le ministre et la direction de l'administration.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ni le rapport de la Cour des comptes, ni l'audit Comase ne pointe ce problème dans ses recommandations principales. L'audit Comase se termine par cinq recommandations principales ; celle-ci n'y figure pas. Ce problème est dans le texte de l'audit, mais il n'est pas présenté comme étant un problème fondamental faisant l'objet d'une recommandation particulière.

Maintenant l'audit Comase dit que l'office est en déficit de procédures écrites et de méthodes de travail. Il faut savoir que nous avons un programme de travail, de rédaction de procédures et, pour l'instant, nous en sommes à 38 procédures – j'ai un classeur ici dont je peux vous faire cadeau – pour toutes les directions, mais on ne sait pas tout faire en un jour.

Concernant ce problème de comptabilité, de gestion de la trésorerie, cela devait être réglé de manière générale pour l'ensemble du SPW, donc, je ne me suis pas senti, d'autant que cela datait de 2004, investi d'une mission particulière en suppléance de ce qui ne se faisait pas ailleurs.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Monsieur Houtain, quand vous dites, tout de go, que vous n'êtes pas le supérieur hiérarchique de M. Tonneaux, voulez-vous dire que vous êtes le supérieur hiérarchique de l'OWD, mais que M. Tonneaux, lui, ne dépend pas directement de vous ? Quand je regarde dans l'organigramme, après le directeur général de la DGO3, je vais dans le Département sols et déchets, et je vois que c'est vous, l'inspecteur général. J'entends bien que vous n'êtes pas le supérieur hiérarchique direct. Je ne comprends pas. Avez-vous bien la responsabilité de l'OWD ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, mais je n'ai pas la responsabilité du comptable. En 2009, il a été décidé que ces missions seraient externalisées dans la Direction fonctionnelle et d'appui.

M. Mouyard (MR). - Mais cela n'a pas été fait.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Si !

M. Mouyard (MR). - Vous dites que vous n'êtes pas le supérieur hiérarchique, mais quand M. Taminiaux vous fait part de ses difficultés, vous désignez deux comptables suppléants alors que, vraisemblablement, il n'y a pas de problème de comptabilité, pas de problème de retard – à ce moment-là, on ne connaît pas la fraude – pas de retard dans les encodages, dans les paiements ; il y a déjà un comptable suppléant, et M. Taminiaux ne vous demande pas un comptable supplémentaire, il vous demande de l'aide ; puis il y a sa période de maladie, et vous désignez alors un collègue pour ce faire.

Vous dites que vous n'êtes pas responsable, mais vous êtes responsable pour désigner. Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. Si vous pouviez être plus clair à ce niveau, cela m'intéresserait.

La deuxième question – je reviens sur l'audit Comase, car j'ai vu les grimaces entre vous et M. le Ministre quand on a parlé des dates – vous nous dites que vous avez eu connaissance de l'audit le 30 janvier 2015. Il était prévu une réunion au cabinet, et vous dites ne pas y avoir participé. M. le Ministre nous dit qu'elle a eu lieu et qu'il croyait que vous y aviez participé, mais vous confirmez que non. M. le Ministre

se ravise en disant que peut-être que le directeur général était là, mais pas l'inspecteur général.

M. le Ministre nous dit, toutefois, que les premières décisions, en tout cas la première réflexion sur l'audit, c'est fin 2014 ; pour vous, c'est fin janvier 2015. Il y a quelque chose qui ne va pas dans les dates ! Ou alors cela veut dire que vous avez eu connaissance de l'audit bien après qu'il y ait déjà eu des réunions au cabinet, qu'il y ait déjà eu des réflexions par rapport au texte de l'audit. M. le Ministre a l'air de dire que des choses ont déjà été mises en place suite à cet audit – il nous dit qu'il reviendra là-dessus après.

Avez-vous déjà senti que des éléments consécutifs à l'audit ont été mis en place pour améliorer le service ? Ne décrivez pas quoi, dites-moi juste : « Oui, depuis l'audit, on a déjà fait des choses différentes et cela va déjà mieux », par exemple.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, c'est le cas. Je peux vous l'étayer tout à l'heure, ce sera peut-être plus utile.

Pour revenir sur la désignation des comptables adjoints, je crois que vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir appliqué l'adage « Mieux vaut prévenir que guérir », d'avoir pris des initiatives que j'estime opportunes.

Dès 2006, il avait fallu désigner un comptable adjoint. Il s'agissait de M. Didier Londes qui agissait en cas d'absence de M. Tonneaux. Il a le droit de prendre ses vacances – on peut en penser ce que l'on veut maintenant. Il prenait ses vacances ou il était malade, il fallait un comptable pour apurer les factures. Ce sera encore plus nécessaire maintenant avec la directive et le décret qui imposent des délais de paiement très serrés. L'administration n'a plus le droit de dire : « Je paierai cela quand j'aurai le temps ». Il y a même des mécanismes d'intérêts moratoires automatiques.

À partir du moment où M. Londes, désigné comptable adjoint, part et est muté à Wavre dans un autre département, je me retrouve toujours avec un seul comptable.

La DFA étant en mal de personnel ; il faut que je trouve des gens où j'en trouve. J'ai alors pris l'initiative de proposer deux personnes de mon département. Cela a été fait dans le cadre d'une procédure – et j'y reviens – tout à fait cadenassée : une instruction, relative au facturier et à la création de ces postes, a été avalisée et est dans le système de management opérationnel de la DGO3. J'ai pris l'initiative de désigner deux personnes, Mme Wiertz et M. Oger en l'occurrence. Ils ont obtenu des arrêtés ministériels de désignation pour suppléer les absences de M. Tonneaux.

M. Mouyard (MR). - Là, vous avez bien pris une décision hiérarchique par rapport au fonctionnement du service.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ce n'est pas moi qui ai pris la décision hiérarchique, c'est l'arrêté ministériel. J'ai fait une proposition.

M. Mouyard (MR). - Oui, vous avez fait une proposition hiérarchique. Monsieur Houtain, ce que j'ai difficile à comprendre, c'est que, dans ce cas, vous dites : « Oui, j'ai agi », et je vous en félicite. C'est très bien, je n'ai aucun problème, vous prenez des décisions. Mais je trouve que vous insistez de manière étrange – mais ne voyez pas malice par rapport à ce mot – sur le fait que vous n'êtes pas le responsable hiérarchique de M. Tonneaux. Je ne veux pas vous faire porter le chapeau, ce n'est pas mon propos. Mais pourquoi cette précision alors que, dans les faits que vous nous apportez, on voit bien que vous agissez sur le service ? C'est normal, c'est dans vos compétences. Vous prenez les décisions qu'il y a lieu de prendre quand il faut les prendre.

Mais c'est vrai qu'après, il y aura une question. Comment se fait-il que l'on prenne certaines décisions et que l'on ne prenne pas l'ensemble des décisions qu'il aurait fallu prendre ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est la décision de 2009 qui a scindé...

M. Mouyard (MR). - Oui, mais entre-temps, il y a eu la Cour des comptes 2011, celui de 2013 et chaque fois, le problème est pointé.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Mouyard (MR). - Si, ils repointent le problème. Allez voir dans le corps du texte. C'est vrai, pas dans les recommandations principales, mais dans le corps du texte, ils en font état.

Par rapport à cette date de connaissance du rapport d'audit Comase, il y a quelque chose qui ne va pas avec vos déclarations ou celles de M. le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Comment se passe un audit tel que celui-là ? En mai 2014, quand mon prédécesseur confirme la désignation de Comase comme société pour réaliser

l'audit, il y a une première réunion de mise en place, un audit où on prend l'ensemble des documents, on prend l'ensemble des renseignements. Je pense que M. Houtain ou ses services y sont puisque cela concerne directement la réalisation d'audit qui n'est pas possible sans avoir la pleine collaboration, la capacité de discuter chaque jour avec les agents. Je ne peux pas imaginer qu'un audit se produise sans que les agents concernés ne soient informés.

Il y a aussi toute la procédure qui aboutit par concertation successive, la finalisation de l'audit.

Pour la communication de l'audit, ce n'est même pas moi qui l'ai transmis, c'est directement Comase qui, le 15 décembre 2014, à 10 heures 47, m'envoie l'audit ainsi qu'à deux ou trois autres personnes de mon cabinet et à l'administration et à l'Inspection des finances. Le 15 décembre, au moment où je reçois l'audit sous sa version définitive, c'est-à-dire la copie de la présentation à la version complète du rapport d'audit, il est bien envoyé en même temps à l'administration.

(Réaction d'un intervenant)

À l'époque, M. Renard, c'est le supérieur, le DG.

M. Jeholet (MR). - Vous avez confirmé n'avoir jamais assisté à une réunion post-audit.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Post-audit, non.

M. Jeholet (MR). - D'accord.

M. Mouyard (MR). - Pour terminer, vous me confirmez bien que, quand on vous transmet le courriel, c'est M. Renard, entre autres, qui est en copie, mais M. Houtain n'est pas en copie à ce moment-là.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, c'est toujours comme cela que les choses se passent : Comase envoie au directeur général qui, lui-même, le fait suivre aux services concernés.

M. Mouyard (MR). - Un mois après...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ah cela, je ne sais pas à quel moment...

M. Mouyard (MR). - M. Houtain nous dit qu'il le reçoit fin janvier.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je ne sais pas vous répondre sur cette partie-là. Je ne sais pas à quel moment le directeur général a fait suivre. Je sais qu'un mois et demi après, c'est-à-dire le 30 janvier, j'envoie une note verte – de nouveau, pas à M. Houtain puisque ce n'est pas mon interlocuteur – au directeur général en lui disant : « Sur base du rapport que vous avez reçu il y a un mois et demi, vous êtes prié de me présenter un plan d'action ».

M. Mouyard (MR). - Puis, il n'y a plus rien puisque M. Houtain ne participe jamais...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Voyons ce que l'on va vous dire après....

M. Mouyard (MR). - Oui, mais c'est le responsable de l'OWD.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ce n'est pas à moi de réunir les agents individuellement. Après, je ne sais pas comment ils ont fonctionné. Moi, je viens de vous dire ce qui a été fait dans le cadre de l'audit.

(Réaction de M. Jeholet)

M. Mouyard (MR). - Pour que les choses soient bien claires, M. Houtain nous dit : « Oui, j'ai participé à des réunions avant, mais je n'ai plus participé à aucune réunion après ». Ce que M. Jeholet dit, c'est : « Oui, ils peuvent participer avant, mais visiblement pas après pour mettre en œuvre ce que l'on recommande ».

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - L'initiative des réunions avant, c'est Comase qui réalise son audit. Il met qui il veut autour de la table. Il doit mettre autour de la table le moindre agent puisque...

M. Mouyard (MR). - Comase est bien inspiré, mais après, quand cela revient dans les mains de l'administration, c'est moins bien inspiré visiblement.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Entre le 15 décembre et la période qui a suivi, tout le début 2015, je sais que toute une série de mesures a été prise – M. Houtain vient de le rappeler, on les détaillera tout à l'heure. Après, je ne connais pas le calendrier des réunions en interne entre le DG et ses équipes.

M. Mouyard (MR). - Oui, mais maintenant que l'on découvre tout cela, la fraude et tout cela...

M. le Président. - M. le Ministre a répondu qu'il préciserait le déroulement des réponses par rapport aux

questions que vous posez dans la partie dans laquelle il intervient.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - J'aimerais brièvement revenir sur la question du lien hiérarchique de M. Tonneaux. Il dépend bien du DFA sur lequel vous n'avez aucune prise directe.

Dès lors, par rapport à ce que M. Mouyard vous a adressé comme question, à savoir quand vous avez procédé à la désignation – en tout cas la procédure de recrutement – de deux comptables adjoints qui dépendent, eux aussi, du DFA...

(Réaction de M. Houtain)

Non, ils dépendent alors là directement de l'office.

(Réaction de M. Houtain)

C'est pour clarifier le lien hiérarchique des deux.

Je reviens sur une question, mais c'est peut-être plus à M. le Ministre parce qu'il l'a reprécisé tout à l'heure. Qui a participé à l'audition de M. Tonneaux le lundi à 14 ou 15 heures, outre le directeur général de la DGO3 ? M. Houtain n'a pas participé, si j'ai bien compris ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Mme Ponto est la directrice de la Difop – direction de la Fonction publique – de manière à conseiller le directeur général sur les aspects de fonction publique, notamment le fait de lui faire signer sa convocation à une audition et de rédiger le PV de l'audition.

M. Dermagne (PS). - Donc le directeur général de la DGO3 et Mme Ponto ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Oui. Je sais qu'il y avait aussi quelqu'un d'autre, mais je ne pense pas qu'il ait participé à l'audition. Quelqu'un d'autre est resté avec l'agent entre la rédaction du PV et la signature de ce PV d'audition. Cela a pris entre 40 et 45 minutes pour rédiger le PV et se mettre d'accord, de bien en mesurer les termes. C'est pendant ce laps de temps que le directeur général tente de joindre le parquet.

M. Mouyard (MR). - Qui est cette personne ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Rivet.

M. Mouyard (MR). - Et sa fonction ?

(Réaction de M. Houtain)

D'accord, merci.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Lui, c'est effectivement le supérieur hiérarchique de M. Tonneaux au sens où il est attaché à la DGO3 avant son « détachement » vers l'OWD.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur Houtain, je voudrais revenir sur l'audit sollicité auprès de Comase, opérateur extérieur.

Vous êtes le patron de l'OWD. Lorsque le ministre Henry sollicite, ce qui est assez rare – je ne dis pas que ce n'est jamais – un audit sur une administration telle que l'OWD, c'est qu'il a certaines craintes sur le fonctionnement de l'organisme, qu'il se pose un certain nombre de questions sur lesquelles il estime devoir voir plus clair. J'imagine que le ministre, avant de prendre cette décision, rencontre le patron de l'institution sur lequel ses questions ont reposé. Avez-vous eu des rencontres avec M. Henry, qui était le prédécesseur de M. le Ministre Di Antonio ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - La réponse est non.

M. Crucke (MR). - L'audit a été décidé sans qu'il n'y ait un caucus entre les ministres. Pas de contact avec les cabinets sur le sujet ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non. La demande d'audit a été formulée à la DFA. Le ministre demandait à la DFA de produire un cahier des charges.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je peux vous répondre par rapport à cela, puisque j'ai regardé les dates. Par note verte du 29 janvier 2014, mon prédécesseur sollicite, pour le 5 février, la rédaction d'un cahier des charges pour un audit. Le 30 janvier, l'agent traitant propose un cahier des charges ; j'imagine qu'il y avait déjà eu des discussions au préalable puisqu'en 24 heures, il produit un cahier des charges. L'appel d'offres est signé le 5 mars 2014 et l'offre est attendue pour le 24 mars 2014. Le marché est attribué le 9 mai, par mon prédécesseur, à la société Comase et la durée de l'exécution du marché est fixée à trois mois.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Cela vous semble-t-il normal qu'un audit soit sollicité sur l'organisme que vous gérez, dont vous êtes le principal responsable, sans que l'on vous le demande ? Vous, vous ne réagissez pas auprès du ministre en disant : « Pourquoi sollicitez-vous cela ? Qu'ai-je fait ? Qu'est-ce qui ne va pas ? ». Vous ne posez pas de questions au ministre, vous laissez les choses comme cela ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - J'ai réagi par une note dont je n'ai pas la date ici, mais que je peux vous retrouver très aisément. J'ai signalé que cet audit me semblait prématuré dans la mesure où il aurait dû s'inscrire dans la foulée du Plan wallon des déchets, de manière à mieux cibler les enjeux de celui-ci et l'organisation des services qu'il aurait été utile de mettre en place pour être mieux en adéquation avec ces objectifs. J'ai suggéré que cet audit soit décalé dans le temps.

M. Crucke (MR). - Mais vous ne savez pas sur quel sujet portait l'audit, puisque vous n'en avez pas parlé avec le ministre, ni avec le cabinet.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je n'en ai pas parlé, mais j'ai vu la note de cabinet. J'ai eu copie de la note de cabinet demandant le cahier des charges et disant que, dans le cahier de charges, il faut ceci et cela.

M. Crucke (MR). - Vous avez pris connaissance des difficultés, ou en tout cas des suspicions que le cabinet du ministre Henry et le ministre lui-même avaient sur l'OWD.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui.

M. Crucke (MR). - Quelles étaient ces suspicions ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'était surtout l'articulation entre la gestion des déchets ménagers et des déchets industriels.

M. Crucke (MR). - On ne parlait pas du tout du problème de comptabilité ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Crucke (MR). - La double signature ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Crucke (MR). - À aucun moment, tout cela n'a-t-il pas été soulevé ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Crucke (MR). - Jamais vous n'avez entendu parler d'une double signature ou d'un besoin de double signature ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Si, quand l'audit est paru, a posteriori.

M. Crucke (MR). - Mais jamais avant ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non, je le confirme.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Tout d'abord, une petite question pour terminer la bonne compréhension de la situation du service comptable. Cette cellule est située en dehors de l'office. M. Tonneaux n'avait-il comme charge que les paiements et la comptabilité de l'office ou était-il sur une série de fonctions et notamment celle de l'office ?

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne sais pas vous répondre. Je ne sais pas ce qu'il faisait pour la DFA. Je sais qu'il faisait la comptabilité et les paiements pour l'office. Avait-il d'autres missions au compte de la DFA ? Franchement, je ne saurais pas vous répondre.

M. Hazée (Ecolo). - Peut-être le ministre le sait-il alors ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, je ne sais pas ce que M. Tonneaux faisait en dehors de sa mission à l'office ; je dois vérifier.

M. Hazée (Ecolo). - Autant quand il était comptable de l'office avant la réforme des deux ministères, là, on peut penser qu'il était effectivement affecté exclusivement à l'office puisqu'il en était partie. Dès le moment où il est déplacé dans un service plus transversal, la DFA, cela veut dire qu'il pouvait rester

dans ses fonctions ou qu'il pouvait viser plus large ; on n'en sait, en fait, rien à ce stade.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pour l'anecdote, quand M. Tonneaux était toujours affecté à l'office, j'avais obtenu de l'inspecteur général, mon prédécesseur, qu'il vienne prêter main-forte à ma direction qui s'occupait, à l'époque, de l'assainissement des sols, car nous étions enterrés sous les dossiers stations-service. J'avais obtenu qu'à ses moments perdus, il vienne prêter main-forte pour traiter ces dossiers, ce qu'il a fait avec des pieds de plomb ; mais enfin, il fallait faire avancer le schmilblick.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne vais pas m'intéresser aux pieds de plomb. Comme le rapport Comase dit qu'il y a trois opérations par jour, il n'y a pas une très grande productivité par rapport à la seule comptabilité de l'office. C'est pour cela ma question de savoir s'il faisait autre chose ou non. Mais je peux comprendre que vous n'en sachiez rien puisque ce service dépend du directeur général.

On a parlé du système GCOM depuis l'ouverture de cette affaire, certains ayant formulé l'hypothèse selon laquelle si l'OWD était dans le service GCOM, ces événements n'auraient pas pu intervenir – on verra avec la Cour des comptes ce qu'il en est. Savez-vous nous dire pourquoi l'Office wallon des déchets n'est pas dans ce système qui est transversal au Service public de Wallonie ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Parce qu'il y a eu une décision, dès 1985, de diriger en entreprise régionale dotée d'une comptabilité propre.

M. Hazée (Ecolo). - Vous l'avez dit tout à l'heure, mais c'est la conséquence irrésistible. Dès le moment où c'est une entreprise régionale, on ne sait pas l'intégrer.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne peux pas vous garantir que c'est irrésistible, mais c'était la volonté de l'époque.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai une troisième question si je peux me permettre, Monsieur le Président, car je vois que le nombre de demandes s'épuise.

Vous avez évoqué les procédures, votre classeur, votre volonté de prendre l'initiative par rapport à une série de faiblesses indiquées dans le rapport de la Cour des comptes. N'avez-vous jamais eu d'appui de la part des services transversaux du Service public de Wallonie pour y travailler ? Parce qu'un certain nombre de ces difficultés sont communes à plusieurs services. Il y a aussi une direction de l'audit interne qui dépend du ou de la secrétaire générale. Est-elle compétente pour l'office, vu son statut d'entreprise régionale ?

J'ai appris que cette direction aurait établi une cartographie des risques au sein du Service public de Wallonie. Je voulais voir si vous aviez déjà eu des connexions avec cette direction de l'audit interne, si vous aviez déjà sollicité son intervention ou si elle pouvait venir en appui, notamment quand il s'agit de répondre à ces difficultés de procédures. Si chaque département doit commencer à faire les 38 procédures – sans doute qu'il y en a encore à établir –, il y a là des économies d'échelles qui peuvent intervenir. C'est un raisonnement qui peut être produit. J'avais envie de vous interroger à ce sujet. Ce sera ma dernière question.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Il serait malheureux et totalement incroyable que nous n'ayons pas de contact avec les services transversaux puisque leur définition est d'être transversal. La DGO3 est à la pointe en matière d'accréditation ISO 9001 : nous sommes audités, nous sommes accrédités ISO 9001 ; nous venons de passer encore un audit de contrôle, il n'y a pas de problème. Toutes ces procédures font l'objet de discussions et de décisions quant à leur pertinence et à leurs mises en œuvre, en collaboration avec les personnes du service de support à la gestion qui dépend directement du directeur général.

M. Hazée (Ecolo). - Pourquoi cette direction ne vous aide-t-elle pas pour les procédures dont vous avez parlé et que vous devez les produire alors vous-même ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Elle nous aide. Nous ne faisons pas tout tout seuls. Cela passe par un système que l'on appelle SIMO – système matériel maîtrisé des opérations – avec des validations. Pour l'instant, il y en a encore une qui doit sortir prochainement. C'est une procédure relative à la gestion des recours sur le décret Sols et il y a quelques problèmes. Pour l'instant, on discute pour arriver à une solution juridiquement la plus opportune possible.

M. Hazée (Ecolo). - Quant à la cartographie des risques ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est en cours d'élaboration comme l'élaboration des processus métiers.

M. Hazée (Ecolo). - Cette cartographie a-t-elle établi des risques spécifiques à l'OWD ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pas à ma connaissance. C'est une cartographie générale reprise dans le contrat d'administration et qui est transversale à l'ensemble... Ce contrat d'administration devrait bientôt sortir.

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Monsieur Houtain, en tant que citoyen, on a été un peu bousculé en lisant la presse depuis les événements dont on parle aujourd'hui. Je suppose que, vous, en tant qu'inspecteur général, cela ne doit pas vous laisser de marbre. Vous avez certainement une réaction que nous aimerions connaître.

Je reprends quelques morceaux de phrases que l'on a pu lire dans la presse où il y est dit que : « l'office ressemble à paquebot qui semble naviguer sans véritable commandant », « certains agents abusent de leurs pouvoirs », « les agents disent en avoir marre des magouilles et autres trafics » ; il y est dit que ce détournement n'est, en fait, « qu'une goutte d'eau », que le service fonctionne « comme la mafia », que des « fonctionnaires ont essayé d'alerter les supérieurs et même les politiques et qu'ils ont été punis ».

Vis-à-vis des citoyens, cela fait mal. La confiance est complètement ébranlée. Vous avez dû bondir quand vous avez lu cela. Vous deviez avoir un sentiment par rapport à cela et nous aimerions le connaître.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - J'ai bondi, je bondis toujours, peut-être pas pour l'instant, mais c'est ce que l'on appelle la liberté de la presse. Je laisse aux auteurs de ces lignes la responsabilité de leurs écrits. Ai-je le choix ? Je ne vais pas intenter un procès pour délit de presse.

M. Lecerf (MR). - Non, mais j'ai l'impression en lisant ces différents articles, parce que ce n'est pas un seul article, qu'il y a quelque chose derrière, quelque chose de latent et que les gens en parlent à gauche et à droite. On dit « de source bien informée ».

Vous n'avez pas pu être inspecteur général pendant toutes ces années, avoir subi toutes les critiques que l'on vient d'évoquer et ne jamais avoir entendu parler de cela.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Député, j'ai eu l'occasion d'intenter des procédures disciplinaires, moi-même, contre des agents. J'ai eu des difficultés à gérer certains services et à prendre des décisions – collégialement avec le directeur général et avec le secrétaire général – pour résoudre des problèmes dans certains services.

Dès que vous avez des relations humaines, il y a des problèmes. Mais il n'y a, jusqu'à présent – je touche du bois – aucun élément qui mette en évidence des faux, des falsifications – enfin, à part ce problème – des abus de pouvoir, des actes de corruptions, et cetera. Il n'y a rien d'étayé à ce jour.

M. Lecerf (MR). - Pour vous, serait-ce plutôt des gens qui auraient des comptes à régler et qui s'expriment ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne pense rien du tout. Je laisse à leurs auteurs la responsabilité de leurs écrits et de leurs paroles.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Dans les diapositives et l'organigramme que vous nous avez présentés, on parlait du comité de surveillance de l'OWD. À quelle fréquence se réunit-il ? Quelle est exactement sa fonction par rapport à la surveillance de l'OWD ? Y a-t-il quelqu'un qui préside ce comité de surveillance ?

Ce comité de surveillance, s'il surveille, a-t-il déjà fait des recommandations, a-t-il déjà découvert des choses qu'il pourrait estimer suspicieuses ou autres ?

M. le Président. - Il me semble que ces questions ont déjà été posées.

M. Mouyard (MR). - Il me semble qu'une partie de la question avait été posée, mais j'aimerais que l'on aille un peu plus loin par rapport à la réponse.

M. le Président. - Quelle est la partie de votre question qui n'a pas été posée ?

M. Mouyard (MR). - Par exemple, savoir s'il y avait quelqu'un qui présidait.

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - La présidence est assurée par le directeur général de la DGO3.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Le fait que, visiblement, il ne se réunissait pas souvent ou pas du tout et que cela ne fait pas beaucoup de recommandations, ou en tout cas que cela ne surveille pas beaucoup, mais que ce service dépend directement de vous. Avez-vous fait des

recommandations sur le fait que ce comité de surveillance devrait un peu mieux faire sa tâche ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Un comité de surveillance de l'OWD, on ne peut pas être surveillé et surveillant. Je fais partie du comité de surveillance, c'est clair.

Maintenant, son règlement d'ordre intérieur prévoit qu'il se réunit une fois par an. Je vous concède qu'il ne s'est pas réuni une seule fois en 2015. La raison est la suivante, on fait un peu des rétroactes. Quand je vous ai dit tout à l'heure, et je le confirme, que je n'ai jamais eu de soupçon ni de problème avec le comptable en question, j'ai un peu nuancé.

En août 2015, nous avions reçu une note verte qui nous transmettait une lettre de la DGT, donc de M. Mosset, nous indiquant que nous étions en retard – de même qu'un autre organisme que je ne souhaite pas citer ici – pour la remise des comptes 2014.

La réponse avait été que les problèmes dans la mise en place du nouveau logiciel comptable – si je me rappelle le logiciel Bob qui remplaçait la vieille bécane Multidata – étaient à l'origine de ce retard. Mais que nous garantissions au ministre la réunion et la transmission des comptes pour le 30 octobre.

Au 30 octobre, rien ne se passe. Je m'énerve un peu verbalement, ce qui m'amène, début décembre, à sortir une note disant textuellement : « On va s'attirer les foudres de la Cour des comptes, nous sommes en retard de plusieurs mois dans la remise des comptes, il faut trouver une solution », et un peu dans le même style que ce que je vous disais tout à l'heure concernant les comptables : « Je vais vous mettre deux ou trois agents à disposition pour clôturer ces comptes ».

Cela s'est passé en décembre, le directeur général a été mis au courant, des dispositions ont été prises début janvier et c'est le jour justement où l'équipe de secours devait allait prêter main-forte au comptable pour finaliser ces comptes 2014 – on est en 2016, je vous le concède – que le scandale a été découvert. J'avais pris des initiatives en la matière.

Concernant le comptable, je trouvais bizarre ces retards chroniques dans la mise en œuvre du système Bob, du système informatique, mais je ne soupçonnais pas la fraude.

Le comité de surveillance ne s'est pas réuni en 2015. Il s'est, par contre, réuni deux fois, si je ne m'abuse, en 2014. Il y avait une réunion chaque année systématiquement pour regarder les comptes, pour viser les comptes et pour donner un avis, pour prendre connaissance du projet de budget.

Je m'étais dit qu'au 30 septembre ou 30 octobre 2015, on aurait les comptes – on s'était engagé vis-à-vis du ministre – que l'on convoquerait le comité de surveillance pour viser les comptes et pour présenter le projet de budget. Puis tout a pris du retard et, finalement, le comité de surveillance ne s'est pas réuni.

M. Mouyard (MR). - Hormis cela, on est bien d'accord que le comité de surveillance se réunissait plus ou moins normalement – à part 2015, où vous décrivez une situation différente – une à deux fois par an, pour faire le boulot qu'ils devaient faire, présidé par le directeur général de la DGO, et que vous faisiez partie du comité de surveillance.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Des questions étaient posées ; on en prenait note.

M. Mouyard (MR). - Quand vous recevez les rapports de la Cour des comptes 2011-2013 où elle fait déjà un certain nombre de recommandations, peut-être pas en lien direct avec ce qu'il s'est passé, mais par exemple, des factures que l'OWD n'aurait pas dû payer, vous en parliez au comité de surveillance ou c'était des choses que vous évitiez ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Cela vient par après. Ce qui se passe à ce moment-là, c'est qu'il y a une discussion ou un retour de la Cour des comptes qui relève : « L'office a répondu ceci », « l'office a fait ceci ». Il y a toujours un projet de rapport sur lequel nous réagissons, nous disons : « On a fait cela, on fait cela, il y a tel problème, tel problème... ».

M. Mouyard (MR). - Mais ce n'est pas non plus au niveau du comité de surveillance où des choses comme cela sont discutées ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. Mouyard (MR). - Enfin, ce n'est pas une question, mais je souhaite attirer l'attention : la première chose que l'on fait en termes de sécurisation de paiements, quand on découvre le pot aux roses, c'est de mettre en place la double signature.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Ah, non, elle n'est pas encore mise, c'est bloqué.

M. Mouyard (MR). - Vous nous avez dit qu'il y a eu des réunions pour mettre en place la double signature.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - On a discuté avec eux. Comme M. le Ministre l'a rappelé, le système qui devra être mis en place pour sécuriser les signatures sera la conséquence du rapport de l'Inspection des finances.

Nous avons pris l'initiative d'avoir un contact avec Belfius pour voir ce qu'ils pouvaient proposer pour aider en quelque sorte l'Inspection des finances.

M. Mouyard (MR). - Mais tout le monde s'est mis d'accord tout de suite pour dire : « Cela sera le système, c'est la double signature » ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Pas nécessairement non.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non pas encore. L'IF n'a pas terminé son travail, on verra ce qu'il nous proposera comme dispositif.

Mais c'est une formule possible, je ne sais pas ce qu'ils vont proposer.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est une piste.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Avez-vous, à titre personnel, imaginé que ce qui s'est passé aurait pu se produire vu l'absence de procédures écrites, de contrôles ? Vous confirmez qu'il n'y avait pas de contrôle, ou en tous les cas qu'ils n'étaient pas suffisants. C'est ce que l'on a pu comprendre de ce que vous dites. J'aimerais que vous précisiez cet aspect, car cela a été dit à travers différents éléments.

De ce fait, cela ne vous a-t-il pas inquiété outre mesure de vous dire : « Il n'y a pas de contrôle, ou en tout cas un contrôle relativement bancal, mais on continue comme cela » ? La meilleure preuve, c'est que maintenant, on est en train de travailler à des procédures pour que les paiements se fassent sans difficulté.

Cela prouve bien que c'est possible de travailler à cela et que ce n'est pas une situation née de la fatalité ou de quelqu'un hypermalin. Objectivement, ce qu'il a fait est assez simple ; on a pas affaire à Madoff, et encore Madoff, c'était relativement simple aussi. Mais objectivement, la différence c'est que Madoff n'avait personne malheureusement pour le contrôler. Ici, ce n'était pas le cas.

Quelle est votre vision à ce moment-là ? Cela a-t-il suscité le fait qu'il n'y avait pas de contrôle ?

Deuxième élément particulier dans ce que vous indiquez, par rapport à certaines contradictions. Je suis un peu surpris à la conclusion après vous avoir entendu, car vous avez dit plusieurs choses assez différentes ou du moins vous avez un peu varié dans votre approche. Par exemple, vous dites : « Je me rendais bien compte qu'il fallait que je vienne en aide à M.Taminiaux, donc, je lui désigne une âme sœur », après vous revenez derrière en disant : « Non, finalement, M. Taminiaux ne m'a jamais dit qu'il était tout seul », sous-entendu cela allait, il n'y avait pas de raisons de s'inquiéter.

Après vous nous dites que vous avez répondu très clairement : « Oui, j'ai vu une différence entre la remise de l'audit, donc, après et avant ». Vous nous avez dit quelques minutes plus tôt que vous n'avez même pas été convié à une seule réunion quand ce rapport d'audit a été remis. Avouez que c'est un peu difficile à comprendre. Vous n'êtes invité à aucune réunion, mais vous voyez des changements dans les procédures, vous ne posez pas de question. Comment cela s'est-il passé ? Avez-vous reçu des notes vertes ? On vous a dit : « Voilà les nouvelles procédures » et, vous, vous avez appliqué ? Ou ces changements sont-ils arrivés d'une autre manière ? C'est compliqué, vu votre grade, de considérer qu'il y a eu des changements engendrés après ce rapport d'audit et que ces changements ont pu être implémentés sans qu'il y ait la moindre réunion avec vous.

Enfin, troisième question, vous avez répondu à mon collègue, M. Lecerf, que vous saviez que certains organes posaient problème, qu'il y avait des problèmes de gestion. Vous avez bien dit « certains organes ». Quels sont ces organes ? Est-ce uniquement l'Office wallon des déchets ou y en a-t-il d'autres ? Auquel cas, cela serait intéressant qu'on le sache d'ores et déjà et que, au niveau administratif, des contrôles administratifs renforcés soient adoptés le plus rapidement possible.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne souhaite pas répondre à votre question sur les organes qui posent problème ; cela fait partie de discussions avec mon collègue. Quand je parle, je parle pour moi, pour l'office. Le problème de dualité, d'articulation entre les déchets industriels et les déchets ménagers, on peut y revenir, c'est historique. Le problème, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est la directive européenne de 1975 qui a créé le régime ménagé et le régime industriel. Je vais vous raconter des choses assez anecdotiques à ce sujet.

Reprenons dans l'ordre si vous voulez bien. Vous dites que je me contredis. En fait, M. Taminiaux n'a pas eu l'occasion de venir me trouver pour dire qu'il criait au secours, car il était malade, il était absent, il n'y avait

personne, pendant une longue période. Forcément, il n'avait pas besoin de crier au secours vu qu'il n'était pas là. Il fallait que je trouve un contrôleur des engagements sinon j'avais des problèmes. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre mon intervention sur l'âme sœur qui a continué – M. Taminiaux est proche de la pension ; il faut assurer la transition. Ce n'est pas quelqu'un de la DFA, j'en suis bien conscient, mais je suis fort approché pour que la personne en question passe à la DFA ; nous verrons bien à l'avenir. Il faut prendre des initiatives, trouver des solutions. Vous savez que l'on ne remplace plus systématiquement les fonctionnaires qui quittent à l'heure actuelle – ce n'est pas à vous que je dois l'apprendre.

Voulez-vous me rappeler la deuxième facette de votre question ?

M. Bouchez (MR). - Il y avait également celle de votre position. Vous saviez qu'il y avait des difficultés dans certains organes et, donc, vous saviez que cela pouvait se produire et vous n'avez pas pris les dispositions pour le surplus en ce qui concerne vos rapports à M. Taminiaux. Vous avez indiqué que vous êtes en poste depuis 2008 ; lui nous a dit que l'improvisation, c'était le mode de fonctionnement depuis 1992. Il n'est pas malade, sauf erreur de ma part, depuis 2008. Cela veut dire que, théoriquement, si l'on regarde, il y avait une période où il était en place, où lui considère qu'il devait improviser et, vous en tant que supérieur, apparemment, cela ne vous est pas remonté ou vous n'en aviez pas conscience à tout le moins.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je confirme ce que M. Taminiaux a dit tout à l'heure, il n'a jamais fait remonter une information en disant : au secours, j'ai besoin d'aide.

M. Bouchez (MR)**. -** Il a dit que tout le monde le savait. Apparemment tout le monde ne le savait pas. Vous, ne le saviez-vous pas ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne l'ai pas entendu.

M. Bouchez (MR). - Le saviez-vous ou pas ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je ne le savais pas.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je reviens sur la question de l'audit commandé en 2014. Vous êtes un peu étonné de la précipitation de cet audit, dites-vous. Vous auriez souhaité qu'il soit peut-être envisagé dans le cadre de la modification de la législation. Qu'est-ce qui pour vous justifie le fait que l'on précipite ainsi cet audit début 2014 ?

Un événement déclencheur est-il survenu ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Je préférerais vous renvoyer au commanditaire de l'audit, c'est le cabinet Henry, mais c'est un peu difficile à ce stade. Je pense, très sincèrement, qu'il y avait des choses, la manière dont fonctionnait l'office ne convenait peut-être pas totalement au cabinet Henry et qu'il préférait passer par un audit plutôt que par des décisions.

M. Fourny (cdH). - J'ai une seconde question qui porte sur un audit commandé en 2008 dont les résultats ont été portés à la connaissance du Gouvernement au moment de son installation. Déjà à l'époque, il est fait état de questionnements concernant la problématique de la vérification des comptes, l'organisation du travail, l'adéquation des missions entre l'office, les moyens budgétaires. Pas mal de questions sont déjà soulevées dans cet audit.

Qu'est-ce qui a été fait pendant cinq ans, dans l'attente du nouvel audit de 2014 pour répondre aux questions posées dans cet audit et qui constataient déjà quelques lacunes ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Nous avons mis en place des procédures ; toute la démarche de qualité ISO 9001 a été mise en place au sein de la DGO3 bien avant l'audit commun, entamé en tous cas. Demandez-vous des faits précis ?

M. Fourny (cdH). - Je vous demande ce qui a été fait en termes de paiements, d'organisation des paiements et par rapport aux recommandations formulées dans cet audit.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - L'audit Deloitte pointait des retards de paiement notamment les paiements aux intercommunales. Une cellule stable a pu être mise en place et, à l'heure actuelle, nous nous réunissons avec la Copidec très régulièrement, trois fois par an. C'est une plateforme de concertation au cours de laquelle, nous présentons systématiquement les tableaux d'avancement. Nous n'avons plus aucune récrimination quant aux retards de paiement, quant à la masse budgétaire, quant à la somme disponible pour effectuer l'ensemble des engagements de la Région wallonne. Cela, c'est un autre débat.

M. Fourny (cdH). - Votre réponse me perturbe un peu. Vous venez de dire il y a un quart d'heure : « J'ai eu

des doutes sur ce comptable en 2015 parce que nous avions des retards de paiements et, donc, nous avons fait un petit effort particulier pour essayer de résorber ce retard ».

Ici, vous nous faites état d'un retard déjà durant une période antérieure à 2014. Là, il n'y a pas de doute à l'égard du comptable, tout va bien dans le meilleur des mondes. Il y a une forme de contradiction, de nouveau, dans les propos que vous tenez à ce niveau-là.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Un manque de précision, pas de contradiction. Quand je vous dit qu'il n'y a plus de retard dans la gestion des dossiers, il faut savoir que, lorsque nous recevons une demande de paiement d'une intercommunale pour une annuité ou pour un compte final, cela demande un examen. Ce n'est pas M. Tonneau qui le faisait, cela se fait dans les services. Quand je vous parle de la cellule au sein de la DIGD qui gère les dossiers de demandes de subvention aux intercommunales. Puis le paiement est ordonné à M. Tonneau sur base d'une dépêche ministérielle. On ne parlait pas de la même chose, excusez-moi.

M. Fourny (cdH). - Je ne suis pas convaincu, mais peu importe.

Le comité consultatif, là aussi il y a revendication. C'est même coulé dans un arrêté. Il doit se réunir, il n'a jamais été réuni.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Exact, une fois en 1992 ou 1993 peut-être.

M. Fourny (cdH). - Cela vous paraît tellement normal que cela m'inquiète franchement de voir une telle désinvolture dans votre réponse et la manière dont vous appréhendez la question. Cela m'interpelle réellement. Dire que vous avez un texte qui s'impose à vous, vous êtes un fonctionnaire de haut niveau et vous donnez le sentiment de vous asseoir sur l'application des textes et des recommandations qui vous sont faites au travers d'un arrêté. Cela m'interpelle parce que ce comité consultatif a un but et un sens. Son rôle a de nouveau été épinglé dans l'audit de 2008 en indiquant qu'il devait se réunir. Nous sommes en 2016, cela n'a pas l'air de beaucoup vous émouvoir.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Nous avons, d'une part, ce comité consultatif, c'était déjà dans les travaux du décret de 1996, apparaît comme un peu redondant par rapport à la Commission des déchets qui regroupe l'ensemble des opérateurs du monde industriel et public, des associations de défenses environnementales, et cetera.

D'autre part, en pendant du comité consultatif – qui ; je vous le concède, ne s'est guère réuni, cela remonte à des années – il y a des plateformes de concertation avec les différents opérateurs. Je peux vous les citer.

Nous avons une plateforme de concertation régulière avec FEGE-COBEREC, à la satisfaction générale de nos interlocuteurs, avec Copidec et l'UVCW qui a été associée à cette plateforme très récemment, même périodicité, même satisfaction, une plateforme avec ASENAS – Association des entreprises et entrepreneurs en assainissement des sols de Wallonie et de Bruxelles – c'est le pôle sols ; et une plateforme ayant une forme un peu différente avec Fedexsol – Fédération des experts en études de pollution des sols de Bruxelles et de Wallonie – qui prend plutôt la forme de séances de formation où tous les experts sont présentés.

Je crois que l'audit de Comase précise bien que, dans les faits, ces plateformes fonctionnent très bien.

M. Fourny (cdH). - Avez-vous connaissance de l'audit ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui, bien sûr, depuis le 30 janvier 2015.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Si tout ce qui se trouve dans les décrets devait être mis en place et était mis en place, cela se saurait.

Deuxième élément et sans anticiper la manière dont nous travaillerons. Tout ce que nous avons entendu depuis ce début d'après-midi fait en sorte, Monsieur le Président, que l'on devra probablement auditionner encore de nombreuses personnes dans ce dossier.

M. Houtain, on a parlé, par rapport à l'étude Comase et le fait qu'il n'y ait pas eu de réunion ou de contact post-audit après le mois de janvier 2015, le fait que M. Taminiaux et Mme Minne, le vendredi 12 février découvrent ce qu'ils ont découvert. Ils se sont rendu compte de l'énormité de la chose, mais ne vous contactent pas ni le vendredi, ni le week-end. Vous recevez une copie du courriel envoyé au directeur général. Au niveau de l'office, j'ai l'impression que l'on est dans une structure où l'on ne peut pas dire que les relations soient optimales. Si vous trouvez normal, en tant que responsable de l'office, après avoir découvert ce que l'on découvre le vendredi, de ne pas vous mettre au courant. Ou bien, ont-ils peur de vous ? Cela me semble un peu anormal.

Je vais être assez direct. Quelles sont vos relations avec le directeur général de la DGO3 ? Les sentez-vous optimales et bonnes ? Quels sont les rapports que vous avez avec M. Taminiaux qui joue un rôle important au niveau de l'office ? Quelles étaient les relations que

vous aviez avec M. Tonneaux, le comptable en question ? C'est le premier élément de ma question.

Deuxième question, dans l'audit page 51, on parle du budget ; les conclusions : « Au vu des éléments, la gestion comptable et budgétaire de l'office nous paraît aujourd'hui insuffisamment maîtrisée et organisée. Une utilisation d'outils harmonisés, centralisés est également recommandée. De plus, cette gestion ne nous sommes pas organisée afin d'éviter des cas de dépassements budgétaires tels que mentionnés dans le rapport de la Cour des comptes » et encore d'autres remarques.

Quelque chose a attiré mon attention : il existe en interne une forme de désapprobation du budget des dernières années qui semble conditionner par des injonctions externes. Cela me semble un élément opportun. Ressentez-vous cela ? Je sais bien que ce n'est pas vous qui l'avez écrit, mais c'est l'audit.

Concernant les injonctions externes, avez-vous une idée de ce que l'audit veut dire par là ? Est-ce quelque chose que vous ressentez également ?

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Monsieur le Député, je crois qu'il n'est pas écrit : « désapprobation », mais « désappropriation ». Nous avons de plus en plus de difficulté à présenter au comité de surveillance un budget qui ressemble, autant que faire se peut, à ce qu'il sera in fine. Les réalités économiques et budgétaires étant telles, que lorsque nous faisons une proposition, cela passe par des mesures diverses et variées et le résultat, suite à notre proposition, est souvent très largement raboté. Je ne leur jette pas la pierre, mais c'est une réalité. Effectivement, nous subissons de plus en plus des arbitrages budgétaires lorsque nous faisons nos propositions. C'est dans ce sens qu'il faut lire l'audit « désappropriation ».

Maintenant, ma mémoire me fait un peu défaut, pouvez-vous me rappeler les autres questions ? Les relations avec M. Quévy sont excellentes et si elles n'étaient pas bonnes, je suppose qu'il réagirait.

M. Jeholet (MR). - Avec MM. Taminiaux et Tonneaux ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Avec M. Tonneaux, elles étaient réduites à leur plus simple expression. Comme c'était écrit dans la presse, M. Tonneaux était quelqu'un d'assez asocial.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je vais ajouter un élément sur les aspects budgétaires et ce que vient d'évoquer M. Houtain.

J'imagine que vous avez examiné avec beaucoup d'attention tous les détails de l'audit. En 2011, l'OWD a des moyens de 60 millions d'euros. Entre 2011 et 2014, on passe de 60 millions à 32 millions d'euros de budget. C'était aller droit dans le mur. C'était un désinvestissement total. Quand j'hérite de l'OWD fin 2014, on est face à un mur incroyable puisque l'on dispose de 8 millions d'euros pour payer des annuités aux intercommunales, alors qu'elles se montent à 18 millions d'euros.

Quand M. Houtain exprime le fait qu'il y a une désappropriation du budget, c'est quand on passe de 60 à 30, on en est réduit au strict minimum à payer les urgences, le marché de cadavres d'animaux et les subventions aux intercommunales. Vous aurez aussi constaté qu'entre-temps, nous sommes passés de 30 à 40 millions d'euros en 2015 et de 40 à 49 millions d'euros en 2016. Les choses ont été réparées à ce niveau-là.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke qui terminera la série des questions.

M. Crucke (MR). - Monsieur Houdain, pour le cabinet du ministre Henry qui demande un audit externe, vous n'êtes pas consulté. Vous l'avez précisé, mais vous trouvez que c'est prématuré.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Oui.

M. Crucke (MR). - Une fois que vous prenez connaissance de l'audit, le 31 janvier 2015, quand on lit cet audit, cela n'apparaît pas prématuré ; cela paraît accablant.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - C'est votre analyse.

M. Crucke (MR). - Oui, c'est mon analyse, mais je ne suis pas le seul à avoir cette analyse, je vous l'accorde bien. Quand vous lisez cela, ne pensez-vous pas que vous devez vous remettre en cause ? Ne vous dites-vous pas : « Je n'ai peut-être pas travaillé comme il fallait. Cet organisme dont je suis le patron, pour lequel je suis à la tête, il y a des choses que je ne sais pas, que je ne vois pas. On ne me dit pas tout » ? Sincèrement, lorsque vous lisez cela, il n'y a pas chez vous un bouleversement mental qui ferait en sorte que vous vous dites : « Je ne suis peut-être pas fait pour la fonction ». À travers cet audit, ne ressentez-vous pas le carton rouge vous disant : « Non, cela ne peut pas continuer comme cela » ? Ne ressentez-vous pas cela ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non. Ma démarche quand je lis l'audit est de lire l'audit tout d'abord, puis les conclusions. Pour les conclusions, il y a cinq recommandations essentielles. Je me dis, ordre de priorité, je m'attaque à ces recommandations essentielles qui portent sur :

- les procédures ;
- l'organisation des services ;
- les moyens humains à disposition de la DIGD ;
- les moyens informatiques ;
- les ressources budgétaires.

Je peux vous justifier ce qui a été fait depuis lors, peut-être pas sur tout, mais sur l'essentiel des points qui sont relevés par l'audit.

M. Crucke (MR). - Ce qui m'inquiète, c'est ce genre de réponse. Vous vous ne rendez pas compte que – excusez-moi pour l'expression – à la lecture de ce document, on a l'impression que vous ne contrôlez pas la situation et que vous ne la contrôlez plus depuis longtemps. Si vous ne comprenez pas ce qui est dit là-dedans, c'est d'autant plus inquiétant. Je ne vise pas l'homme en disant cela. On ne peut pas continuer dans un organisme comme celui-là, aller à vau-l'eau, au sentiment, à l'humeur. C'est le bordel ce qu'on lit là-dedans. Vous devez vous en rendre compte. Vous êtes le premier responsable, je n'ai pas dit coupable. Si vous ne vous en rendez pas compte, c'est grave.

M. le Président. - La remarque était plutôt formulée sous un style de constat.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'ajoute l'élément, comme M. Houtain l'a dit, qu'il y a des conclusions et recommandations. Je partage le constat quand on lit l'audit. Je l'ai lu attentivement à l'époque et relu depuis lors. Plein de choses qui ne vont pas sont regroupées dans des conclusions et recommandations. Ce qu'a voulu exprimer M. Houtain – je partage l'avis avec lui –, tout ce qui est dans ses conclusions et recommandations a fait l'objet soit de solutions, soit de débuts de solutions. Des mesures ont été prises pour l'ensemble de ces points.

Ce qui est arrivé, ici, ne concerne pas ces conclusions et recommandations puisque l'on peut trouver une phrase dans la page 52 qui dit – on en parlera tout à l'heure dans l'audit Comase – : « Cela ne fait pas partie des conclusions et recommandations », ce n'est pas quelque chose qui était en gras et disant : « Cela vous devez le faire tout de suite ». Sur l'impression générale, effectivement, on n'a pas le sentiment d'avoir une structure qui fonctionne bien.

Mon prédécesseur l'a exprimé, il y a une semaine dans les médias, il avait l'impression que cela n'allait pas bien. C'était peut-être un peu tard, fin de mandature, pour s'en rendre compte. Toujours est-il qu'il a commandé un audit et je le remercie pour cela, car j'ai hérité en arrivant – ou presque six mois plus tard – d'un audit qui m'a permis directement, à travers les conclusions et recommandations, de prendre toute une série de mesures.

Quand j'ai obtenu les millions d'euros supplémentaires ou les diminutions de subsides, l'ensemble du package qui a permis de revenir à l'équilibre, je l'ai fait notamment en utilisant la force de l'audit qui démontrait bien que l'office n'allait plus pouvoir continuer à fonctionner.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous devez le faire avec les mêmes hommes, ceux qui étaient en place et qui étaient présents quand cela ne fonctionnait pas. Ce n'est pas une critique ce que je vous dis, mais vous n'avez pas de ressources nouvelles si ce n'est un audit. Avec ceux qui ont foiré dans le dossier, vous devez continuer de travailler. Ce n'est pas si facile que cela.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Pour la clarté des débats, Monsieur le Président, j'ai une question très simple. Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas avoir – puisque vous dites j'ai, j'ai – associé M. Houtain aux réunions, aux réflexions post-audit puisque c'est le responsable de l'office.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - M. Houtain a été associé à la construction de l'audit. À partir du moment où nous avons reçu... par ses services, Comase a pris toute une série de contacts, donc, ils sont partie prenante à la rédaction de l'audit.

M. Jeholet (MR). - Avant ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Après l'audit. C'est la ligne hiérarchique qui entre en ligne de compte. Je transmets l'audit. Ce n'est même pas moi qui le fais, c'est Comase directement à la direction générale qui doit, ensuite, faire ce qui est nécessaire vis-à-vis de ses agents, DFA pour une partie, M. Houtain pour une autre partie. Les responsabilités sont aussi partagées entre plusieurs services.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - M. Houtain dit qu'il n'a pas été associé par la ligne hiérarchique, comme vous le dites.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je ne sais pas vous répondre par rapport à cela.

M. Jeholet (MR). - Mais j'espère que... Enfin, je ne sais pas.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Le 15 décembre, pour nous, d'après les destinataires du courriel, l'administration est informée.

Le 30 janvier, constatant que nous n'en avions pas eu de retour jusque-là, il y a une note verte demandant un plan d'action. Ce que, nous, nous avons pris en charge à partir de ce moment-là, ce sont les aspects comme aller négocier les budgets, faire en sorte que les points nous concernant, les aspects liés aux déchets spéciaux des ménages, toute une série de points qui nécessitaient des décisions politiques, des décisions qui devaient être négociées autour de la table du Gouvernement ou négociées avec les intercommunales. Vous imaginez bien qu'il est recommandé de supprimer le taux d'intérêt ou de clarifier la solution concernant les taux d'intérêt, mais cela ne s'est pas fait sans avoir de multiples réunions avec la Copidec et les intercommunales pour trouver une solution.

C'est tout cela que nous prenons en charge. Le reste concerne le fonctionnement des services ; nous le confions à l'administration. Nous lui demandons un plan d'action. Les choses sont très claires sur la répartition des tâches à ce niveau-là. M. Houtain a bien exprimé que, sur les conclusions et les recommandations, un certain nombre de choses ont été faites dans le courant de l'année 2015.

M. le Président. - Si j'interprète bien les paroles, M. Jeholet demande un pilote dans l'avion.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - C'est important. Monsieur Houtain, je m'adresse à vous. Par rapport à cette note verte et ce plan d'action, avez-vous contribué au plan d'action dont M. le Ministre parle ? Avez-vous contribué par écrit ? Avez-vous assisté, ne fût-ce qu'à une réunion avec la DGO3, avec je ne sais qui, mais sur les conclusions de l'audit Comase ? Oui ou non ?

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Comment s'approprier quelque chose à laquelle on n'a pas participé ? CQFD.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur Mouyard, je vais encore le répéter : l'administration a les documents. Elle reçoit une note verte disant : « Mettez en place un plan d'action » ; après, c'est à elle d'agir.

M. Mouyard (MR). - Le responsable du service, Monsieur le Ministre, n'est pas intégré après, pour la mise en œuvre des solutions. On se rend bien compte que cela va tourner carré.

M. le Président. - Monsieur Mouyard, laissez terminer M. le Ministre et vous répondrez ensuite.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Le fonctionnement normal de transmission des informations et des demandes, quand je fais une note verte, je le fais toujours au directeur général. Qu'on lui demande n'importe quoi, c'est toujours vers lui qu'arrivent les notes vertes. Ensuite, il organise son travail et l'audit. M. Houtain dit l'avoir eu fin janvier, d'accord, il a vu l'audit fin janvier. Il lui appartenait de prendre les mesures qui lui étaient confiées par son directeur général. C'est la logique même du fonctionnement des administrations. Il n'y a pas d'autre manière de faire.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - C'est une question à M. Houtain. N'avez-vous pas l'impression, Monsieur Houtain, d'être carrément mis à l'écart ?

M. le Président. - La parole est à M. Houtain.

M. Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3). - Non, je n'ai pas du tout cette impression.

M. le Président. - Nous terminons l'audition de M. Houtain que je remercie pour l'ensemble des réponses qu'il a données aux multiples questions.

Je propose que l'on aère un peu la salle pendant deux ou trois minutes avant d'entamer la troisième audition.

Je propose une pause de quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 18 heures et 6 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 15 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

M. le Président. - Chers collègues, je propose que nous reprenions les travaux. Nous allons écouter les représentants de la Cour des comptes, à savoir M. Rion et Mme Winant. Je ne sais pas dans quel ordre vous souhaitez prendre la parole, toujours à la tribune s'il vous plaît. Faites-vous un exposé commun ?

(Réaction de M. Rion)

Il y aura deux exposés de la Cour des comptes, l'un après l'autre. Pour éviter que l'on soit obligé de poser d'abord les questions à M. Rion, et ensuite les mêmes questions à Mme Winant, je vous propose d'organiser les travaux de la façon suivante : les deux exposés vont avoir lieu et puis le jeu des questions-réponses aux deux. Vous déterminerez, à chaque question, à qui elle s'adresse.

LE PROBLÈME DE DÉTOURNEMENT DE FONDS À L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS (OWD)

INTERPELLATION DE M. DERMAGNE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉTOURNEMENT DE FONDS À L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS »

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA GESTION DE LA RÉGION WALLONNE DU CAS DE DÉTOURNEMENT D'ARGENT »

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA FRAUDE AU SEIN DE L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS (OWD) »

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉTOURNEMENT D'ARGENT AU SEIN DE L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS »

QUESTION ORALE DE M. GILLOT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉTOURNEMENT DE FONDS À L'OFFICE WALLON DES DÉCHETS »

(Suite)

Audition de M. Rion et Mme Winant, Conseiller et Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, lors de sa conférence de presse à propos du 27e cahier d'observation, tenue en présence du président de votre Parlement, le mercredi 24 février, le premier président de la Cour des comptes a eu

l'occasion de s'exprimer sur les détournements de fonds publics commis au sein de l'Office wallon des déchets et sur le rôle de la Cour des comptes en la circonstance.

Je me réjouis de pouvoir m'exprimer, en ce jour, au nom de cette même Cour des comptes à propos de cette même affaire devant votre commission.

Un cas de détournement de fonds publics est interpellant pour l'auditeur externe qui a contrôlé les comptes de l'organisme au sein duquel ce fait a été perpétré. L'auditeur les condamne, mais au-delà, il se doit d'analyser les causes à l'origine du fait, de s'interroger sur les procédures de contrôle et de tirer les conclusions qui s'imposent pour l'avenir.

Mon exposé abordera ces différentes réflexions. Toutefois, comme le président l'a souligné, pour la parfaite information de votre commission, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse, prendra également la parole et vous fournira les éléments techniques indispensables pour la bonne compréhension de l'environnement de contrôle externe de l'OWD et, surtout, pour vous éclairer sur ce que nous avons compris du modus operandi des détournements opérés après que ceux-ci aient été dénoncés, et ce, sans préjudice, d'autres éléments que l'enquête judiciaire pourrait apporter par la suite.

En ce qui me concerne, j'aborderais, tout d'abord, ce qui m'apparaît constituer les causes structurelles à l'origine des faits.

Pour reprendre les termes du rapport de contrôle sur les comptes 2004 de l'OWD, adressé en janvier 2006, au ministre du Budget et de l'Environnement de l'époque, la Cour des comptes constatait – je cite : « Les remarques formulées antérieurement, en matière de contrôle interne en particulier, sont toujours d'actualité, notamment l'absence de manuels de procédures décrivant les documents nécessaires pour les différentes activités administratives et comptables et leur circulation, l'exercice des fonctions de trésorier, chargé de la manipulation des deniers, et de comptable, chargé de la tenue des comptes, par la même personne ».

Dans ces rapports relatifs aux comptes des années ultérieures, la Cour a relevé des problèmes dans le cycle de facturation, dans les règles de délégation de signature, dans la procédure d'engagement, dans l'adéquation des comptabilités économiques et budgétaires. Elle a aussi recommandé d'assurer un meilleur suivi des subventions accordées.

Enfin, dans son dernier cahier d'observation transmis à votre Parlement la semaine dernière, à l'occasion de la conférence de presse évoquée tout à l'heure, la Cour des comptes soulignait, à propos de l'Office wallon des déchets – je cite à nouveau : « La dernière version du document comptable nécessaire à son contrôle lui a été transmise le 17 avril 2015. Il s'agit du contrôle sur les comptes 2012 et 2013. Les documents provisoires mis à sa disposition lors du contrôle ne mentionnaient pas certaines opérations de clôture. Elle a demandé à l'office de constituer, à l'avenir, un dossier de clôture des comptes, composé des documents définitifs correspondant aux comptes clôturés et transmis, à savoir, pour être précis, les grands livres des années 2012 et 2013, la balance générale de l'année 2013, la liste des postes ouverts fournisseurs et clients pour les années 2012 et 2013, ainsi que la balance fournisseurs pour l'année 2013 ».

Depuis plus de 10 ans, la Cour a mis en exergue une série de dysfonctionnements dans le chef de cet organisme. Ce sont ces dysfonctionnements qui ont permis, à notre estime, la survenance des détournements constatés, c'est-à-dire une confusion persistante des fonctions de trésorier et de comptable dans le chef d'une même personne travaillant au sein d'une organisation dont les processus de contrôle interne ne sont pas satisfaisants, et dont la manière d'établir et de communiquer les documents comptables ne facilite pas l'exercice du contrôle externe.

Par ailleurs, un audit a été réalisé par une firme privée sur la gestion de l'OWD. J'en ai longuement entendu parler cet après-midi. Je ne dispose, certes, pas de cet audit, mais à en lire ce qu'a écrit la presse et ce que j'ai pu entendre cet après-midi, je relève que les conclusions auxquelles il aboutit rejoignent, reprennent et confirment, en tout cas au point de vue de la gouvernance et des procédures, les observations que la Cour des comptes a formulées depuis plus de 10 ans.

Avant de continuer plus avant mon exposé, je souhaiterais préciser le concept de contrôle interne, que l'on entend beaucoup évoqué aujourd'hui. Il est utile d'en donner une définition précise pour que le débat puisse se fonder sur un référentiel adéquat. Le contrôle interne a été défini par l'organisation internationale qui réunit des institutions supérieures de contrôle, les cours des comptes pour faire bref, de la manière suivante – je cite : « Le contrôle interne est un processus intégré mis en œuvre par les responsables et le personnel d'une organisation et destiné à traiter les risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'organisation, des objectifs généraux suivants :

- exécution d'opérations coordonnées, éthiques, économiques, efficientes et efficaces ;
- respect des obligations de rendre compte ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- protection des ressources contre des pertes, les mauvais usages et les dommages ;

Le management et le personnel, à tous les niveaux, doivent être impliqués dans ce processus afin de traiter les risques et de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des missions de l'organisation et des objectifs généraux ».

Au regard de cette définition, il ressort que le contrôle interne est un processus qui concerne tous les acteurs d'une organisation et qu'il est beaucoup plus large que le contrôle hiérarchique qui est, parfois, cité en la matière. En effet il est constitué de cinq composantes interdépendantes que je cite :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle en tant que telles ;
- l'information et sa communication ;
- le pilotage.

Les activités de contrôle correspondent à l'ensemble des politiques et des procédures mises en place pour maîtriser les risques et réaliser les objectifs de l'organisation. Il s'agit notamment des procédures d'autorisation, d'approbation, de séparation de fonctions entre l'autorisation, le traitement, l'enregistrement et la vérification des ces opérations.

Par ailleurs, l'objectif de rendre compte correspond à l'exigence que les organismes de service public et les personnes qui les composent répondent de leurs décisions et de leurs actes, en ce compris la gestion proprement dite des fonds qui leur sont confiés.

Le respect de ce dernier principe passe par le développement, le maintien et la mise à disposition d'informations financières, mais aussi non financières, fiables, pertinentes et au moyen d'une publication correcte de ces informations dans des rapports ou des documents établis en temps opportun à l'attention de l'ensemble des parties prenantes, tant en interne qu'en externe.

J'en viens maintenant au rôle de l'auditeur externe par rapport à une situation de détournement de fonds, laquelle rentre dans la catégorie générale de ce que l'on qualifie généralement de fraude des états financiers.

Ce rôle de l'auditeur externe doit se comprendre par rapport au premier principe de la norme internationale d'audit relative à la fraude, qui stipule : « La responsabilité pour la prévention et la détection des fraudes incombe à la fois aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise au sein de l'entité et à la direction. Il est important que la direction, sous la surveillance des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, mette fortement l'accent sur la prévention des fraudes. Ceci implique la nécessité de développer une culture d'honnêteté et un comportement éthique, qui peuvent être renforcés par une surveillance active par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise ».

Au regard de ce premier principe, la responsabilité de l'auditeur consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative provenant de fraude ou résultant d'erreurs.

D'un point de vue technique, en termes de limitations inhérentes à un audit, il faut savoir que l'auditeur externe n'a pas pour vocation de repasser, ligne par ligne, toutes les opérations réalisées par un organisme soumis à son contrôle. Il existe inévitablement un risque que certaines anomalies significatives soient contenues dans les états financiers et qu'elles ne puissent pas être détectées, même si l'audit est correctement planifié et réalisé.

En d'autres termes, l'objectif premier des audits financiers et de ceux de la Cour des comptes également ne vise pas une détection des fraudes. Nous ne sommes pas un organisme antifraude, nous n'avons pas les moyens juridiques d'agents de police judiciaire pour perquisitionner. Nous devons travailler dans un contexte de bonne collaboration avec les audités, mais nos audits visent, notamment, à donner une assurance raisonnable que les comptes audités ne comportent pas d'erreur importante, au regard de l'ensemble des opérations et des montants concernés.

La Cour estime qu'il ne lui appartient pas de se substituer aux responsabilités propres de l'organisme, en particulier pour ce qui concerne son contrôle interne et ses procédures, en vue de la détection et de la prévention des fraudes en son sein, d'autant que les normes et la littérature en la matière précisent – je ne résiste pas à citer – : « Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut résulter de procédures sophistiquées ou soigneusement organisées destinées à dissimuler les faits, par exemple la falsification de documents, l'absence délibérée de comptabilisation d'une transaction ou des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ».

L'exposé de Mme Winant à cet égard sera, sans doute, révélateur par rapport à ce que je viens de citer, dans la mesure où, dans l'état actuel de nos connaissances, et sur la base des documents qui nous ont été transmis par l'office, suite à la découverte des détournements, il ressort que le comptable a manipulé, sinon trafiqué, certains documents comptables. Cette manipulation a permis, sans aucun doute, de camoufler un certain nombre de ces détournements.

J'en arrive, en ce qui me concerne, aux enseignements plus structurels qu'il convient de tirer de ces faits.

Il s'impose, tout d'abord, de souligner que, dans son dernier cahier d'observations, la Cour a noté que d'autres organismes de la Région wallonne connaissaient des lacunes dans l'organisation de leur contrôle interne et de leur gouvernance. De plus, dans son analyse du compte général 2013 de la Région, analyse transmise le 9 novembre 2015 au Parlement, dans le deuxième fascicule de son 25e cahier d'observations, la Cour a considéré qu'il était indispensable d'améliorer plusieurs

aspects de la gouvernance et du contrôle interne au sein du SPW. Elle a notamment constaté des problèmes de séparation de fonctions identiques à ceux relevés à l'Office wallon des déchets.

Là aussi, je ne résiste pas à citer un passage de ce rapport. La Cour a écrit : « Le trésorier décentralisé, qu'il soit localisé au sein du département de la comptabilité ou des services fonctionnels, assure les fonctions de comptable lorsqu'il impute la dépense et de trésorier lorsqu'il effectue le paiement. Cette situation présente des risques en termes de contrôles internes, les fonctions de comptable et de trésorier étant, en principe, incompatibles. Pour le trésorier délocalisé, le risque est d'autant plus élevé qu'il est le seul intervenant, hormis l'ordonnateur, dans le processus de comptabilisation et de paiement de la facture. À l'heure actuelle, le nombre de personnes dans cette situation s'élève à environ une cinquantaine ».

Il me semble que ces recommandations visant à corriger ou améliorer la gouvernance et le contrôle interne prennent tout leur sens à la lumière des événements de l'Office wallon des déchets. Une évolution des mentalités et des pratiques en la matière s'impose, d'autant que le décret du 17 décembre 2015 modifiant le décret du 15 décembre 2011 sur le budget et la comptabilité en Région wallonne a prévu, comme il l'a déjà été dit aujourd'hui, que les systèmes de comptabilité devront intégrer, certes à partir du 1er janvier 2017 pour les organismes, un contrôle et un audit interne et que le Gouvernement est chargé de surveiller l'organisation et l'exécution du budget et de la gestion financière des organismes de type 1, pour reprendre la nomenclature du décret, et des entreprises régionales, en l'occurrence l'OWD qui, seul, rentre dans cette catégorie.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer les modalités de contrôle. Par ailleurs, ce même décret a prévu que les comptes 2020 et suivants de la Région, mais aussi d'un certain nombre d'organismes dont les entreprises régionales, seront soumis à une certification de la Cour des comptes.

Dans l'état actuel des choses, je le rappelle, techniquement, les comptes publics wallons sont soumis à la Cour qui les déclare contrôlés. La certification a une portée technique beaucoup plus précise et beaucoup plus exigeante.

Lors d'une certification, la Cour sera amenée à déclarer si elle estime, oui ou non, que ces comptes offrent une image fidèle des opérations réalisées. Elle ne le fera que dans l'hypothèse où les systèmes de comptabilisation et les procédures de contrôles internes sont satisfaisants. Si elle estime que ce n'est pas le cas, elle refusera de certifier.

Un refus de certification, ce n'est pas quelque chose qui est neutre. Pour les parties prenantes et les tiers, cela signifiera que les comptes produits par l'entité qui ne reçoit pas la certification sont entachés, en tout cas pour l'auditeur externe, d'un certain nombre de doutes.

Quoi qu'il en soit, au vu de ces évolutions légales, et à cause, en particulier, aujourd'hui, du détournement de fonds constaté à l'OWD, la Cour des comptes a décidé de mener, dès à présent, une réflexion dont elle communiquera rapidement les résultats au Gouvernement wallon, afin de définir plus avant et sans attendre la procédure de certification, tous les documents indispensables à ces audits, et les exigences de qualité des documents comptables à produire, mais aussi afin de préciser les conséquences qu'entraînera le non-respect de ces exigences dans la manière dont la Cour des comptes fera rapport sur ces audits financiers.

En d'autres termes, nous souhaitons clarifier les choses. Il s'agira ainsi, sinon de prévenir tout risque de non-détections de fraudes à venir – soyons modestes –, mais d'en réduire drastiquement l'occurrence. Il s'agira également d'aider à une amélioration de la gouvernance et du contrôle interne, en particulier dans leurs dimensions d'analyses de risques, de protection des actifs et de présentation des états financiers. Il s'agira d'éviter désormais tout quiproquo quant à la responsabilité des uns et des autres.

Enfin, la Cour souhaite que ses observations soient entendues et traduites dans les faits, parce qu'elle sait que ne pas les entendre peut causer de graves dysfonctionnements dont la fraude commise à l'OWD est un exemple qui pourrait se reproduire si rien ne changeait.

Je vous remercie de votre attention et je cède la parole, si vous le permettez, Monsieur le Président, à Mme Winant.

M. le Président. - La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je poursuivrai l'exposé en abordant deux questions.

D'une part, comment s'est déroulé le contrôle des comptes 2012 et 2013 de l'Office wallon des déchets et quelles sont les vérifications qui ont été opérées lors de cet audit ?

D'autre part, de quelle manière les opérations liées à ce détournement apparaissaient ou non dans les comptes qui nous ont été transmis ?

Pour ce qui concerne le premier point, je préciserai d'abord que les comptes 2012 et 2013 de l'office ont été transmis officiellement à la Cour des comptes respectivement le 20 mars 2014 et le 16 septembre 2014 soit, vous en conviendrez, avec un certain retard par rapport à la date légale du 30 avril de l'année qui suit celle à laquelle les comptes se rapportent. Ce délai est

fixé par l'article 120 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

Le contrôle a été réalisé dans le courant du troisième trimestre 2014. Au cours de ce contrôle, l'auditorat a procédé à l'examen des comptabilités économiques et budgétaires des deux années concernées, notamment en examinant la justification des postes de bilan et du compte de résultats ainsi que les recettes et les dépenses comptabilisées et en procédant à des contrôles par sondage des pièces comptables et des extraits de comptes bancaires.

L'auditorat a consacré 18 jours au contrôle sur place des documents et pièces comptables. Toutefois, je tiens à souligner que le contrôle opéré à l'OWD ne s'est pas déroulé dans des conditions que je qualifierais de satisfaisantes, en raison de l'absence de communication des balances et grands livres en format exploitables. La communication de documents en version papier ou sous format PDF était justifiée par le caractère ancien du système informatique comptable.

Lors de cet audit, l'auditorat a aussi sollicité un accès en consultation au système informatique comptable. Arguant que seules les données de l'année en cours étaient consultables dans le système, cet accès ne lui a pas été accordé.

Un autre facteur qui a perturbé le bon déroulement du contrôle des comptes 2012 et 2013 est la difficulté de produire des documents conformes aux comptes transmis – M. le Conseiller vient de vous l'expliquer. En effet – le rapport d'audit le souligne également – malgré des demandes répétées, l'auditorat n'a pu obtenir, lors du contrôle, la dernière version des documents comptables suivants ; on a cité tout à l'heure les grands livres des années 2012 et 2013, la balance générale de l'année 2013, la liste des postes ouverts fournisseurs et clients pour les années 2012 et 2013 et la balance fournisseurs pour l'année 2013.

Seules des versions provisoires de ces documents ont été mises à sa disposition en cours d'audit. Les comptes 2012 et 2013 de l'OWD et les pièces comptables y afférentes ont néanmoins été déclarées contrôlés. Pourquoi ? Parce que le total des charges et des produits qui étaient mentionnés dans ces balances provisoires correspondaient au montant figurants dans les comptes officiels. C'est un élément important. Seules certaines opérations d'ouverture et de clôture affectant les comptes de bilan uniquement ne figuraient pas dans ces documents provisoires.

Je dois aussi vous préciser que l'auditorat m'a transmis le projet de rapport fin septembre 2014 en vue de sa révision. C'est effectivement ma fonction de revoir les rapports d'audit, de vérifier que toutes les opérations de contrôles ont été menées avec diligence. J'ai toutefois suspendu la poursuite de ce dossier dans nos services dans l'attente de la communication des documents définitifs sollicités, encore une nouvelle fois, par courriel du 8 janvier 2015 adressé au responsable de la comptabilité.

Lors d'une dernière visite à l'OWD, le 20 janvier 2015, ces documents n'ont pu être produits à l'auditorat. Les documents définitifs n'ont été communiqués à la Cour que sous format PDF et à l'issue de la première phase contradictoire qui a suivi l'envoi du projet de rapport de contrôle des comptes, soit le 17 avril 2015, soit près de neuf mois après le début du contrôle opéré à l'Office wallon des déchets.

L'examen comparatif des grands livres provisoires et définitifs n'a pas permis de détecter d'anomalies, les sous-totaux, de produits et de charges étant strictement équivalents dans les deux versions des documents reçus. Les soldes d'ouverture et de clôture des comptes d'actif au bilan relatif au compte bancaire étaient strictement conformes aux montants des copies des extraits de compte bancaires de début et de fin d'année qui étaient en notre possession.

Comme vous le comprendrez dans la suite de cet exposé, il aurait fallu comparer les opérations ligne par ligne de ces deux versions des grands livres pour détecter des discordances.

Vous en conviendrez, nous n'avions pas de raison objective à ne pas déclarer ces comptes contrôlés. Les comptes ont été déclarés contrôlés par la Cour des comptes le 5 mai 2015.

J'en viens à la seconde partie de mon exposé. Elle vise à répondre à la question suivante : les opérations liées au détournement apparaissaient-elles oui ou non dans les comptes que la Cour a reçus ?

Pour répondre à cette question, je vais vous exposer les constats que j'ai personnellement pu poser sur la base d'informations qui nous ont été communiquées le 19 février 2016 lors de notre visite à l'Office wallon des déchets.

À cette date, nous avons obtenu communication, sous format exploitable cette fois, des listings des opérations bancaires réalisées du 1er janvier 2006 au 16 février 2016 pour les trois comptes de l'Office wallon des déchets.

Ces fichiers avaient été communiqués par le caissier régional à l'Office wallon des déchets le jour précédent.

Pour l'année 2013, nous avons alors comparé ce listing des opérations bancaires au journal des opérations financières en version papier, en principe issu du système informatique comptable communiqué par l'office.

Nous avons alors pu constater que ce journal était falsifié.

En effet, alors que les soldes d'ouverture, au 1er janvier 2013, et de clôture, au 31 décembre 2013, de ce journal correspondaient au solde réel des extraits de comptes bancaires, les virements effectués par le comptable à son profit n'y étaient par répertoriés. Toutes les autres opérations y reprises étaient strictement conformes aux données communiquées par la banque.

Suite aux questions posées par l'auditorat aux représentants de l'OWD à propos du logiciel comptable et de l'éventuelle disponibilité de fichiers exploitables, générés au départ du système informatique, l'office a pris contact avec le représentant du prestataire informatique qui a développé le logiciel afin d'obtenir communication de fichiers qui étaient en sa possession.

Sur la base des fichiers communiqués par le prestataire le même jour, en fin de journée, il apparaît que, pour l'année 2013, les virements réalisés par le comptable sur son compte personnel n'ont pas été imputés dans le système comptable. Par contre, pour trois factures, des discordances sont observées entre les paiements effectivement réalisés, tels que repris dans le journal des opérations financières transmis par l'OWD, et le listing des opérations bancaires communiqué par le caissier régional, d'une part, et le fichier informatique des opérations financières transmis par le prestataire, d'autre part.

Dans le grand livre des comptes 2013, transmis à la Cour des comptes lors du contrôle en juillet 2014, il apparaît que ces trois factures ont pourtant bien été imputées à leur montant correct, soit le montant effectivement payé au fournisseur. Une des trois factures, la plus importante des trois, a notamment été examinée par l'auditorat – lors de vérifications qui portaient sur un échantillon de dépenses et qui visaient à vérifier le respect des délégations de pouvoir. Aucune erreur ne pouvait être détectée – sur la base du grand livre mis à disposition de l'auditorat à ce moment-là, puisque les montants concordaient.

Par contre dans le grand livre et la balance fournisseur, qui ont été transmis lors de la phase contradictoire, le 17 avril 2015, les factures sont imputées à un montant erroné. Le différentiel entre le montant imputé en charge pour ces trois factures dans le système comptable, et le montant effectivement payé à ces fournisseurs, correspond en fait strictement au montant détourné sur l'année 2013, soit 300 000 euros. Une comparaison ligne par ligne des opérations listées dans les versions provisoires et définitives des deux grands livres, qui en comportent environ 600, aurait permis de détecter les anomalies relatives à ces trois factures. Il n'y avait toutefois pas de raison objective à opérer cette vérification puisque les totaux des différents comptes de charges et de produits dans les deux grands livres – version provisoire et version définitive – étaient strictement identiques.

Les documents provisoires transmis à la Cour – grand livre et balance – lors de son contrôle étaient falsifiés. Nous avons également pu constater que le même mécanisme a été mis en œuvre en 2012 ; le montant du détournement s'élève, pour cette année-là, à 210 000 euros. Comme M. le Conseiller vient de le souligner, l'absence de séparation des fonctions de comptable et de trésorier au sein de l'office est sans conteste un élément qui a facilité l'organisation de la fraude. Le comptable était aussi la personne qui communiquait à l'auditorat les documents comptables, qui comme je viens de vous le démontrer, étaient falsifiés. Il détenait aussi l'ensemble des pièces comptables et extraits de comptes bancaires qu'il communiquait à l'auditorat au fur et à mesure des demandes qui lui étaient adressées. En son absence, l'auditorat ne pouvait avoir accès aux pièces comptables.

À propos du système informatique comptable développé sur mesure pour l'office au début des années 90, il apparaît que celui-ci n'assure pas réellement l'irréversibilité des écritures. En outre, on ne peut être assuré que les données qu'il contient soient infalsifiables. Quoi qu'il en soit, l'office avait pris la décision d'implanter un nouveau logiciel comptable pour l'établissement des comptes 2014. La mise en œuvre de cette nouvelle application était l'argument avancé pour justifier le retard dans la reddition des comptes 2014.

En conclusion, je tiens à rappeler les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013 qui porte organisation des contrôle et à audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire. Ces dispositions, aujourd'hui applicables au Service public de Wallonie, seront d'application en principe pour les organismes – et l'OWD – à partir du 1er janvier 2017. Elles prévoient premièrement – je cite – que : « Le contrôle interne est organisé de manière à éviter une concentration des risques financiers entre les mains d'un même agent ». Au sein de l'office, les risques financiers étaient concentrés dans les mains du seul comptable trésorier.

Deuxièmement, les systèmes de gestion et de procédure de contrôle interne intègrent la maîtrise des risques de conformité, de fiabilité et d'intégrité des données budgétaires et financières. À l'OWD, ces systèmes n'ont pas permis d'éviter la falsification des états financiers.

Enfin, troisièmement, chaque agent participe en fonction des missions et des responsabilités qui lui incombent au bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, ceci termine l'exposé de la Cour des comptes. Je vous remercie pour votre attention.

Échange de vues

M. le Président. - Merci, Madame Winant. Je propose que les deux représentants de la Cour des comptes répondent de leur siège.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Une fois de plus, je tiens à remercier la Cour pour son exposé. Par rapport à ce que l'on avait pu lire dans le cadre de l'audit...

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, je vois que M. Houtain nous quitte. J'aurais aimé qu'il reste encore quelques instants, car par rapport aux indications qui viennent de nous être données par la Cour, il y a quelques interpellations.

M. le Président. - C'est M. le Ministre qui décide. Si M. le Ministre demande qu'il reste, il doit rester.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je disais tout à l'heure, en parlant de l'audit extérieur, que ce que l'on y disait était accablant. Ce que j'entends de la Cour l'est tout autant. On voit bien que rien n'est le fruit du hasard. Si je peux résumer – c'est tout à fait incomplet, mais cela correspond parfaitement à ce que je pense de ce dossier –, ce qui devait arriver arriva.

Le fait de ne pas avoir mis un certain nombre de procédures en place, de contrôles internes, de précautions élémentaires, a fait que cela devait un jour déraper.

Je ne vais pas être très long sur ce point – M. le Ministre n'était pas présent, ce n'est pas avec lui que j'ai débattu de cela –, mais lorsque l'on a débattu de la comptabilité publique des OIP, l'opposition a quasiment dû tenir une nuit entière pour accepter que l'on débatte de manière conforme à l'intérêt qu'il fallait accorder à ce document.

Je me souviens que la Cour des comptes, à l'époque, a également attiré l'attention de l'ensemble des collègues sur ces difficultés inhérentes au contrôle si l'on ne mettait pas en place une stratégie qui est de transparence publique par rapport aux deniers publics que gèrent des organismes publics.

La Palice aurait pu en dire autant, mais manifestement, je pense qu'un certain nombre de personnes sont encore sourdes.

Des demandes répétées ont été adressées à l'Office wallon des déchets. À qui ces demandes étaient-elles adressées ?

Comment la Cour explique-t-elle que, nonobstant cette répétition, il ait fallu systématiquement le faire ? Y a-t-il d'autres cas semblables ? Y a-t-il d'autres organismes pour lesquels on voit également que cette répétition de questions doit se faire ?

Puisque l'on a parlé également de contrôle hiérarchique – tout à fait différent du contrôle interne, vous l'avez très bien expliqué – la hiérarchie pouvait-elle ignorer que ces demandes existaient ou, en interne, les personnes qui ont manipulé – c'est le terme employé – la comptabilité étaient elles-mêmes au courant que ces demandes existaient ?

On a quasiment une sorte de fuite qui a été exercée en se disant : « Cela va exploser, je serai pris, donc, je pars avant que cela n'arrive ». Sur base de la manière dont ce dialogue est intervenu entre l'Office wallon des déchets et la Cour des comptes, avez-vous réellement eu l'impression qu'il y a eu plus que de la réticence en interne, peut-être même des mécanismes mis en place pour éviter que vous ne disposiez des documents souhaités ?

M. le Président. - Monsieur Crucke, ne serait-il pas intéressant de demander qu'ils répondent d'abord à la première question et que vous posiez ensuite la deuxième ? Comme cela, on n'interfère pas tout le temps l'une avec l'autre.

La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - Pour la première question, à savoir à qui ces demandes ont été adressées, lors d'un audit financier, l'interlocuteur de l'auditeur est le comptable. L'auditeur qui a réalisé le contrôle s'adressait au comptable ; il n'y avait aucune suspicion quelconque à ce moment-là. Ce comptable n'a jamais pu produire, au cours des 18 jours de contrôle, les documents définitifs qui correspondaient strictement aux comptes.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'étaient essentiellement des opérations de clôture. Il n'y avait pas de problème ou d'entrave à l'exercice du contrôle puisque toutes les charges et tous les produits correspondaient aux comptes transmis. Le contrôle s'est déroulé normalement, même si l'on espérait toujours avoir rapidement ces documents. Puis le dossier m'est arrivé. N'ayant pas les balances définitives, j'ai refusé que ce dossier poursuive sa route ; je voulais absolument avoir ces balances définitives.

À cette époque, M. Taminiaux était absent de l'Office wallon des déchets pour des raisons personnelles. À son retour, début 2015, j'ai un échange de courriel du 8 janvier dont j'ai retrouvé trace où l'auditeur qui faisait le contrôle interrogeait M. Taminiaux disant : « Cette fois, il me faut les balances définitives des comptes ». M. Tonneaux était en copie du courriel. On n'a pas obtenu ces documents.

Le 20 janvier, il y a une dernière visite sur place et l'auditeur n'a toujours pas obtenu les documents définitifs. À force, j'ai laissé partir le dossier tout en

mettant cette remarque dans le projet de rapport lors de l'échange contradictoire avec l'Office wallon des déchets en disant : « On a fait un contrôle des comptes, mais on n'a toujours pas les balances définitives. À l'avenir, il faut éviter cette situation. Il nous faut un dossier que l'on appelle dossier de clôture des comptes qui soit conforme aux comptes transmis ». Je ne pense pas qu'il y ait des réticences en interne puisque l'interlocuteur était le comptable.

M. Crucke (MR). - Je voudrais une petite précision. Vous parlez de M. Taminiaux et de M. Tonneaux en disant que le courriel a été adressé à M. Taminiaux. Était-ce M. Taminiaux ou M. Tonneaux votre interlocuteur ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - Pendant le contrôle mi-2014, M. Taminiaux était absent. Le seul interlocuteur était le comptable, M. Tonneaux, qui était la personne la mieux à même à répondre aux questions de l'auditeur.

Ensuite, lorsque l'on a appris que M. Taminiaux était de retour – par ailleurs, un audit sur les taxes déchets était mené à peu près au même moment – nous avions donc d'autres auditeurs qui étaient à la DGO3 et nous avons alors adressé le courriel à M. Taminiaux avec copie à M. Tonneaux pour obtenir ces balances définitives.

(Réaction d'un intervenant)

La visite sur place était le 20 janvier.

On n'a toujours pas obtenu ces documents. Je voulais aussi que le dossier avance et j'ai laissé partir ce dossier avec un projet de rapport. À ce moment-là, les comptes ne sont pas encore déclarés contrôlés, c'est un projet de rapport qui part à l'administration en vue de l'échange contradictoire sur base des constats. Dans ce projet de rapport, il y avait cette recommandation de dire : « À l'avenir, il nous faut absolument les documents qui soient tout à fait conformes aux comptes transmis ».

Vous avez posé une autre question sur d'autres organismes, la réponse est non. C'est la première fois que j'ai difficulté pour obtenir des balances définitives correspondant aux comptes au moment du contrôle.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Pour que l'on ne se méprenne pas, parce qu'il y a ici un doute. La date est-elle le 20 janvier 2015 ou le 20 janvier 2016 ?

(Réaction d'un intervenant)

À partir du 20 janvier 2015, l'office ne peut plus ignorer qu'il y a un problème en interne.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - Effectivement, lors de la visite du 20 janvier, M. Taminiaux a expliqué qu'il fallait de nouveau solliciter le prestataire informatique pour tirer les balances, les grands livres définitifs. Les versions qui étaient disponibles à l'office étaient toujours les balances provisoires.

M. Crucke (MR). - Excusez-moi, on est toujours le 20 janvier 2015, l'office ne peut plus l'ignorer, la réponse est claire. Et au niveau de l'administration ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - Quelle administration ? Notre interlocuteur pour le contrôle des comptes de l'OWD, c'est l'Office wallon des déchets. Deux personnes, M. Tonneaux et M. Taminiaux, avaient été sollicitées pour obtenir ces balances définitives. La réponse était : « Nous n'avons que les documents que nous vous avons fournis lors du contrôle. Nous devons solliciter le prestataire informatique pour vous fournir les balances et les grands livres définitifs ». Ils n'étaient pas disponibles à l'Office wallon des déchets en janvier 2015.

M. Crucke (MR). - Quand met-on l'administration au courant ? La mettez-vous au courant ou pas ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - L'administration wallonne n'est pas concernée. Ici, on parle de l'Office wallon des déchets.

M. Crucke (MR). - Mais la DGO3 ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - Lors de la phase contradictoire. C'est pour cela que, dans le projet de rapport, cette remarque figure à l'attention de l'inspecteur général responsable de l'OWD où l'on indique : « On a beaucoup de difficulté puisque l'on n'a pas obtenu les grands livres et balances correspondant aux comptes ».

M. Crucke (MR). - Y a-t-il une réaction ? Dans l'affirmative, à quelle date ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse de la Cour des comptes. - C'est ce que je disais dans mon exposé, en réponse à ce projet de rapport, l'Office wallon des déchets nous a fait parvenir un courrier, et en parallèle un courriel, reprenant en annexe les versions définitives des documents fournis par le prestataire. Nous avons comparé les versions provisoires et définitives. Les totaux des sous-comptes de charges et de produits étant strictement équivalents dans les deux comptes de résultats et, par ailleurs, les soldes des comptes de bilan étant tout à fait conformes aux extraits de comptes, la seule différence était les opérations de clôture, on n'avait pas de doute ou de suspicion à avoir par rapport à ces documents.

C'est ce que je vous disais : il aurait fallu comparer ligne par ligne pour les 600 opérations pour se rendre

compte qu'il y avait trois factures pour lesquelles, dans la version définitive, le montant qui apparaissait était erroné. En fait, le différentiel correspond au montant détourné en 2013.

M. le Président. - La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller de la Cour des comptes – Si vous me permettez, Monsieur le Président, je vais apporter un éclairage supplémentaire par rapport à ce qui vient d'être dit lors du déroulement de l'audit.

On fait un premier contrôle sur les comptes provisoires entachés de falsifications. Ces comptes font l'objet de sondages de corroboration, c'est-à-dire que l'on demande un certain nombre d'opérations. On ne va pas repasser les 600 lignes l'une derrière l'autre et contrôler chacune de ces opérations. On demande corroboration d'un certain nombre d'opérations, dont l'une de celles qui sont entachées de faux – une facture à Rendac pour ne pas le citer.

Ce n'est pas uniquement sur les subsides que les choses se passent, c'est aussi par rapport à des prestataires de services. Une facture Rendac de 262 000 et quelques euros. Ce montant est bien repris dans les comptes fournis au moment du premier audit sur la base de documents qui sont apparus par la suite falsifiés. Le dossier administratif, le dossier d'ordonnancement, tout correspond. On demande les balances définitives pour avoir un document tout à fait certain, on nous les fournit pratiquement six mois plus tard. La manipulation est intelligente puisque les sous-totaux et les totaux correspondent dans les deux documents.

À ce moment-là, à quoi correspond le contrôle ? À vérifier les opérations de clôture parce que celles-là on n'en disposait pas. Celles-ci sont correctes. On revérifie les sous-totaux et les totaux de comptes de charges et de bilans concernés qui correspondent. Il aurait fallu, certes, reprendre à ce moment-là ligne par ligne pour détecter la manipulation qui était, sinon intelligente, en tout cas subtile. Les montants falsifiés portaient toujours sur le premier chiffre : 54 326 au lieu de 4 326 à payer, 462 000, et cetera, au lieu de 262 000 à payer. L'œil de l'auditeur est, en général, attiré par les derniers chiffres, car c'est là, au niveau de l'addition...

(Réaction d'un intervenant)

Certes, ce ne sont peut-être pas les plus importants, mais si vous avez l'habitude des balances carrées, ce sont ceux-là qui sont les plus importants.

La manipulation portait sur ces chiffres-là.

Effectivement, on peut demander à la Cour de pointer ligne par ligne toutes les opérations de l'ensemble des comptabilités de la Région wallonne. On peut lui demander de pointer une deuxième fois, ligne par ligne toutes les opérations. Mais cela fait 10 ans que l'on fait des observations, 10 ans que l'on n'est pas entendu, alors vous comprendrez que l'on commence – je le dis clairement comme je le pense – à considérer que cela fait beaucoup. Ne pas être entendu implique dès lors que chacun en tire les conséquences et considère que c'est à lui à en assumer la responsabilité.

Mais à répéter – je parle franchement aujourd'hui – plusieurs fois la même chose sans être entendu, on change de disque, parce que l'on va paraître gâteux. Les gens qui répètent sans cesse la même chose, en général, on les soupçonne de problèmes mentaux. On veut éviter d'être soupçonnés de tels problèmes et donc, on change de disque. Après on dit : « Oui, mais vous nous l'avez dit il y a 10 ans ». Certes, on vous l'avait dit plusieurs fois et vous n'avez pas entendu ; alors on change de disque.

Ceci étant que les choses soient claires ; ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de séparation de fonctions, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de double signature, ce n'est pas parce que le contrôle interne n'est pas satisfaisant que, nécessairement, il y aura des fraudes et des détournements.

Je n'accuse certainement pas ici, l'ensemble de l'administration wallonne de fraudes et de détournements. Mais si l'on ne met pas en place ce genre de procédures et si l'on n'estime qu'il n'est pas nécessaire de les mettre en place, dès lors, la survenance d'un événement très malheureux de ce genre passe d'une probabilité proche de zéro à une probabilité qui, certes, ne tend pas vers 100, mais en tout cas augmente.

Un comptable qui se rend compte de cette situation et qui à l'intelligence de voir où se situe les failles du système, un jour ou l'autre, peut s'y engouffrer. C'est un grand classique en matière de prévention, de fraude comptable, mais également de fraude au sens général du terme. Je ne vais pas citer d'autres exemples, il y en a beaucoup, malheureusement.

Quand nous écrivons ce genre de choses, nous n'aimons pas être désagréables, nous essayons de garder de bonnes relations avec les audités, nous essayons d'être les plus pédagogiques possibles, mais nous ne sommes pas entendus. Mais un jour arrive un accident. Alors je ne vais pas citer la fable : à force de crier en vain au loup, un jour il ne faut pas s'étonner d'être attrapé et mangé.

M. Mouyard (MR). - L'imputation de la facture est-elle pour un montant supérieur ? À la place de 200 000, il a imputé 400 000 et il se verse la différence ?

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - C'est cela. En fait, la mécanique est celle-là.

M. Hazée (Ecolo). - Mais comment les sous-totaux peuvent-ils être justes ? J'ai bien compris la logique provisoire définitive.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Monsieur Hazée, c'est une question que nous nous sommes posée. Dans l'état actuel des choses, quand nous avons été contactés par l'OWD qui nous a signalé le fait, Mme Winant, ici, à ma droite, a eu l'occasion d'aller à l'OWD qui a fourni un certain nombre de pièces ; on a posé un certain nombre de questions.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, c'est interpellant pour l'auditeur externe ce genre de situation. C'est la moindre des choses. Nous ne pouvons que condamner de tels faits et nous devons nous interroger sur ce qui constitue les causes et les origines. On a analysé les documents ; de ces documents, il ressort qu'il y a des différences. Cela signifie – mais il faudrait auditer ou enquêter plus avant – que, manifestement, au niveau du système informatique qui était utilisé, il y avait des possibilités de manipulations.

M. Hazée (Ecolo). - Le tableur, du sens que l'addition évite une case, par exemple.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Il existe des systèmes informatiques de comptabilité plus robustes, mais ce n'est pas parce qu'ils sont robustes qu'il n'est pas possible de les manipuler. Que les choses soient claires. Avec un système robuste, ce genre de choses devient, sinon impossibles, du moins beaucoup plus difficile, parce qu'il y a notamment des systèmes autobloquants qui vous interdisent de faire ce type de manipulations. Sans doute, mais cela, l'enquête le démontrera. Il faudrait auditer plus avant, le système de la comptabilité et du logiciel utilisé à l'OWD, offrait, manifestement, des possibilités ouvertes.

Il n'en reste pas moins que l'OWD a décidé de changer de système informatique de comptabilité, parce que le logiciel était, effectivement, un peu entaché d'obsolescence et tentait à démontrer ses limites.

Ceci étant – j'en terminerai par là – même si ce n'est pas l'objet de cette commission, mais les membres qui ont déjà eu l'occasion de m'entendre ailleurs savent que j'ai quelque dadas récurrents, qui révèlent que je souffre d'un symptôme que je qualifiais d'un peu inquiétant, il y a peu, d'inquiétant. S'il est vrai que le système comptable de l'OWD était une moulinette un peu obsolescente, le système comptable général de la Région wallonne – nous avons publié deux ou trois audits à ce sujet – est non seulement obsolescent, mais complètement dépassé. Si la Région wallonne, à l'orée 2020, doit être en mesure de supporter une certification de la Cour des comptes, je crains fort qu'il lui faudra prendre des mesures de corrections relativement urgentes et drastiques parce que le GCOM, dans son état actuel – les deux audits que nous avons fait à son propos le démontrent – pose un certain nombre de problèmes et ce ne sont pas des problèmes mineurs.

La comptabilité qui sera soumise à la certification, ne sera plus seulement une comptabilité budgétaire telle que vous la connaissez aujourd'hui, ce sera une comptabilité en partie double, avec des comptes de bilans, de charges et des annexes. Ce sont d'autres mécanismes qui demandent des instruments et des compétences que le système actuel ne permet pas totalement de rencontrer.

Excusez-moi de profiter de cette occasion, mais j'insiste là-dessus, parce qu'il est temps. En 2021, lorsque les comptes nous seront transmis et que l'on considérera que *non possumus*, ce sera trop tard. Je souhaite faire prendre conscience des enjeux qui sont ici présents. Il ne s'agit pas de réflexion technocratique pour le plaisir de la beauté de l'art comptable. Des enjeux sont là derrière, que ce soient en termes de protections des actifs – on en a une démonstration aujourd'hui –, mais également en termes de transparence, de gestion, d'instruments de pilotage.

À nouveau je le dis avec fermeté, mais avec mesure. J'ai été un des concepteurs des lois de 2003, en tant que vice-président de la Commission des normes comptables en charge de la rédaction des textes. Lorsque nous avons élaboré ces textes, avec des spécialistes de tous les niveaux de pouvoir, y compris de la Région wallonne, on s'est bien rendu compte qu'il y avait là un enjeu majeur pour les années à venir.

Après 2003, les lois une fois votées, l'intérêt pour celles-ci est passé au deuxième plan. Heureusement, nous avons eu un allié objectif qui est l'Union européenne. Certes jusque 2008, l'Union européenne a eu effectivement une action relativement détendue par rapport aux comptes publics. Depuis les scandales de 2008 et les conséquences de la crise financière qui en a suivi, l'Union européenne a cependant manifesté une attention de plus en plus soutenue par rapport à la qualité des comptes publics transmis. C'est aussi un enjeu, car dans les normes du Six-Pack et du Two-Pack, il est prévu qu'en cas de transmission de comptes publics de qualité médiocre, des procédures pouvant conduire à des amendes relativement lourdes pour les pouvoirs publics qui seraient confrontés à cette situation.

J'insiste. Ce n'est pas pour le plaisir de la beauté de l'art comptable, ce n'est pas pour le plaisir technocratique de la publication de comptes, il y a des enjeux qui vont de la préservation des actifs – que ce soit des actifs immobiliers ou des actifs financiers – au rapportage à l'égard de l'Union européenne, mais en ce compris la bonne gestion, le pilotage, et l'information des autres parties prenantes. La qualité des comptes publics, c'est quelque chose qui a un sens et de l'importance.

Souvent – c'est dommage, mais il en est ainsi –, le débat politique porte plus sur les budgets. Je ne mets certainement pas en question l'importance du budget.

C'est un acte politique par excellence. En tant que Cour des comptes, nous remettons également des avis sur les projets de budgets. Nous sommes bien conscients de l'importance des budgets, mais ils doivent déboucher sur un compte. Si l'on ne clôture pas en quelque sorte ce cycle, l'intérêt du budget devient plus limité parce que l'on ne sait pas ce qu'il en est devenu.

Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai profité de l'occasion pour faire part de ceci. J'ai entendu tout à l'heure : « Quel est votre sentiment ? » ; eh bien, vous l'avez.

M. le Président. - J'ai l'impression que les sentiments que vous venez de nous exprimer ne sont pas du tout inutiles, bien au contraire. Cela permet, d'une part, de répondre par rapport à une analyse que nous devons faire par rapport à l'objet qui nous occupe aujourd'hui et, d'autre part, de créer un certain nombre de réflexions afin d'éviter d'autres problèmes que l'on risque d'avoir à l'avenir si les choses ne changent pas.

La parole est toujours à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie la Cour des comptes pour la qualité de son propos. Je ne pense pas du tout que vous êtes atteint de problèmes mentaux, même si j'ai déjà entendu votre propos dans le fameux débat sur la comptabilité publique où je suis aujourd'hui encore plus heureux d'avoir exigé – c'est comme cela que cela c'est passé politiquement – que vous puissiez être entendu parce que sinon, vous ne l'auriez pas été. Ce jour-là, ceux qui ont le plaisir de relire les débats que l'on a eus et les propos que vous avez tenus à l'époque, c'est ce que vous dites aujourd'hui. Cela a été dit en heure et en temps. Je reste persuadé que tout le monde n'a pas voulu comprendre. Je veux toujours être positif dans la vie. J'espère qu'aujourd'hui, on entendra ce que vous dites, car 2020, ce n'est pas demain, on y est déjà. Si l'on ne prend pas les mesures, ce que vous avez annoncé arrivera effectivement.

Je reviens sur le dossier qui nous préoccupe. Peut-on – je connais la réponse, ne pensez pas que j'ai des problèmes mentaux aussi en vous la reposant – clairement dire que si les recommandations que vous avez faites depuis 10 ans – je pense entre autres à la séparation des fonctions – avaient été suivies, aujourd'hui, on ne parlerait pas de ce dossier de l'OWD ?

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Je vais vous répondre peut-être de manière normande ; il m'appartient en tant que professionnel d'être prudent. Si nos observations et nos recommandations par rapport à certaines procédures, notamment la séparation de fonctions, la double signature, dans le cas d'espèce de l'OWD avaient été rencontrées, effectivement, je pense que l'on aurait évité cette situation. Je dis « je pense », parce que l'on ne peut jamais garantir qu'un comptable, un fonctionnaire ait la malignité qui lui permette de voir où est la faille et d'en profiter. Mais en tout cas a minima, ce sont des conditions qu'il faut rencontrer et qui évitent des événements, des dérapages que nous devons constater et dénoncer aujourd'hui.

Dans le cas d'espèce de la personne concernée, il est clair que le fait qu'elle puisse à la fois comptabiliser, payer, avoir l'accès au système informatique, et apparemment avoir un mode de fonctionnement – je dis « apparemment », car je n'ai pas audité cet aspect, donc, je ne peux pas en avoir une opinion garantie – un peu cloisonné – pour ne pas le dire autrement – c'est vrai que, dans le cas d'espèce, ne pas suivre nos recommandations peut aboutir à l'accident que nous constatons.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Les questions seront un peu différentes. Je remercie la Cour des comptes pour les propos tenus ; cela a le mérite de la clarté.

Quand on pense que, dans la moindre ASBL locale, le trésorier se voit confronté à des commissaires aux comptes pour vérifier l'exactitude des comptes et dans ce genre de situation, on ne le fait pas, cela interpelle à tout le moins.

Par rapport au processus, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas une lecture ligne par ligne de l'ensemble des chiffres. Il n'y a pas une vérification complète qui en est faite. Ceci étant, les comptes provisoires ont été communiqués et il a fallu tirer l'oreille de ces deux agents à plusieurs reprises, avez-vous dit. Vous n'êtes pas intervenu au niveau de la direction supérieure de l'OWD.

M. Houtain nous dit : « Il y a l'arrêté de 1990, on s'assied dessus. Le conseil consultatif, on ne le met pas en œuvre. Ici, la Cour demande des documents, on ne répond même pas, on ne respecte pas les délais de l'année qui suit, on ne répond pas aux courriers. Il faut se faire tirer l'oreille, on transmet des comptes provisoires, ils ne sont pas justes ». Tout va bien dans le meilleur des mondes, on a l'air de se foutre de tout. J'aimerais savoir comment on procède en interne par rapport à ces problèmes. J'imagine que lorsqu'un agent qui est votre premier interlocuteur, à savoir le comptable, vous oppose une fin de non-recevoir ou prendre du temps, on en informe la ligne hiérarchique. Je ne pourrais pas le concevoir autrement. J'aimerais que vous reprécisiez ces éléments.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Tout d'abord, par rapport au contrôle ligne par ligne, j'ai une précision. Dans ma réponse, j'ai dit que nous avions reçu une balance provisoire et que celle-ci avait effectivement été vérifiée ligne par ligne. À preuve, dans le cadre de cette vérification, on a tiré quelques opérations pour lesquelles nous avons demandé le dossier administratif et nous avons opéré un contrôle de

fond, dont malheureusement, cette fameuse opération de 262 000 et quelques euros. À la lecture de l'ensemble des autres pièces nous étant fournies suite à la dénonciation des faits, cette opération s'est traduite par un mouvement financier et pas comptable de 462 000 euros. Dans la deuxième version des documents comptables, qui était la version définitive, apparaît bien une ligne à 462 000 euros. Lors de la première vérification, on a fait une vérification ligne par ligne. Dans la deuxième, comme nous souhaitions obtenir la balance définitive pour vérifier techniquement les opérations de clôture et pour lesquelles nous n'avons pas constaté d'erreur, il aurait fallu reprendre l'analyse ligne par ligne pour tomber sur le pot aux roses alors que les totaux et les sous-totaux étaient corrects ; ce qui démontre que, manifestement, le logiciel comptable souffre de certains problèmes techniques de fiabilité – petite précision par rapport à votre question initiale.

Quant à la réponse à votre question relative à une situation de difficulté de relations et de communication des documents. Là, nous nous trouvons confrontés à deux exigences contradictoires. La première exigence, c'est en tant qu'auditeur, de respecter un certain nombre de normes qu'elles soient en termes de calendrier, de communication et de qualité des pièces. La deuxième exigence, qui est parfois contradictoire avec la première, c'est qu'en tant qu'auditeurs, nous sommes aussi tenus à avoir des contacts positifs et constructifs avec l'audité. Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous n'avons pas de pouvoir d'officier, de police judiciaire. Nous n'avons pas de pouvoir de perquisition.

Le premier élément de nos relations, c'est un élément administratif et de relation normale. Dans un audit financier, on avertit le responsable de la cellule comptable du déroulement de l'audit. On lui transmet un courriel avec les pièces que nous souhaitons obtenir et, ensuite, l'audit peut commencer après avoir pris rendez-vous. On ne débarque jamais dans une comptabilité sans prévenir. À procéder de la sorte, je peux vous dire que nous nous ferions tirer les oreilles et nous ferions qualifier de cow-boys. Nous veillons à respecter les procédures. Il n'en reste pas moins que, dans certains cas, il y a de la résistance. Certains tardent, oublient, font semblant.

Dans ce cas, que fait-on ? En général, on rappelle poliment, une fois, deux fois. Parfois, c'est peut-être notre problème, on est un peu trop polis. Mais à un moment donné, on clôture les choses, on doit clôture l'audit. On établit notre rapport s'il n'y a pas eu de réponse, ensuite on le transmet. C'est l'avant-projet de rapport à la ligne hiérarchique.

Dans l'avant-projet de rapport, on établit des constats. La ligne hiérarchique répond, apporte les éléments de réponse qu'elle estime nécessaire de répondre. Nous analysons et intégrons ces éléments de réponse et nous transmettons ce que l'on appelle dans notre jargon le rapport au ministre, à charge pour lui de prendre position s'il estime que son administration a raison ou tort ou au contraire d'accepter les considérations de la Cour et, souvent, l'administration marque son accord sur les recommandations de la Cour.

Je dois vous préciser, que depuis quelques années, dans nos procédures d'audit, nous avons intégré ce que l'on appelle une procédure de suivi, car on a constaté que l'on fait une observation une fois, deux fois, sans réaction et que l'on se lasse, et que l'on ne veut pas sans cesse répéter la même chose. Toutefois, on attend désormais deux ou trois ans maintenant, mais on n'attend pas beaucoup plus longtemps pour reprendre le dossier et voir si cela a été corrigé. Cela fait partie des observations soumises à suivi d'audit et donc après un certain nombre d'années, selon l'importance relative de l'observation, on revient dessus et on relance la remarque s'il n'y a pas eu de correction.

L'audit est aussi un processus itératif ou nous essayons avant tout – on n'est pas d'abord là pour poursuivre les fraudeurs –, c'est notre première mission. Notre objectif est de fournir aux gestionnaires publics des instruments qui leur permettent de voir où les choses peuvent être améliorées et où les choses ici en matière de comptabilisation peuvent être rendues plus transparentes, mieux suivies, mieux garanties. À charge pour chacun des gestionnaires de prendre les responsabilités qui lui incombent. Je le répète : ne confondons pas les rôles. Nous ne sommes pas là pour poursuivre et pour dénoncer la fraude.

Certes, lorsque nous constatons dans nos audits – cela nous est arrivé il y a deux ou trois pour une comptabilité du SPW, je ne vais revenir sur les détails, mais un fonctionnaire se faisait plaisir, mais pour des montants bien moins considérables que ceux-ci en cause aujourd'hui – lorsque nous avons constatons à l'analyse des extraits bancaires avec la comparaison des pièces, on a dénoncé à la fois à l'administration et au procureur du Roi – ces faits, on les dénonce. Même si ce n'est pas notre mission première, lorsque l'on constate ce genre d'errements et de manipulation, il ne manquerait plus que cela que l'on ne les dénonce pas ; voilà la procédure.

Quand j'ai fait référence dans mon intervention à une réflexion de la Cour, par rapport à cet événement, cela signifie que nous souhaitons, avec toute la modestie et toute la prudence qui s'impose – deux qualités nécessaires en matière d'audit – de repréciser un certain nombre de choses à l'égard du Gouvernement pour éviter tout quiproquo et replacer les responsabilités là où elles doivent être placées.

Je pense que c'est aussi une préparation à la certification à l'orée 2020-2021, parce que si l'on ne met pas tout cela en place et que l'on n'insiste pas et si l'on ne joue pas ce rôle pédagogique et si l'on n’en profite pas, si l'on ne tire pas les enseignements utiles de cet événement malheureux, alors c'est à désespérer de tout.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - J'ai une question par rapport au travail que vous avez effectué ligne par ligne lorsque vous avez découvert le pot aux roses. Ce travail a-t-il été effectué pour les années précédentes ? Jusqu'où êtes-vous remontés, puisque le 24e rapport de la Cour des comptes portait sur les comptes de l'année 2009 ? La période de 2009 à 2013 comprise a-t-elle été intégralement analysée ou êtes-vous allés au-delà de cette période ?

M. le Président. - La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - Chaque année, les comptes de l'OWD font l'objet d'un contrôle quand ils nous sont transmis avec la même diligence. Au cours de la période incriminée de 2007 à 2013, trois auditeurs se sont succédé sur le contrôle des comptes de l'Office wallon des déchets. Chaque fois, c'est la même méthode d'audit ; nous avons des procédures internes qui définissent les méthodes de contrôle que nous suivons. Il y a systématiquement une vérification des comptes, un échantillonnage des dépenses, une vérification des pièces comptables, communication des extraits de compte bancaire. Cela a été fait aussi, mais l'auditeur n'a pas eu en mains des extraits de compte falsifiés ou en tout cas des extraits de compte qui mentionnaient les virements frauduleux.

Pour les recettes, nous faisons une réconciliation exhaustive entre les subventions liquidées par le Service public de Wallonie au niveau des dépenses et les recettes comptabilisées dans le chef de l'organisme. Nous examinons souvent les procédures de contrôle interne quand il y a d'autres recettes pour vérifier si, effectivement, elles tiennent la route et qu'elles permettent de garantir l'exhaustivité de la comptabilisation. Tout a été fait à l'Office wallon des déchets comme partout ailleurs pour contrôler les comptes de la façon la plus adéquate.

M. le Président. - La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Dans les cahiers d'observations – puisque le premier élément saillant de remarque se trouve dans le cahier d'observations 2006 portant sur les comptes 2004 – depuis ce cahier d'observations, chaque année, il y a un article plus ou moins étoffé – on ne peut pas accorder la même attention à chaque organisme chaque année, sauf à constater des problèmes gravissimes. Le cycle de contrôle est, généralement, de deux ou trois ans pour un contrôle que je qualifie de plus en détail, ligne par ligne. Il n'en reste pas moins qu'il y a eu chaque année, un rapport de la Cour sur l'OWD.

En ce qui concerne les détournements constatés, les pièces qui nous ont été fournies permettent de démontrer pour 2012 et 2013 en comparant les documents ce qui s'est passé. Vu les délais, vu le contexte, on n'a pas été plus loin. Il appartiendra à l'enquête d'apporter un certain nombre d'éclairages et d'éclaircissements complémentaires.

J'entends que M. le Ministre a demandé à l'Inspection des finances de diligenter également une enquête interne. À notre niveau, puisque l'on a été informés du fait, puisque l'OWD a pris contact avec nous pour analyser la situation, nous souhaitons tirer un certain nombre d'enseignements pour comprendre exactement ce qui s'est passé et définir quelles sont les mesures qu'il convient de prendre et les conclusions qu'il convient d'en tirer.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je tiens à remercier M. Rion et Mme Winant pour l'exposé précis et circonstancié qui nous a été fait, duquel transparaît la passion pour l'art comptable, en tout cas dans le chef de M. Rion – il l'a fait avec beaucoup de cœur et d'engagement et je le remercie et le félicite.

Je voudrais à travers vous remercier les auditeurs si j'ai bien compris, trois auditeurs ont audité les comptes de l'OWD ces dernières années et dans des conditions particulièrement difficiles et peu confortables des pièces transmises en format PDF et pas conformes à la législation, des pièces qui arrivent tardivement. Ma première question est de savoir – M. Rion y a déjà partiellement répondu en disant qu'il fallait de la patience dans l'exercice de votre fonction – ce contexte de difficultés par rapport aux pièces qui vous étaient transmises, des conditions dans lesquelles elles étaient transmises, le format dans lequel elles vous étaient transmises n'aurait-il pas dû vous alerter quant à la situation à l'OWD et les rapports par rapport à ce comptable ou ce service comptable, puisque vous étiez en direct avec eux ? Vous avez dit qu'il n'y avait pas de raison d'aller plus avant dans le contrôle. Je peux tout à fait vous entendre par rapport à la charge de travail qui est la vôtre et à l'ensemble des organismes et services audités. Mais n'y avait-il pas là un faisceau d'éléments ou de présomptions qui auraient dû ou pu vous amener à un contrôle plus avant, plus précis, plus strict de la situation comptable de l'Office wallon des déchets.

M. le Président. - La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Je répondrai en vous citant l'exemple du cygne noir. Un cygne noir n'existe pas jusqu'au jour où je le rencontre. La fraude c'est un peu la même chose, elle n'existe pas jusqu'au jour où je la rencontre.

Pour le dire plus précisément, dans le cadre de mon métier d'auditeur, si je dois intégrer le mécanisme de fraude comme quelque chose qui fait partie au jour le jour du travail que j'effectue, ou bien je deviens schizophrène ou bien je deviens autre chose : agent de

police judiciaire, peut-être, je ne sais pas. Mais en tout cas, plus auditeur.

Vous n'avez pas tort. Le rassemblement de ces faisceaux de présomptions doit effectivement poser problème. On a fait des observations à notre niveau, reconnaissant que, effectivement, il y a l'accumulation d'un certain nombre d'éléments. On ne corrige pas, on corrige ou on hésite à corriger. À un moment donné, effectivement, une fois l'événement passé, je ne dis pas qu'il est facile de dire « Il aurait suffi de... ». Une fois l'événement passé, en tant qu'auditeur, j'en reviens à l'exemple du cygne noir, il n'existe pas jusqu'au jour où je l'ai rencontré. Cela veut dire qu'il faut que je me montre, par rapport à un certain nombre d'éléments techniques, plus exigeant et que je n'aie pas peur de me montrer plus exigeant.

Si je reviens à l'explication que je vous donnais tout à l'heure sur la relative incompatibilité de deux objectifs ou en tout cas le caractère parfois contradictoire de deux objectifs qui est, d'une part, de garantir une comptabilité de la plus grande qualité possible et, d'autre part, de maintenir des relations de travail et d'audit positives et constructives avec les audités, parfois il est difficile de trouver le juste milieu parce que si vous allez trop loin dans l'exigence vous rendez les choses très difficiles. Si vous vous montrez insupportable dans vos investigations, on vous accusera de comportement inadéquat. C'est une frontière qui n'est pas toujours simple à tracer et c'est pourquoi il est important, dans notre chef, en tant qu'auditeur externe, d'analyser les causes de cette situation et d'en tirer un certain nombre d'enseignements.

Quand je dis « nous souhaitons nous montrer plus exigeants », il faut que cela se fasse dans la transparence à l'égard du Gouvernement, à l'égard de ses services. Il faut que nous puissions définir très clairement ce que nous attendons, voir ce qu'eux sont capables de faire aussi, parce qu'il ne faut pas non plus demander des choses qui sont, dans l'état actuel de la situation, insupportables à réaliser.

Il faut repréciser les règles du jeu et ne pas avoir peur de se montrer, effectivement, en la circonstance, plus exigeants.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je vous remercie, une fois de plus pour la franchise et le ton de votre réponse.

Le deuxième élément de ma question concerne, et je l'ai évoqué tout à l'heure, donc ce n'est pas une surprise, c'est la participation de la Cour des comptes au comité de surveillance de l'OWD. Le rapport Comase fait état du fait que tant la Cour des comptes que l'Inspection des Finances a régulièrement – enfin, s'agissant de la fréquence des réunions tout est relatif – en tout cas à plusieurs reprises a participé aux réunions et au travail de ce comité de surveillance, quel a été l'apport de la Cour des comptes dans ce travail réalisé par le comité de surveillance ? Y a-t-il eu d'autres recommandations que celles qui figurent dans les cahiers d'observations de la Cour des comptes ou la participation de la Cour des comptes a-t-elle été d'un autre ordre ?

Par ailleurs, et j'en terminerai par là, eu égard au peu de suivi qui a été accordé à vos recommandations, je trouve que c'est une particulière mansuétude et cela témoigne de votre engagement le fait d'avoir continué à participer à ce comité de surveillance.

M. le Président. - La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - Je vais vous faire part de mon expérience. Je l'ai dit peut-être dans mon exposé, je suis en fonction depuis le premier janvier 2014. J'ai reçu une convocation pour une réunion à l'Office wallon des déchets.

Là, on a débattu du rapport de la Cour des comptes portant sur les comptes qui venaient d'être déclarés contrôlés. J'ai pu fournir des explications sur les recommandations formulées. De mémoire, j'espère que ma mémoire n'est pas faillible, mais c'est à l'occasion de cette réunion du comité de surveillance que le comité a visé les comptes de 2013.

Maintenant, vous comprendrez qu'en tant que représentants de la Cour des comptes, nous sommes, pour ce qui concerne cette « approbation » des comptes, tenus à un devoir de réserve puisque nous n'avons pas encore contrôlé ces comptes, car ces comptes sont arrêtés par le comité de surveillance avant d'être transmis au ministre fonctionnel, ensuite au ministre du Budget et puis ces comptes nous parviennent.

Sur cet aspect-là, on ne peut se prononcer en tant que représentant de la Cour des comptes puisque nous allons seulement entamer la démarche de contrôle.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je me joins aux remerciements exprimés quant à la clarté et également au sens de la nuance des réponses apportées.

J'ai quelques questions, sans doute en aurai-je trop, Monsieur le Président, je reviendrai.

D'abord, par rapport à cette transmission des documents, puisque vous avez expliqué les réticences, les entraves pour 2012 et 2013, en même temps on a une affaire qui remonte à 2006 voire encore avant, je voulais voir si cette difficulté s'était déjà produite lors des exercices précédents, lors des contrôles précédents, les comptes 2012.

Y avait-il déjà eu ces difficultés à vous donner d'emblée l'ensemble des pièces qui vous permettent de faire votre travail ?

M. le Président. - Monsieur Hazée, d'abord une réponse à la première question.

M. Hazée (Ecolo). - Pardon. Oui, c'est juste.

M. le Président. - Une réponse à la première question et ensuite vous poserez la deuxième question.

La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - J'étais beaucoup moins concernée par les contrôles des comptes des années antérieures puisque je suis en fonction depuis le 1er janvier 2014 et je n'ai eu l'occasion de superviser le déroulement que d'un seul contrôle.

Par contre, je suis allée poser des questions aux deux auditeurs concernés. Leur sentiment et vécu par rapport aux audits antérieurs est que c'était souvent très difficile d'obtenir effectivement les bonnes balances, les bonnes versions des grands livres qui correspondaient aux comptes. C'était plutôt un sentiment, ai-je envie de dire, de désordre qui était ressenti.

L'interlocuteur, pour cet audit des comptes, était toujours le comptable, M. Tonneaux. Maintenant, après coup, on se dit que c'était un désordre organisé. Comme j'ai entendu et constaté que l'on avait effectivement ces difficultés, c'est pour cela que j'ai inséré cette recommandation de dire que, à l'avenir, il nous faut les documents définitifs au moment où l'on démarre le contrôle.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Cela veut dire que les contrôles précédents ont été faits uniquement sur des documents provisoires et qu'alors le petit manège – les mots sont de moi, je les assume pour ma part – aurait réussi, à savoir qu'on laisse mijoter, on se met en difficulté, on laisse les choses aller et puis un peu parce qu'il y a toute une série de contrôles à faire en même temps et il y a une charge de travail, il y a les délais dont vous avez parlé, mais on ne va pas jusqu'au bout dans la transmission des documents au niveau de ce comptable.

M. le Président. - La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - Je n'ai pas d'élément tangible pour répondre à cette question.

Maintenant, après coup, je me dis qu'ici les imputations comptables erronées apparaissaient dans les versions des documents comptables définitifs.

Vu les manipulations faites, elles auraient très bien pu être dans les versions qui correspondaient aux comptes puisqu'il apparaît ici clairement que les chiffres ont été manipulés. Il n'était même pas nécessaire d'avoir ce jeu de versions provisoire et définitive pour réaliser les opérations de falsification qui étaient celles qui ont été réalisées.

Ces opérations de falsification ont soit été faites directement dans le système informatique et alors on a généré les documents comptables en version PDF pour nous les transmettre en version papier ou bien elles ont peut-être été réalisées au départ des fichiers générés par le système où l'on a, avec les outils de traitement de texte ou autre chose, manipulé les chiffres dans l'historique du compte concerné. Je ne le sais pas, l'enquête le dira, je ne peux pas vous donner de réponse précise là-dessus.

Tout ce que je peux vous dire c'est que, pour 2012 et 2013, les grands livres, les balances, le journal des opérations financières étaient falsifiés de sorte que, comme le premier président vous l'a indiqué en conférence de presse, la fraude a été organisée et tous les documents comptables ont été manipulés pour éviter que le contrôle de la Cour des comptes ne permette de la détecter.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Ma deuxième question, Monsieur le Président, porte toujours sur cette partie-là du dossier, la partie détection de la fraude. Vous l'avez expliqué de façon assez minutieuse, est-il possible, à votre connaissance du dossier, qu'une action d'une personne seule puisse aboutir à tordre la réalité, falsifier les comptes sans dès lors qu'aucune complicité ne soit nécessaire ? Attention, je ne vous demande pas de dire qu'il n'y en a pas, parce que cela l'enquête le dira. Je vous demande si l'hypothèse est possible ou, en fait, l'hypothèse d'une action strictement solitaire est-elle impossible dans votre connaissance et pour autant que le mécanisme de fraude ait été le même que les deux années où vous l'avez mise à plat ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - À partir du moment où une seule personne a les clés du compte en banque, de la comptabilité, de la conservation des pièces comptables, des extraits de compte bancaire et que c'est lui qui génère les grands livres, les balances des comptes qui sont les documents annexes aux comptes, la réponse est oui. Il pouvait réaliser seul l'ensemble des ces opérations ; tout cela encore une fois parce qu'il n'y avait pas de séparation des fonctions de comptable et de trésorier.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je m'associe à mes collègues pour vous remercier pour vos éclaircissements

et vos présentations très instructives. Je ne vais pas répéter, beaucoup de questions ont déjà été établies. Monsieur Rion, juste une petite observation, je pense que vous avez mal pris ce que mon collègue a dit tout à l'heure. Nous abondions dans votre sens, mais c'est bien comme cela, vous vous êtes exprimé, le message a été clair et nous l'avons bien entendu.

J'ai été un peu surpris du GCOM obsolète. Vous avez soulevé cela, cela nous éloigne un peu, mais bon. J'ai lu l'audit aussi, il nous informe que les outils informatiques sont satisfaisants aujourd'hui à l'OWD. C'est un des points positifs dans cet audit puisqu'il y avait eu des recommandations, elles avaient été prises en compte. Il nous indique que les outils informatiques sont satisfaisants et ont évolué. Ma question était aussi : est-il possible que, dans d'autres organismes, les outils informatiques utilisés puissent être manipulés aussi « facilement » ? Je ne connais pas la procédure que M. Tonneaux a utilisée, mais d'autres personnes pourraient-elles manipuler aussi du côté informatique ?

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Rion, qu'il y avait aujourd'hui 50 trésoriers comptables. Madame Winant, vous venez de dire qu'une seule personne pouvait réaliser cela. Potentiellement, il y aurait 50 personnes qui ont les mêmes outils en mains que M. Tonneaux pour réaliser les mêmes opérations. Ils ont les mêmes formations de base. Il est tout à fait possible que d'autres personnes malveillantes – sans jeter l'opprobre sur toute la profession, il faut faire la part des choses – sont dans la même position que M. Tonneaux aujourd'hui.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - En termes d'analyse de risques, vous avez raison. C'est une situation qui est susceptible de créer ce type de conséquence. Soyons prudents, effectivement, ce n'est pas pour autant que les 50 ou quelques trésoriers, comptables dans l'état actuel des choses, soient tentés ou effectuent des détournements ou des fraudes, mais ce sont, en termes d'analyse de risques, des zones susceptibles de susciter des événements malheureux.

Ceci étant, une situation n'est pas l'autre. La situation de M. Tonneaux à l'OWD n'est pas nécessairement comparable, même avec le même statut qu'un de ses collègues dans un autre contexte parce que, peut-être que dans ce contexte-là d'autres éléments contrebalancent en quelque sorte les risques que génère cette situation de non-séparation de fonction, de simple signature, de gestion directe des imputations comptables, d'une part, et des opérations financières de l'autre. Effectivement, j'ai terminé mon exposé tout à l'heure par là, en disant que c'est un événement malheureux qui, si l'on ne prend pas des mesures correctives, pourrait ne pas être unique, malheureusement, qui pourrait revenir dans l'actualité dans un autre cas. En étant à nouveau très prudent, dans la mesure où ce n'est pas parce que l'on met en place des systèmes de gouvernance, de contrôle interne, de séparation de fonction, et cetera, que l'on évitera toujours et à tout jamais ce genre de situation. A minima, en tout cas, si l'on ne le fait pas, on ouvre la porte à des risques qui sont significatifs.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je reviens, c'est une double question. Vous avez aussi parlé des outils informatiques comme je l'ai souligné. Les outils informatiques, vous avez dit effectivement que l'on ne sera pas prêt en 2020. Aujourd'hui, d'autres organismes ont-ils des programmes ou utilisent-ils des programmes comptables basiques, simplistes, aussi manipulables que celui utilisé à l'OWD avec bonne conscience, vous l'avez souligné ? C'est écrit que l'on investit aujourd'hui sur d'autres programmes informatiques plus performants, mais apparemment pas assez rapidement de votre point de vue et il y a d'autres organismes qui devraient y passer aussi. Les outils informatiques sont-ils aussi dépassés dans les autres organismes que vous contrôlez ?

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. - J'ai envie de vous dire que les situations sont très variables. On a parlé effectivement du GCOM qui est une application datant de la fin des années 80, qui ne permet pas de répondre aujourd'hui aux normes obligatoires d'une comptabilité générale en partie double.

Pour ce qui concerne l'Office wallon des déchets, on s'est bien rendu compte que ce système informatique présentait quelques failles manifestement. Maintenant, des organismes wallons ont des systèmes comptables tout à fait opérationnels qui fonctionnent très bien, qui nous permettent un accès en consultation. Quand on arrive à un contrôle sur place, on a un accès au système informatique comptable. Ce genre de mésaventure entre version provisoire, définitive, falsifiée, et cetera, ne pourrait pas se produire puisque l'on génère directement nous-mêmes des historiques de comptes que l'on peut ensuite contrôler.

On a des accès tout à fait optimaux parfois dans certains organismes. Ce n'est pas une règle générale, mais souvent les grosses structures ont des systèmes informatiques qui fonctionnent bien et qui ne présentent pas de difficultés précises et déterminées.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci aux représentants de la Cour des comptes. J'ai deux types de questions. La première, je sais qu'il y aura une enquête judiciaire. Néanmoins, vous avez peut-être déjà une idée, une piste ou une intuition par rapport à la provenance de l'argent. Ce qui est incompréhensible, c'est que tout le mécanisme, sur des factures qui étaient gonflées, le différentiel allait sur le compte du comptable. S'il fallait payer une facture, vous avez pris l'exemple de

272 000 euros, on valorisait cette facture à plus de 400 000 euros et le différentiel était pour le comptable. Cela, je comprends bien. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est comment il peut y avoir 200 000 euros de trop dans un budget et que cela ne pose pas de problème. À un moment donné, on devait se retrouver, surtout au fur et à mesure des années, si on le fait une fois, d'accord, à la rigueur, cela peut passer, mais au fur et à mesure des années, il pouvait se rendre compte que, soit on dépensait plus que ce dont on avait besoin, soit vous êtes en train de nous dire que les budgets étaient encore gonflés, que l'on n'avait pas besoin de tout cet argent à l'Office wallon des déchets.

Il y a un problème par rapport aux moyens dépensés – en gros, c'est 2 millions d'euros – de différence. Deux millions d'euros ont été attribués à l'Office wallon des déchets en surplus. En surplus de quoi ? Des subsides qu'il fallait verser, en surplus des frais de fonctionnement, en surplus des frais de personnel et donc, il y avait cet argent-là en trop. J'ai un peu de mal à me l'expliquer, peut-être pourriez-vous nous éclairer.

M. le Président. - La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Effectivement, 2 millions d'euros, c'est un montant considérable. Considérable et relatif par rapport au total de la période, c'est-à-dire 351 millions d'euros d'opérations réalisées par l'OWD. En pourcentage, 2 millions d'euros, c'est 0,59 %. Je ne vais pas dire que détourner 2 millions d'euros, c'est négligeable, mais en termes relatifs, c'est 0,59 % du total des opérations. C'est par rapport à votre question que j'apporte cette précision statistique. Le montant du détournement ne met pas en péril l'équilibre budgétaire d'une année sur l'autre et c'était toute l'astuce de la manipulation.

Certes, apparemment au fil du temps, il y a une augmentation des montants détournés. Effectivement les documents produits officiellement sont des documents qui *prima facie* ne sont entachés d'aucune erreur. Tout va bien. Les soldes s'équilibrent. La comptabilité s'équilibre. Comme les montants fraudés, ou en tout cas détournés sur l'ensemble de la période, portent sur 0,59 % par rapport à l'équilibre budgétaire d'un exercice sur l'autre, c'est tout à fait marginal. Comme en plus les équilibres entre les éléments comptables, les éléments budgétaires étaient respectés, en fait, pour le dire autrement, tout portait sur la trésorerie, tout était en fait fondé sur des manipulations de trésorerie. Sur le plan comptable et budgétaire, l'intelligence – si j'ose m'exprimer ainsi – de la manipulation consistait à réconcilier tous les chiffres, mais sachant très bien que derrière, au niveau de la trésorerie, il y avait un problème.

Ceci étant, j'attire votre attention aussi sur un détail technique. Nous avons souhaité obtenir pour l'exercice de nos contrôles un accès directement aux données du caissier. Des extraits de compte papier, c'est bien, mais on n'a pas dû attendre cet événement pour se rendre compte que ce n'est pas nécessairement infalsifiable. On a demandé, notamment pour les comptables au sein du SPW, d'avoir dorénavant accès à l'application Belfius web en consultation, de pouvoir faire un certain nombre d'opérations de contrôle, à travers des noms, des numéros de compte, et cetera, pour voir s'il n'y a pas des choses étonnantes. Malheureusement, nous ne l'avions pas, nous n'avions que les extraits papier. Cette demande que nous avons formulée au SPW démontre en la circonstance qu'elle est tout à fait pertinente, parce qu'une consultation de ce type-là aurait dû normalement, dans un audit diligenté de manière correcte, déterminer que ces versements toujours à la même personne, peut-être avec des orthographes différentes, n'étaient pas normaux, surtout en les rapprochant des pièces comptables concernées.

(Réaction de M. Bouchez)

Dans certains organismes, oui.

La structure juridique de l'OWD, sur laquelle on a eu un exposé tout à l'heure, est spécifique. Des plus, les organismes, catégories 1, 2, 3, selon le décret, possèdent une personnalité juridique propre. Ainsi, un organisme tel que le FOREm, pour citer un exemple qui me vient à l'esprit immédiatement, possède une personnalité juridique distincte de la Région wallonne, avec un conseil d'administration qui est responsable, en direct des actes de sa gestion. Selon les organismes, les conseils d'administration, les gestionnaires, les responsables ont pris des règles de contrôle plus ou moins opportunes et satisfaisantes, en tout cas au regard du contrôle externe.

Selon les cas, parfois oui, parfois non, au niveau des comptes de comptables de la Région wallonne, on a demandé à avoir accès à cette application et on espère que cela nous permettra d'éviter la survenance de ce genre de détournement.

M. le Président. - Monsieur Bouchez, votre deuxième question, après M. Hazée terminera.

M. Bouchez (MR). - Merci pour votre réponse, mais c'est encore plus hallucinant, ce que vous nous expliquez, parce que cela veut dire qu'un simple contrôle de trésorerie, comme cela se fait dans toutes les communes, aurait permis de se rendre compte de la difficulté, puisque l'enjeu se trouve à ce moment-là. Je m'en doutais. C'est assez évident. C'est le seul endroit sur lequel on peut jouer. Si l'on avait eu un contrôle de trésorerie, on appelle cela un contrôle de caisse au niveau des communes, on aurait pu déterminer ce différentiel, parce que cela représente peu en pourcentage, j'ai bien compris – vous avez raison de faire cette distinction – néanmoins, ne seraient-ce que 200 000 euros par ans, j'entendais mon collègue du PTB-GO ! qui disait en boutade : « C'est l'index », au fur et à mesure des années, c'était de plus en plus, c'est

normal, il fallait faire face à l'index. Par rapport à cela, on se retrouve face à une situation où l'on a un contrôle assez basique qui aurait pu être fait en interne, sans avoir des audits très approfondis qui demandaient la lecture du livre de comptes qui permettait d'y arriver.

Ma question est plus générale. Elle porte sur l'organisation. J'ai un petit goût amer. C'est l'avantage des nouvelles technologies, maintenant on a accès directement à ce que peut raconter la presse à l'extérieur et du compte rendu de ce que nous faisons ici. J'ai le sentiment, quand je lis ou quand j'entends ce qui est produit à l'heure actuelle, que ce que l'on retient en fait, c'est qu'il y a un fonctionnaire, M. Taminiaux qui a mis trois jours pour prévenir la police. Vous ne vous rendez pas compte, c'est incroyable. Je ne nie pas la responsabilité. On a quelque chose de beaucoup plus colossal ici. On a la Cour des comptes qui est en train de nous dire, vous allez me contredire si ce n'est pas exact – pour être membre des Commissions du budget, que ce soit ici ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne peux que vous croire quand vous le dites, puisque je vous ai entendu très régulièrement répéter des demandes – par exemple par rapport au décret WBFin, par exemple par rapport au GCOM où, à chaque fois... Cela commence d'ailleurs presque à être lassant puisqu'à chaque fois que l'on présente le budget ou les ajustements budgétaires vous revenez tout le temps avec les mêmes remarques. Nous, on revient tout le temps en disant : « Monsieur le Ministre, avez-vous entendu ce que vous a dit la Cour des comptes ? ». Le ministre dit : « Rome ne s'est pas faite en un jour ». Cela commence à prendre du temps, Rome, depuis le temps que l'on est dessus. À l'arrivée, il n'y a rien qui bouge du tout. On arrive à cette situation et on lève les bras au ciel et on se dit : « Comment est-ce possible que cela a pu arriver ? ». Au passage, on aime bien dire du mal de l'Union européenne. Ici, on peut se réjouir que l'Union européenne soit devenue très stricte, en tout cas en matière de règles comptables. Après, on peut discuter sur les choix politiques qui sont opérés. Heureusement qu'il y a au moins cette institution. Vous l'avez dit, vous la considérez comme une alliée, nous aussi, à certains moments.

Néanmoins, pour venir à la question, quel est votre sentiment par rapport aux remarques que vous faites ? Pensez-vous qu'il y a véritablement une obstruction de la part de l'administration qui, pour des raisons qui sont les siennes, ne souhaite pas mettre en œuvre et on se retrouve face à un pouvoir politique dépassé par son administration, un pouvoir politique qui n'a pas la main sur son administration ? Sentez-vous véritablement un manque de volonté politique, sans viser un ministre particulier ?

Il y a bien une raison si, pendant 10 ans, vous répétez la même chose et que vous n'êtes pas suivi, cela ne peut pas être uniquement un oubli. Il y a quelque chose de plus profond.

Est-ce encore une fois l'organisation interne ou la logique interne d'une administration qui ne souhaite pas avancer ? Auquel cas, c'est le politique qui est responsable. C'est lui qui a la main, qui doit donner les instructions et donner la direction ou y a-t-il une volonté politique de ne pas avancer, parce qu'il y a toujours mieux à faire, parce que cela n'intéresse pas ?

Ce serait important de vous entendre sur la question, parce que maintenant il ne suffit pas d'avoir encore une fois l'un ou l'autre fonctionnaire sur lequel on pourrait pointer du doigt. S'ils ont une responsabilité dans l'affaire précise, très bien, il existe des procédures administratives. On n'est pas ici une commission d'enquête. Ce qui est beaucoup plus fondamental, c'est que la prochaine fois que l'on présentera l'ajustement budgétaire ou le budget vous n'ayez plus à faire les mêmes remarques. Dans ce cas, les règles auront été suivies.

Encore pas plus tard que la semaine dernière, j'ai interpellé M. Flahaut, parce que Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Wallonie, c'est plus ou moins le même combat sur l'application des règles comptables et budgétaires. Il me disait : « Il faut prendre du temps. On a déposé une résolution pour demander la mise en œuvre de WBFin 1 et 2. On n'a pas voulu discuter du texte. On a reporté cela à plus tard ». J'ai bien mon idée sur la difficulté et l'endroit où elle se pose, mais j'aimerais vous entendre par rapport aux réponses qui vous sont formulées systématiquement et au ressenti que vous pouvez avoir des échanges.

M. le Président. - Si vous avez des informations complémentaires par rapport à ce que vous avez déjà répété, je vous en prie.

La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Comme je l'ai dit, nous souhaitons être entendus, parce que nous savons que, lorsque nous ne sommes pas entendus, un certain nombre de problèmes ne manqueront pas de se poser.

Ceci étant, je ne suis pas comptable des décisions ou non-décisions prises par les autorités auxquelles s'adressent nos audits et nos recommandations. Cela ne satisfait sans doute pas votre curiosité, je m'en doute. Il n'en reste pas moins qu'en tant que professionnel, j'admets que nous entendre n'est pas toujours facile ni agréable. J'admets que mettre en œuvre ce que nous disons n'est pas toujours simple. C'est pour cela que, lors de mon intervention, à la première question, en tout cas à l'une des toutes premières questions qui m'ont été adressées, je me suis permis d'avoir cette expression du fond du cœur, étant soucieux de la bonne gestion du secteur public : je souhaite que le Parlement de Wallonie, dans son ensemble, soit conscient d'un certain nombre d'enjeux fondamentaux que pose une bonne organisation de la comptabilité publique.

Je pense que je n'ai jamais eu l'occasion de le dire de manière aussi claire et incontestable qu'aujourd'hui. J'aurai peut-être encore à le répéter, j'espère que non, en tout cas pas d'une manière aussi claire, solennelle et affirmative.

Il n'en reste pas moins que je peux comprendre, je peux entendre les réticences, les difficultés, les problèmes auxquels l'administration est confrontée, surtout par les temps qui courent de vache maigre. Vous savez, installer un système comptable, notamment sur le plan informatique, pour l'ensemble de la Région wallonne, cela ne se fait pas à coups de quelques centaines de milliers d'euros ; cela coûte beaucoup d'argent, cela demande beaucoup d'investissement à la fois en matériel, en connaissances et en ressources humaines.

J'entends bien tout cela, il n'en reste pas moins qu'il y a des enjeux et que, par rapport à ces enjeux, il faut s'organiser, il faut adopter des calendriers, des mesures. J'espère ne plus avoir à le faire de manière aussi solennelle, mais ce sont des considérations qui dépassent bien largement de simples soucis technocratiques, comptables ou administratifs, mais qui touchent véritablement à l'essence même, ou en tout cas à l'une de ses dimensions importantes, de la gestion publique.

M. le Président. - Je pense que l'appel a été entendu ; en tout cas pour la deuxième fois déjà.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, puisque vous avez évoqué ces 50 structures qui se trouvaient dans une situation analogue non pas au niveau des faits délictueux, mais au niveau des risques.

Au-delà des prescriptions que vous venez de rappeler, quant au dialogue qui existait ou pas avec le ministre du Budget et des Finances, qui est le premier responsable de cette organisation ? À un moment, y a-t-il un dialogue ? D'abord, y a-t-il un dialogue entre la Cour et le ministre ? Qu'en est-il de la première échéance de 2017 ? Parce que l'on a dit 2020, c'est demain, effectivement, mais avant cela, j'ai cru lire dans la presse que le président de la Cour des comptes avait évoqué – je n'ai pas vérifié, je l'avoue modestement, je lui ai plutôt fait confiance, en fait – en 2017, l'entrée en vigueur de l'obligation du système de contrôle interne. Là-dessus, si 2020, c'est demain, 2017, c'est presque tout de suite. Où en est-on ?

Ce dispositif se met-il, d'une manière ou d'une autre, en place avec votre conseil ou, en fait, ma question est-elle mal calibrée, parce qu'en réalité cela ne relève pas de votre responsabilité, ce que, le cas échéant, je peux tout à fait comprendre ? Je voulais voir où nous en étions dans ce dialogue avec le ministre du Budget.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Dans le dialogue avec le ministre du Budget, nous essayons d'être le plus constructif possible.

J'évoquais la difficulté qu'a parfois l'auditeur de se faire entendre et qu'il doit faire preuve d'un certain nombre de qualités diplomatiques. Lors d'une commission, du mois de janvier dernier pour être précis, où j'ai eu l'occasion de faire part au ministre du Budget, en direct, d'un certain nombre de considérations sur le nouveau dispositif décrétal en matière de comptabilité concernant plus spécifiquement les organismes publics wallons, j'ai notamment fait référence à une disposition du décret qui prévoit que le ministre du Budget organise des relations des différentes instances de contrôle sur ces organismes, que ce soit du contrôle interne ou externe.

J'ai attiré son attention sur le fait que, sans mettre en cause la séparation des pouvoirs, puisque c'est à l'exécutif qu'il appartient d'exécuter cette disposition, en tout état de cause, c'est une disposition qui concernait aussi la Cour des comptes et que nous souhaiterions être sinon consultés, en tout cas entendus sur des recommandations que nous aurions à formuler par rapport à cela. Je ne préjuge pas que le ministre n'aura pas entendu cette remarque et cette recommandation.

Par rapport à 2017 et les arrêtés qui doivent sortir, à ma connaissance, je n'ai pas de calendrier précis à vous communiquer, c'est au ministre du Budget qu'il faudra s'adresser en direct, mais vous avez raison, 2017 c'est demain. Il ne faudra pas tarder. Il n'en reste pas moins que, lors de mon intervention devant cette commission du mois de janvier, j'ai fait quelques remarques aussi sur des dispositions qui devraient être mises en place, qui devraient nécessiter une collaboration des acteurs et qui devraient permettre d'améliorer le système.

Ceci étant, sur un autre aspect, puisque vous m'interrogez sur nos relations avec le ministre actuel du Budget, en matière d'analyse budgétaire, je ne vais pas revenir sur une remarque que nous avons formulée sur la disponibilité d'un certain nombre de documents que nous souhaitions obtenir et que nous n'avions pas pu obtenir, ou pour lesquels nous avions des difficultés, le ministre du Budget et son cabinet ont repris la réflexion. J'ai eu l'occasion, il y a peu, de faire part d'un certain nombre de considérations à ce sujet, mais il appartiendra au ministre et au Gouvernement de prendre des dispositions.

En fonction de ces dispositions, nous nous permettrons, si nous considérons qu'elles sont opportunes, de dire le bien que l'on en pense, et si nous considérons qu'elle ne sont pas opportunes ou peu opportunes, nous n'hésiterons pas à formuler nos commentaires et nos remarques au profit du Parlement.

M. Hazée (Ecolo). - Une deuxième et dernière question, Monsieur le Président. Je mesure bien que

nous sommes ici dans un format un peu particulier, puisque l'on a un point de départ, l'Office wallon des déchets, puis la Cour, elle-même, a évoqué une extension assez large du débat ; c'est une discussion sans doute que l'on devra poursuivre.

M. le Président. - Nous sommes en train de tirer une série d'enseignements qui peuvent être très utiles par rapport à ce que l'on vient de vivre et par rapport à ce que l'on peut éviter à l'avenir.

M. Hazée (Ecolo). - Nous sommes bien d'accord.

Ma dernière question porte sur l'audit interne, puisque vous évoquiez, dans votre première présentation, la différence un peu conceptuelle entre l'audit interne et le contrôleur externe. J'ai questionné M. l'Inspecteur général sur le travail mené par la direction de l'audit interne du Service public de Wallonie quant à une cartographie des risques en la matière, avec un consultant extérieur – ai-je cru comprendre. Est-ce un travail auquel, d'une quelconque manière, la Cour est associée ? Ou tenant compte de la définition conceptuelle que vous avez exprimée tout à l'heure, est-ce deux dispositifs qui poursuivent des finalités en partie différentes, en partie identiques, mais qui travaillent chacun de leur côté ?

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Il y a des contacts actuellement entre la Cour et ce service. Il y a une réflexion commune. On a parlé du contrôle interne, je ne voudrais pas me montrer pédant, mais il faut distinguer trois choses.

M. Hazée (Ecolo). - Allez-y. N'ayez pas peur d'infirmer éventuellement nos propos.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Il y a le contrôle interne. Je pense avoir été suffisamment explicite dans mon exposé pour ne pas revenir sur ce que cela implique.

Il y a, par ailleurs, l'audit interne. L'audit interne, c'est une fonction qui est mise en place au sein de l'entité concernée pour auditer la manière dont le contrôle interne fonctionne, au profit du gestionnaire. Le client, c'est le gestionnaire, qui se pose un certain nombre de questions bien légitimes sur : « On a pris des dispositions, on a mis en place des procédures, tout cela tourne-t-il ? ». On met en place ce que l'on appelle un service d'audit interne.

Puis, il y a l'audit externe qui est, dans la chaîne de contrôle normal, le dernier maillon. Je ne dis pas qu'il y a un maillon faible dans la chaîne, mais je vais l'exprimer ainsi. Les gens plus prétentieux disent que nous sommes au sommet de la pyramide de contrôle. J'ai horreur de cette expression, je trouve cela extrêmement prétentieux. Nous sommes au bout de la chaîne. Idéalement, cette chaîne doit fonctionner de manière intégrée, c'est-à-dire qu'il faut éviter que le contrôle externe refasse le travail de l'audit interne et que l'audit interne refasse le travail du contrôle interne.

Normalement, il doit y avoir une intégration pour que les questions des uns et des autres portent sur des aspects différents, qu'il n'y ait pas de doublons, que ce soit efficace et qu'il y ait une véritable valeur ajoutée à chaque niveau.

Dans l'état actuel des choses, le décret Walcomfin prévoit, effectivement, l'organisation d'un contrôle interne et d'un audit interne. Il y a du travail. Selon les cas et les circonstances, il y a beaucoup de travail. Il n'en reste pas moins que pour le SPW dans son ensemble, au niveau de l'audit interne, on en est aux balbutiements. Je n'ai pas peur des termes.

Tout le débat porte aussi sur le rôle de l'Inspection des finances dans tout cela. L'Inspection des finances est-elle uniquement le bras armé du ministre du Budget par rapport à la politique budgétaire ou exerce-t-elle d'autres rôles liés à l'audit interne notamment ?

Au Fédéral, par exemple, comme à la Région flamande, il y a un Comité de l'audit interne, qui est composé de personnes tout à fait indépendantes de l'administration. Là aussi, des choses se mettent en place, c'est loin d'être définitivement abouti, je vous rassure. C'est vraiment un travail qui évolue.

À la Région wallonne, les choses en sont à leurs débuts, à leur commencement. Dans l'analyse conceptuelle qui doit être faite au niveau de l'organisation du contrôle interne et d'audit interne, il y a ce que l'on appelle la cartographie des risques. Il appartient à ces services de cartographier les risques. Ce ne sont pas uniquement des risques financiers, cela peut être des risques opérationnels, des risques de différentes natures, selon le type d'opérations réalisées, selon le type de services attendus, selon le type de montants en cause. Il y a toute une série d'éléments qui entre en ligne de compte.

Sur la base de cette cartographie des risques, on fait une analyse. Quels risques ont une forte chance de subvenir, c'est le premier élément. Le deuxième élément est l'impact de la survenance du risque. Quand l'impact est très fort et que la chance de survenance est très grande, le risque est maximum, il faut prendre des mesures correctrices. Lorsque l'impact est tout petit et que le risque est limité, on peut se contenter...

Cela se met effectivement en place et, comme Mme Winant me le rappelait, des contacts sont actuellement en train de se mettre en place, dans la mesure où l'auditeur externe, lorsqu'il dispose d'une telle analyse de risque, peut mieux cibler ses contrôles et apporter encore une plus grande valeur ajoutée par rapport au contrôle qu'il effectue puisqu'il a des indications pertinentes et objectives sur à la fois les

risques et la manière dont ils sont gérés par l'organisme ou l'entité auditée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'ai appris beaucoup de choses sur la manière dont la Cour des comptes avait pu faire son travail. J'ai deux regrets par rapport à ce que j'ai entendu. Tout d'abord, le fait que, lorsque des manquements paraissent dans la remise des documents, la ligne hiérarchique ne soit pas prévenue, même jusqu'au ministre. Nous n'avons pas eu connaissance du fait qu'il y ait des blocages de remises de la part directement du comptable. Nous avons après, lorsque le rapport arrive, mais pas au moment où le blocage se produit.

(Réaction de M. Rion)

Si un agent ne remet pas les documents...

M. Mouyard (MR). - Et le directeur général qui reçoit le rapport provisoire ?

M. le Président. - Monsieur Mouyard, le ministre a la parole, la Cour répondra.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - En décembre 2014 ou janvier 2015, comme cela a été exprimé, un agent ne remet pas les tableaux qui lui sont demandés. Effectivement, à un moment donné, la Cour clôture son travail et, dans le rapport qui suit, dans la procédure contradictoire, en discussion avec...

M. Mouyard (MR). - Le rapport provisoire de procédure contradictoire.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Voilà. La ligne hiérarchique n'est pas prévenue, c'est constructif ce que j'ai dit, de pouvoir imposer de remettre ce document au moment où vous en avez besoin. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque concerne le suivi des recommandations. Il faut retourner voir le cahier de 2006 où l'on voit cette phrase sur le fait qu'il faudrait dissocier la comptabilisation et le paiement. Ensuite, ce n'est plus rappelé, tout au moins dans la partie concernant l'Office wallon des déchets.

J'ai pris connaissance des quatre ou cinq derniers rapports. Je ne suis pas remonté plus loin au début. Je l'ai fait depuis lors. Lors de mon entrée en fonction, nous regardons le chapitre OWD, comme le chapitre AWAC, l'ensemble des chapitres qui concernent les OIP sur quatre, cinq, six exercices. Concernant cette phrase qui se trouve dans le rapport 2006 et qui n'est pas répétée après, vous l'avez dit, il faudrait mécaniquement impliquer que, tous les trois ou quatre ans, cela revienne pour attirer à nouveau l'attention. C'est ce que je dis.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Si vous le permettez, une brève réponse au ministre. J'entends bien sa remarque de manière constructive. Dans notre réflexion, à laquelle j'ai fait référence dans mon exposé, c'est le genre de considérations que nous souhaitons pouvoir aborder. J'entends tout à fait ce que le ministre vient de dire. Sachez bien, Monsieur le Ministre, que c'est certainement un élément – je pourrais me faire votre porte-parole auprès de mes collègues – que je me chargerai de leur communiquer, parce que vous prêchez un convaincu. Il y a peut-être un certain nombre d'actions correctrices à mener avec, si l'on place la responsabilité de cette manière-là, les conséquences qui en découlent.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Si M. Rion – et cela est bien normal – entend la remarque de M. le Ministre de manière constructive, je dirais que M. le Ministre fait preuve de beaucoup de mauvaise foi. Venir dire que vous regrettez de ne pas être prévenu plus tôt ; quand vous recevez le rapport provisoire dans la formule contradictoire, le directeur général reçoit ce rapport provisoire et il a un laps de temps pour y répondre. Si, à ce moment-là, il veut avoir les documents en question...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Nous sommes d'accord, Monsieur Mouyard. C'est le timing que je veux...

M. Mouyard (MR). - Oui, mais il y a un laps de temps. Si je peux me permettre, Monsieur Rion, à partir du moment où le rapport provisoire est envoyé et que l'on est dans cette procédure contradictoire, combien de temps y a-t-il avant de terminer et que cela devienne un rapport définitif ?

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. - Deux fois un mois. La législation prévoit que les entités, en tout cas les correspondants de la Cour, sont tenus de lui répondre dans le mois. Ils peuvent solliciter une prolongation de délai.

M. Mouyard (MR). - On a deux mois. À ce moment-là, votre plus haut fonctionnaire a, s'il le désire, deux mois pour obtenir les documents et les renvoyer à la Cour des comptes.

Vous venez de dire tout à fait le contraire.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. -

Monsieur Mouyard, soit vous ne m'avez pas compris, soit vous ne voulez pas me comprendre.

M. Mouyard (MR). - Que vous regrettiez de ne pas avoir été suffisamment prévenu, en tout cas prévenu trop tard, et qu'à cause de cela vous ne saviez pas donner l'ordre que l'on transmette les documents. Ce n'est pas vrai, Monsieur le Ministre.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur Mouyard, vous ne m'avez pas compris ou vous n'en avez pas envie. Je suggère, au moment où la difficulté se pose, qu'un agent quel qu'il soit ne transmette pas les documents. C'est ce qui s'est passé en décembre ou en janvier.

M. Mouyard (MR). - Cela ne sert à rien, à ce moment-là.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Si, cela sert à ce que les documents arrivent effectivement. La procédure contradictoire, je la connais bien, elle a été suivie après, les réponses ont été données, mais je suggère que nous puissions être...

M. Mouyard (MR). - Les documents n'ont pas été transmis, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - Puis-je demander que le ministre réponde et, dans un souci de réciprocité, que le ministre écoute la fin de la prise de parole ?

M. Mouyard (MR). - C'est tellement gros que...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je pense avoir terminé.

Ensuite, la procédure contradictoire a eu lieu et les échanges de données ont eu lieu. Je suggère que cela puisse se faire plus tôt, au même titre que le fait que, quand une observation est formulée et qu'elle n'est pas rencontrée, elle puisse revenir de manière récurrente.

Vous faites très souvent des recommandations, presque chaque année, sur le marché Rendac, qui pose un certain nombre de problèmes. Je sais que cela revient très couramment. L'absence de séparation entre comptabilisation et paiement aurait pu venir plus souvent, elle nous aurait plus facilement alertés. C'est un simple constat.

M. le Président. - Monsieur Mouyard, souhaitez-vous répliquer à l'observation du ministre ?

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je remarque que, en quelques minutes, M. le Ministre a changé l'intensité de son propos, puisque c'était : « Je déplore le fait que l'on ne nous prévienne pas quand le service ne transmet pas ». Je peux comprendre que, au début, au moment où la Cour des comptes commence à faire son audit, son travail, il y a le fonctionnaire en ligne directe. Forcément, il lui demande, il lui redemande et lui redemande encore, et cela ne vient pas. C'est à ce moment-là que l'on va un cran plus haut et cela me semble tout à fait logique.

Par votre intervention, vous essayez de minimiser votre responsabilité dans la chose et la responsabilité de votre plus haut fonctionnaire en disant cela. Comme dans la deuxième remarque que vous faites. Lorsque vous dites que la Cour des comptes devrait encore plus insister sur certaines choses. De manière récurrente, dans les propos de M. Rion aujourd'hui, on a bien compris qu'il était à la limite de l'exaspération dans le fait qu'il redit exactement la même chose depuis maintenant de nombreuses années. Il l'a dit aujourd'hui avec beaucoup de sérénité, mais aussi de franchise. Il a fait état du problème, du mur devant lequel il se trouve et l'impression qu'il a de ne pas toujours ou souvent être écouté.

Par votre intervention, Monsieur le Ministre, ce que j'entends, c'est que la Cour des comptes devrait faire mieux ceci et mieux cela, et qu'ainsi cela irait beaucoup mieux. Balayez devant votre porte.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Quand un membre du Gouvernement considère – je le pense très positivement – qu'il faut répondre plus rapidement à des demandes de la Cour des comptes, avec un suivi plus diligent, je m'en réjouis. Je le répète souvent, la Cour des comptes – ici, majorité comme opposition, on peut être d'accord là-dessus – c'est le bras armé du Parlement. Si nous n'avions pas la Cour des comptes, il y a une série d'informations dont nous ne disposerions pas, mais notre travail de contrôle de l'activité du Gouvernement ne pourrait se faire non plus.

Quand vous dites : « Je suggère, dans ces cas-là, qu'il puisse y avoir une information qui aboutisse sur le plan ministériel, parce que je veux assumer ma responsabilité », je ne vous en fais pas le reproche. Néanmoins je voudrais juste rappeler, Monsieur le Ministre – cela s'adresse à tout le Gouvernement, ce n'est pas ad hominem, que les choses soient très claires – que le nombre de difficultés que l'on rencontre en termes de communication entre le Gouvernement, l'administration et la Cour des comptes ont tendance à se multiplier.

Lorsque nous avons analysé, en fin d'année précédente, les budgets, je rappelle que la Cour des comptes est venue nous dire ici qu'une série

d'informations avait été sollicitée auprès de l'administration – quand je dis nous, c'est parce que c'est dans le cadre du budget, mais cela prouve bien qu'il faudra que l'on se pose des questions sur le périmètre de notre travail aussi – et a déclaré : « Nous avons sollicité l'administration ». Là on n'est plus dans le politique, même si vous devez assumer, en tant que ministre de tutelle, le travail d'administration.

« Nous avons sollicité auprès de l'administration un certain nombre de documents qui doivent nous permettre d'analyser les budgets et de rendre un avis (...) », qui est celui dont nous débattons, par la suite, sur le plan politique, « (...) et les administrations ont fermé les portes ». Les DG ont clairement dit : « On ne communique pas les renseignements qui sont sollicités ».

C'est tout cela qui, à la fin, fait qu'une suspicion s'engage. Je pense que l'on a tous intérêt, et je dis bien tous, Gouvernement comme Parlement, à ce que l'administration comprenne qu'elle est au service du public et pas l'inverse. Si l'on ne répond pas aux questions qui sont posées, mettez-vous à la place du citoyen, imaginez l'image qu'il se fait du fonctionnement du système que Churchill décrivait comme étant le moins imparfait, à savoir celui de la démocratie.

Il en va de la crédibilité non seulement des acteurs politiques, mais aussi des acteurs publics. L'administration doit réellement faire son travail, parce que ce vous dites ici c'est un peu : « Si l'on me le dit, je vais le faire. », mais ce n'est pas normal que vous deviez aller jusque-là. L'administration devrait savoir que l'on respecte la Cour des comptes. Il n'y a pas à mettre cela en cause.

Enfin, Monsieur le Président, on n'éludera pas le débat ici, celui du périmètre de notre travail, parce que l'on sent bien que l'on est dans des lignes qui vont au-delà même de l'OWD. Il y a l'OWD, je pense qu'on l'a bien entendu aujourd'hui. À la limite, je plains le ministre plus qu'autre chose, dans le cadre du plan de travail qu'il va devoir mettre en œuvre dans cette maison. Mais bon, cela, c'est votre problème, on sera pour vous suivre.

Mais cela va au-delà, on se rend bien compte que l'on est dans une problématique générale de crédibilité des comptes publics et de ce fonctionnement public. Je trouve que cela vaut la peine que l'on revienne en Conférence des présidents – je ne dis pas que l'on va faire le débat *hic et nunc*, comme cela, entre nous – Monsieur le Président, et c'est à vous que je m'adresse à cet égard-là, afin qu'en Conférence des présidents on pose cette question-là, pour savoir jusqu'où l'on va et comment on y va et si l'on décide d'aller jusqu'au bout.

M. le Président. - Quand on terminera les travaux par rapport à la problématique de l'Office wallon des déchets, je vais demander à la commission que nous formulions, tous ensemble, une demande que l'on pourra adresser à la Conférence des présidents. Cela peut aller dans votre sens, mais cela peut aussi aller dans le sens d'autres interventions que j'ai entendues cet après-midi.

Je vais me faire le porte-parole de la commission, je ne vais pas m'autoriser d'introduire une série de demandes au niveau de la Conférence des présidents ; je veux que la décision soit prise en vertu d'un certain consensus.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, quand vous évoquez que la Cour des comptes se devrait peut-être de mieux alerter le Gouvernement ou de répéter ses alertes, cela frôle l'indécence. J'aurais tendance à dire, si j'étais à Liège : « *Rastrin,* Carlo ! », car franchement, ce que j'ai entendu à l'égard de la Cour des comptes, ce que j'ai entendu comme prises de responsabilités de votre part, c'est indécent.

Aujourd'hui, qu'a-t-on fait ? On a tiré sur un pauvre monsieur qui est venu se justifier, ce n'est pas lui qui a piqué dans la caisse, c'est un autre qui a pris le pognon dans la poche des citoyens wallons, c'est un autre. Aujourd'hui, quand j'entends la rapidité, la véhémence et la force dont vous faites preuve lorsque vous prenez vos responsabilités, j'ai le sentiment que l'on va ressortir de cette commission en imaginant que c'est le fonctionnaire qui aurait dû être plus vigilant à l'égard de l'un de ses collègues. On parle de collègues, on ne parle pas de compétences ministérielles, on ne parle pas de responsabilités hiérarchiques, on parle ici de personnes d'une même administration, qui se doivent de se surveiller les uns et les autres.

La responsabilité, Monsieur le Ministre, c'est la vôtre parce que, quand on se donne un petit peu la peine de relire les différentes observations qui se sont succédé, que ce soit dans le cadre des compétences de vos collègues ou les vôtres, on ne peut ignorer ce qu'il se passe dans ces organismes dont vous avez la responsabilité.

Votre réaction m'agace au plus profond de moi-même, alors que la Cour des comptes qui, en ce jour, nous a fait une démonstration de sa détermination, de sa volonté de faire avancer les choses, de sa volonté de faire en sorte que l'on nettoie toute une série de procédures qui sont à proscrire de façon radicale.

Monsieur le Ministre, avez-vous, par exemple, au niveau de l'ISSeP, lu les dernières observations qui sont faites ? Faut-il les rappeler ici en vrac ? Il est question de : faiblesse dans l'organisation et le contrôle interne ; possibilités de fraude ; comité d'accompagnement, présidé par un représentant du ministre, qui ne s'est réuni que deux fois en deux ans ; absence d'un manuel de procédures comptables ; absence d'inventaires

physiques exhaustifs ; nécessité d'assurer une correcte séparation des fonctions, là aussi, et de payer les fournisseurs dans les délais ; comptes remis en retard à la Cour des comptes, et cetera.

Voulez-vous que je vous lise l'ensemble du document que l'on nous a transmis sur cette question, en récapitulant ce qui est dit par la Cour des comptes sur ces différents organismes dont vous avez la tutelle ?

Maintenant, arrêtons ! Il faut dire, Monsieur le Ministre, qu'il en va de votre responsabilité, que cela ne fonctionne pas, et que vous allez, enfin, prendre vos responsabilités en faisant en sorte que les procédures soient suivies. On ne demande rien d'autre. On ne demande pas de réinventer le fil à couper le beurre. On demande que les lois et décrets soient respectés et que cela permette de ne plus arriver à ces situations que l'on découvre aujourd'hui.

En effet, il y a eu un mécanisme qui a été, un peu par hasard, décelé dans l'un de ces organismes dont vous avez la tutelle, mais qui nous dit qu'il n'y a pas la même chose ailleurs ? Quand on lit ce qui est, à mon avis, consacré, de façon encore plus dure, sur d'autres OIP, sur d'autres organismes, on a tout lieu de penser, en plus les montants sont parfois plus importants quand ils sont gérés par ces différents organismes, qu'il se passe aussi des choses de ce côté-là.

Ne venez plus dire : « Il faut que la Cour des comptes fasse son boulot différemment ». Monsieur le Ministre, suivez les observations de celle-ci et faites en sorte que l'on ne se retrouve plus, l'année prochaine, dans deux ans, dans trois ans, avec un détournement du même tonneau que celui-ci, si vous voulez bien.

(Réactions dans l'assemblée)

Cela m'arrive de temps en temps. Mais elle vient de loin celle-là.

M. le Président. - Nous sommes maintenant dans le débat sur l'Office wallon des déchets. Je suis particulièrement d'accord que s'il faut redéfinir le périmètre de nos travaux, on le fasse, mais l'ordre du jour d'aujourd'hui a été fixé et consacré à la problématique des détournements de fonds à l'Office wallon des déchets.

M. Dodrimont (MR). - Si vous le permettez, parce que...

M. le Président. - Il me semble que nous gagnerions à nous concentrer sur le thème, quitte à ce que, lors de séances ultérieures, avec un périmètre redéfini en Conférence des présidents, on aborde d'autres thématiques.

M. Dodrimont (MR). - Excusez-moi, Monsieur le Président, mais je suis très concentré sur ce thème, même si j'évoque d'autres OIP ou d'autres organismes. Il y a une question de procédure. Il y a une façon de travailler avec ces alertes répétées de la Cour des comptes, il y a une réponse de M. le Ministre qui ne peut satisfaire aucun parlementaire présent dans cette commission, qui est dire : « Il faudrait que la Cour des comptes nous interpelle d'une façon plus (...) ».

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Mais si, c'est ce que vous avez dit, vous avez dit : « Il faudrait répéter, parce que moi, je n'étais pas là ». Vous n'étiez pas là en 2006, très bien, mais vous assumez la responsabilité de ceux qui vous précèdent – et je m'excuse – dans une même majorité que celle à laquelle vous participez maintenant et peut-être même avec les ministres qui ont les mêmes compétences que vous dans votre propre formation politique.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Désolé si j'ai mal été compris. J'ai repris la perche tendue par les représentants de la Cour, qui ont eux-mêmes dit qu'effectivement ils gagneraient à reproduire les recommandations lorsqu'elles ne sont pas rencontrées. J'ai noté que c'était une bonne idée d'insister sur des recommandations dans chaque cahier, à partir du moment où elle n'était pas rencontrée – cette recommandation datait de 2006 – et qu'il eut été intéressant qu'elle se trouve dans les cahiers suivants. C'est tout, je ne fuis pas mes responsabilités. Il y a eu un dialogue très constructif. Il y a toute une série de suggestions qui ont été faites par la Cour et je m'accroche à celle-là. Je trouve que c'est important de remettre, année après année, les recommandations dans les cahiers.

M. Dodrimont (MR). - Je n'ai pas terminé, Monsieur le Président, si vous le permettez.

Ce que M. le Ministre vient à nouveau de répéter, c'est une manière – je suis désolé de le redire une nouvelle fois – de fuir ses responsabilités et de ne pas assumer. Les compétences qui ont été exercées précédemment, que ce soit par M. Lutgen ou par qui que ce soit, vous devez également assumer la gestion du passé. Vous reprenez les compétences, vous devenez ministre. Vous avez des organes qui sont sous votre responsabilité. Vous devez assumer les manquements qui auraient éventuellement été commis.

Quand la Cour des comptes attire votre attention de façon répétée par rapport à cela, vous devez agir, Monsieur le Ministre, et pas dire que l'on n'a pas pu remonter, je n'ai pas pu prendre connaissance de ce qui a été écrit en 2006. Je ne peux pas me satisfaire de cette réponse.

Monsieur le Ministre, votre responsabilité est pleine et entière par rapport à l'ensemble des faits qui se sont déroulés.

On peut considérer que ces 2 millions d'euros – on a donné un chiffre, un pourcentage – cela ne paraît pas important, mais cela aurait permis peut-être à cinq personnes de travailler pour l'Office wallon des déchets pendant ces dix années, c'est ni plus ni moins que cela. Quand on entend vos fonctionnaires se plaindre – M. l'Inspecteur général a dit tout à l'heure : « On ne remplace plus le personnel comme on le faisait précédemment » – on doit faire des économies dans la fonction publique. Mais faire des économies quand, à côté de cela, il se passe ce que nous avons découvert dans ce dossier, cela tombe à plat, Monsieur le Ministre. Je me permets de vous le dire.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, je viens de vous entendre, mais tantôt j'ai écouté très attentivement M. Rion et j'ai eu l'impression que c'est un petit peu le contraire qu'il disait. Vous dites qu'il devrait insister plus. J'ai entendu qu'il disait qu'il en avait marre d'insister. Il voulait même changer de disque parce que l'on allait le prendre un petit peu pour un gaga. C'est en tout cas la traduction de ce que j'ai pu comprendre.

Reprenez-moi, Monsieur Rion, si l'expression n'est pas la bonne, ou la compréhension n'est pas la bonne.

Je crois que le fait d'insister a été largement fait.

Pour éclairer ma lanterne, puisque c'est la première fois que je participe à ce genre de débat, j'ai bien compris que les recommandations de la Cour des comptes n'étaient que des recommandations. Il n'y a pas une obligation d'application. Ceci dit, j'ai bien compris pourquoi elle travaillait et le but qu'elle recherchait en termes d'amélioration de gouvernance, dans le sens d'essayer de faire en sorte que ce genre de problème que l'on vient de connaître avec ce fonctionnaire pour le moins indélicat ne puisse pas se reproduire.

Alors, ma question est simple. Tantôt, M. Rion a dit – il connaît certainement beaucoup de synonymes – qu'il remettait ses recommandations à l'autorité. Il aurait peut-être pu avoir d'autres synonymes à utiliser. Qui est chargé d'évaluer les recommandations faites par la Cour des comptes, de les soupeser, éventuellement de les mettre en œuvre ?

Ce sont peut-être des questions tout à fait basiques, mais je crois que ce sont des questions assez essentielles et qui alors, à ce moment-là, portent aussi sur la responsabilité d'écouter les recommandations qui sont faites année après année par la Cour des comptes. À qui s'adresse-t-elle ? Qui est chargé d'évaluer ? Qui est chargé de mettre éventuellement en œuvre ces recommandations ?

M. le Président. - La Cour des comptes s'est exprimée et le ministre a réagi. Je n'oublie pas de remercier les représentants de la Cour des comptes d'avoir répondu avec beaucoup de patience et parfois aussi avec un peu d'humour, ce que j'apprécie. Maintenant, cela a suscité une série de réactions dans le chef des parlementaires. Je pense que nous avons encore tout le temps et toute l'opportunité de réagir par rapport à ce que le ministre va nous dire maintenant dans son exposé sur l'audit. Après l'exposé, nous pouvons lui poser toutes les questions que nous avons envie de poser.

(Réaction de M. Hazée)

Monsieur Hazée, quand le ministre aura terminé et juste avant d'entamer le suivi de notre ordre du jour, on pourra faire une pause.

(Réaction de M. Hazée)

Non, il y a d'abord une résolution, une proposition de résolution et ensuite les questions.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je ne vais pas revenir sur l'historique de l'audit, la note verte, les décisions, l'appel d'offres. Je vous l'ai exposé tout à l'heure.

C'est un audit qui a été clôturé fin 2014, puisque le rapport final nous a été remis le 15 décembre 2014. Cet audit porte sur les années 2009 à 2013, donc une période de cinq ans. Il a été également envoyé, comme je vous l'ai exprimé tout à l'heure, à l'Inspection des finances et au directeur général de la DGO3.

L'audit vous ayant été distribué, je propose de ne pas être trop long sur l'aspect du périmètre ; j'imagine qu'il y aura des questions par rapport à cela.

Les conclusions font cinq chapitres dans la partie conclusion de l'audit.

La plus grosse, la plus importante par rapport à ce qui nous occupe aujourd'hui, ce sont les aspects gouvernance et modalités de gestion. Vous avez là repris in extenso le texte de ces recommandations. Pour l'ensemble des conclusions de ce point gouvernance et modalités de gestion – c'est-à-dire l'organisation interne, les relations entre les départements, la nécessité d'une approche plus intégrée, le fait d'assurer un véritable contrôle interne qui, pour le moment, se limite à un contrôle de la ligne hiérarchique, la poursuite des améliorations suite à l'audit de 2008, la priorisation des dossiers continuité, procédures, indicateurs de réalisation – l'IG, fonctionnaire dirigeant de l'office, a reçu de notre part, début 2015, une note verte lui

demandant un plan d'action. Toute une série d'autres choses a été faite, je vais y revenir.

Je sais aussi qu'en interne de la DGO3 la démarche qualité ISO9001 s'est appliquée à l'OWD. Elle s'est poursuivie en 2015 et elle permet déjà, dans le cadre des audits liés à cette certification, de répondre pour partie aux recommandations Comase en matière de gouvernance et de gestion, l'objectif étant de poursuivre les améliorations constatées suite à l'audit précédent.

De plus, un nouvel outil de comptabilité Multidata est installé fin 2014. C'est un élément important qui a été réalisé après l'audit, c'est l'implémentation d'un nouveau logiciel, durant l'année 2015, qui permet d'intégrer – c'est pour répondre à la question de M. Bouchez sur le facturier, le contrôle de trésorerie – le facturier à la comptabilité et de contribuer ainsi à répondre à une partie des remarques de Comase sur les modalités de gestion.

Rien ne permet, à la lecture de ces conclusions, de suspecter les détournements qui font l'objet de nos débats aujourd'hui.

En ce qui concerne la fraude qui nous occupe, il n'y a rien dans les conclusions. Néanmoins, à l'intérieur de l'audit, dans les 171 pages, même si l'accent est essentiellement mis sur les problèmes budgétaires, je note que la page 48 constate le fait qu'il n'y a pas de séparation des tâches entre comptabilisation et paiement – situation que l'on nous a expliquée comme historique, qui est sans doute due au faible travail que cela représentait, à peine trois à quatre opérations par jour ouvrable. On a aussi entendu qu'il y avait une cinquantaine de cas similaires dans les diverses administrations de la Wallonie.

À la page 52, ce n'est pas en gras, ce n'est pas dans les conclusions et recommandations, mais c'est bien mentionné dans le texte : « la séparation des tâches entre comptabilisation et paiement est à préconiser ». C'est la phrase qui correspond aujourd'hui exactement au manquement que l'on a pu constater.

Effectivement, une fois l'événement passé, comme l'a dit M. Rion, il est facile, en revenant sur cette phrase, de dire : « Voilà où se situe le problème ».

Effectivement, c'est là que se situe le problème.

La Cour a exprimé, depuis lors, que ce genre de situation n'est pas unique, ni spécifique à l'office, je le rappelle. Le « à préconiser » me semble insuffisant et je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. C'est la raison pour laquelle, à ma demande, l'Inspection des finances travaille à la mise en place de procédures nouvelles. Cela, c'est sur la première partie des conclusions gouvernance et modalité de gestion.

Passons rapidement sur les deuxièmes outils et ressources humaines où il n'y a rien de spécial à signaler. Il y a, en matière de ressources humaines, une série d'actes de mobilité interne qui a été organisée pour mieux faire coller les besoins du service. M. Houtain l'a évoqué tout à l'heure.

Sur l'organisation du travail, les deux derniers points étaient, pour nous, des défis majeurs puisque ce qui nous était souvent relaté concernant l'office – mon prédécesseur s'est exprimé là-dessus et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles il a lancé cet audit – c'étaient de gros problèmes de priorisation des dossiers, des problèmes de respect des délais, une absence de plan pour résorber les retards. C'étaient des points prioritaires.

Pour remédier à cela, nous avons mis en place une rencontre régulière avec les intercommunales regroupées au sein de la Copidec, puisque les intercommunales et la Copidec regrettaient le fait qu'il n'y ait pas de priorisation des dossiers et que certains étaient traités alors que les intercommunales auraient préféré en voir traiter d'autres. Tout cela a été réglé de manière assez simple, puisqu'un groupe commun a été mis en place. Ce groupe a également été en charge des aspects liés au respect des délais et à la gestion des retards.

Le cinquième point, le plus difficile à résoudre, c'est celui des moyens budgétaires.

Comme le précise bien l'audit Comase, j'ai hérité d'un office à l'agonie, je pense que c'est ce que je peux dire. Le tableau de la page 20 est assez explicite. On y montre bien qu'il y a eu un effondrement des budgets de l'OWD entre 2011 et 2014 – de 60 à 30 millions d'euros – et une impossibilité d'assumer les paiements qui étaient dus aux intercommunales.

La dotation de la Région passe de 15 millions d'euros en 2015 à 19,8 millions d'euros en 2016. Cela redonne un peu d'espoir à l'OWD qui redonne des moyens puisque l'on se retrouve de nouveau aux environs de 50 millions d'euros.

Évidemment que cette partie des conclusions de Comase sur les moyens budgétaires était fondamentale, parce que sans cela il n'y aurait aujourd'hui plus d'office ; cela veut dire plus de subsides aux intercommunales et plus de subsides aux communes en matière des déchets.

Cette situation d'effondrement entre 2011 et 2014 a généré beaucoup de problèmes qui sont repris dans l'audit qui sont ceux liés aux retards de paiement. En fait, en 2011, on est passé de paiements aux intercommunales de N+1 à du N+3. On payait les annuités avec trois années de retard sur certains types de subsides. C'est l'opération de 2015 et de 2016 en termes d'augmentation budgétaire qui a permis de revenir aujourd'hui à un niveau un peu plus normal.

D'autres mesures ont dû être prises ; elles ont été largement débattues, ici, dans le cadre des débats budgétaires. On est venu me reprocher, je peux le comprendre, qu'il y avait une diminution des subsides pour les intercommunales. Effectivement, le gap entre les 30 millions d'euros auxquels était tombé l'office et les 60 millions d'euros qui auraient été nécessaires ont été couverts par 20 millions d'euros de moyens supplémentaires et 10 millions d'euros de diminutions globalement d'intervention, puisqu'il y a le marché des DSM qui a été pris en charge directement par les intercommunales – ce sont 5 millions d'euros par an – et diverses diminutions de subsides, de subventions, l'abrogation de l'intérêt sur les subsides – cela représentait 2 millions d'euros – et une série de petites autres diminutions de subsides de l'ordre de 3 millions d'euros. C'est ce qui permet de réconcilier les choses.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui nous permet, jusque 2020, d'assumer tous les investissements et tous les paiements, parcs à conteneurs, infrastructures de gestion des déchets, incinérateurs et autres.

Vous voyez la répartition des dépenses dans les différents secteurs. En 11, on a un volet pour les subventions aux pouvoirs locaux et les subventions pour les infrastructures de déchets qui représentent 40 millions d'euros pour l'ensemble. On se retrouve avec 17 millions d'euros seulement au lieu de 40 millions, en 2014. Aujourd'hui, nous sommes revenus à 35 millions d'euros qui correspondent aux 40 millions d'euros dont nous avions besoin en 2011 moins la diminution des taux de subsidiation. On a ramené l'ensemble à l'équilibre.

J'en viens aux actions qui ont été prises à la suite de l'audit concernant cette situation.

Tout d'abord, fin 2014, j'ai pris la décision d'un moratoire sur l'octroi des subsides aux infrastructures pour pouvoir réformer les taux de subsides. Le moratoire d'un an avait pour vocation – les intercommunales l'ont bien compris – d'ouvrir la négociation parce que l'on savait bien que l'on n'allait pas y répondre uniquement par des augmentations de moyens de la Wallonie. Nous avons entamé des négociations toute l'année 2015 pour trouver des accords sur les nouveaux taux de subsidiation.

On le voit bien dans la partie finale de l'audit, il y a la somme de tous les dossiers – et ce sont des dizaines et des dizaines de millions d'euros – qui ne faisaient l'objet d'aucune promesse, sauf une lettre de mon prédécesseur qui disait : « Vous pouvez faire l'investissement, je ne sais pas vous faire la promesse ferme, ni la promesse définitive de subsides, mais faites-le, on vous couvrira, on ne vous reprochera pas le fait de ne pas avoir eu la promesse ». La somme de tout cela a entraîné pour l'office une situation un peu particulière avec certains dossiers qui avaient été traités avec des annuités à payer et d'autres qui étaient parfois construits, terminés, inaugurés et qui ne faisaient l'objet d'aucune promesse de subsides. Effectivement, il y a eu diminution des taux, mais en parallèle, il y a eu régularisation de tous ces dossiers ; ce sont des dossiers qui sont en train de repasser maintenant au Gouvernement.

L'augmentation de taxes déchets telle que préconisée par l'audit, c'est fait. Les dotations sont revues. La clarification du taux-vérité, c'était un aspect important puisqu'un blocage existait à l'office – c'est bien mentionné dans l'audit – sur la manière dont il fallait indemniser les communes et vérifier notamment qu'elles respectaient le coût-vérité. Une habitude avait été instaurée – et qui n'avait pas été contredite par mon prédécesseur – sur le fait d'opérer ce contrôle sur les comptes et pas sur les budgets. On a rectifié les choses, on a clarifié les choses, c'est bien sur les budgets que se calcule le coût-vérité. Cela a permis de débloquer des dizaines de dossiers qui étaient en attente à l'office.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, je dois un peu faire la même remarque qu'à M. Houtain, il y a quelques instants.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ce sont les conclusions de l'audit, Monsieur le Président.

M. le Président. - Oui, mais l'objet qui nous réunit aujourd'hui, c'est la problématique du détournement de fonds.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Pas de problèmes par rapport à cela. L'ensemble est repris ici : les actions qui ont été menées par rapport au 4 et au 5. Je ne serai pas plus long. Je suis ouvert aux questions. Il n'y a pas de souci.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je pense que vous avez bien fait d'interrompre M. le Ministre dans un exposé qui n'a rien à voir avec l'objet de la commission d'aujourd'hui. Le fonctionnement de l'Office wallon des déchets, Monsieur le Ministre, on a l'occasion d'en parler avec vous via les interpellations ou questions parlementaires. On a l'occasion d'en parler avec vous au moment de votre budget ou encore au moment de l'ajustement budgétaire. C'est ce que nous avons fait. Nous n'avons pas manqué d'évoquer le problème de ce fonctionnement qui, à certains égards, était privé de moyens suffisants. On l'a dit. Vous venez de dire que l'audit commandé se faisait le même écho. On l'a bien compris. On a eu aussi l'occasion de lire l'audit. Lorsque l'on a reçu la convocation pour cette commission, on a vu que vous interveniez deux fois. Je pense que la première intervention était conforme à ce que nous

attendions. Vous avez relaté les faits tels que vous les avez appris. Vous avez expliqué les premières journées de cette affaire, les dispositions qui ont été prises. Cela correspondait à l'attente, je le pense, des commissaires et le travail de contrôle qui est le nôtre se trouvaient alimenté par votre intervention.

En ce qui concerne cette seconde intervention, nous n'apprenons rien. Ce que nous aurions aimé entendre, Monsieur le Ministre, ce sont des explications quant à ce mécanisme – je ne parle pas du contrôle, on l'a fait suffisamment jusqu'à présent – qui permet à quelqu'un de détourner un tel montant. Il aurait fallu une double signature, il aurait fallu plein de choses pour que cela n'arrive pas. D'accord. Comment l'Office wallon des déchets a-t-il pu fonctionner sans ces montants ? J'espère que l'on ne va pas tirer sur des lampistes et que l'on va mettre en exergue une nouvelle fois les vraies responsabilités, mais comment une organisation telle que celle-là peut-elle fonctionner avec ces montants dont elle est privée ? Ces montants, même ramenés parfois de façon drastique à la baisse, se doivent d'être complètement utilisés pour le bon fonctionnement de cette matière. On n'arrive pas à percevoir comment il est possible que le fonctionnement de l'office n'ait pas été entravé, qu'il n'y ait pas eu une alerte en termes de fonctionnement par un déficit de moyens qui, en principe, devaient être consacrés. On a évoqué des montants importants. Ceux-ci ont parfois été quasi divisés par deux et puis, malgré cela, il y a encore de l'argent qui est soustrait à ce qui est nécessaire pour la bonne gestion de l'office. Même si cela représente des pourcentages faibles, cela reste des montants importants. J'ai entendu une transaction de 200 000 euros d'un coup. Cela a été dit tout à l'heure. La Cour des comptes a dit en 2013...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'ai le listing précis. La plus grosse opération, c'est 52 000 euros. La plus petite, c'est 12 000 euros. C'est 200 000 euros sur une année.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, le budget de l'Office wallon des déchets, c'est peut-être le double du budget d'une commune telle que la mienne. C'est peut-être comparable à votre commune. Peut-on imaginer dans nos communes avec pourtant une multitude d'opérations... C'est bien différent des 700 opérations que l'on a évoquées tout à l'heure sur un exercice. Ce sont des milliers d'opérations, que ce soit en entrées, en sorties, en recettes, en dépenses. On a une comptabilité extrêmement fouillée. Peut-on imaginer à un moment que les responsables, que ce soit au niveau politique – et c'est vrai qu'il y a un contact plus direct politiquement dans une commune que le contact politique que vous exercez par rapport à cet office –, mais même au niveau du fonctionnement en tant que tel de la structure, comment peut-on imaginer qu'il n'y ait pas eu un moment une alerte ? C'est là-dessus que j'aimerais vous entendre, Monsieur le Ministre. S'il est trop tôt pour l'évoquer en disant qu'il y a une enquête qui est en cours... Je ne demande pas ici les responsabilités parce que j'ai peut-être une conviction qui est trop hâtive, mais j'ai le sentiment que M. Tonneaux a réalisé sa petite opération tout seul. Je ne pense pas, d'après ce que j'ai entendu, mais cela n'appartient qu'à moi, qu'il y ait nécessairement de grandes complicités, de grands complots au sein de l'OWD pour arriver à ce que l'on connaît aujourd'hui.

Malgré cela, si même il n'y a pas d'autres responsabilités à pointer sur le plan pénal, sur le plan du détournement, sur le plan de cette soustraction de sommes pour un profit personnel, comment est-il possible que ces sommes échappent à la vigilance de ceux qui ont la responsabilité de faire fonctionner l'Office wallon des déchets ?

Je suis encore une fois un peu surpris que le principal interlocuteur que l'on avait prévu pour nous parler de M. Houtain – sans faire injure, encore une fois, à M. Taminiaux – je ne pense pas que c'est lui qui va nous expliquer le fonctionnent de l'OWD de a à z. Je pense qu'il appartient à l'inspecteur général ou au directeur général, puisqu'il y a une direction générale qui se doit de prendre également ses responsabilités... Je ne comprends pas que l'on puisse à ce moment-ci du débat être privé de l'expertise éventuelle de celui qui a une responsabilité hiérarchique dans le cadre de la gestion globale de l'OWD. Peut-être allez-vous répondre pour ces différents responsables. Cela ne me satisfait pas et je pense, Monsieur le Président, qu'il faudra continuer notre travail d'auditions, qu'il faudra entendre d'autres personnes. Je pense notamment – et je le dis déjà par rapport à une proposition sur laquelle nous reviendrons – qu'il faut entendre chaque maillon de la chaîne de la structure de l'OWD, de manière telle que l'on puisse bien comprendre comment cette situation a pu être possible. Je ne parle pas ici du contrôle, mais du fonctionnement. Je veux comprendre comment de telles sommes ont pu être soustraites à la vigilance de ceux qui ont la responsabilité du fonctionnement de l'Office wallon des déchets.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur Dodrimont, je ne dispose pas des explications pour pouvoir vous répondre. Comme l'a exprimé tout à l'heure la Cour des comptes, cela reste aujourd'hui relativement inexplicable. J'espère que l'enquête démontrera la façon dont il a agi. J'ai aussi, comme vous, le sentiment que ce monsieur a sans doute agi seul, mais l'enquête est en cours, elle démontrera ce qui s'est passé. Ce qui a effectivement aidé à ce que cela ne se voie pas, c'est la relative faiblesse des montants par rapport à la somme ; 0,5 % dans la trésorerie, cela ne

s'est pas vu. Je ne l'explique pas parce que cela aurait dû se voir. M. Bouchez l'a dit tout à l'heure, dans une commune on l'aurait vu parce que les mécanismes de contrôle sont différents. Ici, cela ne s'est pas vu et j'attends avec impatience à la fois le travail des enquêteurs, mais aussi celui de l'Inspection des finances. Parce que vous imaginez bien que pour nous donner la clé pour ouvrir, ils vont mettre un certain nombre de mesures en place qui vont nous permettre de comprendre ce qui a pu se passer. C'est un travail de réouverture des comptes, mais aussi d'analyse. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous répondre, mais je pense que personne ne sait le faire aujourd'hui. Vous aurez l'occasion d'entendre ou de réentendre certaines personnes, je crois que personne n'a la solution aujourd'hui pour dire : « C'est ainsi que cela s'est passé, c'est comme cela que c'est devenu possible ».

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je voudrais développer brièvement trois choses. D'abord, la séparation des tâches entre comptabilisation et paiement. Cette recommandation n'est pas mise fortement en avant dans l'audit, nous avez vous dit dans votre présentation. Ce n'était pas inscrit en gras, mais, Monsieur le Ministre, cette recommandation, ce constat-là, ce manquement-là est répété deux fois : en pages 48 et 52. Deux fois. Le Gouvernement doit reconnaître une partie de sa responsabilité. Non seulement il est resté sourd aux alertes de la Cour des comptes, mais il a ignoré aussi certaines recommandations de cet audit. On peut dire que l'après-audit est similaire à l'avant-audit sur ce point-là, puisque sur le terrain, rien n'a changé, puisque ce M. Tonneaux a continué à conserver ses deux casquettes. On a bien entendu, avec l'excellente intervention de la Cour des comptes, à quel point ce cumul de ces deux casquettes était en quelque sorte un pousse au crime. Je suis un peu déçu de votre réaction, parce que sur ce point-là vous éludez un peu votre responsabilité, vous n'avez pas fait changer les choses suite à l'audit qui vous est parvenu en décembre 2014.

Par contre, vous essayez de faire passer le message que la situation a bien évolué, que l'on a pris la mesure des choses, que l'on a bien lu l'audit, que les choses se mettent en place – vous avez fait la liste d'une série de mesures qui ont été implémentées –, mais je pense que c'est mal parti, parce qu'on l'a entendu tout à l'heure que le patron de l'Office wallon des déchets n'est pas associé aux réunions, c'est ce qu'il nous a dit en tout cas. Je me pose une question qui est peut être naïve : comment faire réussir une réforme, peut être même une révolution parce que l'on sent bien qu'il doit y avoir un peu de cela, qu'il faut révolutionner les mentalités, les pratiques, comment faire réussir cela sans avoir l'adhésion, l'implication du chef d'équipe ? Je trouve cela assez inquiétant.

La troisième chose, je voudrais revenir – même si certains ont dit ici que l'on va finir par tirer sur des lampistes – je trouve que ce n'est pas du tout anecdotique, c'est important et je voudrais revenir sur ce qui s'est passé le lundi, lorsque l'on entend M. Tonneaux. Vous nous avez lu la lettre d'un des responsables qui explique avoir, à de multiples reprises, alerté ou tenté de joindre le parquet de Namur, qu'il a eu quelqu'un sans pouvoir dire qui, qu'on l'a envoyé sur les roses pour faire court, idem à la police. Ce qui m'étonne c'est que l'on n'a pas noté le nom ni à la police, ni à la justice alors que tout à l'heure on a entendu que des négociations avaient été menées avec la banque Belfius et là, M. Houtain a pu nous citer le nom de la personne avec laquelle il avait négocié, mais là pas de nom ni à la police ni à la justice. Je crois savoir – ce n'est peut-être pas que dans les films – que quand on téléphone à la police il y a des enregistrements ; j'espère que l'enquête pourra faire la lumière. Peut-être pas à la justice, mais à la police en principe quand on téléphone, les communications sont enregistrées. En tout cas, je trouve que l'on a essayé, que l'on a eu quelqu'un sans pouvoir dire de nom, ce n'est pas une défense très crédible

J'en termine avec cela. Je trouve hallucinant que l'on ait non seulement, pendant tout le week-end, mis le couvercle sur la casserole, que l'on n'ait pas prévenu la hiérarchie, que l'on n'ait pas prévenu le ministre, que l'on ait gardé cela pour soi, que l'on n'ait pas prévenu la police ni la justice jusqu'au lundi. Le lundi, on fait toute une série de réunions, on entend le monsieur, il avoue et ensuite on le reconduit à la porte, on le prive de son badge et puis cela en reste là. Je ne trouve pas cela du tout anecdotique, je trouve que c'est symptomatique d'un état d'esprit inquiétant dans cette maison.

M. le Président. - Avant de donner la parole à M. le Ministre, je tiens à rappeler le règlement général. Nous sommes dans une commission permanente et nous ne sommes pas dans une commission d'enquête. Nous n'avons pas à nous substituer aux services responsables pour mener l'instruction du dossier. Nous pouvons commenter et donner nos appréciations, mais je tenais à rappeler cette règle générale. Vous constaterez que je ne vous ai pas interrompu, parce que c'est votre droit plein et entier de vous exprimer là dessus.

M. Maroy (MR). - J'ai précisé, mais on pourra en avoir le cœur net, que c'est l'enquête qui devra le révéler. Je voulais revenir là-dessus. Je constate que quasiment tous les médias se focalisent aujourd'hui sur ce point-là et j'imagine qu'il y aura des développements par ailleurs, mais je trouve que c'est loin d'être anecdotique et j'aurais voulu entendre le ministre là-dessus : n'est-il pas interpellé ? Souscrit-il, sans autre forme d'inquiétude, à ce que dit la personne en question à l'Office wallon des déchets ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des

Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Tout d'abord, sur la séparation des tâches, effectivement, ce n'est pas dans les recommandations, mais c'est dans le texte. Je l'ai dit d'emblée, je ne conteste pas que ce soit deux fois dans le texte, pages 48 et 52, la séparation des tâches entre comptabilisation et paiements est à préconiser. Ce n'est pas une recommandation, mais un constat qui est fait, mais il préconise une mesure.

Concernant les réunions pour implémenter cet audit, fin janvier nous avons effectué un rappel auprès de l'administration pour la partie de l'audit qui les concerne : toute l'organisation interne, les différentes procédures au sein de l'office. De mon côté, j'ai mené et je vous l'ai largement exprimé, vous avez l'air de me le reprocher, toutes les parties qui sont directement liées au politique, parce que prendre une décision comme exprimée dans l'audit Comase de corriger un subside, de le supprimer ou de remettre des moyens, ce n'est pas l'administration qui peut le faire. À chacun son travail. Dans l'audit, j'ai pris ma part en 2015 et les discussions budgétaires pour le budget 2015 et 2016 en attestent. Pour le reste, il y a eu une demande très claire d'un plan d'action qui était formulée vers l'administration et qui s'en est suivie de faits, puisqu'il y a le nouveau logiciel comptable, il y a eu des mouvements de personnel et une série de mesures ont été prises pour répondre à cela. Toutefois, ce qui n'est effectivement pas dans les conclusions, mais qui est dans le texte, la mesure qui n'a pas été prise, c'est la séparation entre comptabilisation et paiements telle qu'elle existait depuis de nombreuses années.

Sur le lundi, je pense que je me suis déjà largement exprimé par rapport à cela, vous avez l'air de mettre en doute les déclarations du directeur général sur le fait qu'il ait joint la police ou le procureur du Roi. J'ai son courrier.

M. Maroy (MR). - J'ai trouvé que ses dires n'étaient pas très étayés de dire : « J'ai appelé la police, on m'a dit... ».

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Nous étions en commission, j'ai un rapport de mon directeur général qui me dit qu'il a appelé à 14 heures 58, à 15 heures 2 et ainsi de suite. Je n'ai pas de raison d'en douter. Si cela doit être contesté par quelqu'un, ce sera par ceux qui devaient recevoir ce coup de fil. Je ne fais qu'entendre ce que l'on me rapporte par rapport à cela.

M. le Président. - Vous avez raison, cela doit être enregistré dans les services de police. Au départ de cela, on pourra comparer.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Très rapidement d'abord sur ce dernier point, l'enquête je l'espère pourra faire la lumière.

Ensuite, je constate que le procureur du Roi ne tient pas le même discours. J'ai plutôt tendance à faire confiance à un procureur du Roi sans dire pour autant que l'autre dit n'importe quoi, mais je trouve que la démonstration n'est pas très étayée. Pour le reste, j'entends avec plaisir que vous reconnaissez, Monsieur le Ministre, qu'en ce qui concerne la séparation des tâches entre la comptabilisation et le paiement cela n'a pas été suivi d'effets. Vous vous défendez en disant que ce n'est pas une recommandation, mais je ne sais pas, quand vous étiez étudiant, vous ne lisiez que les dernières pages ? Je cite : « La séparation entre la comptabilisation et les paiements est à préconiser » ; cela ressemble vachement à une recommandation, Monsieur le Ministre. Ce n'est peut-être pas techniquement dans le chapitre recommandation, mais cela a toutes les allures d'une recommandation et elle apparaît deux fois.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'ai exprimé le fait que cela ne se trouve pas dans les conclusions et recommandations. Ceci dit la note verte et la demande d'un plan d'action à l'administration ne couvrent pas nécessairement que les conclusions et recommandations. Je pense que la priorité qui était faite par l'administration était de s'attacher à ces points-là. Si l'on sort un certain nombre de thèmes que l'on met dans les conclusions et recommandations, cela signifie que c'est prioritaire.

M. Maroy (MR). - Sauf qu'il y a toute la démonstration de la Cour des comptes qui, depuis 2006, mais visiblement pas suffisamment souvent, à vous entendre... Il y a des clignotants oranges – puisque je sais bien que vous aimez bien l'orange – pour ne pas dire rouges qui devraient s'allumer quand et la Cour des comptes vous le dit plusieurs fois et puis maintenant le rapport Comase vous le dit, cela ne fait pas tilt. Je ne sais pas ce qu'il faut pour...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je n'ai pas dit que cela ne faisait pas tilt. C'est communiqué avec une demande d'un plan d'action à l'administration qui s'est concentré tout d'abord sur les conclusions et recommandations. C'est l'état des choses telles qu'elles se situent aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions – un petit peu dans la veine de ce qu'a indiqué M. Dodrimont et au-delà du problème tel qu'il s'est posé puisqu'il a été complet là-dessus –, c'est

que dans votre explication, on voit qu'il y a déjà eu un audit en 2008. À l'époque, votre prédécesseur était M. Lutgen et j'aimerais savoir ce qu'il en est des changements qui ont été apportés entre cet audit de 2008 et le moment où vous arrivez, vous, à la tête de ce département. Je suppose que depuis lors, je ne peux pas croire que dans votre cabinet on n'a pas analysé le document de 2008, vu la différence.

Vous avez préparé la commission, tout le monde fait de la politique, ici, autour de cette table, donc tout le monde sait très bien que le cdH, aux entournures, est un petit peu ennuyé par cette histoire, parce qu'il y a l'actuel président qui a reçu des informations, il y a un ministre actuel en l'occurrence vous. Il s'est passé des choses, certainement, enfin j'ose espérer, entre 2008 et 2014, votre prise en fonction dans ces compétences et j'aimerais bien savoir ce qui s'est passé, comment cela s'est traduit dans les faits.

Après, il y a le deuxième volet, l'audit – et vous nous avez dit au préalable que vous alliez nous annoncer ce qui a été fait, vous l'avez montré dans le cadre d'une diapositive. Par contre, je vais vous poser la question autrement, quelles décisions avez-vous prises, qui pourraient empêcher qu'une affaire comme celle-ci, qu'un problème comme celui-ci, puisse se reproduire dans le futur ?

Parce que c'est très bien de nous dire que vous avez pris des mesures – c'est vrai et je ne vais pas remettre cela en cause – et il faut aussi à la vérité de dire qu'en un an vous n'alliez pas faire le boulot que les autres n'ont pas fait pendant plusieurs années, donc ce n'est pas M. Di Antonio en tant que tel. Mais il y a une responsabilité politique de se demander, à l'heure où on parle maintenant, si les recommandations de l'audit ont été suivies. Quelles sont les décisions précises qui ont été adoptées pour que, demain matin, le remplaçant de M. Tonneaux ou un autre ne puisse plus faire la même chose ?

Vous avez parlé d'un élément par rapport au contrôle de trésorerie, c'est intéressant, mais ce n'est pas suffisant. Il y a certainement d'autres mesures et j'aimerais que vous puissiez les exposer.

Troisième point, si vous me permettez, là aussi je suis surpris d'entendre la Cour des comptes qui nous dit que 50 personnes – ce n'est pas vous seul, donc cela veut dire que le travail de cette commission doit s'élargir à d'autres commissions, peut-être celle du ministre-président, à tout le moins celle du ministre du Budget - apparemment à l'heure actuelle, sont dans la même position que celle qui a permis à ce fonctionnaire indélicat d'agir comme il a agi.

Encore une fois, il faut toujours parier sur l'honnêteté des gens, mais en politique, il faut aussi être un peu prudent et parfois parano et se dire que l'un d'entre eux pourrait, un jour ou l'autre, dérailler. Je suis un peu surpris sur l'attitude à l'heure actuelle de se dire que l'on est en train de traiter l'Office wallon des déchets, mais on ne s'interroge pas sur les 50 autres. Pourtant, à l'Office wallon des déchets, vous êtes en train de réfléchir afin de savoir comment on va faire pour refaire des paiements sans prendre le moindre risque. Vous l'avez indiqué : on est en train de réfléchir à cela. Comment se fait-il que cette réflexion n'ait pas été adoptée dans les 49 ou dans les 50 organes ? Je ne sais pas si l'OWD était dans les 50. Pourquoi ne réfléchit-on pas de la même manière dans ces autres organes ?

À l'heure où nous parlons – peut-être plus maintenant, car il est tard, mais du moins cet après-midi –, des paiements ont été faits par des personnes qui sont dans la même situation, c'est-à-dire qu'ils peuvent à la fois engager la dépense et contrôler la dépense qu'ils ont eux-mêmes engagée.

Vous êtes ici, non pas uniquement ministre de l'Environnement, mais en tant que représentant du Gouvernement, et c'est particulier que le Gouvernement ne se saisisse pas de cette question immédiatement. Parce que si, dans une semaine, on a un problème semblable qui éclate, on ne pourra plus dire – même ici je trouve que c'est gros – que l'on ne savait pas. Alors il ne faudra pas rigoler ; véritablement, cela voudra dire qu'il y a eu du laxisme – et on passera certainement plus tard dans un volet plus politique – ce dont je reste convaincu par rapport au peu de suivi, au peu de cas qui a été fait des recommandations.

Parce que – sans vouloir m'étendre là-dessus et je conclurai par ce point – quand vous dites qu'il n'y a pas eu de rappel, la Cour des comptes rappelle souvent les manquements en matière de contrôle dans l'action budgétaire, dans l'action comptable, dans la manière dont les dépenses sont engagées, que ce soit ici, que ce soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le reste, Monsieur le Ministre, c'est pour cela que vous avez une administration, c'est pour cela que vous avez un cabinet.

Que vous personnellement n'ayez pas lu les rapports de la Cour des comptes 2006, très bien, mais les rapports de la Cour des comptes 2006, cela ne veut pas dire qu'ils sont à jeter à la poubelle. Si l'on ne fait rien entre 2006 et 2016, la recommandation reste toujours d'actualité.

M. le Président. - Je tiens à rappeler que l'ordre du jour d'aujourd'hui concerne la problématique du détournement de fonds à l'Office wallon des déchets, ordre du jour établi par la Conférence des présidents à la demande en particulier du groupe MR.

Vous n'allez pas nous reprocher de ne pas parler d'autre chose aujourd'hui que de la problématique du détournement de fonds à l'Office wallon des déchets.

M. Bouchez (MR). - Je ne reproche rien, Monsieur le Président, je prépare l'avenir.

M. le Président. - Deuxièmement, dans cette commission, nous allons très probablement devoir nous pencher sur l'ensemble des questions qui concernent les compétences fonctionnelles de notre commission. À chaque commission son plaisir.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Tout d'abord, sur l'audit de 2008, vous pouvez constater dans l'audit de 2014 que l'on évoque cet audit de 2008 et les avancées qui ont été constatées depuis lors, puisque l'on dit dans la lignée de l'audit de 2008 qui insistait : « Nous estimons que le travail engagé quant à l'implémentation concrète du système doit être poursuivi ». Il y a eu une prise en compte de l'audit 2008 sur une série d'éléments, mais entre 2009 et 2014, il y a eu beaucoup de choses et, effectivement, il y a eu, comme le constate Comase, une prise en considération de cet audit.

Le nouveau logiciel était un élément important. En discutant avec les responsables de Comase lorsqu'ils sont venus nous présenter l'audit, ils considéraient que le nouveau logiciel dont nous avions passé commande mi-2014 allait permettre de résoudre une série de problèmes et notamment, sans doute, en tout cas pas avec une aussi grande facilité, d'éviter le type de détournement, parce qu'il y a tout un système d'encodage et de documents qui peut sortir de ce nouveau logiciel, qui permet d'intégrer différents aspects de comptabilité et qui aurait compliqué les mouvements.

Ce logiciel est un élément important du travail qui a été fait par l'administration.

En ce qui concerne les autres OIP, en tout cas en ce qui me concerne – je sais que le ministre du Budget s'occupe également du reste – ceux qui dépendent de moi ont effectivement reçu des instructions. En fait il y a au moins un organisme qui est susceptible d'avoir le même type de conflit entre comptabilisation et paiements, c'est l'AWAC.

Nous avons reçu le fonctionnaire dirigeant dans les jours qui ont suivi l'affaire OWD, vendredi dernier, pour avoir un entretien avec lui par rapport à cela et nous attendons son rapport.

Mais que ce que l'Inspection des finances va nous produire dans les prochains jours serait, le cas échéant, implémenté dans tous les cas similaires, en tout cas en ce qui concerne les OIP dont j'ai la responsabilité.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voudrais d'abord revenir au tout début de l'affaire non pas pour redire ce qui a déjà été dit, mais pour poser une nouvelle question, je vous rassure tout de suite, Monsieur le Président, par rapport à ce qui se passe après l'audition de M. Tonneaux. On a expliqué les difficultés police-justice, le courrier de M. le Directeur général de la DGO3.

Ma question porte en fait sur la manière dont le ministre a réagi puisque, contrairement au vendredi où c'est « secret défense », les deux fonctionnaires qui ont repéré le problème se taisent, le lundi, très vite, vous êtes informé, vous êtes impliqué dans le suivi, légitimement, de ce dossier important.

Vous savez, à chaque étape vous prenez contact, une réunion a lieu, la fonction publique est associée, on connaît le droit statutaire et c'est tout à fait judicieux qu'il en ait été ainsi, l'audition qui est programmée. Puis j'imagine aussi ce qui se passe une fois que la justice ne répond pas aux coups de fil qui lui sont donnés.

Avez-vous été informé ? Lorsque vous êtes informé, comment réagissez-vous ? On peut ou non se dire que les interlocuteurs étaient qualifiés pour répondre, cela reste un peu surprenant comme M. Maroy l'a dit, que l'on ne sache pas qui a donné cette réponse légère, mais le suivi qui est fait de cette réponse apparaît aussi quelque peu léger. Revenez demain, d'accord revenez demain.

On a évoqué tout à l'heure le Code d'instruction criminelle, il est assez fort dans son terme, rappelons-le : « Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance d'un crime ou d'un délit doit en informer sur le champ le procureur du Roi et lui transmettre tous les renseignements, procès-verbaux et actes en rapport avec ce crime ou ce délit ». Passons pour le crime, nous sommes dans un délit. « Sur le champ », donc le directeur général est informé, est impliqué, l'audition a lieu, on donne un coup de fil, on en donne 10, sans qu'il y ait une réponse et puis, au bout du compte, on revient le lendemain.

Avez-vous été informé de cette absence de contact avec l'autorité judiciaire ? Avez-vous considéré que le suivi qui était donné par la direction générale était opportun – à savoir que l'on vous a dit de revenir demain, vous revenez demain – ou allez-vous leur demander qu'une suite soit donnée, c'est-à-dire que les contacts se poursuivent pour, au bout du compte, ne pas en aboutir à laisser l'individu concerné rentrer chez lui ?

Voilà, Monsieur le Ministre, ma première question.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je l'ai exprimé tout à l'heure, avant de rentrer dans cette commission, j'ai été informé du problème et du fait que l'agent allait être entendu, et puis, plus tard dans l'après-midi, j'ai appris qu'il était suspendu, que des contacts

étaient pris au niveau judiciaire et au niveau police. L'après-midi de lundi, je n'en sais pas beaucoup plus.

M. Hazée (Ecolo). - La direction générale se rend compte, constate qu'on l'invite à revenir le lendemain et ne vous en informe pas.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, tout d'abord, je suis en commission toute l'après-midi, ce qui ne me permet pas d'avoir les gens au téléphone, puisque je suis en commission. Le lundi après-midi, l'agent, comme il l'a exprimé dans son courrier, a insisté pour avoir des rendez-vous pour faire venir quelqu'un, il a insisté auprès de la police. On lui a fixé le jeudi, il a dit que c'était trop tard. « Vous devez venir maintenant. Non, demain. » Il a fini par accepter cela. Je n'avais pas connaissance de cela le lundi. Par contre, je savais que le mardi, il était à la police, puisqu'il l'a exprimé tel quel lors d'une réunion qui s'est tenue à mon cabinet le mardi fin d'après-midi pour faire le bilan de tout cela, de ce qui avait été fait, des actes qui devaient être posés dans les heures qui suivaient.

M. Hazée (Ecolo). - Effectivement, la direction générale prend sur elle sans vous avertir, sans avertir votre cabinet de ce qu'il n'y a pas de possibilité de faire la déposition requise dès la journée du lundi.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Contact fut pris au niveau judiciaire et police, donc l'information est passée. Le policier a entendu l'explication le lundi. À 16 heures, on lui dit que c'est un détournement, c'est autant, la personne a admis les faits. L'ensemble de la description est fait. Là, la police estime qu'il doit venir le lendemain à 10 heures 30. Je ne sais rien vous dire d'autre.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je reviens alors sur un deuxième point, puisque tout à l'heure un des deux agents de vos services évoquait un rapport fait quant à la compréhension du mode opératoire, c'est-à-dire des différentes falsifications qui ont été entreprises par l'auteur des faits et il a été évoqué un rapport à partir du logiciel comptable, si j'ai bien entendu, et puis on n'en a pas dit plus.

Entre-temps, nous avons maintenant appris par la Cour des comptes l'analyse pour les exercices 2012 et 2013 de la manière dont les choses s'étaient manifestement passées. Avez-vous, après ce témoignage, des éléments à fournir par rapport à l'analyse que vous avez reçue quant au rapport fait à partir de ce logiciel comptable et notamment pour les années antérieures ? Pour les années antérieures, le mécanisme mis sur pied est-il le même, c'est-à-dire des falsifications avec sans doute un mécanisme pour contourner les sous-totaux – si l'on a bien compris tout à l'heure – ou y a-t-il eu d'autres mécanismes d'un autre mode à partir du rapport que vous avez reçu et qui a été évoqué tout à l'heure ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je n'ai pas connaissance du mécanisme détaillé. Je l'ai entendu tout à l'heure pour la première fois sous cette version-là. Je savais qu'il y avait effectivement des lignes qui avaient disparu et que c'était la manière dont il avait agi. Pour le reste, je ne connais pas les détails et encore moins année par année pour voir s'il a changé sa manière de faire au cours des années, je l'ignore totalement.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Quelques considérations pour dire que les auditions aujourd'hui concernaient bien l'objet qui avait été défini par la Conférence des présidents sur le détournement. On ne va pas s'immiscer dans l'enquête judiciaire. La tenue des débats a permis de faire la distinction des choses.

Un enseignement à retenir, c'est qu'il y a une nécessité impérieuse de revoir le mode de fonctionnement de la comptabilité de la trésorerie dans cet organisme et dans d'autres.

L'appel que je veux lancer ici est que les mesures puissent être prises rapidement, soit par voie décrétale, soit par arrêté du Gouvernement pour mettre en place une réorganisation de la structure même de l'OWD.

Je suis personnellement interpellé par l'indifférence – je vais l'appeler comme cela – affichée par M. Houtain quant à la manière dont les services de son organisme sont gérés, particulièrement la trésorerie. Cela m'interpelle. Je ne comprends pas, j'ai du mal à comprendre qu'un inspecteur général, un fonctionnaire de ce niveau se détache avec beaucoup de distance des tâches qui relèvent de ses compétences et, me semble-t-il, de son devoir quant au contrôle effectif de la manière dont les choses doivent évoluer au sein de son institution.

Il y a eu, on l'a dit, un audit en 2008. L'interrogeant sur les mesures qui avaient été implémentées, il a été extrêmement vague et très peu précis sur les missions qui étaient les siennes de mettre en œuvre, à tout le moins, les recommandations qui ont été faites, je m'en étonne. Il me semble qu'il faut agir rapidement pour remettre l'église au milieu du village et faire en sorte que ce qui s'est passé ne se passe plus.

Monsieur le Ministre, ma question est claire. L'Inspection des finances que vous avez sollicitée va vous rendre un avis. Dans quel délai pouvez-vous revenir devant notre commission pour faire rapport des mesures qui seront à prendre, soit par voie décrétale ou par arrêté du Gouvernement, pour que nous n'ayons plus ces problèmes à l'avenir ?

Par ailleurs, entre-t-il également dans vos intentions – c'est une suggestion que je formule – que le lien entre l'Inspection générale au sein de l'administration, l'OWD et les membres subalternes puisse être clairement défini et que le lien de subordination qu'il y a avec la DGO3 soit transformé ou modifié pour qu'il y ait plus de clarté et qu'il y ait plus de contrôle ? Première suggestion.

Deuxième élément concernant l'intervention de la Cour et les 50 personnes qui, en l'état, sont dans la situation comparable à ce M. Tonneaux. On pourra profiter, Monsieur le Président – là, je rejoins votre point de vue, cette commission ne va pas s'occuper de tout – de l'analyse du fascicule Ier du rapport de la Cour des comptes qui sera transmis à l'ensemble des commissions dans 15 jours pour faire le point dans chacune des commissions fonctionnelles et d'identifier les éventuels problèmes qui se posent et ici alors prendre des mesures plus générales qui visent à ne plus devoir être confronté à ce genre de situation.

Je pense qu'il est plutôt utile que l'analyse puisse se faire dans chacune des commissions, que chaque ministre fonctionnel puisse prendre ses dispositions en suite d'un positionnement que le Gouvernement va devoir avoir dans cette situation pour régler les situations qui trouvent encore à se poser maintenant et qui sont potentiellement à risques, comme on a pu découvrir ici.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'espère que l'Inspection des finances pourra assez rapidement venir avec des propositions, mais je n'hésiterai pas, le cas échéant, à retirer les délégations de signature si je pense que, pendant une période transitoire, il faut que les signatures se fassent ailleurs, puisque l'on évoque toute une série de problèmes d'organisation à l'Office, on ne va pas créer un problème sur un autre et il faut peut-être passer par cette case de retrait de délégation de signature. Ce ne sont que quelques signatures en plus par jour, soit chez le directeur général ou chez moi-même, une prise de responsabilité pendant le temps nécessaire.

Le Plan wallon des déchets qui est en phase de finalisation prévoit tout un chapitre sur la réorganisation de l'Office wallon des déchets et il prend tout son sens avec ce qui nous occupe aujourd'hui. Il faut éclaircir les choses aussi, on l'a senti tout à l'heure, entre des agents qui ne sont pas sous la responsabilité d'IG parce qu'ils sont attachés à la DGO3, mais qui viennent faire la comptabilité de l'IG qui dit : « Je ne suis pas responsable de cela, il y a un autre directeur », cela ne va pas. Il faut clairement organiser autrement ses missions en matière de déchets. L'Office aujourd'hui gère non seulement les déchets, mais aussi toute la politique des sols. Il n'y a pas nécessairement de raison que cela se trouve là-dedans.

Pourquoi une entreprise régionale telle que celle-là a son sens ? Parce qu'elle est alimentée financièrement non pas par le budget wallon, tout au moins pas en totalité, mais par le Fonds des déchets qui lui-même est alimenté par les taxes sur l'incinération, et cetera, mises en décharge. C'est la raison d'être d'une structure telle que celle-là. Ne laissons alors dans cette structure que le strict minimum pour rencontrer cet objectif et pas comme aujourd'hui toute une série de missions supplémentaires qui ont été ajoutées au fur et à mesure du temps.

Le Plan wallon des déchets contient un chapitre important sur toute la refonte et la réorganisation de l'Office.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Beaucoup de choses ont déjà été dites, quelques considérations également et peut-être encore une question ou deux pour M. le Ministre.

Je suis aussi surpris de ce qui s'est passé lundi soir, je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais c'est redonner la liberté à ce monsieur qui avait tout le loisir de préparer sa fuite et de vider peut-être ce qu'il y avait sur ses comptes ou d'organiser en tout cas sa fuite. Puisque le lundi, on l'a informé le matin qu'il y aurait une réunion le concernant à 14 heures, il devait bien se douter pourquoi c'était. Il peut encore aller manger à midi à l'extérieur, tout cela est complètement aberrant. Il aurait déjà pu partir à midi ce jour-là et il a encore l'occasion de partir le lundi soir. C'est incroyablement rocambolesque.

Monsieur le Ministre, vous savez qu'en général je suis quelqu'un de bonne composition – peut-être qu'un jour je serai ministre, on ne sait jamais –, je pense que j'aurais pris mon téléphone et que j'aurais téléphoné moi-même à qui de droit ou à la police ou à quelqu'un. J'aurais agi, je n'aurais pas laissé faire. C'est clair et net, c'est sûr et certain, je n'aurais jamais laissé faire quelque chose comme cela et j'aurais agi moi-même si d'autres ne se sentent pas capables d'agir directement ou se reposent sur un fait : « On ne sait rien faire, on n'attendra demain ». C'est peut-être aussi, on l'a dit tout à l'heure, un certain laxisme auprès de certaines personnes de laisser faire : On verra cela demain, on ne va pas s'énerver ».

Ce qui m'étonne aussi, je pense que vous allez nous le confirmer, je suppose qu'il n'y a pas de souci au retard dans la remise des comptes, et cetera, de la part de la hiérarchie directe ou indirecte. Il n'y a personne qui s'inquiète, on remet des comptes, on les valide deux ans après, on ne s'en inquiète pas, mais on ne va pas remettre le débat que vous avez tout à l'heure avec les préconisations de la Cour des comptes. Personne ne s'en inquiète, cela dure deux ans et on verra bien. Réunion du comité de surveillance tous les deux ans aussi, en tout cas c'est ce que Mme Winant nous a dit. On ne s'en inquiète pas, tout continue. C'est interpellant.

Quel courrier ou quelle note avez-vous envoyé vers l'administration suite à ce problème ? On se répète peut-être, on en a déjà parlé, mais concrètement pour les 50 personnes qui sont trésoriers et comptables pour l'OWD, il y a peut-être d'autres alertes à envoyer vers d'autres DG et d'autres actions à prendre dès aujourd'hui.

M. le Président. - Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui nous parlons de l'Office wallon des déchets et, le cas échéant, des compétences qui concernent notre commission.

M. Puget (Indépendant). - Tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

Je reviens avec cela vers mes collègues qui auront plus de poids que moi pour demander d'autres auditions, notamment le responsable direction générale et l'alter ego de M. Taminiaux.

Monsieur le Président, pour conclure si vous me le permettez, j'ai l'impression que l'on s'est acharné sur M. Taminiaux aujourd'hui et que cela n'intéressait pas M. Houtain. Il n'est pas resté non plus pour la fin des débats. Je trouve cela assez incroyable la position de M. Houtain, là je rejoins mon collègue, M. Fourny, qui s'en offusque. C'est la personne qui s'en est offusquée le plus aujourd'hui. Je trouve incroyable que ce monsieur ne soit pas resté jusqu'à la fin, on parle de son travail, de ce qui s'est passé à l'Office wallon des déchets. C'est incroyable.

Je conclus par cela parce que M. Taminiaux sera le bouc émissaire de toute cette histoire. J'ai l'impression que cela dessine comme cela. Peut-être a-t-il des responsabilités, certainement, ce n'est pas à moi à les définir, ce n'est pas mon rôle, mais j'ai l'impression ici en tout cas qu'on lui met tout sur le dos.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Il n'y a pas de question, donc j'entends tout ce que vous dites. Sachez que j'ai beaucoup d'estime pour M. Taminiaux et sa prestation d'aujourd'hui parce que vendredi, quand j'ai eu un premier contact avec l'administration, avec lui, il s'est spontanément proposé en disant : « C'est vrai que cela pourrait être moi ou quelqu'un d'autre, mais je suis le plus ancien du service. Je connais le mécanisme, je sais comment cela s'est passé. C'est moi qui irai ». En plus, il est d'une santé difficile et j'apprécie ce qu'il a fait aujourd'hui. Il n'est absolument pas question de lui faire porter le chapeau à lui plus qu'à un autre. Il y a une enquête qui déterminera les responsabilités des uns et des autres et puis il y a d'autres personnes qui n'étaient pas ici et qui sont peut-être encore bien plus responsables que lui. L'enquête le démontrera.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, rapidement, beaucoup de choses ont déjà été dites. Je rejoins M. le Ministre par rapport à l'audition de M. Taminiaux. J'en profite, puisque l'on est en fin de journée, pour appeler certains de mes collègues de quelque groupe que ce soit parfois à un peu plus de mesure. Je ne pense pas que l'on prend bien la mesure de ce que cela représente de venir témoigner devant une commission comme celle-là avec un parterre de journalistes et de cameramen. C'est un exercice difficile, on n'est pas un tribunal. Tout à l'heure, je dois vous avouer que j'ai été à certains moments mal à l'aise et que l'on a aussi le ministre du Bien-être animal et j'avais pourtant l'impression que l'on était face à une chasse à courre. Je ferme la parenthèse par rapport à cela.

En ce qui concerne l'audit, comme beaucoup ici, j'ai été quelque peu étonné ce vendredi soir en le parcourant. Sur l'architecture de cet audit et comme le mauvais étudiant que j'ai parfois été, Monsieur Maroy, je suis allé directement aux conclusions et aux recommandations. Il est vrai qu'en les lisant de prime abord, vendredi soir dans mon lit, je me suis dit que cet audit n'était pas si accablant que cela. Je m'attendais à autre chose, j'en ai déjà vu passer quelques-uns dans ma carrière. Les termes utilisés dans les conclusions et dans les recommandations n'étaient pas ce à quoi je m'attendais.

C'est vrai qu'il a fallu parcourir l'ensemble des 171 pages pour trouver çà et là des éléments plus interpellants quant à la gestion de l'OWD. Je dois vous avouer que j'ai été de prime abord surpris par les termes utilisés, l'architecture du rapport d'audit et je peux comprendre qu'il n'ait pas suscité un émoi direct lorsqu'il a été reçu par certains.

Je m'étonne toutefois qu'il n'ait pas été transmis à l'inspecteur général...

(Réaction d'un intervenant)

Je ne savais pas que vous ne l'aviez pas reçu, Monsieur Puget.

M. Puget (Indépendant). - Juste pour information, j'ai reçu un courrier vendredi comme quoi je pouvais

aller le consulter presque seul, à partir de ce matin. Je suis allé à 11 heures ce matin pour le consulter, voilà comment on diffuse l'information. Je me remercie M. le Ministre pour sa largesse. C'est cela qui m'étonne que les gens aient pu le consulter avant, peuvent l'imprimer, peuvent le lire et moi, on m'enferme dans un bureau tout seul pour pouvoir le consulter ce matin.

(Réaction d'un intervenant)

M. Dermagne (PS). - Voilà pour la communication de service. Monsieur le Président, j'espère que M. Puget aura les documents entièrement et de manière confortable.

M. le Président. - Si le document a été transféré au Parlement, il ne relève plus de la responsabilité du ministre de dire comment et de quelle façon on a accès à l'information. Cela, c'est l'affaire interne du Parlement.

M. Dermagne (PS). - Cela étant, je rejoins à la fois M. Fourny et ce que M. le Ministre vient de dire quant à la nécessité de clarifier les relations entre l'Office wallon des déchets et l'administration à laquelle il est greffé, pour reprendre les mots de M. Houtain. Dans ce lien ou dans cette absence de lien ou dans cette méconnaissance de lien, on peut trouver là la source de toute une série de problèmes. Il faut nécessairement clarifier ces relations. Comme certains ici, j'ai peut-être été surpris par la nonchalance de M. Houtain, mais je suis aussi surpris, comme je viens de le dire, que ce rapport d'audit ne lui ait pas été transmis alors qu'il a été reçu par son directeur général. Il faudrait que l'on demande des explications à ce dernier sur la raison pour laquelle il n'a pas transmis ce rapport au premier intéressé. Soit il n'a pas confiance en lui, alors on prend des mesures disciplinaires dans ce cadre-là, soit il y a d'autres raisons et j'aimerais les connaître.

Dernier élément, cette affaire met en lumière la nécessité de mettre en place et de prévoir des procédures de crise. Effectivement, ce qu'il s'est passé à la fois le vendredi en fin d'après-midi et le lundi matin met en lumière le fait que l'on a besoin de clarifier toute une série de *process* et de procédures lorsque l'administration est face à des faits délictueux. Je ne suis pas étonné que, si l'on a appelé le secrétariat du parquet au palais de justice, la réponse donnée soit celle-là. Je ne pense pas que c'était l'angle ou en tout cas la porte d'entrée la plus efficace. Le procureur du Roi, c'est un chef de corps. Il travaille avec l'assistance et parle avec le bras armé de la police ou avec celui d'un juge d'instruction. Je ne suis pas du tout étonné par la réponse donnée par le préposé ou l'employé au greffe. Ce qui m'étonne c'est que l'on n'ait pas les procédures précises, détaillées, à mettre en place dans ce cadre-là et j'espère, si c'est une des leçons que l'on peut tirer de cette triste affaire, qu'elle soit tirée et qu'elle l'ait déjà été.

M. le Président. - Nous terminons par les questions de M. Hazée.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais revenir également sur l'audit et peut-être d'abord demander au ministre à quelle date il avait transmis l'audit au Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - L'audit n'avait pas été transmis au Gouvernement, il l'a été ce jeudi pour pouvoir vous le transmettre ; au moment où nous le recevons, il est mis en œuvre, mais il n'est pas transmis au Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - C'est parce qu'il y a un certain nombre d'éléments. Ou alors avez-vous travaillé avec le ministre du Budget ? Parce qu'il y a toute une série d'éléments qui en réalité appelle un examen collégial de la part du Gouvernement, lorsque l'on a tous les éléments relatifs à la gestion budgétaire et comptable.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Quand l'audit nous parvient, il est envoyé par Comase à l'Inspection des finances, à l'administration et chez nous.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Vous me permettrez d'être un peu surpris. On a une démarche dont les uns et les autres ont considéré ici qu'elle était très nécessaire. Un fonctionnaire l'a considérée comme précipitée, d'autres la considéraient comme tardive, peu m'importe ici. Il y a des éléments pour partie accablants et, à aucun moment, le dossier n'arrive sur la table du Gouvernement. Alors que le Gouvernement prend acte d'un certain nombre de rapports régulièrement, il y a des rapports annuels sur toute une série d'organismes, qui régulièrement alimentent l'ordre du jour du Gouvernement puisque c'est un document public, des rapports très classiques, très ordinaires. Ici, on a un document beaucoup plus saillant qui appelle un certain nombre d'actions et vous en avez évoquées certaines ici, mais qui appelle aussi des connexions avec d'autres responsabilités.

Si l'on reprend toute la section relative à la gestion comptable et budgétaire, c'est le ministre du Budget et des Finances qui peut, le cas échéant, vous appuyer. Je ne parle pas seulement de la phrase commune à 50 organismes relative à la séparation des tâches en

comptabilisation et paiement, si l'on reprend ces sections, le système comptable produit des incohérences. Il y a manifestement – là ce ne sont pas les mots de l'audit, ce sont les miens – un artisanat de la manière dont certains nombres de tableaux de suivi sont effectués ou un certain nombre de services manifestement où chacun fait son petit tableau Excel pour essayer du mieux possible de suivre l'évolution de certains dossiers, d'autres citations alors, « aucune réconciliation entre facturier et comptabilité de façon systématique. Une gestion comptable et budgétaire insuffisamment maîtrisée et organisée ». Ce sont des éléments qui appellent un suivi qui n'est pas seulement organisé au niveau de l'Office wallon des déchets.

Je prends les éléments relatifs au contrôle interne, puisque c'est une question que l'on a évoquée tout à l'heure. Page 104 : « Les mécanismes de contrôle internes sont très réduits ». Page 115, c'est pour une autre mission : « Les mécanismes de contrôle interne sont inexistants ». Toujours dans cette section-là : « Seul l'agent traitant peut raisonnablement vérifier le travail qu'il a lui-même effectué ». On renvoie là à une question beaucoup plus large qui est en fait la question de comment on organise ce contrôle interne, comme manœuvre-t-on le décret Walcomfin, WBFin maintenant, dont on parlait tout à l'heure ? J'avoue que je suis surpris qu'il ait fallu attendre la semaine dernière pour que cet audit soit transmis au Gouvernement et permettre dès lors, une action plus collégiale de la part du Gouvernement. On évoquait tout à l'heure les 50 organismes qui sont concernés par des difficultés de la mise en œuvre du décret WBFin. Via le ministre du Budget, on est aujourd'hui, en possession de cette information pour ce qui concerne l'Office, que depuis quelques jours. Alors qu'il aurait pu peut-être vous aider en janvier 2015 quand vous recevez cet audit, à mettre en œuvre un certain nombre de recommandations.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Pour rappel, la demande d'audit a été formulée par le ministre de l'Environnement en 2014, sans intervention avec le ministre du Budget, c'est l'initiative du ministre de l'Environnement, avec toute une série de demandes pour orienter ces politiques. Vous pouvez reprendre en page 10 la demande d'audit et très précisément ce qu'elle touche. L'ensemble des conclusions et des réglementations ici étaient de ma responsabilité en termes de mise en œuvre ou directement de l'administration de l'Office. Dès lors, il y a eu une répartition des tâches. Sur le volet budgétaire, sur le volet organisationnel de l'administration et il nous a largement servi lors des discussions qui ont permis d'implémenter le budget 2015 et 2016 puisque la plupart des réformes que je vous ai présentées, tout à l'heure, on s'est servi de l'audit dans les réunions intercabinets et dans les réunions avec les opérateurs intercommunaux et autres pour pouvoir faire passer ces mesures en montrant à quel point il y avait des problèmes.

Le passage au Gouvernement de ce jeudi est purement technique, c'est parce que la Conférence des présidents sur l'heure du midi a demandé à avoir l'audit, mais pour envoyer un audit, il faut qu'il passe par le Gouvernement. Il y a eu une simple prise d'actes dans l'après-midi, pas un examen, pas une approbation, une prise d'acte dans l'après-midi pour pouvoir vous l'envoyer dès le vendredi.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je comprends tout à fait la réponse technique pour jeudi dernier et, en l'espèce, elle ne m'émeut pas. Ce qui m'étonne davantage, c'est qu'il n'y ait pas eu une transmission plus en amont vu le contenu de l'audit et, comme vous l'avez dit, puisque vous avez évoqué un certain nombre d'éléments qui appellent une dimension budgétaire, pour appuyer votre argumentation, c'est en fait curieux que vous n'ayez pas transmis cet élément au Gouvernement pour que ce rapport d'audit soit officiellement connu.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Pour surenchérir à ce qui est dit par M. Hazée, lorsque cet audit est sollicité, il l'est par le ministre Henry. Le ministre Henry évoque-t-il cet audit au Gouvernement à l'époque ? Sollicite-t-il du Gouvernement l'autorisation de lancer cet audit ou est-ce une démarche qu'il accomplit de manière totalement autonome ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - À vérifier parce que je n'en suis pas certain. Il me semble que c'est une démarche autonome, mais à vérifier dans les délibérations du Gouvernement de l'époque, je ne m'en souviens pas. Je ne crois pas que cela a été évoqué tel quel, qu'il y a une demande d'audit du Gouvernement, c'est l'initiative du ministre lui-même, je pense.

M. le Président. - S'il n'y a plus d'autres questions, nous pouvons considérer cette audition comme terminée. Il reste les questions et interpellations par rapport à la même problématique. Je me tourne vers les auteurs, que comptez-vous en faire ?

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, je pense que l'on peut considérer que l'interpellation a été posée.

M. le Président. - Monsieur Puget ? Monsieur Fourny ? Monsieur Gillot ? On peut considérer les

interpellations et questions orales liées à ce thème comme étant retirées.

Je suppose, à moins que je ne me trompe fortement, que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de voter la confiance au rapporteur, vu que le rapport ne sera pas encore terminé sur la seule base des travaux d'aujourd'hui ou est-ce que je me trompe ? Pour que l'on poursuive dans l'ordre du jour, aujourd'hui, il est prématuré de demander la confiance du rapporteur vu qu'il y aura d'autres éléments pour étoffer le rapport.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Il me semblait, Monsieur le Président, que vous vous étiez engagé tout à l'heure à faire une proposition à cette commission qui serait répercutée auprès de la Conférence des présidents, souhaitez-vous la formaliser maintenant, de manière telle à ce que l'on puisse vous suivre ou pas ?

M. le Président. - Tout d'abord, il faut bien distinguer les choses. La première des questions qui doit être résolue, c'est de savoir s'il y aura effectivement d'autres demandes d'auditions et, dans l'affirmative, lesquelles. En fonction de cela, on pourra déterminer si les auditions à venir, dans l'hypothèse où il y en aurait, doivent être traitées dans une commission permanente, dans une commission spéciale, tout cela dépend. Pour l'instant, je suis dans l'incapacité d'énumérer l'ensemble des auditions que les uns et les autres souhaitent.

J'ai relevé, au cours de la discussion, qu'il y aura une série d'interrogations dans ce style-là ; par exemple, votre question sur votre souhait de rencontrer les responsables de l'Office wallon des déchets à tous les étages. Une autre question que j'avais notée, c'est de rencontrer l'alter ego de M. Taminiaux. J'ai entendu, pendant le débat, que les uns et les autres souhaiteraient peut-être auditionner Comase notamment.

Pour y voir plus clair, n'y aurait-il pas lieu, parce que nous nous réunirons jeudi, que les uns les autres déposent les propositions pour jeudi au plus tard ou alors on arrête aujourd'hui la liste des personnes, des groupements ou des institutions à auditionner, s'il y en a, et ce sera la demande de la commission que je relayerai ? Aujourd'hui, je demande que l'on statue et que l'on se positionne sur la question et que l'on voie comment on procède.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Il y a deux choses que l'on peut faire aujourd'hui, vous l'avez en partie déjà évoqué, c'est lister les personnes que la commission souhaite auditionner par rapport au problème de l'Office wallon des déchets. Éventuellement cette liste pourra encore être complétée, mais on est dans le vif du sujet, on peut clairement donner un certain nombre de noms. Vous savez que la Conférence des présidents peut toujours elle-même compléter cette liste.

Ensuite, c'est le statut de notre commission. Je vois bien que des interférences sur le plan budgétaire pourraient exister. Il faudra que la Conférence des présidents nous dise dans quel cadre elle souhaite que nous travaillions. Si c'est uniquement le cadre pour lequel vous étiez saisi aujourd'hui, vous l'avez très bien fait, à savoir l'Office wallon des déchets ou bien un certain nombre d'autres éléments qui remontent à la surface parce que, dans le cadre des auditions, on perçoit des éléments indirects. J'aimerais que l'on puisse avancer ce soir sur une liste de noms, mais que l'on ne ferme pas la porte sur une éventuelle commission spéciale, commission d'enquête. Je ne veux pas clairement dire que c'est ce qu'il faut faire, mais la Conférence des présidents doit être saisie de ce débat-là et il faut que l'on puisse également en parler.

M. le Président. - La deuxième question découlera de la première. Cela dépend de la liste des personnes et organismes à auditionner, cela déterminera comment aborder le problème.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je suis un peu étonné de votre proposition. Si l'on fait l'exégèse des propos des uns et des autres et ainsi faire une proposition d'auditions complémentaires, je ne vois pas véritablement où les uns et les autres se sont directement exprimés en ce sens.

Je suis tout à fait ouvert au fait qu'il n'y ait pas de vote sur le rapporteur aujourd'hui. Le dossier est ouvert. Il va amener le Gouvernement à prendre des attitudes ; par ailleurs, le ministre va devoir aussi. Il s'est engagé à modifier certaines choses au niveau de l'OWD, des comptes seront à rendre à cette commission au Parlement. Dans le cadre de ses travaux, il sera peut-être aussi utile que d'autres personnes soient entendues, mais dans l'implémentation de mesures qui visent à corriger le tir, puisque manifestement il y a eu des errements.

Je vois mal l'intérêt maintenant, puisque l'on décode les problèmes qu'il y a eu et le problème principal découle en l'espèce de la double signature qui n'existait pas et du double contrôle. Il faut parer au plus pressé. En ayant auditionné aujourd'hui et ayant entendu particulièrement la Cour, on a circonscrit le problème. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des remèdes immédiats et rapides.

Dans ce contexte, le ministre s'est engagé à venir avec des propositions. Que l'on auditionne la Direction générale le cas échéant, à ce moment-là, pour connaître son point de vue sur les mesures correctrices apportées, cela me paraît pertinent.

Au-delà, la justice fait son travail, elle entend les uns et les autres. On connaît également la difficulté que peuvent poser des auditions à tout crin et en tous sens, qui pourraient aussi poser des difficultés au bon

déroulement de l'enquête actuellement en cours. M. Bellot l'a rappelé lors de la Conférence des présidents, il faut agir avec une très grande précaution quant aux conséquences qu'une audition non préparée et non assistée d'un conseil, le cas échéant, ici dans cette commission pourrait avoir à l'endroit de la procédure judiciaire. C'est un problème très important que l'on ne peut pas éviter.

Aller plus amplement dans des auditions qui viendraient compromettre le bon déroulement de l'enquête, je n'y suis pas favorable à ce stade. Je ne ferme pas la porte, je dis que l'on prenne le temps du recul et que le ministre nous fasse montre d'un calendrier clair par rapport aux mesures qui seront apportées et que l'on poursuive nos travaux sur des mesures correctrices, d'accord, mais au-delà on ne va pas se substituer à la justice. Je ne vois pas non plus l'intérêt à ce stade de faire une commission permanente autre que celle-ci, car la justice avance. Elle avance rapidement avec le concours de la Cour, un travail de fond a été réalisé au niveau de l'analyse du préjudice subi au niveau de la Wallonie.

Laissons faire les experts, nous ne sommes pas des enquêteurs. Il faut pouvoir apporter des réponses politiques, organisationnelles. C'est le sens de la démarche aujourd'hui et je pense que les huit heures d'auditions l'ont démontré. C'est le but que nous devions atteindre d'un point de vue politique. Aujourd'hui, un grand pas a été fait en ce sens, mais on pourrait évaluer les choses d'ici 15 jours ou trois semaines en revenant avec une demande auprès de la Conférence des présidents. Lister toute une série de personnes, il faudrait encore qu'il y ait un intérêt certain sur le contenu même des auditions à devoir solliciter.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je suis un peu surpris des propos tenus par le cdH. On a le sentiment que l'on a fait le tour de piste aujourd'hui pour se donner bonne conscience. Puis, il faut vite étouffer le truc et surtout éviter de devoir encore en débattre ou, si l'on en débat, il faudra le faire à froid quand tout le monde sera retourné à une vie normale.

Les auditions d'aujourd'hui laissent des questions, non pas relatives à l'enquête, mais par rapport à notre travail en tant que parlementaires. On a souvent cité le rôle du DG. C'est compliqué, on l'a dit à de multiples reprises, et même pas dans le cadre de l'enquête. C'est cela qui est intéressant, c'est que l'on doit agir vite pour que des règles nouvelles soient instaurées, pour que chacun retrouve confiance dans l'organe et, par rapport au citoyen, qu'il retrouve confiance par rapport à l'administration wallonne.

Le rôle du DG, que ce soit à l'Office wallon des déchets ou à la DGO3, pose question. C'est par eux que sont passées les notes vertes, ce sont eux qui ont reçu l'audit, ce sont eux qui devaient implémenter les réformes de cet audit. Ce n'est pas nous qui l'indiquons, ce n'est pas le MR, c'est la Cour des comptes qui dit qu'il y a de fortes chances que tout cela ne se serait pas produit si l'administration avait suivi nos recommandations. On va se priver d'entendre les principaux responsables de l'administration dans la foulée ? On va se dire qu'il faut attendre un peu, voir où on est en ? Non. Ici, on a des informations concrètes, le contexte permet de libérer la parole de certains. On l'a vu avec la Cour des comptes, il l'a dit lui-même : on se lâche, on dit les choses parce que, face à une situation pareille, on ne peut pas se taire.

Après le DG de l'Office wallon des déchets, le DG de la DGO3, le troisième acteur est l'Inspection des finances. A priori cela paraît être le bon sens. On s'est beaucoup arrêtés sur la Cour des comptes. J'ai quelques années d'expérience d'un cabinet ministériel, il me semblait que l'on ne pouvait pas faire de dépenses sans que l'Inspection des finances amène son avis et une vision à la fois d'opportunité, de légalité et en matière budgétaire. Là, on peut s'interroger sur le rôle de l'Inspection des finances. Il serait intéressant de les entendre également.

Quant au directeur du Service d'audit interne du SPW, on a un audit externe qui est commandé en 2008, cela coûte de l'argent – au passage, on a un audit externe qui est commandé en 2014, donc une fois par M. Lutgen et une fois par M. Henry – et l'on peut s'interroger sur le rôle de l'audit interne au sein du SPW. Là aussi, il serait intéressant de savoir quelle est leur position. S'est-on adressés à eux, que ce soit en 2008 ou en 2014 ? Ici, on en est déjà au quatrième acteur. Cela n'a rien à voir avec l'enquête. Il s'agit véritablement de comprendre le mode de fonctionnement de l'administration pour pouvoir, le plus rapidement possible, apporter des réformes.

Le cinquième acteur que l'on pourrait entendre, c'est Comase. Pourquoi ? On a parlé de leur étude ; la base de notre discussion, c'était leur audit. Plusieurs parlementaires ont indiqué avoir eu l'audit ce matin, éventuellement vendredi, il serait intéressant que les auteurs de l'audit nous présentent les résultats de leur travail. Là aussi, aucune incidence, aucun risque pour l'enquête sur le plan judiciaire, cela n'a strictement rien à voir, c'est juste un organe qui a fait des recommandations et qui, au sein même de son étude, met en évidence les points qui posent problème. Il serait intéressant de les entendre, de déterminer le pourquoi du comment.

Monsieur Dermagne, vous pourrez peut-être leur dire qu'ils n'ont pas assez pointé les problèmes, ils vous répondront. Mais chacun a sa lecture, j'ai vu que nous avions une lecture un peu différente de la vôtre : si Comase n'a peut-être pas bien fait sa mission, cela serait aussi intéressant de savoir pourquoi et comment.

Les deux autres acteurs importants sur cette liste – encore une fois, cela n'a strictement rien à voir avec l'enquête judiciaire, mais c'est essentiel dans le travail du Parlement – c'est, premièrement, l'ancien DG de l'Office wallon des déchets, puisque l'on nous a dit qu'il avait changé entre-temps, et que c'est surtout l'ancien qui avait la responsabilité des actes qui nous posent problème aujourd'hui, et deuxièmement, la fameuse collègue de M. Taminiaux, parce qu'aujourd'hui, je suis désolé, on a entendu un homme qui a découvert les faits, il n'était pas seul. Ce serait intéressant puisque cela a retenu l'attention de nombreux parlementaires de savoir ce qu'il s'est passé durant ces trois jours, mais au-delà, c'est quelqu'un qu'il serait très intéressant à entendre, puisqu'elle est envoyée, en 2014, pour suppléer M. Taminiaux, et donc si on la fait venir, c'est qu'il y a une raison.

Apparemment, elle avait pour mission de le remplacer pendant sa maladie, mais aussi de préparer l'avenir. Si je comprends bien, c'est cette dame qui devra assumer les fonctions de M. Taminiaux dans le futur. Ce serait intéressant de l'entendre aussi sur le cadre dans lequel elle arrive, sur éventuellement les suggestions qu'elle peut faire à cette assemblée en tant que fonctionnaire, pour que de tels actes ne se reproduisent plus.

Sur la liste qui a été présentée, j'ai cité sept personnes, au nom de mon groupe ; aucune d'elles n'est entendue en rapport avec l'enquête judiciaire. Elles sont juste entendues pour que de tels faits ne puissent plus se reproduire.

Il serait véritablement inacceptable que l'on ne veuille pas poursuivre ce travail tant que nous sommes dans la foulée, tant que ce dossier est sur la table, et que l'on nous dise : « Voyons-nous dans quelques semaines, quelques mois ». C'est le meilleur moyen pour le mettre au frigo et, surtout, envoyer un signal aux Wallonnes et aux Wallons. On a fait un tour de piste aujourd'hui, on a quelques détails en plus, cela a peut-être servi la curiosité de l'un et de l'autre, mais sur le plan politique, on est à zéro au niveau du travail.

Parce que si cela a permis de découvrir une série de paramètres sur la manière dont l'information a été relayée à la justice, c'est très bien, mais notre travail commence seulement maintenant. Dès lors, je pense que l'ensemble des groupes démocratiques, et ils ne sont que démocratiques dans cette assemblée, doivent avoir ce sens de la responsabilité à l'égard du citoyen et prendre pleinement la mesure de la situation en vue des réformes futures.

M. le Président. - La parole est M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Cela ne vous étonnera pas, mais je ne partage pas entièrement le point de vue et les propos de M. Bouchez. Je reste persuadé qu'il est difficile, voire dangereux, de mener, parallèlement à une enquête judiciaire qui vient débuter – elle a débuté il y a une dizaine de jours – toute une série d'auditions.

Quoi que l'on veuille bien en dire, on arrive toujours sur les faits, sur la matérialité des faits, sur les intentions : qui savait quoi, et on l'a vu tout à l'heure, on a parlé d'auteurs, de complices, de coauteurs, de complicité, et cetera.

C'est quelque chose qui est difficile et même consubstantiel à la manière de mener les travaux. J'ai entendu parler de commission d'enquête. Je sais que, dans un Parlement, quand on parle de commission d'enquête, cela a des vertus aphrodisiaques pour les parlementaires.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, il n'y a pas que cela, et heureusement. Bien heureusement. Mais je sais que cela titille et cela en excite pas mal. Je rappellerais que les seuls pouvoirs d'une commission d'enquête, on dit toujours que cela a les mêmes pouvoirs qu'un juge d'instruction, mais en réalité cela n'a de pouvoir de juge d'instruction que le fait de pouvoir amener des gens, contraindre des gens à venir témoigner contre leur volonté et donc de délivrer des mandats d'amener.

Le deuxième élément, c'est la prestation de serment, donc le fait que les gens témoignent sous le sceau du serment et qu'un mensonge pourrait constituer un parjure et une infraction. Au-delà, on n'a aucun autre pouvoir. On ne peut pas aller saisir des choses, on reste relativement limité dans nos pouvoirs, mais je sais que dans l'inconscient collectif parlementaire, cela fait référence à des moments de confrontations télévisuelles intenses, dont certains ont usé pour faire, pour certains, de longues, et pour d'autres, de brèves carrières politiques.

Je ferme ma parenthèse sur ce qui constitue un risque quasi inévitable de venir polluer une enquête en cours. Je fais confiance à l'appareil judiciaire, même si...

(Réactions dans l'assemblée)

Je sais bien, c'est pour cela que, tout à l'heure, le début de mon intervention rappelait quelles étaient notre fonction et les limites de l'exercice, et que j'ai regretté le ton que certains ont employé par rapport à un homme qui était seul ici, sans avocat, et sur qui certains se sont lâchés comme des chiens. Je redis exactement, en d'autres termes peut-être, plus crus et plus directs, ce que j'ai dit tout à l'heure.

Ne venez pas me dire que c'est moi qui ai mis la pression sur M. Taminiaux.

(Réactions dans l'assemblée)

Moi aussi par rapport à cela, mais je ne dis rien d'autre que ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous avez vu les

conditions dans lesquelles cela s'est passé. J'aime bien la courbe rentrante après, en disant : « Ce pauvre M. Taminiaux (...) », mais ce n'était pas le ton que tout le monde a employé à son égard.

Deuxième élément par rapport aux 50 autres organismes qui se trouvent ou qui se trouveraient dans une situation similaire à celle de l'Office wallon des déchets, comme vous, comme tout le monde ici, cela m'interpelle. C'est quelque chose qui doit être réglé rapidement.

M. le Président. - Cela dépasse notre commission.

M. Dermagne (PS). - Tout à fait, et j'allais vous le dire, Monsieur le Président.

Sauf à me tromper, je pense que le cahier d'observations de la Cour des comptes sera examiné et discuté, je n'en doute pas une seule seconde, dans chacune des commissions, en fonction des compétences fonctionnelles des ministres et des organismes ou des parties d'administration qui dépendent de ces ministres.

On pourrait avoir, de manière circonstanciée, dans chacune des commissions, et peut-être de manière plus large dans la Commission du budget et de la Fonction publique, un débat sur ces questions qui méritent un examen particulier, serein, et qui mérite surtout que l'on y apporte des solutions afin que ce qui s'est passé à l'Office wallon des déchets ne puisse pas avoir lieu ailleurs.

En ce qui concerne la possibilité d'avoir d'autres auditions, je l'ai dit à l'entame de mon propos, aller auditionner des lampistes ne me paraît pas correct quant à la manière de mener nos débats. Je ne vois pas ce que cela amène comme élément supplémentaire.

Par contre, je pense que l'on ne fera pas l'économie d'entendre le directeur général de la DGO3 sur la manière dont il entend réorganiser les rapports entre l'Office wallon des déchets au sein de sa direction générale. C'est quelque chose qui me paraît essentiel, d'entendre ses prédécesseurs, si l'on en ressent le besoin.

En ce qui concerne les représentants de Comase, même si j'ai été frustré au début, j'ai lu ces 171 pages de rapport, et si j'ai été surpris par la conclusion, après avoir lu les raisons de l'audit et la demande, j'ai été moins surpris, parce que les conclusions du rapport correspondent à la mission et aux éléments principaux qui figurent en page 10 et qui reprennent, en grande partie, les grandes lignes du cahier spécial des charges.

Par contre – j'ai bien entendu M. le Ministre qui s'y est engagé – si l'on pouvait avoir l'historique et la genèse de ce cahier spécial des charges. Par qui a-t-il été demandé ? Y a-t-il une décision du Gouvernement ? Vous dites que vous ne le pensez pas, mais il importe que l'on puisse avoir les rétroactes quant à la décision de commander cet audit. Je pense que cela serait un élément important qui expliquerait peut-être les raisons pour lesquelles les conclusions et les recommandations se sont limitées à quelques points principaux, même si effectivement, dans le corps du texte, à certains endroits, il y a des recommandations beaucoup plus spécifiques pour lesquelles, si elles avaient été suivies plus tôt, nous ne serions sans doute pas ici aujourd'hui.

M. le Président. - M. le Ministre avait demandé aussi à s'exprimer.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Très brièvement, je souligne qu'il y a certainement un suivi à poursuivre.

Deuxième observation : je ne vois pas en quoi les risques qui sont évoqués par M. Dermagne sont plus grands pour des auditions complémentaires que pour les auditions qui ont été menées aujourd'hui.

M. Dermagne (PS). - Quand on voit la manière dont elles ont été menées.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends vos commentaires sur la manière dont elles ont été menées. Ce n'eut pas été mal d'intervenir au moment où vous estimiez qu'il y avait des propos qui n'étaient pas dans le cadre défini, parce qu'en fait à ce stade, on ne sait même pas très bien qui vous visez. Soit.

Je rejoins ce que M. Crucke a indiqué par rapport au fait que, pour un certain nombre d'éléments, il y a une connexité avec cette situation comparable dans une cinquantaine d'entités. Il y a donc nécessité d'impliquer la Commission du budget à nos travaux, d'une manière ou d'une autre.

Ensuite, certainement, on doit affiner cela en Conférence des présidents, mais il y a un suivi à poursuivre. Il y a un lien assez grand entre les éléments qui sont ici explicatifs du détournement et une situation qui peut être analogue ailleurs. C'est là qu'il y a nécessité de faire un travail sur la double dimension.

Quelles sont les modalités ? Je ne vais pas improviser des propositions. On voit combien la sensibilité est présente, mais ce suivi doit intervenir d'une manière ou d'une autre, sans exclure des auditions complémentaires qui peuvent éclairer des dimensions qui sont restées dans le flou aujourd'hui, en raison de l'absence des intéressés.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, on s'étonne un peu des discours à géométrie variable qui sont tenus par plusieurs membres de la majorité : soit lorsqu'ils président une commission ; soit lorsqu'ils sont présents à la Conférence des présidents ; soit lorsqu'ils sont ici dans ces lieux, à l'issue des débats que nous avons eus aujourd'hui. Ce qui a été dit en Conférence

des présidents, c'était de se lancer, vu le problème de dysfonctionnement, vu le problème de détournement largement abordé aujourd'hui, dans des auditions, pour que les parlementaires puissent remplir leur mission de contrôle à l'égard du Gouvernement. C'est dans ce cadre que mon collègue, M. Bouchez, et les autres collègues membres du groupe MR vont demander que l'on poursuive ces auditions.

Il est de plein droit, pour les parlementaires, de demander que la Conférence des présidents en fixe le cadre et que ce soit une commission spéciale, que ce soit avec les intervenants ou avec d'autres. C'est, à mon avis, le bon lieu pour le fixer.

Ce qui est clair, Monsieur le Président, c'est que nous entendons – comme vous l'aviez annoncé plusieurs fois au cours de nos débats, et comme vous venez de le faire, avant que d'autres ne prennent la parole pour un peu modifier vos propos – aller vers cette demande de compléter notre information sur cette problématique, qui, rappelons-le, sur 10 ans, si l'on compte le nombre de jours ouvrables, a coûté 1 000 euros par jour aux Wallonnes et aux Wallons.

Aujourd'hui, on n'a pas exclu qu'il puisse y avoir des problèmes à d'autres endroits dans vos compétences, ou ailleurs, Monsieur le Ministre. Je pense que la Cour des comptes a évoqué qu'il n'était pas impossible que d'autres problèmes puissent exister ailleurs. Laisser passer du temps, c'est multiplier le risque, c'est faire en sorte que d'éventuels dysfonctionnements ne puissent pas être connus par cette institution et que l'on ne puisse y mettre fin.

Je demande que l'on travaille vraiment, non pas dans l'urgence, mais dans un calendrier qui est tenable. La Conférence des présidents a lieu le prochain jeudi, cela servira à mettre en place les auditions qui auront lieu à quinzaine, de manière telle que ce rythme de travail soit celui qui est conforme à ce que l'on a évoqué lors de notre découverte du problème et lors de notre première discussion en Conférence des présidents. On ne peut pas dire le contraire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qui vient d'être dit.

Je me conformerai à la décision de la Conférence des présidents et je répondrai si les membres supplémentaires de l'administration doivent être invités ici. J'ai le sentiment que nous étions effectivement déjà à la limite lors des débats de tout à l'heure, notamment avec M. Taminiaux. On est allés assez loin dans les tentatives de lui faire décrire très précisément s'il n'y avait pas d'autres agents impliqués. Je trouve que c'est un peu limite et je ne suis pas sûr que cela ne puisse pas poser des problèmes, peut-être pas sur l'enquête judiciaire, mais ne fût-ce que sur la procédure administrative de sanction de ces agents. Je vous invite à la prudence par rapport à cela.

M. le Président. - En ce qui concerne l'interférence éventuelle qu'une commission permanente peut avoir avec une instruction par les services de police ou les services du Procureur du Roi, j'ai posé la question au Greffe, qui m'a donné des réponses claires et précises.

Tant que nous sommes dans le cadre d'une commission permanente, les informations qui sont divulguées lors des auditions, comme celle d'aujourd'hui, servent au même titre que tout ce que l'on peut lire dans la presse, par exemple, tout ce qui est publié par d'autres voies, et n'interfère en rien avec une instruction judiciaire, tandis que ce qui peut être dit dans une commission d'enquête interfère bel et bien dans une telle procédure d'instruction judiciaire. C'est la réponse que le Greffe me remet. Je tenais à vous donner cette information pour que l'on puisse discuter de la question dont nous discutons à l'heure actuelle à la lumière de cet élément.

Deuxièmement, les auditions que l'on vient d'avoir aujourd'hui, je l'ai dit pendant la séance, ont été organisées parce qu'un groupe en particulier, le MR, a introduit, en bonne et due forme, une réunion d'urgence de notre commission.

Le groupe peut toujours le faire une deuxième fois, et ce sera la Conférence des présidents qui statuera, ou alors nous trouvons un consensus entre familles politiques et nous nous organisons ensemble, c'est l'autre alternative. C'est à vous de choisir laquelle de ces possibilités peut s'avérer la plus attractive pour trouver une issue honorable, pour trouver une solution par rapport aux questions qui se posent à nous.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - On voit que la discussion évolue dans le bon sens, puisque M. Dermagne a fait part de son accord pour, au moins, entendre le DG. Je crois qu'effectivement il ne faut pas que l'on se montre fort avec les faibles et faible avec les forts, puisqu'ici le DG n'est pas directement concerné sur les faits au sens strict.

On est sur une vision beaucoup plus large, donc il y a une ouverture de la part du groupe PS en la matière. Le ministre lui-même ne s'oppose pas à ce qu'il y ait des auditions complémentaires, c'est-à-dire dans 15 jours, puisque notre assemblée est organisée de la sorte. Je crois que l'on peut déjà, au moins, avancer sur le principe que des auditions complémentaires, dans 15 jours, donc lundi en 15, sont acquises. Dès lors, si

l'on est d'accord sur le principe, nous avons communiqué une première liste oralement.

M. le Président. - Les auditions sont acquises si la Conférence des présidents statue en ce sens.

M. Bouchez (MR). - Oui, mais la commission peut faire une proposition, si tous les groupes politiques présents ici sont d'accord.

Monsieur le Président, si tous les groupes politiques présents ici sont d'accord, cela peut être une proposition de la commission à l'égard de la Conférence des présidents. Ce qui est déjà très différent, vous l'admettrez, de la proposition d'un seul groupe politique. Si c'est une proposition de la commission, cela veut dire que tous les groupes politiques présents dans cette commission ont marqué leur accord.

M. Dermagne (PS). - Vous cherchez le consensus maintenant ? Vous évoluez rapidement.

M. Bouchez (MR). - Monsieur Dermagne, vous voyez, on progresse, on se bonifie avec le temps ou on essaie en tout cas.

J'ai entendu ces ouvertures, on pourrait déjà faire, a minima, la proposition de la commission que nous sommes d'accord de poursuivre les auditions. J'entendais que sur le DG il y avait également un accord, ce qui ferait déjà au moins une des personnes. Après, laisser à la Conférence des présidents l'occasion d'étoffer peut-être la liste. Nous venons de faire des propositions, cela peut être une base de travail. Si certains ont des difficultés par rapport aux personnes proposées, cela peut faire l'objet d'un débat au sein de la Conférence des présidents.

On aurait déjà deux points d'accord : le principe des auditions, la personne du DG. Pour le reste, la poursuite du débat se ferait en Conférence des présidents, mais au moins notre commission pourrait montrer dès ce soir que l'on a la volonté d'aller plus loin dans la bonne compréhension du fonctionnement de l'administration pour améliorer ce fonctionnement pour venir en aide à des agents qui, comme M. Taminiaux puisque l'audition a permis de l'établir, sont parfois bien seuls face à des difficultés pour lesquelles ils n'ont ni la procédure, ni nécessairement les référents utiles pour dire d'y faire face. C'est pour cette raison qu'il y a urgence.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, j'entends ce qui est dit. De toute la manière, la Conférence des présidents aura à devoir trancher la question pour rester cohérente par rapport à l'objet de nos travaux. Les mesures qui devront être apportées, je veux bien dans le cadre d'une volonté de consensus, c'est de faire une proposition constructive à l'endroit de la Conférence des présidents, marquer mon accord sur le directeur général. C'est lui qui sera amené demain à mettre en œuvre ces nouvelles mesures et peut-être les suggérer. On peut l'entendre.

Par souci de cohérence, peut-être un représentant de l'Inspection des finances, puisque celle-ci s'est saisie du problème et sera amenée demain également à faire des propositions concrètes sur la modalisation des paiements et du contrôle interne. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur le dossier, de voir quelles sont les mesures qui pourront être préconisées à ce niveau pour remédier au problème que nous avons connu.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - D'abord, je voudrais rappeler qu'en son temps on a dans ce Parlement réuni une Commission spéciale sur Francorchamps. Ce qui n'a pas empêché en même temps la justice de faire son travail.

(Réactions dans l'assemblée)

Qu'elle soit permanente ou pas, cela n'a pas empêché la justice de faire son travail. Nous avons dans ce cadre auditionné une série de personnes qui étaient en même temps auditionnées par la justice.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - C'est vrai, mais la justice a pu faire son travail parce que c'était une commission permanente et pas une autre commission.

M. Crucke (MR). - Oui, d'accord, mais cela n'a pas empêché de le faire. Nous sommes pour l'instant dans une commission permanente. Ce que je vous ai dit, et je ne vais pas revenir là-dessus...

M. Dermagne (PS). - Il n'y a pas eu d'acte posé par le pouvoir judiciaire dans le cadre de la Commune de Francorchamps.

M. Crucke (MR). - Ce que je vous ai dit, Monsieur Dermagne, et que les choses soient très claires et qu'on le comprenne bien et que vous l'entendiez bien vous comme d'autres, à ce stade-ci, nous ne renonçons ni à demander une commission spéciale ou une commission d'enquête. Mais avant d'arriver à ce type de demande, il est clair que nous devons compléter les auditions qui ont été tenues aujourd'hui. Dans ce cadre, j'entends qu'il y a un accord de la majorité sur deux noms ; c'est insuffisant.

M. le Président a rappelé qu'un groupe pouvait demander l'audition de personnes tout à fait légalement, conformément au règlement. Si vous ne voulez pas entendre cette raison, j'avoue que j'aurai du mal à le comprendre parce qu'aujourd'hui on a appris un certain nombre de choses qui ont été extrêmement révélatrices. Reconnaissons que tous, nous avons été surpris par un certain nombre de propos qui ont été tenus ici. C'est parce que nous avons tenu ces auditions que l'on a pu

être surpris. On voudrait alors maintenant dire : « On va le limiter à l'un ou à l'autre, tapons dans la main ». C'est tout ce que la population ne veut plus entendre.

Non, nous ne nous limiterons pas à deux. C'est très bien si la majorité dit qu'elle est d'accord sur les deux. Que vous soyez d'accord ou pas, on demandera plus parce que l'on ne peut pas considérer que ce que l'on a fait comme travail aujourd'hui est un travail qui doit être regardé du coin de l'œil. On a fait un tour, on fera un deuxième demi-tour, et puis on aura tourné le dos à cette problématique. Ce n'est la manière dont nous considérons notre travail ici.

Si l'on ne veut pas aller plus loin dans les débats aujourd'hui, Monsieur le Président, je souhaite que vous fassiez rapport à la Conférence de présidents en précisant qu'il y a une demande d'opposition libérale sur un certain nombre de noms qui nous été cités, mais pour également être certain que ce soit le cas, dès demain nous ferons rapport au président de groupe de manière à ce qu'il saisisse en bonne et due forme le président de ce Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je pense que cela nous apportera quelque chose d'avoir au minimum le rapport de l'Inspection des finances. Ils sont en train de travailler à une procédure, qu'ils viennent l'exposer ici est à mon avis une bonne chose. Le directeur général, qui est le supérieur de l'inspecteur général qui était là tout à l'heure, devra un peu implémenter tout cela. Sur ces deux auditions, cela ne me pose pas de souci.

Sur les six, je pense qu'il y a confusion, deux sont les mêmes. Il n'y a pas de DG à l'OWD, c'est directement le DG de la DGO3. Quelle est votre demande supplémentaire ?

(Réaction d'un intervenant)

Alors on n'est plus dans commission spéciale, le monsieur est pensionné.

(Réaction d'un intervenant)

Le DG, si je lui demande de venir, il viendra. Mais l'ex-DG est à la pension.

M. Crucke (MR). - Oui, mais on peut l'inviter. S'il refuse, on n'a pas de moyen de contrainte.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - IF et DG ne me posent pas de problème et c'est la continuité du travail que l'on a fait aujourd'hui. Venir présenter les mesures telles que l'IF les aura définies, avoir le DG qui devra les mettre en application. C'est ce DG qui a géré l'affaire du lundi, si vous voulez revenir sur l'affaire du lundi, cela ne pose pas de problème par rapport à cela.

M. Crucke (MR). - Chez Comase, on n'a pas la même lecture et j'accepte que l'on puisse avoir des lectures différentes d'un document. Ce n'est pas un reproche. Ce serait intéressant d'entendre ceux qui ont réellement été, comment ils l'ont fait et quel est leur sentiment. Ont-ils tout dit ou pas, je ne remets pas cela en cause, mais quelle est la manière dont ils perçoivent les choses de façon précise puisque nous n'avons pas la même lecture ici. Cela peut être utile à la résolution des problèmes dans le futur.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Pas d'objection en ce qui me concerne concernant Comase.

M. Bouchez (MR). - Dans le même ordre puisque l'on a l'air de se diriger vers un consensus, on avait aussi demandé le directeur du service d'audit interne du SPW parce que l'on fait appel à des sociétés d'audit externes de voir quel rôle il a pu jouer, il aurait dû jouer le rôle, en tout cas il peut le jouer pour le futur. Là aussi, quand on analyse, il n'y a pas de raison de s'y opposer. La dernière proposition qui avait été faite, c'était d'entendre la collègue de M. Taminiaux. Cela paraît aussi légitime, c'est elle qui doit prendre sa place, qui a occupé ses fonctions en 2014. Il était normal pour une bonne compréhension de savoir ce qu'il en était et aussi parce qu'aujourd'hui M. Taminiaux était un peu seul, mais il n'était pas seul ce jour-là. Les deux demandes complémentaires, c'est le directeur du service d'audit interne du SPW et la collègue de M. Taminiaux.

Pour le reste, Comase, vous avez marqué votre accord. Pour l'Inspection des finances, apparemment il y a un accord. Pour le DG de la DGO3 aussi. L'ancien DG, on ne peut que lui envoyer l'invitation. S'il refuse à titre personnel de venir, dans le cadre des pouvoirs de cette commission, on ne peut pas aller au-delà ; ce serait une faute de notre part de ne pas proposer cette invitation et de ne pas lui envoyer. Après, le fait qu'il ne vienne pas sera sa responsabilité. On ne peut pas se prononcer au-delà. Mais il y a une cohérence aussi, et je n'ai pas entendu un argument qui permettrait de mettre en échec les deux demandes complémentaires à celles pour lesquelles vous avez déjà marqué accord et comme cela, on pourra se fixer sur une proposition de la commission.

M. le Président. - La parole et à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Si l'on se remet dans notre état d'informations à 14 heures, un des éléments les plus singuliers, en tout cas des éléments inédits inconnus aujourd'hui, c'était le fait que le vendredi le pot aux

roses est découvert et que, pendant trois jours, on n'informe pas la hiérarchie.

M. Taminiaux a dit que, conjointement avec sa collègue, qui est son alter ego, ils ont décidé d'agir de la sorte. Cela reste très surprenant ; je pèse mes mots, je ne blâme personne en disant cela. Mais Mme Minne a bien le droit de venir donner son point de vue à ce sujet. Il y a une acuité là derrière, il y a peut-être eu un débat entre eux. Qu'en est-il à cet égard ? Cet élément-là a peut-être conduit à ce que les choses prennent du temps et que l'auteur des faits soit dans la nature aujourd'hui.

Je voudrais soutenir la demande faite à cet égard. Je propose de soutenir l'autre demande qui reste à discuter relative à l'audit interne. J'ai évoqué tout à l'heure la cartographie des risques, c'est un élément intéressant pour voir si ce service interne à l'administration avait identifié des risques particuliers. Sur ce terrain, on revient – c'est la question qui reste à débattre – à l'intersection entre la question de détournement à l'Office wallon des déchets – dont nous sommes saisis aujourd'hui – et le débat plus large portant sur l'ensemble des risques en termes de contrôles et d'audits internes au sein du Service public de Wallonie ; il y a là l'interférence avec la Commission du budget.

Si jamais nous n'allions pas vers une commission conjointe, Monsieur le Président, il s'agira de veiller à ce que l'on puisse se réunir à des moments différents pour que ceux qui ont aujourd'hui emmagasiné un certain nombre d'informations par rapport à ce dossier puissent poursuivre le travail en Commission du budget. Lorsque l'on est en réunion à l'horaire classique, les deux réunions ont lieu en même temps et aucun d'entre nous n'a le don d'ubiquité ; c'est une question d'intendance qu'il me semble facile à résoudre.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Pour appuyer la demande venant de mes collègues et certainement au niveau de Mme Minne ou directement quand M. Taminiaux a dit « avec mon alter ego, nous avons discuté », et cetera, je ne vois pas pourquoi on entend plus M. Taminiaux que Mme Minne. Comme l'a dit M. Hazée, il y a certainement eu un consensus entre eux deux. Ils ont discuté, peut-être eu peur d'avoir découvert cela, peur que l'on ne les croie pas ; ils ont chipoté tout le week-end. On voudrait savoir ce que Mme Minne pense. Le directeur de la DGO3, je suis désolé, c'est la première personne qui était en ligne et ce serait une erreur de ne pas l'entendre, ne fût-ce que pour donner l'information vers le citoyen ; que ces informations soient relatées dans la presse et que nos concitoyens prennent conscience que l'on s'occupe ici de ce qu'il se passe en Wallonie, que cela nous tracasse, que tous les parlementaires, dans ce Parlement, sont interloqués par ce qui s'est passé et que nous souhaitons que cela ne se reproduise plus ; que nous prendrons les mesures pour ne plus que cela se reproduise.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je reviens uniquement sur Mme Minne. Sur quoi cela peut-il déboucher ? Une procédure disciplinaire, c'est le seul élément pour savoir si elle a commis une faute ou non. A priori, d'après ce que l'on a entendu aujourd'hui, il n'y a pas eu de conséquence pour le contribuable wallon. Il n'y a plus de fonds qui ont été prélevés ces 48 heures, c'est ce que l'on a entendu.

Mme Minne a-t-elle agi correctement ou pas ? Ainsi que M. Taminiaux. C'est le seul élément sur lequel on peut discuter. C'est un élément disciplinaire.

M. Puget (Indépendant). - C'est elle qui a découvert le pot aux roses, n'oubliez pas ; ce n'est pas M. Taminiaux ; c'est lui qui a été informé, alors que c'est son alter ego ; ils en ont discuté.

M. Dermagne (PS). - La question, je l'ai relevée tout à l'heure. Quelle question cela pose-t-il ? Pourquoi n'y avait-il pas une procédure de gestion de crise ? A-t-elle été aujourd'hui mise en place ? A-t-on prévu quelque chose pour des cas comme ceux-là ? Ils se sont retrouvés tous les deux face...

M. Fourny (cdH). - Pourrait-on, pour faire une proposition, dire qu'il y aura un consensus au sein de cette commission sur les trois premiers noms, trois propositions DG, IF et Comase, pour la fois prochaine ?

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, il y avait aussi l'ancien DG, je ne sais pas si un groupe a une objection par rapport à l'ancien DG.

M. le Président. - Quel ancien DG ?

M. Bouchez (MR). - L'ancien DG de la DGO3. Ce qui a été clairement expliqué, c'est que le nouveau DG n'a pas eu...

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Je ne suis pas sûr qu'il soit retraité, je n'en sais rien en fait.

M. Bouchez (MR). - Raison de plus pour lui envoyer l'invitation. Si j'ai bien compris, celui qui est en charge maintenant n'est pas celui qui était en fonction au moment où l'audit a été réalisé ; c'est le prédécesseur qui a participé à certaines réunions préparatoires telles que celles que vous avez évoquées, Monsieur le Ministre. C'est lui qui est le mieux placé, à l'heure actuelle, pour nous expliquer pourquoi il a été opportun de réaliser un audit auprès de l'Office wallon des déchets, alors qu'un premier audit avait déjà été fait en 2008. Ce n'est pas courant de demander deux audits externes à un intervalle qui n'est pas si lointain. Ce qui prouve une perte de contrôle de la part de l'administration. C'est pour cela que nous avions ajouté le directeur du service d'audit interne du SPW puisque, si l'on s'équipe d'une

telle administration, pourquoi n'y a-t-on pas recours quand on a une difficulté ? Ce sont des questions qui ne portent pas du tout sur l'enquête, qui ne portent pas sur des personnes, mais sur le mode de fonctionnement de ces organisations.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Président, je pense qu'il y a une continuité dans le travail de la direction générale ; que l'actuel réponde aux questions et y répondra, y compris pour le travail de son prédécesseur. Je pense que l'on est tous amené à faire cela.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, je serai très bref. Par rapport à ce que dit M. Dermagne, pour Mme Minne, il y a un élément supplémentaire qui peut nous intéresser. M. Taminiaux nous a dit : « Je ne suis pas un comptable, je suis économiste ». A priori, mais tant que je ne l'ai pas entendu, je ne peux que le présumer. Mme Minne est peut-être comptable, ce qui pourrait nous donner une lecture différente de la genèse de la situation. Mais tant que vous ne l'auditionnez pas, cet élément ne remontera pas à la surface. Entre dire : « Je suis économiste, voilà les chiffres de cette manière et je mesure la conséquence économique, elle peut être dangereuse » ou « Je suis comptable, je sais que cela ne peut pas se faire, ou je le traduis d'une manière telle, mais je ne veux pas présumer », je suis d'accord pour dire que l'on n'est pas à la chasse à l'homme ou à la femme. C'est même l'intérêt de la personne de venir s'expliquer devant nous.

M. le Président. - Puis-je m'avancer sur une proposition ? Il y a unanimité parmi l'ensemble des groupes pour auditionner le directeur de la DGO3, un représentant de l'Inspection des finances et Comase. Prenons position aujourd'hui sur ce qui fait l'objet d'unanimité. Chaque groupe pourra toujours, à la Conférence des présidents, demander d'ajouter l'un ou l'autre ; ce sera la Conférence des présidents qui décidera.

Est-ce une méthode pour avancer ici et maintenant ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - C'est une belle manière de rapporter les choses à la Conférence des présidents. Je demande de bien préciser que nous souhaitons l'audition d'autres personnes également On ne va pas éterniser le débat ce soir et c'est également le rôle de la Conférence des présidents de...

M. le Président. - Quand je présenterai, je le ferai ce sur quoi l'ensemble des familles politiques a pu trouver le consensus et je présenterai aussi les autres demandes.

M. Crucke (MR). - Parfait.

M. le Président. - Pour les trois, pour auditionner dans 15 jours, le directeur général de la DGO3, un représentant de l'Inspection des finances et Comase, y a-t-il unanimité ? D'accord. Ce sera sur ces trois-là que l'on avancera, déjà en fonction de l'unanimité trouvée en commission et le reste sera décidé par la Conférence des présidents.

M. Hazée (Ecolo). - Juste la demande d'affiner le calendrier puisque la Cour des comptes viendra, de toute façon, dans 15 jours en Commission du budget, et sans doute ailleurs, pour présenter son rapport qu'elle a communiqué il y a une dizaine de jours au Parlement et qu'il y a possibilité d'assurer le suivi des deux dossiers puisque...

M. le Président. - Si c'est dans une quinzaine de jours, c'est le 14 mars.

M. Hazée (Ecolo). - Je crains dès lors, si on laisse les choses aller comme cela, une confrontation des deux commissions parallèles empêchant de faire un travail sur la globalité.

M. le Président. - Celle d'après, c'est le 11 avril.

M. Hazée (Ecolo). - Je me suis mal exprimé. Je n'ai pas demandé que l'on reporte au 11 avril. Cette commission a beaucoup de travail. Elle a plusieurs créneaux, horaires ou journaliers. Il y a juste un travail à affiner par rapport à la connexion avec le dossier dans sa globalité des 50 organismes.

M. le Président. - Puisque vous siégez en Conférence des présidents, c'est le moment pour éviter que l'on rende impossible le travail de l'une ou de l'autre commission à cause des parallélismes des travaux. C'est à ce moment-là qu'il faut être attentif par rapport à cela.

Une unanimité s'est dégagée sur les trois noms que j'ai cités. La commission a décidé de procéder à l'audition, le lundi 14 mars 2016 :

- de M. Quévy, Directeur général de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3) ;
- de représentants habilités de l'Inspection des finances pour la Région wallonne ;
- de représentants habilités du groupe Comase.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129*QUATER* À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE, ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129*QUATER* À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, ET DU PATRIMOINE, ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DOC. 307 (2015-2016) N° 1 À 1*QUATER*)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129*QUATER* À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN VUE D'INSTAURER LA DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME ET LA MISE EN PLACE D'UNE TRAÇABILITÉ INFORMATISÉE DES DOSSIERS D'URBANISME, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME DE BUE, MM. DODRIMONT, LECERF, MAROY ET TZANETATOS (DOC. 92 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET INSÉRANT UN CHAPITRE VI DANS LE TITRE IER DU LIVRE IV ET MODIFIANT LE CHAPITRE IER DANS LE TITRE IER DU LIVRE VII DU DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129*QUATER* À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, STOFFELS, MMES MOUCHERON, WAROUX, MM. DENIS ET DERMAGNE (DOC. 289 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCÉLÉRER ET À FACILITER L'ACCÈS DIRECT DES NOTAIRES AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE CERTIFICAT D'URBANISME N° 1, DÉPOSÉE PAR MM. STOFFELS, DERMAGNE ET DENIS (DOC. 337 (2015-2016) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de :

- le projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, et du Patrimoine, et formant le Code du développement territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1 à 1*quater*) ;
- la proposition de décret modifiant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie et formant le Code du développement territorial en vue d'instaurer la dématérialisation des dossiers de demandes de permis d'urbanisme et la mise en place d'une traçabilité informatisée des dossiers d'urbanisme, déposée par M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Lecerf, Maroy et Tzanetatos (Doc. 92 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie et formant le Code du développement territorial, déposée par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à accélérer et à faciliter l'accès direct des notaires aux informations contenues dans le certificat d'urbanisme n° 1, déposée par MM. Stoffels, Dermagne et Denis (Doc. 337 (2015-2016) N° 1).

La commission a décidé de poursuivre la discussion générale lors de sa prochaine réunion.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT LA MISE EN ŒUVRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 139 DE LA CONSTITUTION, DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, DÉPOSÉE PAR MME BALTUS-MÖRES, MM. JEHOLET, CRUCKE, EVRARD, MMES DOCK ET DEFRANG-FIRKET (DOC. 206 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant la mise en œuvre, conformément à l'article 139 de la Constitution, du transfert des compétences à la Communauté germanophone, déposée par Mme Baltus-Möres, MM. Jeholet, Crucke, Evrard, Mmes Dock et Defrang-Firket (Doc. 206 (2014-2015) N° 1).

Il me semble qu'il y a une proposition par rapport à cette proposition de résolution.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - On pourrait reporter à quinzaine l'examen de ce point, si vous en êtes d'accord.

M. le Président. - On demande la réinscription au 14 mars. On sera dans la même situation que maintenant. Si on la reporte à une quinzaine de jours, il faut au moins la prévoir à deux moments, le lundi et le jeudi. Je vous propose de reporter l'examen de la proposition de résolution au lundi 14 mars et, le cas échéant, au jeudi.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE COMPRESSED NATURAL GAZ »

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 22 OCTOBRE 2014 SUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE POUR CARBURANTS ALTERNATIFS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de Mme De Bue, sur « le Compressed Natural Gaz » ;
- de Mme Baltus-Möres, sur « la mise en œuvre de la directive du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, plusieurs stations au CNG ont été inaugurées, ces derniers mois, en Wallonie. Il y a encore quelques mois, vous affirmiez que cette filière était encore peu développée. Cela était dû à plusieurs éléments, notamment l'absence de conditions sectorielles définies et un coût d'adaptation trop important pour les stations-service et un parc automobile encore peu développé.

Un arrêté adopté en décembre dernier a défini des conditions sectorielles. En ce qui concerne les coûts de transformations, vous avez déclaré qu'il y a maintenant un plan CNG qui est en cours d'élaboration et qui prévoit un soutien aux exploitants pour un budget non défini, le but étant d'atteindre le nombre de 30 stations afin de favoriser le développement du réseau.

Le nombre de véhicules va croissant : on était à 700 véhicules roulant au CNG en 2013, on parle maintenant de 2 700 véhicules. Vous parliez également de la valeur d'exemple que peuvent représenter les pouvoirs publics en incitant les communes et les administrations régionales à ce qu'un véhicule sur deux ou sur trois soit de type CNG. Il était également question d'équiper les flottes publiques, notamment les TEC, de ce type de véhicules.

J'en profite pour faire le point avec vous sur le plan CNG et sur l'impact de l'adoption de l'arrêté du 10 décembre 2015. Où en est l'objectif de 30 stations en Wallonie ?

Un budget a-t-il été défini afin de soutenir les projets de stations au CNG ? Où en êtes-vous de votre étude et de l'introduction de véhicules CNG au sein des administrations et des services publics de Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, au regard de la directive européenne du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, la Belgique et la Wallonie ont reçu des obligations à respecter dans un délai qui devient plus que réduit.

Premièrement, j'aimerais savoir si les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires au respect de cette directive seront bien mises en place avant le 18 novembre 2016.

Ensuite, l'article 6, § 4, de cette directive exige qu'un nombre approprié de points de ravitaillement en GNL ouverts au public soit mis en place pour le 31 décembre 2025 afin que les poids lourds utilisant ce carburant puissent circuler dans l'Union de façon ininterrompue. Avez-vous un plan concernant l'installation de telles infrastructures ?

Enfin, selon l'article 6, § 6, les États membres doivent veiller à mettre en place un nombre approprié de points de ravitaillement en GNC ouverts au public au plus tard le 31 décembre 2020 afin que, conformément à l'article 3, § 1, 6°, les véhicules à moteur propulsé au GNC puissent circuler dans les agglomérations urbaines, suburbaines et d'autres zones densément peuplées.

Ce dernier alinéa a particulièrement marqué mon étonnement étant donné qu'à ce jour seulement deux stations de ravitaillement en Wallonie sont en service, à savoir Tournai et Nivelles, et que seulement 11 autres stations de ravitaillement sont prévues – seulement une dans la Province de Liège et aucune au Luxembourg. En comparaison, il y en a actuellement 40 en Flandre sans compter les 29 prévues en plus pour 2016.

Que comptez-vous faire pour rattraper ce retard inquiétant en comparaison de la situation en Flandre et vis-à-vis de nos obligations européennes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Mesdames les députées, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les travaux entre administrations de l'Énergie et de la Mobilité avancent, y compris entre entités fédérales et régionales. Le plan belge sera prêt pour la fin de cette année.

Le plan Compressed Natural Gaz est en négociation en ce moment au sein du Gouvernement. Il prévoit des objectifs et mesures pour amplifier entre autres le nombre d'installations de stations-services. Effectivement, il y en a deux aujourd'hui, il y en a sept qui sont en demande de permis dont toute une partie qui seront délivrés cette année. On sera assez rapidement à sept stations supplémentaires, dont Namur, une en Province de Liège, deux en Province de Hainaut.

Concernant les infrastructures, le plan, en négociation en ce moment avec le Gouvernement, vise l'implantation à horizon 2020 de 32 à 95 stations CNG et de sept stations LNG, trois pour les camions et quatre pour les navires.

En ce qui concerne le CNG, l'objectif en 2020 se situe entre 32 et 95 stations sur le territoire.

Le plan que je présenterai prochainement vise à promouvoir le déploiement en offrant un cadre clair et opportun ; il traitera de tous les aspects, de la formation à l'exploitation.

De plus, les cahiers des charges permettant aux administrations publiques d'acheter des véhicules CNG sont en cours de rédaction. Il y a plusieurs volets. Il y a le plan belge qui s'intègre avec des discussions actuelles entre Fédéral et Région et, d'autre part, des mesures spécifiques à la Wallonie et délivrance de permis pour les stations supplémentaires que j'ai évoquées et celles qui suivront.

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point. Cela fait maintenant longtemps que l'on parle d'un plan. Ce serait bien que l'on puisse atterrir. Je constate que des projets se concrétisent, mais ce serait bien d'avoir une impulsion du Gouvernement pour donner un peu plus d'ampleur à une des filières de carburant alternatif. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je pense qu'il est étonnant qu'en Wallonie on ait actuellement sept demandes de permis vu qu'il y a plus de progrès du côté flamand. Je pense que vous devez rester persuasif et tenace dans ce dossier pour que l'on avance plus vite que maintenant en Région wallonne.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RENCONTRE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA MOBILITÉ »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la rencontre interministérielle sur la mobilité ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, la semaine dernière, les différents ministres de la mobilité se sont vus à plusieurs reprises. Lundi, il y a eu une réunion informelle au cabinet du ministre de la Mobilité bruxellois. Mercredi, il y a eu un comité de concertation consacré à la mobilité et plus particulièrement au RER et, vendredi, une réunion du comité exécutif des ministres de la mobilité, qui ne s'était plus réuni depuis 2003. Je crois que c'est une bonne chose que l'on ait remis en place une certaine concertation surtout compte tenu de l'actualité urgente dans certains cas ; je pense au RER ou aux tunnels.

J'aurais voulu vous entendre sur le contenu de ces rencontres, le type de décision qui ont été prises. Cela concerne-t-il uniquement le RER ou d'autres types de mobilité ? Quel est le planning prévu pour les prochaines réunions ainsi que la méthode de travail envisagée ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. -

Madame la Députée, la réunion du lundi 22 février a été initiée par le ministre de la Mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale suite aux problèmes rencontrés dans le dossier des tunnels bruxellois et dans un objectif d'appréhender les défis auxquels Bruxelles devra faire face en matière de mobilité.

Lors de cette réunion, les discussions se sont focalisées sur le dossier des tunnels. Bien que cette problématique relève de la responsabilité de la Région bruxelloise, la mobilité dans et autour de Bruxelles doit être abordée en concertation avec toutes les régions et tous les niveaux de pouvoir confondus.

Nous avons identifié des projets pour lesquels des groupes de travail devront dégager des solutions communes. Pour ma part, j'ai soutenu de créer un groupe de travail sur le covoiturage, au sein duquel seront notamment abordés la création de bandes de circulation réservées au covoiturage, les mesures d'accompagnement de cette politique comme la modification du Code de la route, une adaptation de la fiscalité, mais aussi le développement de parkings de covoiturage.

Un groupe interministériel planchera sur l'intégration des tarifs des différentes sociétés de transport en commun opérant dans la zone RER. J'ai également proposé une éventuelle modulation du prélèvement kilométrique sur les poids lourds en dehors des heures de pointe et sur les axes les plus embouteillés en Région bruxelloise.

Cette réunion fut fructueuse avec un accord partagé sur les propositions avancées.

En ce qui concerne la réunion du Comité exécutif des ministres de la mobilité, le CEMM, de ce 26 février 2016, l'ordre du jour était le suivant : la relance effective du Comité exécutif des ministres de la Mobilité et le dossier Réseau express régional, le RER.

Je me réjouis des avancées concrètes que j'ai pu obtenir lors de cette rencontre, en particulier une simplification du fonctionnement du CEMM qui sera dorénavant axé autour de trois niveaux de décision parce que l'on entendait parler de différentes rencontres de ministres de la Mobilité avec à chaque fois des intitulés différents. Il y aura dorénavant trois niveaux de décision : un niveau ministériel composé des quatre ministres de la Mobilité avec une fréquence annoncée d'une réunion tous les trois mois, un niveau intercabinet composé des représentants des ministres de la Mobilité et une plateforme d'intermodalité sous forme de groupes de travail. C'est dans ces groupes de travail que l'on retrouve celui que j'ai évoqué sur le covoiturage ou le prélèvement kilométrique.

Je me réjouis également de l'engagement collectif pris de réunir ce CEMM tous les trois mois. La prochaine réunion du CEMM a été programmée au 27 mai 2016.

Concernant le RER, je suis satisfait de la transparence affichée par Infrabel sur les montants à engager pour la mise à quatre voies, à savoir 910 millions d'euros. Il reste à ce jour 105 millions d'euros dans le fonds RER.

J'ai profité de ces avancées pour réitérer ma demande à Mme Galant de présenter dans les plus brefs délais un plan de financement tenable et adapté aux travaux, afin que ceux-ci puissent reprendre et que le RER puisse enfin rouler.

Je pense qu'il y a beaucoup de positif dans ces réunions, que l'on a de belles discussions entre les quatre ministres et vraiment la volonté de se revoir régulièrement et de faire le point. On se rend bien compte que, dans tous les dossiers qui nous tiennent à cœur, tant le RER qu'en ce qui concerne par exemple le covoiturage, si l'on n'a pas l'accord du Fédéral pour adapter le Code de la route, si l'on n'a pas des discussions avec Bruxelles ou la Région flamande pour des bandes qui seraient dédicacées et qui passent sur leur territoire, on n'avancera pas au-delà de ce que nous avons fait aujourd'hui qui sont les parkings et les applications de covoiturage. On ne parviendra à résoudre l'ensemble de ces problèmes qu'en travaillant ensemble. C'est là une volonté clairement affichée.

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre d'avoir apporté des précisions au contenu et à la portée des décisions de ces réunions des ministres de la Mobilité de la semaine dernière.

Je me réjouis également qu'un dialogue – plus qu'un dialogue, une concertation – se mette en place. Je serai ravie d'avoir déjà des résultats de ces groupes de travail qui sont chargés de plancher sur certains dossiers. Je pense qu'il faut avoir un objectif clair et il faut faire en sorte que ces groupes de travail puissent atterrir.

Je m'étonne que l'on n'ait pas abordé dans cette problématique l'intermodalité TEC/SNCB, parce que là aussi je crois qu'une concertation est nécessaire entre les différentes sociétés de transport, notamment par rapport à certains aménagements qui pourraient être faits par la Région. Je pense que cela aurait été utile...

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Il y a un troisième groupe, alors ?

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Non, il y en a plusieurs. Celui-là est dedans aussi, aussi dans le lien vélo-train, il y a toute une série de groupes de travail.

Mme De Bue (MR). - D'accord. Ce serait intéressant d'en connaître aussi la composition et le mandat qui leur est donné parce que le but est d'arriver avec des propositions. Je pense que l'on ne peut plus se permettre 10 ans, 15 ans ou 20 ans comme on vient de connaître en matière de gestion de la mobilité dans notre pays et particulièrement aussi en Wallonie.

Nous travaillons pour le moment au niveau du Sénat sur un rapport d'informations concernant tous ces mécanismes de concertation entre les différents niveaux de pouvoirs et la première conclusion est qu'en fait il y en a énormément et ils ne fonctionnent pas très bien.

Le comité exécutif ne s'était plus réuni depuis 2003, c'est assez interpellant. Il faut que cette concertation réussisse et il faudra peut-être, à mon avis, pour certaines problématiques, des solutions très particulières, mais on y reviendra.

Merci pour ce premier éclairage. Je serais intéressée d'avoir des premiers résultats pour réellement améliorer la mobilité même si, pour tout ce qui concerne les problématiques les plus urgentes pour les tunnels et pour le RER, le chemin sera encore long.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PROJET D'HÔTEL ÉQUIN SUR LE SITE DE LIEGE AIRPORT SA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le projet d'hôtel équin sur le site de Liege Airport SA ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais quelques nouvelles sur ce projet qui, économiquement, est un projet intéressant puisqu'il permet dans le *core business* de l'aéroport d'ajouter celui de l'accueil d'équidés, des chevaux, souvent de concours.

Il y a notamment un événement équestre à Liège chaque année et, à cette occasion, de nombreux chevaux sont accueillis. Tout cela génère une activité économique intéressante.

Pour le dernier accueil en février dernier, il avait été question de l'installation d'un chapiteau. On avait aménagé des boxes de manière à ce que les chevaux soient disposés individuellement dans cet espace qui est un espace précaire. Aujourd'hui, on espère construire du solide avec cet hôtel équin.

J'aimerais avoir quelques nouvelles du projet. Quand celui-ci pourra-t-il effectivement être disponible pour l'accueil des chevaux ? Avez-vous quelques idées de retombées économiques, notamment en matière d'emploi, de même que les montants investis pour ce projet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, l'infrastructure dédiée aux chevaux est construite et financée entièrement par Liege Airport.

Le projet vise à répondre à la demande des acteurs spécialisés, des opérateurs et des sociétés expertes dans le transport de chevaux, à la recherche d'infrastructures de qualité en la matière.

Ce centre pourra également être utilisé lors des tournois internationaux afin de faire séjourner les équidés de haute valeur dans un box plutôt que dans leur camion, et ce, dans un objectif de bien-être des chevaux.

Selon Liege Airport, sur base du planning actuel, l'infrastructure devrait être inaugurée en mai 2016.

Pour la gestion de l'hôtel équin, Liege Airport a lancé une consultation afin de sélectionner un candidat spécialisé avec une expérience dans le domaine équin en vue d'offrir une gamme de services de qualité et d'attirer une nouvelle clientèle.

La procédure de sélection est en cours.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ces informations et je me réjouis de l'inauguration de ce nouvel outil économique au mois de mai prochain, si je l'entends bien.

QUESTION ORALE DE M. LENZINI À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ORGANISATION DES TRANSPORTS EN BASSE-MEUSE LIÉGEOISE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de

la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'organisation des transports en Basse-Meuse liégeoise ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). - Monsieur le Ministre, lors de la dernière réunion de l'ASBL Liège-Métropole, les bourgmestres et députés provinciaux se sont à nouveau intéressés à l'étude intitulée « La proposition et offre ferroviaire à l'horizon 2030 en région liégeoise ».

Cette étude préconise notamment deux aspects :

- le renforcement de la ligne ferroviaire 34 Tongres-Herstal-Liège Palais-Liège Guillemins, à l'ouest de Liège, avec la réouverture de la gare de Juprelle, mais surtout la valorisation de la gare de Milmort-Herstal ;
- la valorisation de la ligne ferroviaire 40 Maastricht-Visé-Liège, là, plus vers le nord de Liège et formant comme cela une fourchette au nord-ouest de Liège.

Il y a un an, j'ai eu l'occasion de vous interpeller sur l'optimalisation de « l'offre bus » en Basse-Meuse liégeoise, ce qui concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes où il suffirait de quelques centaines de mètres de prolongation-modification de lignes pour refermer un maillage train-tram-bus et ainsi optimaliser le déplacement de plusieurs milliers d'habitants de cette région au nord de Liège.

J'ai deux questions essentiellement. Pouvez-vous me dire où en est le projet de prolongement de la ligne 50 jusqu'à la gare de Visé ? Ce qui avait été envisagé dans ma question il y a un an. C'est la liaison la plus classique.

Qu'en est-il par ailleurs d'une potentielle prolongation de la ligne 7 de Hermée jusque la gare de Milmort – ce qui est moins classique parce que j'avais développé cela lors de ma question précédente – et donc d'amener cette ligne 7 jusqu'à la gare de Milmort essentiellement aux heures de pointe ?

On me répond chaque fois que, budgétairement, c'est assez compliqué. Budgétairement, cette prolongation de la ligne 7 pourrait être compensée par la valorisation de cette même ligne via un itinéraire 7*bis*, quelques fois par heure, en alternance avec le parcours classique, cela pendant les heures de bureau, et donc plus vers le centre commercial et administratif de Haccourt.

Voilà deux questions très précises sur la ligne 7 et sur la ligne 50, mais au-delà du cas particulier de cette ligne 7 en Basse-Meuse, que pensez-vous d'une flexibilité accrue sur une journée comme source de rentabilité de certaines lignes de bus ?

On voit parfois que, sur des lignes, des bus circulent presque à vide à certaines heures de la journée alors qu'il y a une demande accrue vers d'autres sites. C'est ce que je vous expliquais la dernière fois plus dans le détail, ici j'ai fait un petit raccourci.

Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. - Quand M. Lenzini parle de transports, il prend des raccourcis.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la prolongation de la ligne d'autobus 50 jusque Visé a été positivement analysée par le TEC Liège-Verviers.

La concrétisation de cette prolongation est prévue pour l'été 2016. Voilà une bonne nouvelle pour vous.

En ce qui concerne la ligne 7, une prolongation vers la gare de Milmort n'est toujours pas envisagée par le TEC Liège-Verviers. C'est dû notamment à des raisons budgétaires, mais également parce que les infrastructures ne permettent actuellement pas aux autobus d'effectuer un demi-tour. C'est bien pour la ligne 50, c'est moins bien pour la ligne 7.

Quant à l'introduction d'une variante 7*bis* qui desservirait Haccourt, le TEC Liège-Verviers n'y est pas favorable.

D'une part, parce que les charges constatées sur la ligne 7 sont telles qu'une réduction de sa fréquence n'est pas souhaitable – il y a trop de monde sur la ligne 7 pour réduire sa fréquence. D'autre part, parce que la création de différentes antennes aurait pour conséquence de dégrader l'attractivité et la lisibilité de la ligne, l'alternance des voyages étant toujours mal ressentie par la clientèle. Voilà une réponse qui devrait à moitié seulement vous satisfaire.

M. le Président. - La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). - Oui, Monsieur le Ministre, effectivement, j'ai bien fait de rester pour ma première partie. Je ne regrette pas d'être resté, mais les nouvelles sont moins bonnes. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les arguments du TEC Liège-Verviers, mais à force de taper sur le clou, on finira peut-être par trouver une solution dans les années qui viennent.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PLATEFORME DE COVOITURAGE COMON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la plateforme de covoiturage ComOn ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, la plateforme ComOn a été développée par la Wallonie afin de permettre à ces navetteurs d'être en relation avec des automobilistes et donc favoriser ainsi le covoiturage.

Vous aviez indiqué, il y a de cela un mois, en janvier dernier, le fait que cette application était téléchargée plus de 300 fois sur Android et un peu plus de 400 fois sur l'iOS, pour ceux qui ont Apple.

Il y aurait 80 000 inscrits sur cette plateforme. Cela s'explique aussi que cette plateforme est liée à Carpool qui est une plateforme d'échange de voitures. On est là face à des moyens de mobilité un peu nouveaux et tout le monde est en train de rechercher des solutions dans différents secteurs. On entendait un parti politique qui, lui, voulait renforcer les avantages aux voitures de société de manière un peu surprenante, mais bon, c'est comme cela.

Ce qui est intéressant ici, c'est la possibilité d'expansion de ce concept.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous faire part de votre réflexion en la matière ? Parce que si l'idée est intéressante, les téléchargements d'application sont extrêmement faibles quand on voit le nombre d'inscrits au prorata du nombre de téléchargements d'applications. Vous pourriez éventuellement nous indiquer les derniers chiffres de téléchargement et d'inscriptions, peut-être ont-ils évolué en l'espace d'un mois.

Surtout, quelles autres mesures envisagez-vous en matière de covoiturage ? On a entendu un peu de tout dans votre propre formation politique. Des initiatives, des idées ont été avancées, par exemple réserver des bandes de circulation spécifiques aux voitures qui procèdent au covoiturage ou d'autres mises en relation possibles.

À ce niveau-là, Monsieur le Ministre, portez-vous les idées de votre formation politique au sein du Gouvernement ? De manière plus générale, le Gouvernement a-t-il un objectif chiffré en matière de covoiturage ? Avez-vous un objectif que vous souhaitez atteindre d'ici la fin de la mandature ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, comme vous le précisez, je mène actuellement une réflexion concernant les évolutions de l'application ComOn. Je souhaite notamment étendre cette application à la Région bruxelloise. Elle est à ce jour active sur le territoire wallon et le ministre bruxellois, M. Smet, a montré son intérêt pour cette application. M. Weyts semble aussi ouvert à l'idée de disposer de cet outil.

En parallèle de cette application mobile, je développe, en partenariat avec des entreprises privées, des communes aussi, un réseau de parkings de covoiturage. Proches des grands axes, ils permettent aux covoitureurs de rejoindre facilement un point de rendez-vous commun et d'entamer leur trajet.

Aujourd'hui, de cette manière, 1 400 places réparties dans une trentaine de parkings partout en Wallonie sont mises à disposition gratuitement. Ce réseau est amené à s'étoffer. J'ai, en effet, lancé un appel aux communes et provinces, à conclure des conventions pour la mise à disposition de parkings, à l'instar des entreprises privées.

Pour compléter ces mesures en faveur du covoiturage, je soutiens également la mise en place du Réseau express de covoiturage, via des bandes autoroutières et routières réservées au covoiturage. C'est quelque chose qui a été débattu, notamment lors de la réunion des ministres de la Mobilité, puisqu'il faut l'accord de tout le monde pour pouvoir faire cela, à la fois sur l'aspect Code de la route, puisque si l'on décide de pénaliser celui qui se trouve sur la mauvaise bande, il faut pouvoir réaliser cela. Cela se passe dans d'autres pays. Aux États-Unis, c'est assez courant d'avoir une bande « +3 ». Cette bande est réservée aux véhicules qui transportent au minimum trois personnes.

Afin de permettre la mise en place de contrôle sur l'occupation multiple, il sera nécessaire de modifier le Code de la route afin d'intégrer ce type d'infraction. Il y a clairement un des groupes de travail mis en place avec mes collègues suite aux réunions de la semaine dernière au cabinet des ministres Smet et Galant, un groupe qui travaille spécifiquement sur ces mesures-là.

Pour permettre au covoiturage de se déployer pleinement, il conviendra également de maintenir l'avantage lié à la déduction des dépenses liées au déplacement vers et depuis son lieu de travail pour les personnes qui recourent au covoiturage puisque, aujourd'hui, si l'on ne prend pas sa voiture soi-même, on

ne garde pas l'avantage. On devrait pouvoir le garder même si l'on est dans la voiture du covoitureur. Cela fait effectivement aussi partie du groupe de travail des quatre ministres.

En ce qui concerne les chiffres, l'application ComOn est actuellement utilisée sur 529 Android et 714 iOS. Pour ce qui est du nombre d'utilisateurs, les données actualisées seront disponibles début mars. Chaque jour, il y a environ 2 500 annonces de trajets proposés, chauffeur et/ou passager. Il n'est cependant pas possible de connaître le nombre de personnes qui covoiturent effectivement, puisque ce sont des annonces, après il faut que les choses s'organisent.

Outre le service que cette application rend pour trouver un partenaire, elle a aussi un rôle d'exemple et d'incitation au covoiturage. Il y a des gens qui n'ont besoin de rien pour covoiturer, juste le fait d'y avoir pensé, que l'on ait attiré leur attention là-dessus et qui décident de s'organiser avec un collègue ou avec quelqu'un de leur commune.

Je prévois également, dans ce domaine-là, de fédérer toutes les petites applications existant sur le territoire. J'ai organisé un petit groupe qui va se réunir bientôt au cabinet, qui va rassembler toutes les initiatives qui sont prises parfois sur un campus universitaire, par une entreprise, sur un site d'activité économique et qui ont intérêt à gagner aussi en visibilité. Pour moi, que l'on utilise l'application ComOn ou n'importe laquelle des autres applications disponibles, l'intérêt est de développer le covoiturage, peu importe le support.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse. Vous ne vous êtes pas engagé sur un objectif chiffré au terme de la mandature. On sent néanmoins que vous aimez bien. Quand vous en parlez, on sent que c'est une chose à laquelle vous êtes plutôt favorable effectivement. C'est facile à faire, on peut communiquer facilement. En général, c'est le genre de produit intéressant.

Je suis plus dubitatif sur la bande réservée uniquement au covoiturage, non pas que je sois contre l'idée, je trouve que c'est une bonne idée, mais il y a tellement de tronçons d'autoroutes en Wallonie à deux bandes – quand c'est trois bandes, c'est déjà très bien – que je vois mal comment ce sera opérationnel, mais s'il y a un groupe de travail qui y travaille, c'est le cas de le dire, cela pourrait être intéressant.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - L'idée est de se limiter à quelques tronçons bien spécifiques là où se situent les problèmes. Par exemple, on a aujourd'hui une bande réservée pour les bus et taxis sur l'autoroute, vers Delta, en venant de Liège. Sur les derniers kilomètres, il y a une possibilité pour les bus et taxis. Si on l'ouvre aux véhicules complets, de trois ou quatre personnes, c'est peut-être quelque chose à tenter.

M. Bouchez (MR). - Effectivement, mais comme vous l'indiquiez, cela restera relativement limité. Il faut tenir compte de l'infrastructure et elle est ce qu'elle est. De toute façon, en mobilité, il n'y aura pas une solution miracle, cela peut être un des éléments d'un paramétrage beaucoup plus multiple et d'un échantillon, d'un éventail de mesures qui doivent être plus large. Mais pourquoi pas, nous attendons les résultats de ce groupe de travail commun.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RAPPEL À L'ORDRE AUX COMMUNES ET AUX ZONES DE POLICE DE WALLONIE D'ENVOYER COPIE À L'ADMINISTRATION WALLONNE DES PROCÈS-VERBAUX CONCERNANT LE BIEN-ÊTRE ANIMAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le rappel à l'ordre aux communes et aux zones de police de Wallonie d'envoyer copie à l'administration wallonne des procès-verbaux concernant le bien-être animal ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, la presse vient à nouveau de faire état d'un cas de maltraitance animale. On regrette toujours de constater que ces faits sont malheureusement toujours bien présents sur le territoire wallon. Peut-être qu'on les dénonce de façon plus active que par le passé, c'est une bonne chose. On ne doit pas se réjouir qu'il y a plus de cas, mais si l'on peut voir plus souvent ces cas dénoncés et, en suite de cette dénonciation, voir agir les autorités, c'est une bonne chose. Je m'en réjouirai autant que vous.

Dans le cas qui nous occupe ici, il y a eu un peu de dysfonctionnement puisque, après avoir vu la balle se renvoyer d'un poste de police à un autre – d'après ce que la presse en dit, je ne sais pas si tout c'est très précis, mais vous allez certainement apporter quelques précisions d'usage – il a été dit que l'affaire était prescrite et qu'il ne serait pas question de pouvoir poursuivre le propriétaire du chien particulièrement indélicat, puisqu'il s'agit d'un chien maltraité.

Voilà ce qui a été dit également dans la presse, que vous alliez rappeler aux différents bourgmestres et zones de police de Wallonie l'obligation d'envoyer à l'administration wallonne une copie des procès-verbaux en ce qui concerne la maltraitance animale.

Ce courrier a-t-il déjà été adressé aux différents bourgmestres et présidents de zone de police ? Qu'attendez-vous de cette démarche ?

C'est bien d'envoyer copie du procès-verbal éventuellement dressé, mais qu'en sera-t-il de la suite ?

Ce qui est dit aussi, je reste prudent parce que l'on a eu souvent l'occasion d'échanger sur la question, c'est qu'il y avait encombrement – c'est ce que je lis – par rapport aux services qui sont les réceptacles des différentes plaintes. Qu'en est-il exactement ? Réellement, vos services ploient-ils – plient, ploient, vu l'heure qu'il est, personne ne m'aide, on va dire qu'ils plient – sous les plaintes ?

On ne m'écoute pas, merci beaucoup.

Réellement, ces services sont-ils débordés par le nombre de dossiers ? Si c'est le cas, comptez-vous renforcer de manière conséquente le service ?

Une autre question concerne ce que vous avez déclaré quant au délai de prescription en la matière, le prolonger jusqu'à cinq ans. Pouvez-vous quelque peu étayer la manière dont vous allez procéder pour ce faire et dans quel délai cette prolongation du délai de prescription va-t-elle éventuellement pouvoir intervenir ?

Une autre question pour terminer : M. le Ministre compte-t-il réunir les acteurs concernés ? Je crois que ce serait une bonne chose, des représentants du monde judiciaire, les communes, les zones de police et les associations de protection animale, voire responsables de refuge, autour d'une même table pour aborder spécifiquement cette problématique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, tout d'abord un petit mot sur les effectifs. Il y a eu trois rentrées fin de l'année dernière, déjà compensées par un départ, puisque quelqu'un d'autre est parti à la pension. Cela fait deux entrées nettes et 11 autres profils sont en cours de... Il y a une décision du Gouvernement de janvier et le budget existe pour le recrutement de 11 personnes, pour partie à l'administration du bien-être animal, mais deux vont renforcer les services du sanctionnateur régional, puisqu'il faut avoir la capacité de suivre les infractions et de verbaliser effectivement. Ceci dit, ils n'auront pas que cette mission-là, puisqu'ils vont suivre le travail plus général du sanctionnateur.

Concernant la problématique, quelle est-elle ? Je l'ai vécu de très près ce week-end. J'ai été alerté parce qu'un chien mort, un *american staff*, avait été abandonné sur un RAVeL dans ma commune. Clairement, il avait été maltraité, très maigre, des blessures sur le corps. Ce matin, la police fait son enquête et parvient à identifier le propriétaire. J'ai dû rappeler qu'il était important de nous faire savoir, au niveau régional, que cela existait, parce que si le juge décide de classer cela sans suite, si cela n'a pas été fait, nous, on n'en a même pas connaissance. Il est important que l'on ait l'information, c'est prévu dans la législation telle qu'elle existe aujourd'hui. J'ai envoyé un courrier, fin de semaine, afin d'attirer l'attention des bourgmestres et chefs de corps sur l'obligation qu'ont les agents locaux de nous transmettre toutes les copies des procès-verbaux relatifs au bien-être animal.

L'objectif de cette démarche est de sensibiliser les différents acteurs quant à l'importance d'une communication efficace entre les différents services concernés, sans quoi les auteurs de maltraitance animale sont susceptibles de poursuivre leurs actes en toute impunité.

Je ne dispose pas de chiffres concernant les communes en infractions, mais je peux vous assurer que la collaboration se passe bien. Le cas malheureux du fait divers que vous évoquez est heureusement très rare. La plupart du temps, le constat au niveau local est suivi effectivement d'une transmission chez nous.

Il démontre cependant l'importance d'allonger le délai de prescription de sanction administrative actuellement limité à 180 jours. En fait, ce qui s'est passé dans le cas qui est sous-tendu par votre question, c'est que, comme on a eu connaissance très tard du classement sans suite de la justice, le délai des 180 jours était déjà passé. On ne pouvait plus, par rapport au PV de départ, reprendre la procédure en cours.

Même si le service traite la quasi-totalité des dossiers dans l'année de leur réception, cela permettrait de donner une suite utile à tous les dossiers et de rattraper les erreurs de procédure, le cas échéant. C'est le cas ici, il y a eu une erreur de procédure que l'on n'a pas pu rattraper à cause de ces 180 jours. Ceci dit, cinq ans, cela me paraît excessif. C'est la demande des services. Je crois qu'un compromis acceptable serait d'aller vers deux ans. Il ne faut pas non plus donner l'impression que l'on peut traiter tout avec le temps que l'on veut. Il faut garder une certaine pression à ce niveau-là.

Un décret organisant cette modification est en cours de rédaction. Les secteurs concernés seront consultés.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces quelques nouvelles intéressantes, notamment au niveau de l'encadrement de ce service. Onze personnes prévues, comme vous l'annoncez, pour aussi renforcer le travail de sanction administrative, c'est la meilleure arme dont on peut disposer aujourd'hui. Je crois que l'on ne va pas voir au nouveau des parquets une modification des habitudes du classement sans suite, qui sont plus généralement la règle. Les priorités sont parfois ailleurs. On le regrette, on le comprend, c'est suivant son degré de sensibilité par rapport à la problématique.

Un délai de deux ans, cela semble raisonnable. C'est un meilleur signal que de parler d'un délai de cinq ans qui pourrait laisser sous-entendre que l'on va traiter le dossier des années après la constatation des faits. Je crois que c'est une bonne chose.

Pour le reste, la sensibilisation, comme vous l'annoncez, cela me paraît être utile de manière telle à ce que l'on puisse, à chaque fois, faire état de ce problème auprès de vos services. Cela semble être la bonne procédure.

Merci pour votre attention à cette matière qui nous intéresse vraisemblablement tous les deux.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION VISUELLE DES PANNEAUX PUBLICITAIRES DANS NOS CAMPAGNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la pollution visuelle des panneaux publicitaires dans nos campagnes ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, la prolifération de panneaux publicitaires est un fléau qui abîme nos paysages. Le problème ne date pas d'hier. Les autorités tentent bon gré mal gré de contenir le phénomène.

Si la question des panneaux publicitaires fixes est plus ou moins sous contrôle, on assiste en revanche depuis quelques années à une véritable invasion de dispositifs mobiles des publicités installés sur des remorques que leur propriétaire déplace régulièrement pour échapper aux contrôles. Certaines de ces publicités utilisent même le dernier cri de la technologie, le LED, ce qui les rend particulièrement visibles, donc potentiellement dangereuses puisqu'elles distraient facilement les automobilistes.

L'Association pour la défense des sites et vallées du Namurois monte au créneau contre ce développement anarchique de panneaux publicitaires qui défigurent nos paysages. Dans un récent communiqué de presse, elle rappelle que la Wallonie s'est engagée à mettre en œuvre une politique visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, mais elle déplore que les règles existantes soient, selon elle, appliquées avec beaucoup de laxisme. Elle vous accuse de rester passif et de ne pas faire respecter la législation.

Que répondez-vous à cette association ? Reconnaissez-vous une certaine forme de laxisme dans la lutte contre la prolifération de panneaux publicitaires ? Y a-t-il un souci en matière de respect de la législation ? Si oui, pourquoi ? Comment améliorer les choses ?

Pour ma part, sans aller jusqu'à vouloir bannir toute publicité de l'espace public, je suis partisan de règles claires et équitables, ce qui n'est pas le cas si les panneaux fixes n'échappent pas à la réglementation et au contrôle, on ne peut pas en dire autant pour les publicités mobiles avec ou sans l'aide. Quelle est votre position sur cette problématique spécifique ? La législation est-elle suffisamment claire ou pensez-vous qu'elle devrait être encore renforcée ? Le futur CoDT apportera-t-il une réponse plus adaptée ? Comment éviter un foisonnement anarchique de cette pub mobile ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, les affichages publicitaires et commerciaux doivent être encadrés, car s'ils ne sont pas gérés ou le sont mal, ils constituent une véritable pollution visuelle dommageable à la qualité de notre cadre de vie. Pour ce faire, la Région s'est dotée, de longue date, d'un arsenal d'outils appropriés.

Ainsi, en application du CWATUPE, nul ne peut, sans un permis d'urbanisme préalable écrit et formel du collège communal, du fonctionnaire délégué ou du Gouvernement, placer une enseigne ou un dispositif de publicité. En outre, tout permis d'urbanisme pour ce type d'ouvrage doit être octroyé pour une durée limitée en vertu du Code.

Comme vous le rappelez à juste titre, le non-respect de cette disposition constitue une infraction urbanistique, laquelle peut être poursuivie soit par la commune, soit par la Région. Le montant de l'infraction est perçu par l'autorité qui dresse le procès-verbal d'infraction.

Ceci étant, je ne puis intervenir dans les relations contractuelles régissant la location des espaces voués à l'affichage. Toutefois, je salue certaines initiatives locales visant à créer un réseau d'affichage et réservant une place aux manifestations organisées par des petites organisations ayant peu de moyens.

Par ailleurs, le CWATUPE contient un règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et dispositifs de publicité, applicable à l'ensemble du territoire wallon. Ce règlement général indique notamment certains lieux où les enseignes et dispositifs de publicité sont interdits.

Complémentairement et conformément à ces dispositions du CWATUPE, chaque commune peut établir à son initiative un règlement communal pouvant contenir des prescriptions relatives aux enseignes et procédés de publicité. Certaines communes ont adopté un tel règlement encadrant de manière plus spécifique le placement des enseignes et dispositifs de publicité.

Enfin, tout dispositif de publicité ou enseigne doit être établi en conformité avec la destination de la zone concernée.

Ainsi, comme l'article 35 du Code prévoit que les zones agricoles ne peuvent comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, il est clair qu'aucune autorisation d'installer un panneau ne pourra être octroyée dans une telle zone, et ce, même si le règlement régional n'a pas arrêté une telle interdiction.

Le CoDT, actuellement examiné par le Parlement, ne modifie pas les prescriptions applicables aux enseignes et dispositifs de publicité. Il est proposé que les articles 431 et suivants du CWATUPE, reprenant le règlement général précité, soient insérés dans le guide régional d'urbanisme. De plus, dans les centres anciens protégés, les dispositions du guide régional ont valeur réglementaire pour ce qui concerne les enseignes, les dispositifs de publicité et d'affichage.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je remercie le ministre pour ce rappel de la législation. Je crois que la Région a ratifié en 2000 la convention européenne sur les paysages et s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations. Le développement des panneaux publicitaires porte atteinte à cette composante. Vous l'avez rappelé, la législation est là, elle existe, mais vous savez bien qu'elle est contournée par certains qui jouent un peu sur le flou autour du cas spécifique des remorques publicitaires mobiles. Ils les déposent pendant quelques heures à un carrefour important et ensuite, comme par enchantement, le lendemain, cette remorque a changé d'endroit. Je ne dis pas que ces dispositifs doivent être bannis, mais ils doivent être soumis à la réglementation, ils doivent être mieux encadrés et contrôlés parce que pour l'instant, c'est un peu, je ne vais pas dire inquiétant parce qu'il y a des choses plus inquiétantes que cela, mais on assiste à un foisonnement un peu anarchique et il serait peut-être bon de préciser les choses.

(M. Dodrimont, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES CONTRÔLES (DPC) »

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES CONTRÔLES (DPC) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Stoffels, sur « le Département de la police et des contrôles (DPC) » ;
- de Mme Baltus-Möres, sur « le Département de la police et des contrôles (DPC) ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, en réponse à une question écrite précédente, vous m'indiquiez, je cite : « Comme tous les services du SPW, ce département est soumis aux mesures fixées par le Gouvernement en matière de recrutement de remplacement des agents quittant le service. Vu le nombre de permis et d'autorisations en vigueur en Wallonie, il est certain qu'un contrôle systématique est impossible. Cela étant, les moyens humains disponibles sont utilisés en fonction de priorités que s'est données ce département via une note d'orientation triennale 2015-2017 validée par le comité de direction de la DGO3. Jusqu'à ce jour, les moyens budgétaires mis à disposition du DPC ont été suffisants pour mener à bien toutes les analyses qui lui ont été demandées ou qu'il a souhaité réaliser. Dans aucun de ses dossiers et de ses investigations, le département n'a dû abandonner une analyse pour raisons budgétaires. »

D'un côté, vous dites que les contrôles systématiques sont impossibles à cause du manque de moyens humains. D'autre part, les moyens budgétaires mis à

disposition du DPC sont suffisants et aucun contrôle n'a dû être abandonné pour ces raisons.

Ces argumentations ne sont-elles pas contradictoires ?

Comment s'assurer du respect et du contrôle des normes en matière environnementale si les services ne peuvent contrôler de manière systématique l'ensemble des installations ? Une question gratuite que je souhaite ajouter, vu que l'agent germanophone au niveau de la DPC fait défaut depuis un certain nombre de mois voire d'années, peut-on espérer un recrutement prochain d'un agent DPC ? Sa présence au sein de l'administration fait fort besoin.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, il y a environ deux semaines, 20 poules ont été décapitées par des inconnus à La Calamine. M. le Ministre sait-il me dire si le DPC a déjà entamé ses investigations et si l'on a déjà des premiers résultats ?

Ces derniers temps, des crimes comme mentionnés ne sont pas rares en Communauté germanophone. D'autres crimes concernant des chiens ou des chevaux ont aussi été déclarés à la police. Malheureusement, à cause d'une surcharge de travail, le DPC n'a pas les capacités de suivre tous ces dossiers.

Je reviens une fois de plus sur le poste de collaborateur germanophone au sein de cette entité, plus que jamais nécessaire. Je vais vous dire, Monsieur le Ministre, que des personnes aux profils très compétents et bilingues m'ont déjà envoyé leur CV, ne trouvant pas d'avis de recrutement et croyant que c'était moi qui recrutais.

Pouvez-vous me dire pourquoi ce poste n'est plus mis en concours ?

La question du budget est-elle réglée ?

Ce problème est même déjà débattu au Parlement de la Communauté germanophone qui n'est pourtant pas compétent. C'est pour vous montrer à quel point ce poste est véritablement important.

Pour finir je vous demande, espérons que ce soit pour la dernière fois, de me donner une date à laquelle les différentes questions de budget et mise en concours seront réglées et que la place sera occupée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les députés, pour répondre à Mme Baltus-Möres, le DPC n'a pas été informé des événements qui se sont passés à La Calamine il y a deux semaines, pas plus que les autres faits que vous mentionnez quand la police est saisie d'une plainte de ce type, si elle ne prévient pas le DPC, le DPC ne le sait pas. Ils nous confirment que les faits que vous évoquez ne sont pas connus des services.

Concernant l'engagement d'un agent germanophone au sein du DPC de Liège, j'ai fortement insisté auprès du directeur général de la DGO3 pour qu'il inscrive ce poste dans son plan de recrutement 2015-2016, ce qui a été fait. Il s'agit d'un poste statutaire de niveau B. Le dossier a quitté la DGO3 avec cette inscription dans le plan de recrutement. Le dossier est maintenant au secrétariat général du Service public de Wallonie qui doit procéder aux formalités de recrutement proprement dites. Je mettrai tout en œuvre pour que ce délai de finalisation du dossier soit le plus court possible. C'est au même endroit que se situent les 11 recrutements bien-être animal que j'ai évoqués tout à l'heure. Cela a quitté la DGO3 et c'est là que se font les formalités de recrutement, l'appel, et cetera, pour l'entretien et l'engagement.

Pour répondre à M. le Député Stoffels, il y a lieu de distinguer moyens humains et moyens budgétaires. Comme tous les autres départements, le DPC est soumis aux restrictions en matière de recrutement. Ces éléments sont précisés dans une note d'orientation qui fixe les priorités en matière de contrôle. Le nombre de contrôles annuels est limité et les matières contrôlées choisies.

Par contre, dans le cadre de ces contrôles et uniquement dans ce cadre-là, les moyens budgétaires dont dispose annuellement le DPC sont jusqu'à ce jour suffisants pour exécuter les analyses qui lui sont demandées. Un contrôle organisé par le DPC n'a jamais dû être abandonné faute de pouvoir financer une analyse.

Je ne vois aucune contradiction dans mon argumentation précédente. Il y a suffisamment d'argent pour faire les analyses. Y a-t-il suffisamment d'argent que pour être partout, tout le temps, en train de faire des analyses ? Non.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - C'est avec grand plaisir que j'entends la réponse du ministre comme quoi les ressources humaines suffisent pour opérer l'ensemble des contrôles qui s'avèrent utiles et nécessaires en Région wallonne. Pour observer la réalité sur le terrain, de temps en temps j'ai l'impression qu'il s'agit aussi d'un vœu pieux.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Pour revenir à La Calamine, vous dites que le DPC n'était pas informé. Je pourrais même imaginer que les gens des différentes communes, mais aussi la population, s'ils ont essayé plusieurs fois d'informer le DPC et qu'après un certain temps ils voient que rien ne suit, ils sont déçus. Je comprends bien que l'on soit même arrivé à un point où l'on n'informe même pas le DPC si l'on a des incidents en Communauté germanophone. C'est juste pour donner une réplique à cette question.

Pour l'autre question, sur la réoccupation de la place vacante de la Communauté germanophone, là aussi je dois vous dire que je me sens un peu comme M. Rion de la Cour des comptes récemment. Je dis la même chose depuis des années sans avoir l'impression d'être entendue par vous. Je me demande ce que je peux faire de plus afin que ce dossier soit réglé. Dois-je changer de disque ? Je constate que l'on chipote.

(Réaction d'un intervenant)

On tourne autour du pot, mais on n'avance pas.

Au début de mes questions, j'ai reçu des réponses presque exactement comme aujourd'hui, puis à un certain moment vous avez changé de disque, vous avez dit : « Maintenant nous avons des problèmes de budget, on ne trouve plus les moyens ». Vous êtes maintenant revenu à votre disque d'origine et vous dites : « Le recrutement est en cours, mais cela va durer. Vous connaissez les délais. »

Je constate juste que l'on a ici un problème grave. Si je vous cite la DPR, il est dit : « Le Gouvernement veillera à l'information des citoyens de la Communauté germanophone dans le cadre des compétences exercées par la Wallonie sur le territoire de la Communauté germanophone. Il garantira notamment une parfaite application de la loi sur l'emploi des langues en matière administrative. Il va également sans dire qu'il convient d'assurer aux citoyens de la Communauté germanophone un service public qui soit non discriminatoire par rapport à celui dont bénéficient les autres citoyens de la Wallonie ». Ici, il s'agit d'un service public qui n'accepte pas la loi sur l'emploi des langues en matière administrative.

Je constate aussi qu'ici les citoyens de la Communauté germanophone se sentent discriminés par rapport aux autres citoyens de la Wallonie.

C'est une situation qui doit vous interpeller, vous comme ministre compétent. Je vous demande d'entamer les démarches nécessaires pour réoccuper cette place le plus vite possible.

M. Stoffels (PS). - Je dois dire à ma collègue que M. Rion a des longueurs d'avance, parce que cela fait des dizaines d'années qu'il n'arrête pas de répéter la même chose. Il faut faire un effort de le dire au moins pendant 10 ans.

(M. Stoffels, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CAMPAGNE DE MESURE DE POLLUTION AUX ABORDS DE DEUX ÉCOLES WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la campagne de mesure de pollution aux abords de deux écoles wallonnes ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, je me permets de revenir sur ce point qui concerne une mission confiée à l'Agence wallonne de l'air et du climat, en partenariat avec l'Institut scientifique de service public, de réaliser une campagne de mesures auprès de deux écoles wallonnes.

L'objectif de ce travail est d'arriver à une conclusion : faut-il ou pas mettre en place des mesures contraignantes comme l'arrêt des moteurs aux abords des écoles ? J'aimerais savoir si vous disposez aujourd'hui des résultats de cette campagne. Quelles suites seront données à celle-ci ? Les conclusions entraînent-elles des mesures spécifiques ? Si oui, de quel type ?

Quel est aussi l'état d'avancement du projet de subvention à la Fédération Inter-Environnement Wallonie, en relation avec la qualité de l'air auprès des écoles wallonnes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, pour rappel, les campagnes de mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles wallonnes ont pour but d'objectiver la situation, de sensibilisation et d'informer les citoyens sur la pollution de l'air induite par le trafic routier. Cela afin de susciter des comportements de mobilité plus respectueux de la santé des enfants.

À cet effet, j'ai mandaté, d'une part, l'AWAC et l'ISSeP de quantifier la diminution des émissions qui seraient liées à des changements comportementaux aux abords des écoles ; d'autre part, l'IEW d'assurer le volet communication et sensibilisation.

Deux écoles namuroises ont accepté de participer au projet s'étalant de janvier à septembre 2016. Par ailleurs, les autorisations d'implantation du matériel de mesure viennent d'être obtenues de la part de la ville. La campagne pourra débuter dans les prochaines semaines.

La finalité du projet est de susciter, tout d'abord, un changement de comportement des conducteurs pour réduire les émissions de polluants par l'arrêt du moteur en stationnement, le recours au covoiturage, le choix de véhicules moins polluants ; ensuite, la prise en compte par les autorités communales des impacts environnementaux dans leurs plans de mobilité, d'aménagement du territoire en cela compris la mise en place de zones de basses émissions.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie M. le Ministre et je le préviens que j'aurai à cœur d'y revenir en septembre prochain lorsque les résultats de cette enquête ou de cette campagne seront connus.

(M. Dodrimont, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ZONES INTERDITES AUX VOITURES POLLUANTES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « les zones interdites aux voitures polluantes ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, la Ville d'Aix-la-Chapelle vient de créer une zone interdite aux voitures polluantes. La mesure vise à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de la ville. Dans la stratégie des responsables, plusieurs éléments jouent un rôle majeur, dont les gaz sortant du pot d'échappement des voitures.

Sont visées plus particulièrement les particules fines PM10, par rapport auxquelles l'Agence européenne de l'environnement dit qu'elles causent en Belgique plus que 9 300 décès prématurés, et les oxydes d'azote, responsable pour plus ou moins 2 000 décès prématurés.

Vu la densité du trafic, les Allemands avaient observé une hausse de cas de maladie et de morts parmi ceux qui habitent dans l'hypercentre de la ville. On parle de bronchites, de maladies cardiovasculaires et d'une mortalité accrue. Agissant de la sorte, les villes répondent aux directives européennes 96/62/CE, 1999/30/CE et 2008/50/CE.

Qu'en est-il de l'application de ces mêmes directives en Wallonie ? Qu'en est-il du respect par notre Région du respect des émissions polluantes ?

Est-il envisagé, chez nous, de créer ce même type de zone ?

Le cas échéant, mesurera-t-on l'impact social de cette mesure sachant qu'en général ce sont les véhicules les plus anciens, ceux de nos concitoyens les plus pauvres, qui polluent le plus ? N'y a-t-il pas là une forme de discrimination ?

Au niveau de l'Allemagne, on a introduit le système de la plaquette verte et, si vous ne l'avez pas, que vous entrez dans l'hypercentre de la ville, vous êtes redevables d'une amende de 80 euros au minimum.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur l'instauration de zones de basses émissions. C'est une mesure parmi d'autres comme le covoiturage pour concourir à améliorer la qualité de l'air, le cadre de vie et réduire l'impact sanitaire de la circulation.

Aujourd'hui, plus de 200 zones à faible émission sont recensées à travers 12 pays européens. En Belgique, une zone de basse émission sera implantée à Anvers à partir du 1er février 2017, suivant les dispositions du décret flamand du 27 novembre 2015 relatif aux zones de basses émissions.

En ce qui concerne la Région wallonne, j'ai chargé l'administration d'élaborer un cadre réglementaire régional relatif aux zones de basses émissions. Les communes seraient habilitées suivant des modalités fixées à introduire une zone de basse émission par règlement communal. Soit de manière continue, soit de manière spécifique lorsque des conditions climatiques sont particulières et nécessitent des dispositions supplémentaires.

Ceci étant, comme vous le soulignez, il faudra veiller à ce que les restrictions d'accès des véhicules ne créent pas de discrimination sur le plan social. En ce qui

concerne les normes européennes en termes d'émission de polluants, je vous confirme que la Wallonie respecte ses obligations en matière de qualité de l'air.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - En ce qui concerne le respect de la qualité de l'air, je me permets de renvoyer à l'étude du rapport qui est publié par l'Agence européenne de l'environnement et qui témoigne qu'en Belgique il y a 11 000 décès prématurés chaque année, à savoir 9 300 à cause des particules fines, à peu près 2 000 à cause des oxydes d'azote et le reste est lié à la problématique de l'ozone au niveau de la terre.

Permettez-moi d'avoir quelques doutes par rapport aux statistiques aussi belles qu'elles peuvent être présentées.

(M. Stoffels, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE SUCCÈS DU FILM DOCUMENTAIRE *DEMAIN* »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le succès du film documentaire *Demain* ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, oui, un film documentaire fait actuellement un véritable tabac en Belgique, après un succès retenti en France. Il s'agit du film *Demain*, de Mélanie Laurent et du Belge Cyril Dion. Le film vient de remporter le César du meilleur film documentaire, il a fait plus de 120 000 entrées depuis sa sortie en salle en Belgique et plus de 700 000 entrées en France.

Le succès de ce film est dû à son approche résolument positive et constructive, loin du ton habituel des documentaires environnementaux. *Demain* démontre que des solutions et des alternatives sont possibles face aux différentes crises auxquelles nous sommes confrontées.

Votre homologue, Céline Frémault, ministre bruxelloise de l'Environnement, est convaincue de l'intérêt pédagogique de ce film, si tant est qu'elle organise des projections gratuites à destination des élèves de cinquième et de sixième secondaire. À ce stade, ce sont pas moins de 2 000 élèves qui ont participé à ces séances ou qui vont bientôt le faire. À chaque fois, un débat est organisé dans la foulée sous l'égide de Bruxelles-Environnement.

Que pensez-vous de l'initiative de votre collègue bruxelloise ?

Ne profiteriez-vous pas de cet engouement pour organiser également quelque chose en Wallonie ?

C'est un film qui fait bouger les choses et évoluer les mentalités, je crois sincèrement qu'il peut jouer un rôle bénéfique de par son message et sa façon pédagogique d'approcher les questions environnementales.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, ce film a remporté un succès mérité. Il illustre très bien des expériences de vie. Il interpelle et encourage le spectateur à modifier ses comportements au quotidien.

Ces changements deviennent presque obligatoires pour faire face à l'évolution climatique et aux perturbations qui en découleront.

L'initiative de la ministre bruxelloise de l'Environnement est bien accueillie par le milieu scolaire. Bon nombre d'établissements pourront mener un débat constructif suite à la projection du film et c'est cela qui est important.

J'envisage pour ma part des actions et des réflexions qui vont dans ce sens en développement durable et en éducation à l'environnement. Je viens de lancer la semaine dernière une consultation populaire. Celle-ci permettra d'interroger les citoyens sur les priorités qu'ils nourrissent en termes d'autonomie alimentaire, énergétique ou liée aux ressources naturelles, et ce, afin de répondre aux enjeux d'un déploiement durable de notre société.

Dans la foulée de l'approbation de cette stratégie de développement durable, une série d'initiatives en matière de sensibilisation sont prévues et la projection de ce film et/ou d'autres est prévue puisqu'effectivement cela pourra faire partie de cette campagne de sensibilisation qui peut matcher avec toute une série des actions prévues dans la stratégie de développement durable.

On a décidé de coupler les deux promotions de la stratégie avec une série d'événements tels que ceux-ci et tels que ceux qui ont été à l'initiative de ma collègue bruxelloise.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Oui ce sera court. Je suis d'accord avec vous, c'est un film qui porte des espoirs, est enthousiaste, positif, ne culpabilise pas non plus les gens et est très bien apprécié par les jeunes générations ; pas qu'elles, heureusement.

Cela pourrait être effectivement intéressant de suivre l'exemple bruxellois et d'organiser des visions dans les écoles, je me réjouis donc que vous envisagiez de le faire, mais il ne faudra pas trop tarder parce qu'il faut profiter un peu de ce succès, c'est une bonne porte d'entrée pour pousser les jeunes et moins jeunes à réfléchir sur leur comportement et je salue, petit coup de pub, la Commune de Rixensart, dans le Brabant wallon.

La commune a invité tout le personnel communal à aller voir le film pendant les heures de service et c'était là une belle initiative pour conscientiser le personnel communal.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PREMIER BÂTIMENT PUBLIC CONSTRUIT EN PAILLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le premier bâtiment public construit en paille ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, c'est effectivement une première, un premier bâtiment public construit en paille qui vient d'être terminé. Il s'agit d'un bâtiment du Centre régional d'initiation à l'environnement d'Harchies, d'une extension de son bâtiment, pour être plus précis.

De prime abord, on pourrait se dire qu'il s'agit d'une sorte d'ovni dans le paysage de la construction, d'une expérience un peu marginale et condamnée à le rester parce que, pour le commun des mortels, une maison en paille, c'est celle des trois petits cochons, de notre enfance.

En fait, la paille souffre des mêmes a priori que le bois, il y a 20 ou 25 ans, elle ne manque cependant pas d'atouts et d'avantages, paraît-il.

Le directeur de Cluster Construction, qui regroupe 256 entreprises de l'écoconstruction, se montre même très enthousiaste pour ce matériau 100 % recyclable : « le secteur de la paille a la particularité de placer les curseurs de l'économie sociale et solidaire à fond. (…) Nous sommes en train de développer un savoir-faire unique, non délocalisable, pour lequel on peut se placer en leader. Les circuits courts sont privilégiés avec de la paille et du bois qui viennent des alentours. »

Que pensez-vous de cette nouvelle technique mise au point par une entreprise wallonne ?

Avez-vous investigué sur son caractère apparemment prometteur ?

Si cette technique remplit ses promesses, envisageriez-vous avec votre collègue, M. le Ministre Furlan, d'encourager des constructions ou rénovations de bâtiments publics de cette manière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, j'encourage vivement ce type d'initiatives et je me réjouis d'en faire la démonstration au travers de la réalisation d'un bâtiment public dédicacé à l'initiation à l'environnement.

La société qui a réalisé ce bâtiment est membre du cluster écoconstruction et a déjà 25 constructions à son actif. Ce cluster soutenu par la Wallonie a pour principale mission de dynamiser le marché de l'écoconstruction. Il rassemble les acteurs et experts du secteur : architectes, entrepreneurs, bureaux d'études, négociants, et cetera. Les membres de ce cluster sont tous signataires d'une charte par laquelle ils s'engagent à construire leurs bâtiments en respectant notre environnement et celui des générations futures tout en offrant un maximum de confort aux occupants et en respectant la santé tant des habitants que des travailleurs par l'usage des écomatériaux.

La technique de la construction en paille offre de nombreux avantages en permettant la valorisation des ressources et dynamiques locales, artisans et architectes spécialisés, pluriactivités agricoles et sociales, efficacité énergétique des bâtiments autoconstruction.

Ce mode de construction inspirée de techniques ancestrales constitue une réponse intéressante aux enjeux actuels en matière de développement durable. L'intérêt pour ce type de construction est croissant et démontre la volonté de certains citoyens de construire un habitat respectueux de l'environnement par le choix de matériaux moins énergivores, renouvelables et préservant la santé humaine.

La Déclaration de politique régionale encourage la dynamique d'innovation et l'économie circulaire. En tant que ministre de l'Environnement et de l'Aménagement

du territoire, je soutiens la poursuite de telles solutions innovantes.

J'insiste, je me réjouis que cela puisse être fait dans un bâtiment d'un Centre régional d'initiation à l'environnement, un CRIE, situé tout près de chez moi. J'aurai l'occasion d'aller le visiter sous peu.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je partage l'intérêt de M. le Ministre pour cette nouvelle technique et pour ce matériau innovant. Je pense qu'il faut effectivement se méfier des a priori. On disait la même chose du bois il y a 25 ans, on voit aujourd'hui que le bois a réussi à gagner des parts de marché qui ne sont pas marginales. Je pense que cela vaut la peine d'encourager ce type de filière.

M. le Président. - À vrai dire, les matériaux innovants, ce sont de vieux matériaux. L'appareil a servi pendant des centaines d'années, de même que l'argile ou d'autres matériaux, que l'on redécouvre maintenant.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Simonet, sur « la décision du Gouvernement fédéral d'accorder les droits de trafic permanents à Ethiopian Airlines » ;
- M. Drèze, sur « l'état des lieux du dossier du tram de Liège » ;
- M. Henry, sur « le tram de Liège » ;
- M. Henry, sur « le Conseil exécutif des ministres de la Mobilité » ;
- Mme Lecomte, sur « l'usage des feux d'artifice pendant les fêtes de fin d'année et leur impact sur les animaux » ;
- M. Drèze, sur « le recours au Conseil d'État contre le tracé de la ligne à haute tension à Oupeye » ;
- M. Hazée, sur « la détermination des fonctions qualifiées au sein de la DGO4 et le suivi donné à la lettre ouverte de la directrice générale » ;
- M. Henry, sur « la stratégie de développement durable » ;
- M. Drèze, sur « le système de vignette automobile environnementale » à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 0 heure 2 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Alain Houtain, Inspecteur général de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3)
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Patrick Lecerf, MR
M. Mauro Lenzini, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. Gilles Mouyard, MR
M. André-Pierre Puget, Indépendant
M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes
M. Edmund Stoffels, Président
M. Arsène Taminiaux, Responsable du Budget et de la Comptabilité à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3)
Mme Véronique Waroux, cdH
Mme Françoise Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASENAS	Association des Entreprises et Entrepreneurs en Assainissement des Sols de Wallonie et de Bruxelles
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CEMM	Comité Exécutif des Ministres de la Mobilité
CET	Centre d'enfouissement technique
CNG	Compressed Natural Gas
COBEREC	Confédération belge de la Récupération
CoDT	Code de Développement Territorial
Copidec	Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DFA	Direction fonctionnelle et d'appui
DG	directeur général
DGARNE	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGRNE	Direction générale opérationnelle des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPA	Département des Permis et Autorisations
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DSD	Département du sol et des déchets
DSM	déchets spéciaux des ménages
FEGE	Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GCOM	système informatique comptable du Service public de Wallonie
GNC	gaz naturel comprimé
GNL	Gaz naturel liquéfié
ICDI	Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi
IEW	Fédération Inter-Environnement Wallonie
IF	Inspection des finances
IG	inspecteur général
Infrabel S.A.	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
INTRADEL	Intercommunale de Traitement des Déchets de la région Liégeoise
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISSeP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
LED	Light-Emitting Diode
LNG	Liquefied Natural Gas (Gaz naturel liquéfié)
MET	Ministre de l'Équipement et des Transports
MRW	Ministère de la Région wallonne
OIP	organismes d'intérêt public
ovni	objet volant non identifié
OWD	Office wallon des déchets
P.V.	procès-verbal
PDF	Portable Document Format
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RER	Réseau Express Régional
SIMO	système matériel maîtrisé des opérations
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges

SPAQuE S.A.	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon